UN LIBRARY

DEC 3 0 1974

UN/SA COLLECTION

ACTIVITÉS DES INTÉRÊTS ÉTRANGERS, ÉCONOMIQUES ET AUTRES, QUI FONT OBSTACLE À L'APPLICATION DE LA DÉCLARATION SUR L'OCTROI DE L'INDÉPENDANCE AUX PAYS ET AUX PEUPLES COLONIAUX EN RHODÉSIE DU SUD, EN NAMIBIE ET DANS LES TERRITOIRES SOUS DOMINATION PORTUGAISE, AINSI QUE DANS TOUS LES AUTRES TERRITOIRES SE TROUVANT SOUS DOMINATION COLONIALE, ET AUX EFFORTS TENDANT À ÉLIMINER LE COLONIALISME, L'*APARTHEID* ET LA DISCRIMINATION RACIALE EN AFRIQUE AUSTRALE

Rapport du Comité spécial chargé d'étudier la situation en ce qui concerne l'application de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

DOCUMENTS OFFICIELS : VINGT-QUATRIÈME SESSION

SUPPLÉMENT Nº 23A (A/7623/Rev.1/Add.1)



NATIONS UNIES

(216 p.)

ACTIVITÉS DES INTÉRÊTS ÉTRANGERS, ÉCONOMIQUES ET AUTRES, QUI FONT OBSTACLE À L'APPLICATION DE LA DÉCLARATION SUR L'OCTROI DE L'INDÉPENDANCE AUX PAYS ET AUX PEUPLES COLONIAUX EN RHODÉSIE DU SUD, EN NAMIBIE ET DANS LES TERRITOIRES SOUS DOMINATION PORTUGAISE, AINSI QUE DANS TOUS LES AUTRES TERRITOIRES SE TROUVANT SOUS DOMINATION COLONIALE, ET AUX EFFORTS TENDANT À ÉLIMINER LE COLONIALISME, L'*APARTHEID* ET LA DISCRIMINATION RACIALE EN AFRIQUE AUSTRALE

Rapport du Comité spécial chargé d'étudier la situation en ce qui concerne l'application de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

DOCUMENTS OFFICIELS : VINGT-QUATRIÈME SESSION

SUPPLÉMENT Nº 23A (A/7623/Rev.1/Add.1)

NATIONS UNIES

New York, 1974

NOTE

Les cotes des documents de l'Organisation des Nations Unies se composent de lettres majuscules et de chiffres. La simple mention d'une cote dans un texte signifie qu'il s'agit d'un document de l'Organisation.

ACTIVITES DES INTERETS ETRANGERS, ECONOMIQUES ET AUTRES, QUI FONT OBSTACLE A L'APPLICATION DE LA DECLARATION SUR L'OCTROI DE L'INDEPENDANCE AUX PAYS ET AUX PEUPLES COLONIAUX EN RHODESIE DU SUD, EN NAMIBIE ET DANS LES TERRITOIRES SOUS DOMINATION PORTUGAISE, AINSI QUE DANS TOUS LES AUTRES TERRITOIRES SE TROUVANT SOUS DOMINATION COLONIALE, ET AUX EFFORTS TENDANT A ELIMINER LE COLONIALISME, L'APARTHEID ET LA DISCRIMINATION RACIALE EN AFRIQUE AUSTRALE

Rapport du Comité spécial chargé d'étudier la situation en ce qui concerne l'application de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux

/Original : anglais/

TABLE DES MATIERES

		Paragraphes	Pages
I.	INTRODUCTION	1 - 7	2
II.	EXAMEN DE LA QUESTION PAR LE COMITE SPECIAL	8 - 15	5
III.	DECISIONS DU COMITE SPECIAL	16 - 17	7
	ANNEXE : RAPPORT DU SOUS-COMITE I		11

APPENDICES : DOCUMENTS DE TRAVAIL ETABLIS PAR LE SECRETARIAT A LA DEMANDE DU SOUS-COMITE I SUR LES ACTIVITES DES INTERETS ETRANGERS, ECONOMIQUES ET AUTRES, DANS LES TERRITOIRES COLONIAUX

I.	NAMIBIE	16
II.	TERRITOIRES ADMINISTRES PAR LE PORTUGAL	38
III.	RHODESIE DU SUD	123
IV.	ILES GILBERT ET ELLICE	139
V.	ILES SALOMON	159
VI.	FIDJI	174
VII.	PAPUA ET TERRITOIRE SOUS TUTELLE DE LA NOUVELLE-GUINEE	203

I. INTRODUCTION

1. En 1964, comme suite au paragraphe 8 du dispositif de la résolution 1899 (XVIII) adoptée par l'Assemblée générale le 13 novembre 1963, le Comité spécial a examiné les implications des activités de l'industrie minière et des autres sociétés internationales possédant des intérêts au Sud-Ouest africain, afin d'évaluer leur influence économique et politique et leur mode d'opération, et il a présenté un rapport sur la question à l'Assemblée générale, à sa dix-neuvième session[1/]. En outre, en 1965 et 1966, conformément à une décision qu'il avait prise en 1964, le Comité spécial a entrepris une étude sur les activités des intérêts étrangers, économiques et autres, qui font obstacle à l'application de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux dans les territoires administrés par le Portugal et il a présenté des rapports sur la question à l'Assemblée générale lors de ses vingtième et vingt et unième sessions[2/]. De plus, en 1966, suite à une décision qu'il avait prise l'année précédente, le Comité spécial a étudié les activités des intérêts étrangers, économiques et autres, en Rhodésie du Sud, ainsi que leur mode d'opération, afin d'évaluer leur influence économique et politique, et il a présenté un rapport sur la question à l'Assemblée générale lors de sa vingt et unième session[3/].

2. Dans les chapitres de son rapport à la vingt et unième session de l'Assemblée générale qui étaient consacrés aux deux derniers points cités, le Comité spécial a recommandé à l'Assemblée générale d'inscrire à son ordre du jour pour ladite session, à titre de question urgente, une question intitulée :

> "Les activités des intérêts étrangers, économiques et autres, qui font obstacle à l'application de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance en Rhodésie du Sud, au Sud-Ouest africain, dans les territoires administrés par le Portugal ainsi que dans les autres territoires coloniaux".

1/ Documents officiels de l'Assemblée générale, dix-neuvième session, Annexes, annexe No 15 (A/5840).

2/ Ibid., vingtième session, Annexes, additif au point 23 de l'ordre du jour (A/6000/Rev.1), chapitre V, section D; ibid., vingt et unième session, Annexes, additif au point 23 de l'ordre du jour (A/6300/Rev.1), chapitre V (deuxième partie).

3/ A/6300/Rev.1, chapitre III (deuxième partie).

3. Le 12 décembre 1966, après avoir examiné le rapport du Comité spécial, l'Assemblée générale, par sa résolution 2189 (XXI), a notamment décidé d'inscrire à l'ordre du jour provisoire de sa vingt-deuxième session une question intitulée "Activités des intérêts étrangers, économiques et autres, qui font obstacle à l'application de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux en Rhodésie du Sud, au Sud-Ouest africain et dans les territoires sous domination portugaise, ainsi que dans tous les autres territoires se trouvant sous domination coloniale".

4. En 1967, afin de faciliter à l'Assemblée générale l'examen de la question mentionnée au paragraphe 3, le Comité spécial a entrepris une étude des "Activités des intérêts étrangers, économiques et autres, qui font obstacle à l'application de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux en Rhodésie du Sud, au Sud-Ouest africain et dans les territoires sous domination portugaise, ainsi que dans tous les autres territoires se trouvant sous domination coloniale" et il a présenté un rapport à l'Assemblée générale lors de sa vingt-deuxième session[4/].

5. Après avoir examiné le rapport susmentionné du Comité spécial, l'Assemblée générale a adopté la résolution 2288 (XXII) du 7 décembre 1967 sur les activités des intérêts étrangers, économiques et autres, qui font obstacle à l'application de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux en Rhodésie du Sud, au Sud-Ouest africain et dans les territoires sous domination portugaise, ainsi que dans tous les autres territoires se trouvant sous domination coloniale, et aux efforts tendant à éliminer le colonialisme, l'apartheid et la discrimination raciale dans le sud de l'Afrique. Au paragraphe 12 du dispositif de cette résolution, l'Assemblée générale prie le Comité spécial de "poursuivre l'étude du problème et de faire rapport à ce sujet à l'Assemblée générale lors de sa vingt-troisième session".

4/ Documents officiels de l'Assemblée générale, vingt-deuxième session, Annexes, point 24 de l'ordre du jour (A/6868/Add.1)

6. Un compte rendu de l'examen de la question mentionnée au paragraphe 5 ci-dessus, effectué en 1968 par le Comité spécial, figure dans le rapport de ce Comité à l'Assemblée générale à sa vingt-troisième session (A/7320 et Add.1).

7. Après avoir examiné le rapport susmentionné du Comité spécial, l'Assemblée générale a adopté sur cette question la résolution 2425 (XXIII) du 18 décembre 1968, dans le paragraphe 9 du dispositif de laquelle elle a prié le Comité spécial "de poursuivre l'étude de cette question et de faire rapport à ce sujet à l'Assemblée générale lors de sa vingt-quatrième session".

II. EXAMEN DE LA QUESTION PAR LE COMITE SPECIAL

8. A sa 659ème séance, le 14 mars 1969, le Comité spécial, en adoptant le quarantième rapport du Groupe de travail (A/AC.109/L.537), a décidé d'examiner, en tant que question distincte, le point intitulé "Activités des intérêts étrangers, économiques et autres, qui font obstacle à l'application de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux en Rhodésie du Sud, en Namibie et dans les territoires sous domination portugaise, ainsi que dans tous les autres territoires se trouvant sous domination coloniale, et aux efforts tendant à éliminer le colonialisme, l'apartheid et la discrimination raciale en Afrique australe". Le Comité a aussi décidé de renvoyer la question à son Sous-Comité I aux fins d'examen et de rapport.

9. Le Comité spécial a procédé à l'examen de cette question à sa 720ème séance, le 29 octobre.

10. En examinant cette question, le Comité spécial a pris en considération les dispositions pertinentes de la résolution 2465 (XXIII) du 20 décembre 1968 de l'Assemblée générale, concernant la question de l'application de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux, ainsi que d'autres résolutions de l'Assemblée générale, en particulier la résolution 2425 (XXIII) du 18 décembre 1968 relative à cette question.

11. A sa 720ème séance, le 29 octobre, le Président du Sous-Comité I a présenté, dans une déclaration au Comité spécial (A/AC.109/PV.720), le rapport de ce sous-comité sur cette question (voir annexe ci-après). Le rapport du Sous-Comité comprenait sept documents de travail, établis par le Secrétariat à la demande du Sous-Comité, où figuraient des renseignements sur la situation économique, notamment en ce qui concerne les intérêts économiques étrangers dans un certain nombre de territoires.

12. A la même séance, des déclarations ont été faites par les représentants du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, de l'Italie, de la Côte d'Ivoire et de l'Union des Républiques socialistes soviétiques (A/AC.109/PV.720).

13. A la même séance, le Comité spécial a adopté l'alinéa a) des recommandations du Sous-Comité, par 16 voix contre 2, avec 3 abstentions. Le Comité spécial a ensuite adopté le rapport du Sous-Comité I, dans son ensemble, par 17 voix contre zéro, avec 4 abstentions, et a fait siennes les conclusions et recommandations de ce rapport, étant entendu que le compte rendu de la séance ferait état des réserves formulées par certains membres. On trouvera ces conclusions et recommandations dans le paragraphe 16 ci-après. A la même séance, les représentants du Royaume-Uni et des Etats-Unis d'Amérique ont pris la parole pour expliquer leur vote (A/AC.109/PV.720).

14. A la même séance, le Président a appelé l'attention du Comité spécial sur le dispositif de la résolution 3 (XXII) adoptée le 3 février 1969 par la Commission de la condition de la femme, qui est libellé comme suit :

"La Commission de la condition de la femme,

...

Prie le Comité spécial visé par les résolutions 2288 (XXII) et 2425 (XXIII) de l'Assemblée générale, de consacrer une partie du rapport qu'il doit présenter à la vingt-quatrième session de l'Assemblée générale à l'influence des activités des intérêts économiques étrangers et autres sur les conditions de vie des femmes vivant dans les territoires dépendants afin que cette étude soit soumise à la vingt-troisième session de la Commission de la condition de la femme."

15. A la même séance, le Comité spécial a pris s[illegible] la question susmentionnée une décision, qui est énoncée dans le paragraphe 17 [illegible]ès.

III. DECISIONS DU COMITE SPECIAL

16. Le texte des conclusions et recommandations adoptées par le Comité spécial à sa 720ème séance, le 29 octobre, et dont il est question au paragraphe 13 ci-dessus, est reproduit ci-après :

Conclusions

a) Après avoir poursuivi l'examen des activités des monopoles étrangers dans les territoires coloniaux qui font obstacle au progrès de ces territoires sur la voie de l'autodétermination et de l'indépendance, le Comité spécial note que les puissances coloniales et les Etats dont les ressortissants participent à ces activités ont continué à ne tenir aucun compte des décisions des Nations Unies sur cette question. Le Comité spécial n'a rien trouvé dans les déclarations ou dans les actes des Etats intéressés qui indique que ces Etats sont disposés à appliquer les résolutions pertinentes de l'Assemblée générale sur cette question, en particulier les résolutions 2288 (XXII) et 2425 (XXIII). Les Etats intéressés n'ont à ce jour adopté aucune mesure positive d'ordre administratif, législatif ou autre pour restreindre les activités des monopoles étrangers qui continuent à exploiter les ressources économiques des peuples coloniaux sans se préoccuper de leurs véritables intérêts. Bien au contraire, les renseignements supplémentaires fournis par le Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies indiquent que les monopoles encouragés par les puissances administrantes, ont continué à renforcer et à développer l'exploitation économique qui prive les pays coloniaux des ressources indispensables à une indépendance viable. Les renseignements fournis par le Secrétariat, ainsi que par les pétitionnaires qui se sont adressés au Comité spécial en 1969, confirment les conclusions formulées par le Comité spécial dans ses précédents rapports sur la question (A/6868/Add.1 et A/7320/Add.1).

b) L'étude effectuée par le Comité spécial confirme ses conclusions précédentes, à savoir que les intérêts étrangers, économiques et autres, qui exercent leurs activités dans les territoires coloniaux comme ils le font actuellement, constituent un obstacle majeur à l'indépendance politique aussi bien qu'à la justice sociale et économique. Comme il a déjà été dit dans les derniers rapports du Comité spécial, les monopoles étrangers s'en tiennent à une politique économique et financière qui est préjudiciable aux véritables intérêts des territoires. Ils continuent de ne développer que les secteurs économiques d'où il est possible de tirer les bénéfices les plus élevés, et d'agir sur la production agricole en mettant l'accent sur les produits d'exportation, le rôle des territoires étant ainsi réduit à celui de fournisseurs de produits agricoles et de matières premières aux pays métropolitains; ils accumulent des bénéfices très élevés grâce aux privilèges spécialement accordés par l'administration coloniale, à l'exploitation avide

des ressources naturelles et à la pratique d'une politique de discrimination raciale, notamment dans les territoires d'Afrique australe; les travailleurs autochtones continuent à percevoir des salaires de 5 à 15 fois inférieurs à ceux des travailleurs non autochtones et ne bénéficient d'aucune prestation de sécurité sociale. Les monopoles, en collaboration avec les puissances coloniales, sont encore en mesure de réprimer les activités syndicales et les mouvements ouvriers, et de priver la population autochtone de ses droits politiques et civiques les plus élémentaires. Comme par le passé, les bénéfices élevés accumulés par les monopoles étrangers sont envoyés hors du territoire ou demeurent aux mains d'une minorité étrangère de colons exploiteurs et ils ne sont pas employés à l'amélioration de la situation économique et sociale des populations coloniales. En retour de ce qu'ils reçoivent, les monopoles apportent leur aide aux régimes coloniaux sous forme de capitaux ou sous d'autres formes, y compris l'assistance militaire nécessaire pour écraser les mouvements de libération nationale. C'est pourquoi les monopoles étrangers ont directement intérêt à ce que soit maintenu en Afrique australe le régime colonial et raciste qui leur offre les conditions les plus favorables à leurs activités.

c) Le Comité spécial note que les activités des monopoles étrangers prennent de l'ampleur, particulièrement en Afrique australe, renforçant ainsi la position politique des pays dont les monopoles sont implantés dans les territoires. En Namibie, en Rhodésie du Sud, en Angola et au Mozambique, les monopoles et autres intérêts étrangers continuent d'apporter leur soutien économique et financier aux régimes réactionnaires de l'Afrique du Sud, du Portugal et de la Rhodésie du Sud, avec la complicité ouverte des Etats d'où sont originaires les sociétés et les ressortissants qui participent à ces activités. A ce propos, le Comité spécial tient à souligner que l'échec des sanctions décidées contre la Rhodésie du Sud est dû en grande partie à l'appui et à la collaboration dont bénéficie le régime illégal de la part de ces monopoles étrangers installés en Afrique australe; sans leur soutien, il serait pratiquement impossible au régime Smith de bafouer si longtemps la communauté internationale.

d) En ce qui concerne l'ensemble de l'Afrique australe, le Comité spécial note un fait nouveau d'importance primordiale, à savoir le projet de Cabora Bassa au Mozambique, dont le coût total sera de plus de 300 millions de dollars des Etats-Unis, et qui, estime-t-on, attirera de nombreux intérêts étrangers occidentaux. Outre le projet de production d'énergie hydro-électrique, il est prévu que de vastes superficies seront ouvertes à des milliers de colons portugais pour qu'ils s'y installent. Parmi les grandes entreprises qui participent à la première phase de la construction, on peut citer l'Anglo-American Corporation et deux autres sociétés sud-africaines. Il est évident que ces intérêts aident ouvertement le Portugal à maintenir son emprise sur la population du Mozambique, cependant que l'Afrique du Sud, qui sera le principal acheteur d'énergie, étendra désormais de plus en plus sont influence sur le Territoire.

e) Le Comité spécial conclut avec un profond regret que les puissances coloniales n'ont pas appliqué les résolutions 2288 (XXII) et 2425 (XXIII) de l'Assemblée générale et n'ont même pas commencé à le faire. En ne tenant pas compte de ces résolutions, elles ont multiplié les obstacles qui s'opposent à l'application de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux.

Recommandations

a) Le Comité spécial affirme que les intérêts étrangers, économiques et autres, qui exercent leurs activités dans les territoires coloniaux comme ils le font actuellement, constituent un obstacle majeur à l'indépendance politique aussi bien qu'à la justice sociale et économique;

b) Le Comité spécial condamne les activités des intérêts étrangers, économiques et autres, qui font obstacle à l'application de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux;

c) Le Comité spécial déplore l'attitude des puissances coloniales et des Etats intéressés qui n'ont pris aucune mesure pour appliquer les dispositions pertinentes des résolutions de l'Assemblée générale sur la question;

d) Le Comité spécial prie les puissances coloniales et les Etats intéressés dont les sociétés et les ressortissants participent à ces activités de se conformer pleinement aux dispositions des résolutions 2288 (XXII) et 2425 (XXIII) de l'Assemblée générale et de prendre des mesures efficaces pour empêcher que ne s'effectuent de nouveaux investissements, particulièrement en Afrique australe, ces opérations allant à l'encontre des résolutions susmentionnées;

e) Le Comité spécial prie tous les Etats de prendre des mesures efficaces pour mettre fin à l'apport de capitaux et d'autres formes d'assistance, notamment de matériel militaire, aux régimes coloniaux qui les utilisent pour réprimer les mouvements de libération nationale.

17. A sa 720ème séance, le 29 octobre, le Comité spécial a décidé de prendre acte de la demande que la Commission de la condition de la femme avait formulée dans le dispositif de sa résolution 3 (XXII) du 3 février 1969, et dont il est question au paragraphe 14 ci-dessus, étant entendu que le Comité donnerait la suite appropriée à cette demande en fonction des décisions qui pourraient être prises à cet égard par l'Assemblée générale à sa vingt-quatrième session.

ANNEXE*

RAPPORT DU SOUS-COMITE I

Président : M. Rafic JOUEJATI (Syrie)

TABLE DES MATIERES

	Paragraphes
INTRODUCTION	1 - 3
A. EXAMEN DE LA QUESTION PAR LE SOUS-COMITE	4 - 6
B. ADOPTION DU RAPPORT	7

* Publiée ultérieurement sous la cote A/AC.109/L.611

INTRODUCTION

1. On trouvera dans les rapports du Comité spécial à l'Assemblée générale lors de ses dix-neuvième, vingtième, vingt et unième, vingt-deuxième et vingt-troisième sessions a/ un compte rendu de l'examen des activités des intérêts étrangers, économiques et autres, dans les territoires coloniaux, auquel ont déjà procédé le Sous-Comité I et le Comité spécial.

2. Le 18 décembre 1968, ayant examiné le rapport du Comité spécial, l'Assemblée générale a adopté la résolution 2425 (XXIII) dont les paragraphes 4 à 9 sont ainsi conçus :

"...

4. Condamne l'exploitation des territoires et des peuples coloniaux, ainsi que les méthodes pratiquées dans les territoires sous domination coloniale par ceux des intérêts étrangers, économiques, financiers et autres, qui visent à perpétuer le régime colonial;

5. Déplore celles des politiques des puissances administrantes visant à encourager l'entrée systématique d'immigrants étrangers dans les territoires coloniaux qui nuisent aux droits et aux intérêts des peuples coloniaux de ces territoires;

6. Déplore le refus des Etats intéressés d'appliquer les dispositions des paragraphes 7, 8 et 10 de la résolution 2288 (XXII) de l'Assemblée générale;

7. Prie les puissances administrantes de prendre immédiatement des mesures pour mettre fin à toutes les activités qui ont pour effet d'exploiter les territoires et les peuples qu'elles administrent et, par conséquent, violent les droits politiques, économiques et sociaux de ces peuples;

8. Prie tous les Etats de prendre des mesures pratiques pour assurer que les activités de leurs ressortissants qui participent à des entreprises économiques, financières et autres dans les territoires dépendants n'aillent pas à l'encontre des droits et des intérêts des peuples coloniaux conformément aux objectifs de la résolution 1514 (XV) de l'Assemblée générale et des autres résolutions pertinentes;

---

a/ Documents officiels de l'Assemblée générale, dix-neuvième session, Annexes, annexe No 15 (A/5840); ibid., vingtième session, Annexes, additif au point 23 de l'ordre du jour (A/6000/Rev.1); ibid., vingt et unième session, Annexes, additif au point 23 de l'ordre du jour (A/6300/Rev.1); ibid., vingt-deuxième session, Annexes, additif au point 24 de l'ordre du jour (A/6868/Add.1); A/7320/Add.1.

9. Prie le Comité spécial de poursuivre l'étude de cette question et de faire rapport à ce sujet à l'Assemblée générale lors de sa vingt-quatrième session.

..."

3. En adoptant, à sa 659ème séance, le 14 mars 1969, le quarantième rapport du Groupe de travail (A/AC.109/L.537), le Comité spécial a décidé d'inscrire à son ordre du jour pour 1969 une question intitulée "Activités des intérêts étrangers, économiques et autres, qui font obstacle à l'application de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux en Rhodésie du Sud, en Namibie et dans les territoires sous domination portugaise, ainsi que dans tous les autres territoires se trouvant sous domination coloniale, et aux efforts tendant à éliminer le colonialisme, l'apartheid et la discrimination raciale dans le sud de l'Afrique". Le Comité a également décidé de renvoyer cette question au Sous-Comité I pour examen.

A. EXAMEN DE LA QUESTION PAR LE SOUS-COMITE

4. Le Sous-Comité a examiné la question à ses 73ème et 74ème séances, tenues le 26 septembre et le 10 octobre 1969.

5. Le Sous-Comité était saisi de documents de travail établis sur sa demande par le Secrétariat sur la situation économique, notamment en ce qui concerne les intérêts économiques étrangers dans les territoires suivants : Namibie, territoires administrés par le Portugal, Rhodésie du Sud, îles Gilbert et Ellice, îles Salomon, Fidji et Papua et Territoire sous tutelle de la Nouvelle-Guinée b/.

6. Pour formuler ses conclusions et ses recommandations sur la question à l'examen, le Sous-Comité a également tenu compte de renseignements supplémentaires pertinents fournis par ses membres, ainsi que des déclarations sur les activités économiques dans les territoires coloniaux faites par des pétitionnaires au Comité spécial en 1969.

B. ADOPTION DU RAPPORT

7. Après avoir examiné la question relative aux activités des intérêts étrangers, économiques et autres, dans les territoires coloniaux, et étudié la documentation et les autres renseignements pertinents, le Sous-Comité a adopté à l'unanimité ses conclusions et recommandations c/ sur cette question à sa 74ème séance, le 10 octobre 1969.

---

b/ **Voir, plus loin, les appendices.**

c/ Les conclusions et recommandations présentées par le Sous-Comité aux fins d'examen par le Comité spécial ont été adoptées sans modification par celui-ci. Elles figurent dans le rapport du Comité spécial (voir par. 16 ci-dessus).

APPENDICES

DOCUMENTS DE TRAVAIL ETABLIS PAR LE SECRETARIAT A LA DEMANDE DU SOUS-COMITE I SUR LES ACTIVITES DES INTERETS ETRANGERS, ECONOMIQUES ET AUTRES, DANS LES TERRITOIRES COLONIAUX

APPENDICE I

NAMIBIE

TABLE DES MATIERES

	Paragraphes
INTRODUCTION	1 - 7
A. INDUSTRIES EXTRACTIVES	8 - 52
Généralités	8 - 18
Diamants	19 - 29
Minéraux communs	30 - 48
Pétrole	49 - 52
B. PECHE	53 - 61
C. AGRICULTURE	62 - 71

INTRODUCTION

1. En 1964, le Secrétariat a établi à l'intention du Sous-Comité I un document de travail de base contenant des renseignements sur la situation économique de la Namibie et étudiant en particulier l'industrie minière et les autres intérêts économiques étrangers. Ces renseignements ont été joints en annexe au rapport du Sous-Comité I et reproduits dans le rapport du Comité spécial à l'Assemblée générale a/. En 1967 et en 1968, à la demande du Comité le Secrétariat a établi de nouveaux documents de travail contenant des renseignements supplémentaires qui ont également été incorporés aux rapports du Sous-Comité et reproduits dans les rapports du Comité spécial à l'Assemblée générale b/. Le Secrétariat a également fait figurer des renseignements sur les principaux faits survenus dans le domaine économique dans les documents de travail qu'il établit chaque année à l'intention du Comité spécial c/.

2. Le présent document, établi à l'intention du Sous-Comité I, met à jour les documents de travail précédents et contient de nouveaux renseignements sur les principaux secteurs de l'économie dans lesquels sont investis des capitaux étrangers. On s'est efforcé de ne pas répéter les renseignements figurant déjà dans le dernier document de travail relatif au Territoire établi par le Secrétariat à l'intention du Comité spécial (A/7623/Add.2 et Corr.2, chap. VII, annexe), qu'il conviendrait d'étudier en même temps que le présent document.

3. Comme il a été indiqué dans un document antérieur, aucun renseignement officiel concernant la situation économique de la Namibie, n'a été communiqué au Secrétariat ces dernières années et, comme le Territoire fait partie d'une union douanière avec l'Afrique du Sud, on ne dispose pas de statistiques séparées sur son commerce extérieur. C'est pourquoi, la plupart des renseignements qui figurent dans le présent document de travail proviennent de sources non officielles, notamment de rapports de sociétés. Il convient de noter, en outre, que les mesures législatives prises récemment par le Gouvernement sud-africain, et en particulier le transfert au Gouvernement sud-africain d'un grand nombre de pouvoirs et d'attributions détenus précédemment par le Gouvernement du Territoire dans les domaines administratif, législatif et financier, ainsi que la création de "homelands" séparés pour les groupes de population non blanche auront des conséquences importantes sur l'évolution économique future de la Namibie; en outre, le volume de données distinctes dont on pourra disposer sur l'économie du Territoire sera encore plus réduit. Une description détaillée de ces mesures figure dans le document de travail établi à l'intention du Comité spécial (voir par. 2 ci-dessus).

---

a/ Documents officiels de l'Assemblée générale, dix-neuvième session, Annexes, annexe No 15 (A/5840).

b/ Ibid., vingt-deuxième session, Annexes, point 24 de l'ordre du jour (A/6868/Add.1), appendice II; A/7320/Add.1, appendice II.

c/ Pour les points les plus récents, voir A/7623/Add.2 et Corr.2, chap. VII, annexe.

4. Les données dont on dispose indiquent que, si l'économie de la Namibie s'est fortement développée au cours des dix dernières années, cette expansion n'a toutefois pas eu d'effet sur la structure économique de base qui est toujours étroitement liée à la production de produits primaires en vue de l'exportation, les progrès les plus importants étant réalisés dans le domaine des industries minières et de la pêche. La production dans ces deux secteurs est essentiellement entre les mains de grandes sociétés dont le capital provient dans une large mesure d'Afrique du Sud ou d'autres sources étrangères. D'après une série d'articles publiés par le South African Financial Gazette, le produit intérieur brut de la Namibie, aux prix du marché, a augmenté de près de 74 p. 100 pendant la période de cinq ans allant de 1962 à 1967, et s'élevait à 260 millions de rands en 1967 d/. Ces articles indiquaient en outre que l'accroissement le plus important qui avait été enregistré avait eu lieu dans le secteur minier, où la valeur des exportations était passée de 65 millions de rands en 1962 à 136 millions de rands en 1967, soit plus de 50 p. 100 du produit intérieur brut. A titre de comparaison, l'industrie de la pêche n'a représenté que 50 millions de rands et l'agriculture 40 millions de rands environ en 1967. Le tourisme, qui s'est considérablement développé au cours des dernières années, rapporteraient près de 60 millions de rands par an. Comme preuve supplémentaire de la croissance économique de la Namibie et notamment du développement de son commerce extérieur, les articles indiquaient que le trafic des marchandises dans le port de Walvis Bay avait augmenté de 82 p. 100 en cinq ans et s'élevait à 1,5 million de tonnes en 1967-1968.

5. Toujours d'après ce journal, l'économie ne s'est pas seulement fortement développée mais "elle est à la veille de connaître une période de grande prospérité". Les auteurs de ces articles déclarent que l'infrastructure du territoire s'est considérablement renforcée récemment et que des dépenses d'équipement dépassent 190 millions de rands depuis la deuxième guerre mondiale ont doté la Namibie "d'un excellent système de transports qui relie pratiquement tous les centres importants". D'après le même journal le second rang de priorité a été accordé à la mise en valeur des ressources hydrauliques; les montants affectés à ce secteur ont décuplé au cours de ces quatre dernières années et ont dépassé neuf millions de rands en 1968. (Pour les détails, voir A/7623/Add.2 et Corr.2, chapitre VII, annexe, par. 112-114.)

6. Il convient de noter toutefois que l'expansion s'est produite essentiellement dans les industries auxquelles les Africains ne peuvent participer qu'en tant que travailleurs non qualifiés ou semi-qualifiés recevant des salaires sensiblement inférieurs à ceux des Blancs. Les chiffres suivants font ressortir la faiblesse relative de la part qui leur revient de la richesse du Territoire : si le produit intérieur brut par habitant était en 1967 de 360 rands pour l'ensemble de la population, la moyenne pour la population blanche était de 1 602 rands.

7. On trouvera ci-dessous une étude de l'évolution récente des principaux secteurs économiques.

---

d/ Un rand vaut 1,40 dollar des Etats-Unis.

A. INDUSTRIES EXTRACTIVES

Généralités

8. Les industries extractives continuent d'être en Namibie le secteur économique dont la croissance est la plus rapide. Entre 1962 et 1967 la valeur des minéraux exportés serait passée de 53 millions de rands à 136 millions de rands, soit de 30 p. 100 à plus de 50 p. 100 du produit intérieur brut. En outre, selon les sources officieuses, l'expansion prendra probablement encore plus d'ampleur quand commenceront à être exploités les gisements de cuivre qui viennent d'être découverts dans la région de Klein Aub (voir le par. 46 ci-après). La découverte de ces gisements a donné lieu à une prospection intensive de minéraux communs et, au milieu de l'année 1967, on rapportait que 120 géologues au moins, la plupart au service de sociétés privées, participaient à ces recherches.

9. A la fin de 1966, 30 sociétés ou particuliers au total se livraient à l'exploitation minière, les sociétés les plus importantes étant la Consolidated Diamond Mines of South West Africa et la Tsumeb Corporation (décrites précédemment) qui, à elles deux, totalisaient 90 p. 100 des minéraux extraits. Environ 46 concessions octroyant le droit de se livrer à la prospection des diamants, du pétrole et des minéraux non métallifères avaient été accordées et on comptait de nombreuses autres concessions concernant "tous les minéraux, à l'exception des diamants et du pétrole", le cuivre constituant le principal objet d'intérêt.

10. C'est probablement à cause des proportions prises par la prospection que l'"Administration" du Territoire a promulgué au début de 1967 de nouveaux règlements régissant les investissements "étrangers" (c'est-à-dire autres que namibiens ou sud-africains) dans le secteur des industries extractives. Ces nouveaux règlements disposent que lorsqu'une société contrôlée par des personnes qui ne sont pas des ressortissants de l'Afrique du Sud obtient des droits d'exploitation minière en Namibie, cette société doit mettre une certaine proportion des actions de la nouvelle entreprise à la disposition de l'"Administrateur" du Territoire pour qu'il désigne un ou plusieurs organismes autorisés à acheter ces actions. L'"Administrateur" déterminera la proportion des actions qui devront être mises à sa disposition, mais cette proportion ne peut dépasser 50 p. 100 du total.

11. On ne dispose pas encore de données distinctes sur la production minière de la Namibie postérieurement à 1966. Cette année-là, la valeur totale des exportations et des ventes locales de minéraux s'est élevée à 127,1 millions de rands, dont 66 p. 100 étaient représentés par les diamants (84,7 millions de rands); 15 p. 100 par le cuivre brut (19,2 millions de rands) et 10 p. 100 par le plomb raffiné (12,3 millions de rands). Les 8 p. 100 restants (10,9 millions de rands) étaient constitués principalement par des ventes de zinc, de vanadium, de tantalite, de minerai de cesium (pollucite) et de minerai de lithium.

12. Il n'existe pas non plus de données officielles concernant la destination des exportations de minéraux du Territoire. Selon des sources non officielles, c'est le Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord qui, en 1966, a été le principal acheteur de diamants, qui sont commercialisés par l'intermédiaire de la Central Selling Organization (Organisation centrale de vente) en Afrique du Sud, tandis que les quatre premiers pays acheteurs de minéraux communs ont été, en valeur : les Etats-Unis d'Amérique (15,7 millions de rands), la Belgique (9,4 millions de rands), la République fédérale d'Allemagne (3,9 millions de rands), et la République sud-africaine (3,3 millions de rands). Le principal minerai de métal commun importé de Namibie par ces pays a été le cuivre brut, qui a représenté pour les Etats-Unis 76 p. 100 de la valeur des achats de minéraux de ce pays, pour la Belgique 56 p. 100 et pour la République fédérale d'Allemagne 53 p. 100. Soixante-trois pour cent des achats de l'Afrique du Sud ont consisté en plomb raffiné.

13. Le tableau ci-après indique la valeur, la quantité et la destination des ventes des principaux minéraux en 1966. A des fins de comparaison, les chiffres correspondants de 1962 figurent entre parenthèses.

Produit	Pays de destination	Valeur (en millions de rands)	Quantité (en tonnes métriques)
Diamants (milliers de carats)	...	84 661 (34 221)	1 694
Plomb raffiné	Royaume-Uni, Afrique du Sud, Etats-Unis, Italie, Japon	12 287 (---)	68 055
Cuivre brut	Etats-Unis, Belgique, République fédérale d'Allemagne	19 241 (302)	30 585
Concentrés de cuivre	Belgique, Etats-Unis		4 443
Concentrés complexes de plomb	" "		85 191
Plomb en concentrés complexes	" "		20 612
Concentrés de plomb-vanadium	République fédérale d'Allemagne, Pays-Bas, Belgique	7 878 a/ (14 057)	12 484
Concentrés de zinc	Royaume-Uni, République fédérale d'Allemagne, République démocratique allemande, Belgique		21 072
Zinc en concentrés complexes	Etats-Unis, Belgique		1 904

a/ Y compris les autres concentrés de plomb/zinc/cuivre produits en plus petites quantités.

14. Ainsi qu'on l'a déjà expliqué (A/7320 et Add.1, appendice II, par. 13), jusque vers 1965 la plupart des activités d'extraction de minéraux communs étaient concentrées dans le district de Tsumeb dans le nord. Il existait des centres moins importants à Brandberg West et à Berg Aukas, où la South West Africa Company possède des mines, et à Uis, où il existe une mine d'étain qui appartient à la Iron and Steel Corporation of South Africa (ISCOR), société sud-africaine contrôlée par l'Etat. Toutefois, depuis 1965, on a ouvert deux nouvelles mines importantes à Klein Aub dans le Rehoboth Gebiet et à Rosh Pinah. La première est une mine de cuivre qui appartient à un consortium de trois sociétés sud-africaines, la seconde est une mine de zinc qui appartient à l'ISCOR, laquelle a obtenu une concession couvrant 1 200 miles carrés dans le sud du Territoire. Depuis 1965, l'ISCOR a également accru la production d'étain de sa mine de Uis et, en 1967, on signalait que cette mine couvrait la presque totalité des besoins de l'ISCOR.

15. Le fait le plus marquant que l'on ait enregistré en 1967 et 1968 a toutefois été l'expansion considérable des activités de prospection des minéraux communs et du pétrole. Dans les deux cas, ces activités ont été encouragées par l'"Administration", en partie pour que l'économie du Territoire ne repose pas entièrement sur ses réserves limitées de diamants et en partie pour qu'il subvienne aux besoins de l'Afrique du Sud en mazout. En 1967, la plus importante concession d'un seul tenant qui ait jamais été octroyée dans le Territoire à des fins de prospection de minéraux autres que le pétrole a été accordée à un consortium de quatre sociétés namibiennes et sud-africaines (voir également le par. 46 ci-dessous). La concession, qui couvre une superficie de 8 500 miles carrés, est connue géologiquement sous le nom de Tsumis Series, et va depuis Klein Aub dans le district de Rehoboth jusqu'à la frontière du Botswana. Le consortium s'est engagé à dépenser en cinq ans au minimum 1 million de rands pour des activités de prospection. D'autres concessions de prospection ont également été octroyées à la Tsumeb Corporation, premier producteur de minéraux communs du Territoire, et à d'autres sociétés qui ne s'étaient pas encore livrées à l'exploitation minière en Namibie. Parmi ces dernières figure l'Etosha Mineral Company, société nouvelle constituée pendant l'année, dont la société mère, la Brilünd Mines of Canada, contrôle également l'Etosha Petroleum Company (voir A/7623/Add.2 et Corr.2, chap. VII, annexe, par. 104). L'Etosha Mineral Company, qui est indépendante de la société pétrolière du même nom, a reçu plusieurs concessions de prospection dans la zone de Police et dans les réserves autochtones du nord. Aussi bien la Klein Aub Company que l'Etosha Mineral Company ont déjà signalé l'existence d'importants gisements de minéraux communs dans leurs concessions (voir par. 46 et 47 ci-dessous).

16. En 1968, huit concessions importantes couvrant une superficie totale de 87 214 miles carrés (dont 26 764 miles carrés au large des côtes) ont été accordées en vue de la prospection du pétrole ou du gaz naturel. Les bénéficiaires de ces concessions ont été : la Shell and British Petroleum (Royaume-Uni), la De Beers Consolidated Mines (Afrique du Sud) en association avec la Société nationale des pétroles d'Aquitaine (France), la Gulf Oil Company (Etats-Unis), la Chevron Oil (filiale de la Standard Oil Company of California) et la H.M. Mining and Exploration Company en association avec la Syracuse Oils (Royaume-Uni) et la Woodford Oil and Gas Company, Ltd. (Canada). Le chapitre VII du présent rapport du Comité spécial (A/7623/Add.2 et Corr.2, annexe, par. 99-103), contient des renseignements détaillés au sujet de ces concessions.

17. En décembre 1968, la Bethlehem Steel Corporation (Etats-Unis) a annoncé son intention d'étudier les possibilités d'exploitation des gisements de spath fluor situés dans le nord de la Namibie sur une grande échelle. Toutefois, aucune autre information confirmant cette intention n'a été reçue jusqu'à présent.

18. On trouvera dans les sections ci-après des renseignements supplémentaires sur ce qui précède, de même que sur d'autres aspects de l'évolution récente des industries extractives.

Diamants

19. Comme cela a déjà été signalé, la Consolidated Diamond Mines of South West Africa, filiale de la De Beers Consolidated Mines of South Africa, Ltd., elle-même filiale de l'Anglo-American Corporation (South Africa), est le principal producteur de diamants du Territoire; elle produit normalement plus de 90 p. 100 du total des diamants extraits. Sa propre concession, dont le bail vient à expiration en l'an 2010, couvre une superficie de 60 miles sur 220 miles le long de la côte au nord de l'Orange; on pense qu'elle est la plus riche source de diamants au monde.

20. En 1967, la compagnie a produit 1 445 825 carats de diamants au total contre 1 504 000 carats en 1966, année record. Son bénéfice net, après paiement de 29,9 millions de rands de taxes, s'est élevé à 54,3 millions de rands (contre 48,9 millions de rands en 1966). La valeur des diamants extraits, y compris ceux qui ont été ajoutés aux stocks, a représenté au total 72,5 millions de rands et le revenu provenant des intérêts et des dividendes 13,2 millions de rands.

21. D'après le rapport annuel pour 1967 du Président de la De Beers Consolidated Mines, M. H. F. Oppenheimer, la production de diamants devait s'accroître en 1966, les pierres être plus petites dans l'ensemble et le prix du carat baisser en raison de facteurs techniques. Au rythme actuel d'extraction, on prévoit l'épuisement des réserves connues de diamants dans 13 ans. Toutefois, M. Oppenheimer espérait qu'une intensification de la prospection permettrait de découvrir de nouveaux gisements.

22. Le second producteur de diamants dans le Territoire est la Marine Diamond Corporation, dont la Consolidated Diamond Mines contrôle, directement ou indirectement, 79,26 p. 100 du capital. Comme cela a déjà été indiqué (voir A/7320/Add.1, appendice II, par. 21-23), la Marine Diamond Corporation exploite des concessions au large des côtes et sur une plage adjacente entre Lüderitz et l'embouchure de l'Orange. Créée en 1961, cette société a subi des pertes pendant plusieurs années car le coût des techniques d'extraction sous-marine qu'elle expérimentait était supérieur à la valeur des diamants qui étaient extraits. En 1965, les pertes s'élevant presque à 4 millions de rands, la majorité des actions de la société a été rachetée par la Consolidated Diamond Mines dans le cadre d'une opération complexe de renflouement dont l'un des principaux aspects était que la Consolidated Diamond Mines assurerait l'exploitation de la basse plage et la financerait elle-même. En 1966, on a enregistré de nouvelles pertes dans

l'exploitation des fonds sous-marins et en 1967, un nouvel accord a été conclu aux termes duquel, afin de compenser les pertes et de payer ses dettes, la Marine Diamond Corporation cédait ses concessions minières situées au large des côtes à la Consolidated Diamond Mines pour une durée de trois ans et demi à compter du 1er juillet 1967, moyennant une redevance annuelle de 2,7 millions de rands. On a appris que, sous la direction de la Consolidated Diamond Mines, les techniques d'exploitation des basses plages n'avaient cessé de s'améliorer au cours de l'année et qu'un nouveau ponton, le Pomona, équipé pour l'extraction minière en milieu marin, était entré en service.

23. Dans son rapport pour 1967, la Consolidated Diamond Mines a annoncé qu'à la de ces opérations, la Marine Diamond Corporation avait réalisé en 1967 un bénéfice net dont un montant de 794 000 rands était revenu à la Consolidated Diamond Mines.

24. En 1968, la Consolidated Diamond Mines a retiré 146 765 carats des basses plages et 82 421 carats des fonds sous-marins dont l'exploitation lui avait été concédée par la Marine Diamond Corporation. Les dépenses d'équipement se sont élevées à 832 286 rands. Pour le semestre se terminant le 31 décembre 1968, la société a déclaré une perte de 5,96 rands par carat en ce qui concerne l'exploitation des fonds sous-marins et un bénéfice net de 13 rands par carat en ce qui concerne l'exploitation des basses plages. Dans un rapport publié au début de 1969, la Consolidated Diamond Mines expliquait que les pertes enregistrées dans l'exploitation des fonds sous-marins étaient dues à l'épuisement des réserves qui avaient été entièrement prospectées et elle annonçait que, en attendant qu'un nouveau programme de prospection ait été mené à bien, le Pomona serait ramené à Hottentot Bay, qui fait partie de la concession appartenant à la Tidal Diamonds SWA (Pty.) Ltd.

25. La Tidal Diamonds, dont le capital est détenu par la Consolidated Diamond Mines (66,3 p. 100) et par la Getty Oil Company des Etats-Unis qui possède les droits d'exploitation, a été constituée en 1963 afin de prospecter et d'exploiter la zone diamantifère No 2. La concession qui a été accordée moyennant paiement d'une redevance s'étend le long de la côte sur 150 miles immédiatement au nord de la concession de la Consolidated Diamond Mines et comprend la basse plage et les fonds sous-marins adjacents jusqu'au bout du plateau continental, ce qui représente une superficie totale d'environ 18 000 miles carrés. La société n'aurait jusqu'à présent prospecté qu'une superficie relativement faible de 295 000 mètres carrés dans la Hottentot Bay où elle a découvert une réserve de diamants estimée à 715 000 carats.

26. Comme cela est expliqué dans la première étude approfondie qui a été consacrée à la question (A/5840, par. 159-176), le détenteur de la concession qui s'étend sur la zone diamantifère No 2 et les zones maritimes adjacentes est la Diamond Mining and Utility Company, Ltd., qui a cédé en 1963 ses droits d'exploitation à la Getty Oil Company dans le cadre d'un accord aux termes duquel elle doit recevoir de la Tidal Diamonds 18 p. 100 du produit net de la vente des diamants, après déduction des taxes et des frais de vente, ainsi que 12 p. 100 du produit de la vente des autres minéraux.

27. En 1969, au moment où l'on apprenait que le Pomona allait commencer ses opérations dans Hottentot Bay (voir par. 24 ci-dessus), la Tidal Diamonds a annoncé qu'elle avait conclu un nouvel accord avec la Diamond Mining and Utility aux termes duquel la Tidal Diamond obtiendrait des droits d'exploitation supplémentaires dans une zone s'étendant au large de la côte et le long de celle-ci au nord de Hottentot Bay vers Conception Bay. Aux termes de cet accord, auquel la Diamond Mining and Utility, la Tidal Diamonds, la Consolidated Diamond Mines et la Getty Oil Company sont parties, la Diamond Mining and Utility pourra acquérir au pair 23 p. 100 des nouvelles actions privilégiées émises par la Tidal Diamonds tandis que la Consolidated Diamond Mines et la Getty Oil Company détiendront les 77 p. 100 restants. Les actions ouvriront droit à tous les bénéfices qui seront tirés de l'exploitation des diamants dans l'ensemble du secteur et distribués, étant entendu en outre que la part des bénéfices provenant de l'exploitation des diamants et revenant à la Diamond Mining and Utility sera portée de 18 à 23 p. 100. La Diamond Mining and Utility conservera la redevance de 12 p. 100 qu'elle touche pour tous les autres minerais.

28. On a également indiqué que la Consolidated Diamond Mines commencera bientôt à prospecter la nouvelle zone et que l'exploitation commencera sans tarder dans la zone déjà prospectée de Hottentot Bay.

29. Les trois concessions diamantifères de la Kaokoveld northern Native reserve détenues par la De Beers Consolidated Mines, Ltd., en son nom propre ont été abandonnées le 31 décembre 1967, la teneur en diamant étant restée faible. En 1967, 566 carats ont été produits dans ce secteur.

Minéraux communs

30. Comme on l'a indiqué plus haut, les années 1967 et 1968 ont vu une nette augmentation de la prospection minière par les entreprises commerciales, encouragées par "l'Administration", dans le cadre d'un effort visant à découvrir de nouvelles réserves de minéraux communs, en particulier de cuivre, afin de rendre l'industrie minière moins dépendante des diamants. Jusqu'à maintenant, bien que l'on connaisse l'existence de gisements inexploités de minerais exploitables dans diverses parties de la Namibie, ces gisements n'ont pas été complètement prospectés et l'exploitation minière à grande échelle des minéraux communs s'est cantonnée essentiellement à deux régions, dans le nord et le nord-ouest.

31. Quoi qu'il en soit, à l'heure actuelle, le plus grand producteur de minéraux communs est la Tsumeb Corporation, qui est également la seule entreprise à effectuer des opérations de fonte et d'affinage et qui produit du cuivre Bessemer, du plomb, du zinc et des dérivés. Cette société, qui possède des mines à Tsumeb et à Kombat, a pour principaux actionnaires l'American Metal Climax et la Newmont Mining Corporation qui sont toutes deux américaines. On estimait qu'au mois de juin 1968 les réserves de minerai de la société s'élevaient à environ 7 millions de tonnes courtes à Tsumeb, d'une teneur globale en minerai de 18,03 p. 100 (avec 4,73 p. 100 de teneur de cuivre, 10,5 p. 100 de teneur de plomb et 2,8 p. 100 de teneur de zinc) et 1,7 million de tonnes courtes à Kombat.

32. D'après les rapports annuels de la société pour 1967 et 1968, la teneur en métal du minerai extrait a diminué depuis 1964, ce qui fait que la société a dû annoncer une baisse importante de ses recettes et des dividendes au cours de ces deux années. Toutefois, pris ensemble, les stocks et les avoirs actuels nets ont atteint un chiffre record de 19,3 millions de rands en 1968. On trouvera ci-après un tableau récapitulant les résultats financiers de la Corporation pour la période 1964-1968 :

(en milliers de rands)

	1964	1965	1966	1967	1968
Vente de métaux	31,9	51,5	55,9	52,1	42,7
Revenus nets d'exploitation	13,3	30,2	31,9	29,8	23,4
Intérêts perçus	-	-	-	0,7	0,7
Amortissements et mise au reout de matériel	-	-	2,7	2,9	3,0
Provisions pour impôts sur le revenu	-	8,7	9,0	8,5	6,7
Bénéfices nets	7,6	18,9	20,7	19,0	14,3
Dividendes déclarés	-	-	20,0	18,5	14,0
Actif réalisable net	-	4,7	3,9	4,9	7,0
Stocks	13,1	13,0	12,8	13,0	12,3

33. Les dépenses d'équipement au titre de constructions nouvelles en 1967 et en 1968 se sont chiffrées respectivement à 2 millions et à 1,6 million de rands, ce qui porte à 9,2 millions de rands le total des dépenses engagées à ce titre pendant la période quinquennale 1964-1968. Les principaux postes de dépenses autorisées pour 1968 étaient les suivants : usine de broyage de Tsumeb, 8 556 rands; mine de Tsumeb, 14 131 rands; fonderies de cuivre et de plomb, 283 592 rands; bâtiments et matériel de surface, 342 571 rands; centrales électriques, 295 656 rands; logements pour le personnel européen, 224 933 rands; aménagement des villes, 244 162 rands; bâtiments de fermes et matériel agricole, 18 375 rands; affaires africaines, 132 909 rands; mine de Kombat, 66 802 rands; dock de chargement de Walvis Bay, 2 956 rands.

34. On trouvera ci-après les chiffres relatifs à la production des principaux métaux pendant la période quinquennale 1964-1968 :

	Plomb	Cuivre	Zinc	Total	Cadmium	Argent
		(en tonnes courtes)			(livres)	(onces)
1964	81 509	34 337	9 999	125 845	219 027	1 436 136
1965	91 771	34 750	12 164	138 685	237 435	1 540 851
1966	88 800	32 471	11 015	132 286	369 812	1 516 539
1967	78 006	35 591	9 263	122 860	564 367	1 449 763
1968	61 927	34 691	4 973	101 591	471 108	1 349 741

35. Pendant la période de douze mois qui s'est terminée le 30 juin 1968, la quantité de métal vendu et prise en compte a atteint 109 181 tonnes (soit 71 664 tonnes de plomb, 33 933 tonnes de cuivre d'électrolyse et 3 584 tonnes de zinc), contre un total de 144 067 tonnes l'année précédente. En outre, 532 002 livres de cadmium et 1 780 713 onces d'argent ont été vendues en 1967-1968, contre 703 038 livres de cadmium et 1 832 316 onces d'argent l'année précédente.

36. D'après son rapport annuel, pendant l'année 1968, la **Tsumeb Corporation** a considérablement augmenté le rythme de ses prospections extérieures et a étudié de nombreuses zones présentant un intérêt potentiel, qui s'étendent entre Tsumeb et Maltahöhe. Dix demandes d'octroi de concessions de prospection ont été déposées à la suite de ces études préliminaires; quatre concessions ont été accordées et, pour trois autres, la décision n'avait pas encore été prise à la fin de l'année. Au total, on a parcouru en avion 13 000 miles pour effectuer des relevés photos-magnétiques couvrant une superficie d'environ 10 150 miles carrés dans les districts de Tsumeb et d'Outjo. La société a également signalé que la **Tsumeb Exploration Company** dont elle détient 75 p. 100 des parts, a dépensé 223 517 rands au cours de l'année en travaux de prospection à Otavi, Asis Ost, Harasib, Teco et Alt Bobos, mais que les résultats ont été décevants.

37. La **Tsumeb Corporation** a en outre annoncé qu'elle avait acquis 20 p. 100 des parts dans une entreprise de prospection mixte dont le principal actionnaire est l'**Anglo-Transvaal Consolidated Investment Company of South Africa** et dans laquelle la **De Beers Consolidated Mines** et **Anglo-American Corporation** ont également une participation. Connu sous le nom de **Beta-Gamma-Sigma, Theta-Zeta Mining and Prospecting Companies**, ce nouveau groupe prospecte trois concessions situées entre le district de Rehoboth et la ville de Gobabis, couvrant une superficie totale d'environ 1 500 miles carrés. On y aurait trouvé du cuivre en divers endroits.

38. En octobre 1968, la Tsumeb Corporation a annoncé que, après deux ans de sondages, elle avait décidé de rouvrir la mine de **Matchless** dans le **Khomas Hochland**, à environ 30 **miles de Windhoek**. On estime les réserves de minerai à 2,4 millions de tonnes courtes, avec une teneur moyenne de 1,71 p. 100 de cuivre et 12,04 p. 100 de soufre. Quand les travaux d'infrastructure qui coûteront de 3,5 à 4 millions de rands seront terminés, la mine devrait commencer à fonctionner à plein en 1970. La principale raison pour laquelle la société a décidé de rouvrir cette mine serait la présence d'importantes réserves de pyrites de fer, qui peuvent être utilisées dans le processus de récupération de cuivre dans la mine principale de Tsumeb.

39. En Namibie, le producteur le plus important de minéraux communs après la Tsumeb Corporation est la South West Africa Company qui exploite une mine de vanadium au plomb à Berg Aukas près de Grootfontein et une mine de wolfram à l'étain à Brandberg West. La société a pour principaux actionnaires la Consolidated Golf Fields, Ltd., l'Anglo-American Corporation of South Africa, Ltd., et la British South Africa Company. Au cours de l'année 1967, la société a extrait 148 660 tonnes de minerai de la mine de Berg Aukas et 451 195 tonnes de la mine de Brandberg West. Le produit net de la vente de 10 840 tonnes courtes de vanadium au plomb; de 9 980 tonnes courtes de sulfate de zinc et de plomb; de 21 750 tonnes courtes de silicate de zinc et de 707 tonnes courtes de wolfram à l'étain, s'est chiffré à 865 714 rands. Le 30 juin 1967, les réserves de minerai étaient évaluées à 1,9 million de tonnes à Berg Aukas et à 2,2 millions de tonnes à Brandberg West.

40. En 1968, en raison d'une baisse de la production de concentrés de vanadium au plomb, de l'augmentation des frais d'exploitation et d'un rétrécissement du marché du vanadium, la société a déclaré des bénéfices nets se chiffrant seulement à 462 857 rands et n'a pu distribuer de dividendes.

41. L'étude économique précédente (voir A/7320 et Add.1, appendice II, par. 30-32), décrivait les importants travaux d'agrandissement prévus à la mine de Berg Aukas en vue d'augmenter la quantité de zinc qui pourra être vendue à l'ISCOR pour son approvisionnement. On se souvient qu'aux termes d'un accord conclu en 1967, des travaux d'un coût total de 5 millions de rands, comprenant la construction d'un four Waelz pour le traitement des schlamms de zinc et le forage d'un nouveau puits de mine profond, sont financés par une nouvelle société, la Kiln Products appartenant à la Consolidated Gold Fields (51 p. 100), à l'Anglo-American Corporation (34 p. 100), à la Vogelstruisbult Gold Mining Areas (South Africa) (10 p. 100) et à la Johannesburg Consolidated Investment Company (5 p. 100). Aux termes de cet accord, la Kiln Products achétera du minerai de zinc à la South West Africa Company pour le revendre à une deuxième société nouvellement constituée, la Zinc Corporation of South Africa (ZINCOR), laquelle s'est vu concéder par contrat le droit exclusif d'assurer l'approvisionnement en zinc de l'ISCOR pendant quinze ans. Le forage du puits, qui a coûté 1 million de rands, a été achevé en mars 1969; on prévoyait qu'il serait mis en service plusieurs mois plus tard, quand les travaux de pompage d'eau seraient terminés.

42. On se souviendra également que l'ISCOR elle-même, par l'intermédiaire d'une filiale, l'Industrial Mining Corporation (IMCOR), exploite la mine de Rosh Pinah - qui est sa principale source de zinc - dans la région méridionale de la Namibie. Cette mine comprend une partie d'une concession de plus de 1 200 miles carrés qui s'étend entre les fleuves Orange, Fish et Konkiep, et qui a été octroyée à l'ISCOR en 1965. L'exploitation de la mine de Rosh Pinah devait commencer en avril 1969, avec une production initiale de 3 700 tonnes de concentrés de zinc et 750 tonnes de concentrés de plomb par mois. Les réserves de minerai sont évaluées à environ 5 millions de tonnes, avec une teneur moyenne en zinc de 6 p. 100 et un peu de plomb et d'argent.

43. A la fin de 1968, l'ISCOR avait dépensé, sur le total de 6 millions de rands prévus pour le projet, 1,9 million de rands pour les travaux d'infrastructure, la construction de logements, l'exploitation ainsi que la construction d'une usine de traitement des concentrés à Rosh Pinah. Quand les travaux d'agrandissement de Berg Aukas seront terminés et que la mine de Rosh Pinah fonctionnera à pleine capacité, l'ISCOR devrait, pour la première fois, suffire à tous ses besoins en zinc sans recourir aux importations étrangères qui, en 1964, ont atteint 35 000 tonnes métriques.

44. La mine d'étain de l'ISCOR à Uis, dans la réserve indigène d'Okambahe, que la société a achetée en 1950, a produit en moyenne 72 000 tonnes d'étain par mois en 1967. Le minerai produit est fondu dans les fonderies récemment construites de Vanderbylpark, en République sud-africaine; leur production serait suffisante pour répondre à presque tous les besoins de l'ISCOR. La capacité de cette mine a été augmentée et on prévoit qu'elle produira 95 000 tonnes par mois en 1969 et 110 000 tonnes par mois en 1972; on estime à 80 000 rands le coût des travaux nécessaires pour atteindre ces objectifs. Bien que l'on n'ait pas de renseignements sur les recettes de la mine d'étain de Uis, puisque c'est une filiale de l'ISCOR dont celui-ci possède toutes les parts, le Président de l'ISCOR a indiqué que la valeur du concentré de fluorine que l'on tire de l'étain au cours du processus de fonte atteint à elle seule 5 000 rands par mois. En raison de la pénurie mondiale de fluorine, on signale que l'ISCOR envisageait de reprendre l'exploitation d'un gisement de ce minerai à Okurusu.

45. Il est une autre société minière qui prend de plus en plus d'importance dans le Territoire, la Klein Aub Copper Company dans le Rehoboth Gebiet, qui a déclaré des bénéfices d'un montant de 2 millions de rands pour l'exercice financier 1967-1968, et qui a versé pour la première fois des dividendes de 50 cents (sud-africains) par action. La société a été constituée en 1965 par la Marine Products Ltd., le groupe Federale Mynbou General Mining et le Federale Volksbeleggings Beperk, avec une mise de fonds initiale de 4 millions de rands. On estime actuellement les réserves à 1,7 million de tonnes de minerai, d'une teneur moyenne en cuivre de 3,5 p. 100, qui dépasse de loin ce que l'on prévoyait lorsque la concession a fait l'objet d'une étude en 1965. Le minerai est broyé au rythme de 20 000 tonnes par mois. En mars 1968, les recettes de la société avaient dépassé la mise de fonds initiale de 4 millions de rands.

46. Comme on l'a déjà signalé (A/7320 et Add.1, appendice II, par. 33 et 34), à la suite de la découverte de réserves de minerai exceptionnellement importantes dans la région de Klein Aub, l'"Administration" du Territoire a octroyé une concession de prospection minière sur 8 500 miles carrés s'étendant de Klein Aub dans le district de Rehoboth au nord-est au-delà de Gobabis en direction de la frontière du Botswana, à un consortium groupant la Klein Aub Copper Company, et ses sociétés mères, le groupe Federale Mynbou General Mining, la Federale Volksbeleggings Beperk et la Marine Products. La zone de la concession, qui correspond à une formation géologique connue sous le nom de série de Tsumis renfermerait l'un des plus grands gisements cuprifères du monde et c'est dans cette concession que se sont concentrées les activités de prospection en 1968. On pense également qu'il existe des gisements de vanadium, d'étain, de lithium et de diamants. Aux termes du

contrat de concession, qui porte sur une période de cinq ans, le consortium versera à l'"Administration" du territoire une redevance annuelle de 50 000 rands et consacrera au moins 1 million de rands à la prospection. Le consortium peut prospecter tous les minéraux à l'exception du pétrole, du gypse, du sel, du calcaire, du marbre et des matières nucléaires.

47. D'autres prospections prometteuses ont été faites en 1968 par l'Etosha Mineral Company, filiale de la Brilünd Mines du Canada, qui possède également l'Etosha Petroleum Company. La société a été fondée par l'Etosha Petroleum Company en 1967 et, en 1968, elle détenait quatre concessions dans la partie nord du Territoire. En novembre 1968, la société a annoncé qu'elle envisageait d'entreprendre avec la Société minérale et métallurgique du Pennaroya (France) un programme de forages ininterrompus pour rechercher le cuivre et d'autres minéraux dans les zones qui lui ont été concédées dans les districts de Grootfontein et de Tsumeb où l'on signale d'importants gisements de cuivre, de plomb et de zinc. La société Pennaroya, qui participe à l'entreprise de forage, fait partie du groupe minier Rothschild et c'est le premier distributeur mondial de plomb ainsi que l'un des plus importants producteurs de métaux communs.

48. Le programme de sondages aurait pour objet de déterminer si les divers gisements, en particulier les gisements cuprifères, s'étendent en profondeur. Les gisements cuprifères sont toutefois assez importants pour justifier l'ouverture d'une mine à ciel ouvert dans la région.

Pétrole

49. Depuis la fin de 1967, on procède en Namibie, sous les auspices du gouvernement, à des prospections pétrolières intensives auxquelles participent un certain nombre de grandes sociétés pétrolières internationales. Bien qu'on n'ait pas de preuve certaine qu'il y a du pétrole dans le Territoire, à l'exception de quelques indications permettant d'espérer qu'il existe un gisement dans la zone du parc national d'Etosha Pan, l'espoir que les gisements de pétrole du sud de l'Angola se prolongent en Namibie et particulièrement en mer à proximité de la côte a stimulé la prospection.

50. Comme on l'a indiqué dans l'étude précédente (A/7320 et Add.1, appendice II, par. 39 à 43), l'"Administration" territoriale a conclu en décembre 1967 un accord avec la Southern Oil Exploration Company (Pty.) Ltd. d'Afrique du Sud (SOEKOR) au titre duquel elle a accordé à cette société les droits de prospection pétrolière dans toutes les zones où ces droits n'avaient pas encore été accordés à d'autres sociétés en vertu des concessions en vigueur. Conformément à cet accord, la SOEKOR, par l'entremise d'une filiale (la SWAKOR) enregistrée en Namibie jouerait le rôle d'agent de l'"Administration" en sous-louant ses droits à d'autres sociétés pétrolières. Les seules concessions non visées par cet accord sont celles accordées avant décembre 1961, notamment celles qui sont détenues par la Consolidated Diamonds et la Marine Diamond Corporation, au titre desquelles le droit de prospection et d'extraction du pétrole n'était pas spécifiquement exclu, ainsi que les concessions dans l'Ovamboland, où l'Etosha Petroleum Company effectue des travaux de prospection depuis 1966.

51. L'évolution récente de la situation en ce qui concerne la prospection pétrolière est exposée en détail dans le chapitre VII du rapport du Comité spécial (A/7623/Add.2 et Corr.2, annexe, par. 99-105). En bref, l'élément nouveau le plus important a été l'octroi par la SWAKOR en septembre 1968 de huit concessions portant sur une superficie totale de près de 90 000 miles carrés aux sociétés internationales suivantes : la Shell et la British Petroleum; la De Beers Consolidated Mines et la Société nationale des pétroles d'Aquitaine; la Gulf Oil Company; la Chevron Oil Company et la H. M. Mining and Exploration Company, en association avec Syracuse Oils et la Woodford Oil and Gas Company, Ltd. L'accord conclu entre la SWAKOR et la Chevron Oil Company a été officiellement signé et approuvé le 9 décembre 1968 et l'on pense que les accords relatifs aux autres concessions seront signés au début de 1969. La Shell Petroleum a entrepris en avril 1969, une enquête géophysique par avion des zones sur lesquelles porte la concession.

52. On avait signalé précédemment, en mars 1968, que la Consolidated Diamond Mines négociait avec la Caltex Exploration Company (filiale du groupe Caltex Oil dans lequel la Texaco, et la Standard Oil of California détiennent la majorité des actions) afin d'entreprendre la prospection pétrolière dans les concessions qu'elle détient pour l'exploitation des gisements diamantifères, tant sur le continent qu'au large des côtes mais on ne dispose d'aucun autre renseignement touchant l'issue de ces négociations.

B. PECHE

53. La pêche commerciale, qui s'effectue surtout dans deux zones au long des 900 milles de côte de la Namibie, dans le voisinage de la baie de Walvis et de Lüderitz, est devenue une des indsutries principales du Territoire depuis qu'on a commencé à s'y intéresser en 1948. En 1966, les ventes ont atteint le chiffre record de 49,6 millions de rands, soit près d'un cinquième du produit national brut. L'année suivante, l'industrie de la pêche n'a pas connu un tel essor, en partie par la suite de la baisse des prix en Afrique du Sud et outre-mer et en partie du fait de conditions météorologiques défavorables mais les ventes ont néanmoins atteint le chiffre de 45,4 millions de rands, la vente des pilchards (sardines) représentant 40,2 millions de rands, celle des homards 3,9 millions de rands, celle du merlan 817 000 rands, et celle des phoques, y compris les peaux et l'huile, 570 000 rands.

54. L'organisation de l'industrie de la pêche et les sociétés qui y participent ont été décrites en détail dans l'étude de base publiée en 1964 (A/5840) et les renseignements supplémentaires fournis en 1968 (A/7320 et Add.1, appendice II, par. 44 à 54). On notera que sur le montant total de plus de 20 millions de rands investi dans cette industrie, les deux tiers environ des fonds proviennent d'Afrique du Sud et que la majorité des actions de la plupart des sociétés sont détenues par des Sud-Africains.

55. La branche la plus importante de l'industrie est celle de la pêche et de la mise en conserve des pilchards et de la production de farine de poisson et d'huile de poisson. Le centre d'activités est la baie de Walvis, où se trouvent sept des huit usines de traitement des pilchards actuellement en exploitation, la huitième se trouvant à Lüderitz. A la fin de 1967 et en 1968 (voir plus loin) on a accordé des permis pour la construction de deux usines de plus, l'une dans la réserve autochtone du nord du Kaokoveld et l'autre dans la baie de Walvis, mais on ignore si la construction de ces usines est terminée. Afin de ne pas épuiser les réserves de poisson, on attribue à chaque usine une quote-part officielle maximum qui est normalement de 90 000 tonnes de poisson par an. En outre, on a accordé des quotes-parts supplémentaires à cinq des usines de la baie de Walvis en 1967, représentant dans chaque cas 9 600 tonnes, moyennant le versement à "l'Administration" d'un droit de cinq rands par tonne pour financer un Conseil de recherche sur la pêche. Par ailleurs, en attendant que l'usine du Kaokoveld commence à fonctionner, on a réparti sa quote-part de 90 000 tonnes entre les usines existantes. En conséquence, la quantité totale de pilchards que les sociétés du Territoire peuvent pêcher s'élève actuellement à 948 000 tonnes.

56. Malgré ces restrictions, il semble que les pilchards deviennent plus rares dans le voisinage immédiat de la baie de Walvis. L'"Administration" territoriale cherche à résoudre ce problème en intensifiant la pêche du merlan, pour lequel existent des débouchés de plus en plus vastes sur le marché mondial et en créant de nouvelles usines de traitement du pilchard à d'autres endroits de la côte. Dans le document de travail précédent (A/7320 et Add.1, appendice II, par. 49 à 52)

on a fourni des renseignements détaillés sur les accords conclus en décembre 1967 entre l'"Administration" et la Sarusas Development Corporation, Pty., qui est un consortium de sociétés sud-africaines (Mankor, Volksas, General Mining, Industrial Development Corporation et Westies Mineral (Edins) Bpk.) et d'hommes d'affaires de Windhoek, pour l'exploitation d'une zone de pêche et l'aménagement d'une zone industrielle, y compris celui d'un port en eau profonde, sur la côte de la réserve autochtone du nord du Kaokoveld. En échange du droit de pêcher 90 000 tonnes de pilchards et une quantité correspondante de merlans, cette société a consenti à consacrer la plus grande partie des bénéfices qu'elle réaliserait pendant les premières années à l'aménagement de la zone industrielle. Cet accord prévoyait en outre que la Sarusas pourrait pêcher le pilchard dans la baie de Walvis jusqu'à ce que la construction de son usine du Kaokoveld soit terminée et que le montant des bénéfices nets provenant de ces activités serait versé intégralement à l'"Administration". La société a commencé à pêcher dans la baie de Walvis en 1968 et ses prises ont été traitées par les usines existantes. Ces dernières ont reçu 20 p. 100 des bénéfices pour leur travail, le solde étant perçu selon les stipulations prévues par l'"Administration".

57. En 1968, l'"Administration" a accordé une autre licence pour la pêche de 90 000 tonnes de pilchards au Consortium Visserye (Pty) Ltd., consortium formé par six sociétés de pêche dont l'une est une filiale de la South West Africa Fishing Industries, Ltd. (LWASIL). Ce consortium se propose essentiellement d'intensifier la pêche et le traitement du merlan. Il envisage de construire deux usines à Lüderitz et dans la baie de Walvis et de vendre ses produits par l'intermédiaire de la South Africa Marketing Organization. Au titre de l'accord conclu avec l'"Administration", le consortium ne sera autorisé à exploiter sa licence pour la pêche du pilchard que s'il intensifie ses activités en matière de pêche et de traitement du merlan, et une partie des bénéfices retirés de la pêche du pilchard doit être consacrée à cette fin. Au moment où l'accord a été signé, le consortium a annoncé qu'il aurait besoin d'un capital de 4 millions de rands, dont 3 millions seraient fournis par ses membres et un million proviendrait de la vente d'actions au public. On comptait que les bénéfices se chiffreraient en moyenne à 3 millions de rands par an. En décembre 1968, le consortium a entrepris la construction de son usine de traitement du merlan dans la baie de Walvis et l'on comptait qu'elle pourrait commencer à fonctionner en avril 1969. On a estimé le coût de l'usine à 750 000 rands.

58. La présence de nombreux chalutiers étrangers qui pêchent principalement du pilchard au large des côtes namibiennes et parfois dans les eaux territoriales, ne cesse de faire obstacle aux efforts déployés pour préserver les ressources du Territoire en poisson, car les prises de ces chalutiers représentent environ 49 p. 100 de tout le poisson pêché au large de la Namibie, soit un total estimé à 2 millions de tonnes environ en 1968. De plus, les propriétaires de ces bateaux ne versent pas à l'"Administration" la taxe de 30 p. 100 sur les bénéfices auxquels sont soumises les sociétés enregistrées en Namibie. L'"Administration" s'inquiète particulièrement des activités croissantes des navires usines sud-africains : en 1967, deux de ces navires pêchaient au large de la Namibie, la licence du troisième

avait été accordée par les autorités sud-africaines et une demande portant sur une quatrième licence était à l'étude. Toutefois, on a annoncé le 28 juin 1968 qu'après des négociations prolongées, l'"Administration" territoriale était parvenue à signer avec les autorités sud-africaines un accord en vertu duquel seuls les deux navires usines actuellement en service seraient autorisés à pêcher entre certaines latitudes au large de la Namibie. Cet accord prévoyait de plus que : a) l'"Administration" poursuivrait ses travaux de recherche sur la pêche afin de déterminer les ressources en poisson de la zone; il n'y aurait plus d'augmentation des quotes-parts dans le Territoire et aucune licence ne serait accordée à de nouveaux navires usines sud-africains, à moins qu'il ne soit prouvé qu'une exploitation plus poussée ne nuirait pas à l'industrie; b) au cas où la saison des pêches, en ce qui concerne les usines sud-africaines du continent, serait prolongée, cette prolongation ne s'appliquerait pas aux navires usines opérant au large de la Namibie; c) les usines existantes de traitement du pilchard en Namibie (dont la majorité des actions sont détenues par des Sud-Africains) se partageraient également le traitement des 90 000 tonnes de pilchard que le Consortium Visserye a été récemment autorisé à pêcher; et d) la société sud-africaine à laquelle appartiennent les navires usines (Buitesee Viskortorasie Bpk) serait autorisée à négocier avec les usines de traitement du poisson de la Namibie afin de traiter une partie des prises de pilchard de la Sarusas Development Corporation. En vertu de dispositions législatives promulguées en 1967, tous les pêcheurs enregistrés en Namibie qui fournissent du poisson à des usines non enregistrées sont passibles de peines sévères, à savoir une amende pouvant aller jusqu'à 10 000 rands ou d'une peine de dix ans de prison.

59. On a signalé par la suite que l'"Administration" avait entrepris des négociations avec d'autres gouvernements afin de conclure un accord multilatéral visant à prévenir un développement trop poussé de la pêche au large de la Namibie. On a également signalé que, au titre de son programme de recherche des ressources de la Namibie en poisson qu'elle a intensifié, l'"Administration" avait mis en service le 8 novembre 1968 un navire de recherche de 45 m de long, le Benguela, dont la construction avait coûté 800 000 rands.

60. Comme il s'est écoulé moins de 12 mois depuis la publication du document de travail précédent, on dispose de peu de détails supplémentaires en ce qui concerne les opérations et les résultats financiers des différentes sociétés de pêche. Toutefois, depuis 1966, la surproduction mondiale de certains produits du poisson, et en particulier celle de la farine de poisson et de l'huile de poisson, qui représentent ensemble 60 p. 100 des recettes d'exportation de l'industrie a entraîné une baisse sensible des prix et l'on ne compte guère sur une reprise rapide. Toutefois, ce fléchissement des prix a été largement compensé par l'augmentation du volume des transactions. On trouvera au tableau ci-joint l'état récapitulatif des bénéfices nets des principales sociétés de pêche en Namibie, après déduction des impôts, qui se montent à 30 p. 100 :

Etat récapitulatif des bénéfices nets
(En millions de rands)

	1966	1967	1968
Marine Products, Ltd	3,5	3,4	3,5
Ovenstone South West Africa Investments, Ltd (OSWIL)	1,1	1,1	-
South West Africa Fishing Industries, Ltd	1,8	1,4	-
Suid Kunene Bpk	1,1	1,0	1,0
Angra Pequena Fishing Company	1,4	0,9	-

61. Pendant l'année, l'OSWIL a acquis la totalité des actions de John Ovenstone, Ltd., société de pêche enregistrée en Afrique du Sud qui était une de ses filiales et elle a en même temps vendu la moitié des 50 p. 100 d'actions qu'elle détenait dans l'Industone Sociedad Anónima Pesquera qui opère au Chili. L'OSWIL était déjà copropriétaire avec John Ovenstone, Ltd. et Kaap Kunene d'un des deux navires usines enregistrés en Afrique du Sud mentionnés plus haut au paragraphe 58.

C. AGRICULTURE

62. Renseignements généraux. L'agriculture constitue, pour ce qui est de sa contribution au revenu national, le moins important des quatre secteurs principaux de l'économie. Du fait des conditions climatiques, notamment de l'extrême aridité de plus de 70 p. 100 du sol où les moyennes annuelles des précipitations sont inférieures à 8 mm et du fait que la plus grande partie des terres de pâture sont entièrement exploitées, il s'agit là d'un secteur relativement statique d'une économie en plein essor. Par suite de l'accroissement sensible de la production minière, les recettes du secteur agricole qui sont en moyenne d'environ 40 millions de rands par an sont tombées d'un cinquième du produit national brut en 1965 à environ un sixième en 1967.

63. Ainsi qu'il a été précisé ailleurs (voir A/6868/Add.1, appendice II), l'agriculture commerciale en Namibie consiste principalement dans l'élevage du gros bétail et du caracul et est pratiquée surtout dans des exploitations appartenant à des Européens situées dans la zone de police. Bien que quelques exploitations agricoles appartiennent à des sociétés commerciales, elles sont généralement aux mains d'une seule famille qui vend son bétail à des marchands locaux ou à des conserveries; pour ce qui est du caracul, les peaux sont vendues à des intermédiaires qui les exportent pour les mettre en vente aux enchères, principalement au Royaume-Uni. Le quart environ du bétail du Territoire appartient à des Africains des réserves autochtones, surtout dans l'Ovamboland, mais il est utilisé principalement pour la consommation locale car sa qualité est en général médiocre et les épizooties le rendent dans l'ensemble impropre à l'exportation.

64. Le tableau ci-après indique le nombre total de certaines catégories de bétail recensées en Namibie en 1965, 1966 et 1967 :

	1965	1966	1967
Bétail	2 347 235	2 277 620	2 196 972
Caracul	3 151 219	3 360 248	3 181 329
Autres moutons	688 041	707 294	621 086
Chèvres	1 541 344	1 513 059	1 423 239

Selon les rapports, l'importance numérique du cheptel en Namibie a peu varié depuis 1958. Dans les zones d'élevage européennes où presque toutes les terres de pâture sont déjà exploitées de façon intensive, le nombre a quelque peu diminué partiellement, par suite d'une grave sécheresse qui a duré de 1958 à 1965. Cette diminution est toutefois compensée par une augmentation marquée du chaptel appartenant à des Africains des réserves du nord. En 1967, la valeur du bétail

abattu pour la consommation intérieure et l'exportation a été estimée à une somme légèrement supérieure à 19 millions de rands. On trouvera ci-dessous des indications détaillées sur ce commerce.

65. Un élément important de la période considérée a été le dépôt, au Parlement sud-africain, en février 1969, d'un projet de loi visant à fusionner la "Land and Agriculture Bank of South West Africa" avec la Land and Agriculture Bank of South Africa. Cette fusion compte parmi les mesures recommandées par la Commission Odendaal et fait partie d'un ensemble de dispositions visant à intégrer plus étroitement le Territoire à l'Afrique du Sud (voir A/7623/Add.2 et Corr.2, chap. VII, annexe, par. 27 et 33). Dans un Livre blanc visant à expliquer le projet de loi, il a été précisé que la fusion offrirait une base plus large en vue de l'assistance aux exploitants agricoles du Territoire qui sont aux prises avec des difficultés plus grandes que ceux de la République. On ajoutait que deux membres de la Banque foncière du Territoire seraient nommés au Conseil d'administration de la Land and Agriculture Bank d'Afrique du Sud et que toutes les recettes provenant du Territoire seraient utilisées dans le Territoire. Le South West African Affairs Bill déposé le 5 février 1969 (ibid., par. 29 et 30) contient des dispositions en vue d'un transfert analogue à l'Afrique du Sud des fonctions administratives et législatives du gouvernement du Territoire en ce qui concerne les services agricoles et vétérinaires.

66. Industrie de la viande. En 1967, la forte sécheresse qui a frappé l'Afrique du Sud a entraîné une dévaluation sensible des prix payés pour la viande de Namibie. En conséquence, il y a eu une augmentation sensible du nombre des bêtes de bétail exportées en Afrique du Sud; le nombre de têtes de bétail est passé d'environ 63 000 à un total de 239 582 en 1967 et le nombre de têtes du petit bétail est passé de 102 555 en 1966 à 223 080 en 1967. Selon les rapports préliminaires, cette tendance s'est maintenue au cours de l'année suivante où les exportations de bétail ont été les plus fortes enregistrées depuis 1963.

67. La concurrence des acheteurs sud-africains aux ventes aux enchères de bétail qui ont eu lieu dans le Territoire a eu un effet défavorable sur les ventes aux entreprises de traitement de la viande du Territoire, le nombre des têtes de bétail vendues aux fins de traitement ou de consommation en Namibie étant tombé de 122 398 en 1966 à 72 925 en 1967. Ayant à faire face à des prix plus élevés pour la viande crue et à des coûts de main-d'oeuvre et de transport supérieurs alors que les prix de viande traitée étaient inférieurs, deux des trois sociétés privées de mise en conserve de la viande (exploitées par l'Union coopérative agricole et l'African Meat Canners, Ltd.) ont dû fermer leurs portes et la troisième (Damara Meat Packers, Ltd.) a fait savoir qu'elle poursuivrait ses opérations à une plus faible échelle.

68. Pour conserver l'industrie de traitement de la viande du Territoire et en même temps sauvegarder les intérêts des exploitants agricoles du Territoire, il a été décidé de remplacer les trois usines par une seule grande entreprise de traitement, dans la direction de laquelle la Communauté agricole européenne serait représentée.

En conséquence, à la fin de 1968, la Damara Meat Packers, Ltd. a été achetée par l'une des grandes sociétés de conditionnement de la viande sud-africaine, Vliessentral, grâce à un prêt de 500 000 rands consenti par la "South West Meat Producers' Association". En échange du prêt, la société Vliessentral a garanti que les prix qu'elle paierait pour la viande de boeuf à Windhoek ne seraient jamais inférieurs aux prix courants en Afrique du Sud, qu'elle exporterait des morceaux congelés en Afrique du Sud et outre-mer, fournirait des morceaux désossés au marché local et exporterait les abats. Elle a garanti en outre qu'elle continuerait à remplir ces obligations indépendamment de la situation de l'offre et de la demande, même si l'usine devait fonctionner à perte. Enfin, l'accord a donné à l'association d'exploitants agricoles le droit de nommer quatre des huit membres du Conseil d'administration de Vliessentral à Windhoek. Conformément à ce droit, les quatre représentants ont été dûment élus au Conseil d'administration le 7 janvier 1969. Au cours du même mois, le Conseil municipal de Windhoek aurait accepté en principe de vendre les abattoirs municipaux à Vliessentral.

69. Elevage du caracul. De même que l'industrie de la viande, la production de caracul, dont la majeure partie est entre les mains d'environ 2 500 exploitations du Centre et du Sud arides du Territoire, semble avoir atteint son développement maximum eu égard aux surfaces de pâture limitées. En 1967, les éleveurs ont exporté 2 896 488 peaux pour une valeur totale de 14,5 millions de rands, faisant de la Namibie le plus grand producteur de caracul du monde. Des indications détaillées sur l'organisation et le développement de l'élevage du caracul figurent dans l'étude de base rédigée par le Secrétariat en 1964 (A/5840).

70. Le tableau ci-après montre le nombre et la valeur des peaux de caracul exportées au cours des dernières années :

Année	Nombre de peaux	Prix moyen par peau (rands)	Valeur totale (rands)
1965	2 240 801	6,26	14 027 414
1966	2 977 093	6,37	18 964 082
1967	2 896 498	5,00	14 482 490
1968 (provisoire)	3 396 498	5,58	

71. En 1967, l'élevage du caracul a subi le contrecoup d'un fléchissement sensible des prix payés pour les fourrures sur le marché européen, bien que les prix des caraculs n'aient pas baissé autant que les prix d'autres fourrures dont certaines ont diminué de moitié. En 1967, des dispositions législatives prévoyant la commercialisation intégrée de peaux de caraculs de Namibie et d'Afrique du Sud afin d'assurer une plus grande stabilité des prix ont été promulguées.

APPENDICE II

TERRITOIRES ADMINISTRES PAR LE PORTUGAL

TABLE DES MATIERES

		Paragraphes
INTRODUCTION		1 - 7
1. ANGOLA		8 - 93
A.	INDUSTRIE MINIERE	8 - 56
B.	AGRICULTURE	57 - 71
C.	INDUSTRIES DE TRANSFORMATION ET AUTRES INVESTISSEMENTS	72 - 74
D.	COLONISATION ET DEVELOPPEMENT RURAL	75 - 82
E.	TROISIEME PLAN DE DEVELOPPEMENT NATIONAL	83 - 84
F.	AUTRES FAITS NOUVEAUX	85 - 93
CARTE		
2. MOZAMBIQUE		94 - 166
G.	INDUSTRIES EXTRACTIVES	94 - 116
H.	AGRICULTURE	117 - 145
I.	COLONISATION ET DEVELOPPEMENT RURAL	146 - 154
J.	INVESTISSEMENTS DANS LES INDUSTRIES DE TRANSFORMATION ET AUTRES	155 - 157
K.	TROISIEME PLAN DE DEVELOPPEMENT DU MOZAMBIQUE	158 - 160
L.	AUTRES FAITS NOUVEAUX	161 - 166
CARTE		

ANNEXES

		Pages
I.	INVESTISSEMENTS DE CAPITAUX ETRANGERS ET AIDE FINANCIERE EXTERIEURE EN ANGOLA ET AU MOZAMBIQUE PAR SECTEUR D'ACTIVITE	86
II.	INTERETS ECONOMIQUES ETRANGERS EN ANGOLA ET AU MOZAMBIQUE, PAR PAYS D'ORIGINE ET SECTEUR D'ACTIVITE	96

INTRODUCTION

1. Sur la demande du Comité spécial, en 1965 et 1966, le Secrétariat a établi sept documents de travail contenant des renseignements de base destinés à l'examen par le Sous-Comité I des activités des intérêts étrangers, économiques et autres, qui font obstacle à l'application de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux dans les territoires administrés par le Portugal. Ces documents de travail, qui renfermaient des renseignements sur les mines, sur la concession, l'occupation et la colonisation des terres, sur l'agriculture et les industries de transformation, sur les chemins de fer appartenant à des étrangers en Angola et au Mozambique, et sur les relations économiques du Mozambique avec l'Afrique du Sud et la Rhodésie du Sud ont été publiés en annexe aux rapports du Sous-Comité I sur ce sujet et figurent dans les rapports du Comité spécial à l'Assemblée générale sur ses travaux de 1965 et 1966 a/.

2. Ces études ont été complétées en 1967 par un document de travail sur les activités économiques dans divers secteurs, eu égard notamment aux intérêts étrangers b/, et en 1968 par un document de travail sur les nouveaux investissements de capitaux dans les territoires administrés par le Portugal c/.

3. Le nouveau gouvernement du Premier Ministre Marcello Caetano accorde aux problèmes du développement économique au Portugal et dans les territoires d'outre-mer une attention plus grande qu'ils n'en recevaient auparavant; en fait, il ressort clairement de plusieurs déclarations officielles que les capitaux étrangers sont non seulement bien accueillis mais en fait attendus. Comme il est déjà indiqué dans un autre document d/, étant donné les dépenses militaires très lourdes qui absorbent plus de la moitié des recettes du pays, la mise en oeuvre du troisième plan national de développement en 1969 dépendra des ressources créées par l'emprunt intérieur et les prêts étrangers.

4. Certains articles de la presse internationale ont également attiré l'attention sur les mesures que le Gouvernement portugais a prises pour attirer les investissements étrangers. Les règlements de 1965 relatifs aux investissements étrangers au Portugal sont, par exemple, considérés comme "particulièrement libéraux" si on les compare aux dispositions en vigueur dans les autres pays. On notera que si, avant 1965, le gouvernement exigeait en règle générale une participation portugaise

---

a/ Documents officiels de l'Assemblée générale, vingtième session, Annexes, additif au point 23 de l'ordre du jour (A/6000/Rev.1, chap. V); ibid., vingt et unième session, Annexes, additif au point 23 de l'ordre du jour (A/6300/Rev.1, chap. V, annexe, appendices I à V).

b/ Ibid., vingt-deuxième session, Annexes, additif au point 24 de l'ordre du jour (A/6868/Add.1), appendice III.

c/ A/7320/Add.1, appendice III.

d/ A/7623/Add.3, chapitre VIII, annexe I, par. 52.

au capital et à l'administration des entreprises, aujourd'hui ceci n'est plus obligatoire. Les sociétés étrangères sont autorisées désormais à transférer librement tous les capitaux qu'elles ont importés légalement ainsi que les bénéfices réalisés, qu'ils proviennent de ces capitaux ou d'autres activités précises. De plus, les entreprises nationales sont désormais autorisées à contracter à l'étranger des emprunts d'un montant maximum de 2 500 millions d'escudos e/ ou s'élevant au tiers de leur capital ou de leurs fonds de réserve; en outre, elles ont droit à certains privilèges fiscaux qui varient selon la nature de l'entreprise.

5. En outre, les règlements de 1965 relatifs à la coordination du développement industriel au Portugal et dans les territoires d'outre-mer ont relancé les investissements étrangers. Si ces règlements interdisent dans l'ensemble les investissements étrangers dans les services publics et le domaine public au Portugal, des exceptions sont faites chaque fois qu'un tel investissement est jugé utile. Dans les territoires d'outre-mer, les investissements étrangers sont spécifiquement sollicités et seront "toujours autorisés" dans les secteurs suivants : a) modernisation de l'agriculture, défrichement des terres (y compris les programmes d'irrigation), élevage et traitement des produits agricoles; b) modernisation et extension des installations industrielles et réorganisation des industries; c) développement des industries extractives (y compris le pétrole et autres sources d'énergie); d) pêche; e) amélioration des transports et communications et f) développement du tourisme. Les nouvelles industries peuvent bénéficier de diverses exonérations fiscales pour des périodes allant jusqu'à six ans et, si les nouveaux investissements réalisés dans des industries existantes en vue de l'expansion de la production ou de la réorganisation de ces industries sont jugés utiles à l'économie du territoire, ils peuvent bénéficier des mêmes exonérations pour une période de trois ans (décret-loi No 48 581 du 16 septembre 1968).

6. L'investissement étranger en particulier doit jouer un rôle important en Angola et au Mozambique. En Angola, où le gouvernement territorial s'est trouvé dans l'obligation de trouver de nouvelles sources de revenus pour équilibrer son budget de 1969, en raison d'une inflation croissante et du coût de la guerre, on met de grands espoirs dans le secteur minier où se concentrent la plupart des nouveaux investissements étrangers. Au Mozambique, le développement futur d'un grand nombre de cultures d'exportation dépend des capitaux étrangers, et la mise en valeur de toute la vallée du Zambèze qui doit ouvrir des milliers d'hectares de terre à la colonisation et à l'agriculture dépend de l'issue des négociations entreprises avec des sources étrangères en vue du financement du barrage de Cabora Bassa.

7. Les sections suivantes décrivent les principaux domaines où de nouveaux investissements importants ont été réalisés, tant sous la forme d'investissements proprement dits que sous la forme de prêts, et plus particulièrement les conséquences économiques qu'ils ont. Une liste provisoire des entreprises à participation étrangère figure dans les annexes I et II au présent appendice où elles sont classées par domaine d'activité et par nationalité. Le document A/7623/Add.3, chapitre VIII, annexes II et III, contient des renseignements généraux sur l'économie de l'Angola et du Mozambique.

---

e/ Un escudo vaut 0,035 dollar des Etats-Unis.

1. ANGOLA

A. INDUSTRIE MINIERE

8. En 1968, à la suite des nouveaux investissements effectués dans l'industrie minière au cours des dernières années, les produits miniers ont atteint, pour la première fois dans l'histoire du territoire, 30 p. 100 environ de la valeur totale des exportations, alors que les exportations de produits agricoles n'en représentaient plus que 55 p. 100. Jusque là, les produits miniers totalisaient en moyenne 23 p. 100 environ du total et les produits agricoles 65 p. 100. Le tableau 1 ci-dessous indique la production minière en 1967 et en 1968.

Tableau 1

Production minière, 1967-1968
(en millions d'escudos)

	1967		1968		Augmentation de la valeur 1967-1966
	Quantité	Valeur	Quantité	Valeur	
Diamants (carats)	1 288 501	1 219,8	1 667 133	1 607,8	388,0
Minerai (tonnes)	1 154 303	244,8	3 218 212	466,4	221,6
	537 152	253,9	749 514	355,1	101,2
Manganèse (tonnes)	33 180	9,0	9 150	3,1	- 5,9
Bitume (tonnes)	27 043	1,3	30 603	1,6	0,3
Sel (tonnes)	77 687	16,3	72 496	14,9	- 1,4
Valeur totale		1 745,1		2 448,9	703;8

Source : Actualidade Económica, 10 avril 1969, p. 3.

9. Le sous-secrétaire d'Etat au développement du Portugal, M. Ruy Patrício, a récemment souligné l'importance croissante de l'industrie minière comme nouvelle source de revenus en Angola et il a annoncé qu'en 1969, l'extraction du pétrole devait rapporter, à elle seule, 500 millions d'escudos au territoire et que cette somme devait doubler en deux ans. (Les recettes du territoire pour 1969 sont estimées à 6 000 millions d'escudos.) M. Ruy Patrício a également noté que la raffinerie de pétrole qui était en cours d'agrandissement devait bientôt fournir de nouvelles recettes au territoire et que les exportations de minerai de fer au rythme actuel de 5,6 millions de tonnes par an rapporteraient 1 500 millions d'escudos environ (soit près de 50 millions de dollars des Etats-Unis) en devises. C'est pourquoi, lorsque les nombreuses concessions minières qui viennent d'être ouvertes passeront à la phase de la production, l'exportation des produits miniers est appelée à jouer un rôle encore plus important dans l'économie du territoire et ses rapports avec le Portugal.

Diamants

10. Angola Diamond Company. Comme l'indiquait déjà l'étude de base sur l'industrie minière f/, l'Angola Diamond Company, DIAMANG, qui est titulaire, pour l'extraction des diamants, d'une concession exclusive couvrant plus des trois quarts du territoire, a constitué pour celui-ci une source importante de revenus, de devises et de capitaux étrangers. Jusqu'à la fin de 1968, elle a été l'une des sources principales des recettes budgétaires ordinaires du territoire. En 1962, par exemple, elle se trouvait au quatrième rang avec une contribution de 145,5 millions d'escudos, et n'était dépassée que par les droits d'entrée (258,7 millions d'escudos), les droits de sortie (241,5 millions d'escudos), et l'impôt général minimum (271,1 millions d'escudos).

11. En 1967, la contribution de la DIAMANG s'est élevée à 273,1 millions d'escudos, soit 5,3 p. 100 du montant total des recettes ordinaires du territoire. Sur cette somme, 234,3 millions d'escudos représentaient la part statutaire du territoire aux bénéfices de la compagnie; 27 millions d'escudos représentaient les dividendes des actions détenues par le Gouvernement angolais et la contribution de la société à la "défense nationale" s'élevait à 11,8 millions d'escudos g/. En septembre 1967, la DIAMANG a également accordé au gouvernement du territoire un prêt de 500 millions d'escudos qui a servi à améliorer la situation du territoire en ce qui concerne les devises h/. A la suite de ce prêt, la dette du territoire à l'égard de la société s'élevait à un total de 726,9 millions d'escudos (25 millions de dollars des Etats-Unis environ).

12. D'après le rapport de la société pour 1967, sa contribution financière totale au territoire au cours de la période allant de 1921 à 1967 compris, se répartissait de la façon suivante :

	en millions d'escudos
Part du gouvernement aux bénéfices	2 708,7
Dividendes et primes	281,9
Prêts	1 070,8
Souscriptions aux obligations du Plan transitoire de développement	125,0
	4 186,4

Le rapport indique que les paiements effectués par la société au territoire depuis 1962 s'élèvent à 51,2 p. 100 du total, alors qu'au cours des 41 années précédentes ils s'élevaient à 48,8 p. 100.

13. Autres concessions de prospections de diamants. On ne dispose d'aucun renseignement nouveau sur les activités de l'Anchor Diamond Corporation, Ltd. qui,

---

f/ A/6000/Rev.1, chap. V, appendice, annexe I.

g/ Pour des détails relatifs à la contribution à la "défense nationale", voir A/7320/Add.1, appendice III, par. 56.

h/ Ibid.

en 1967, a obtenu une concession de prospection exclusive d'une superficie d'un million d'hectares environ. D'après un rapport récent, sur les 352 lots de 750 kilomètres carrés qui ont été ouverts à la prospection des diamants en 1964, 10 seulement ont été acquis et des travaux de prospection n'ont été entrepris que dans deux d'entre eux. En mai 1969, le Gouvernement portugais a accordé une concession de prospection de diamants à la West Angolan Diamond Company (Companhia de Diamantes Oeste de Angola, S.A.R.L.) qui recevra l'appui financier et technique d'une compagnie privée, la Diamond Distributors, Inc. de New York. Comme il est rapporté dans la presse, cette concession s'étend sur plus de 37 000 kilomètres carrés (comprenant probablement 50 lots de 750 kilomètres carrés) et est divisée en deux zones; l'une se trouve dans la région côtière centrale, autour de Novo Redondo et de Dondo, et l'autre, qui est une bande côtière située au sud du fleuve Cunene, comprend également des droits de prospection en mer. La société doit investir au minimum 2,1 millions de dollars des Etats-Unis dans la prospection des concessions au large au cours des six premières années et 1,2 million de dollars des Etats-Unis dans celle des concessions sur terre au cours des huit premières années.

14. La West Angolan Diamond Company est la première entreprise bénéficiant d'appuis financiers américains à recevoir une nouvelle concession de prospection des diamants en Angola. D'autre part, une demande présentée par une entreprise portugaise en vue de l'octroi d'une concession pour la prospection des diamants et des pierres précieuses dans la zone de Libolo, Cambambe et Ambriz, serait à l'étude.

Pétrole

15. En 1968, la production totale angolaise de pétrole brut dépassera sans doute 900 000 tonnes contre 537 152 tonnes en 1967 et on prévoit que les exportations se situeront entre 120 000 et 150 000 tonnes. Le groupe Petrangol-Angol a été le principal producteur, la Cabinda Gulf Oil Company n'ayant commencé à produire qu'à la fin de novembre. On ne dispose pas encore de chiffres sur la production pour 1968 de la raffinerie de la Petrangol à Luanda qui, en 1967, avait traité 629 110 tonnes de pétrole brut, dont 93 629 tonnes avaient été importées. En 1967, les exportations de produits pétroliers raffinés se sont élevées à 85 298 tonnes, pour une valeur de 29,8 millions d'escudos, dont 74 000 tonnes de mazout, d'une valeur de 26,1 millions d'escudos, ont été acheminées vers le Portugal.

16. A l'heure actuelle, le pétrole est extrait de gisements exploités par les sociétés suivantes : Petrangol à Luanda, Benfica, Cacuaco, Galinda, Tobias et Puaça; Petrangol-Angol à Mulenvos et Quenguela Nord et Cabinda Gulf Oil Company à Trend B et Yabe. Le pétrole produit par Petrangol et Petrangol-Angol alimentera principalement la raffinerie de Luanda et la production de la Cabinda Gulf Oil sera exportée.

17. Cabinda Gulf Oil Company : A la fin de 1968, la Cabinda Gulf Oil Company a obtenu une extension de sa concession, qui porte sur une superficie de 10 116 kilomètres carrés. Le contrat signé en 1966 prévoyait que la société renoncerait au quart de cette superficie après une première période de deux ans, soit en 1968, puis à un autre quart deux années après. Mais comme elle avait commencé l'exploitation et comme les travaux de prospection qu'elle avait entrepris conformément au contrat précédent lui avaient coûté plus de 150 millions d'escudos pendant la période de deux ans, elle a été autorisée à garder la

totalité de la concession. Les arrangements financiers ont cependant été revisés pour que l'administration territoriale reçoive une plus grande part des bénéfices, une certaine partie devant lui en être versée par anticipation. Les plus importants changements, à cet égard, sont décrits ci-après.

18. Aux termes du nouveau contrat, dont les dispositions essentielles figurent dans le décret No 48 803 du 27 décembre 1968, le loyer de la concession a été augmenté. Le contrat de 1966 i/ l'avait initialement fixé à 600 escudos par kilomètre carré et par an pendant les deux premières années, à 750 escudos en 1969 et à 900 escudos en 1970. La société aura maintenant à payer rétroactivement 2 000 escudos par kilomètre carré pour la période allant du 1er janvier 1967 au 31 décembre 1970, le solde dû pour toute cette période devant être payé dans un délai de 30 jours après la signature du contrat. A partir du 1er janvier 1971, le loyer sera de 2 000 escudos par kilomètre carré et par an pour la période 1971-1975, de 2 500 escudos pour la période 1976-1981 et de 3 000 escudos par la suite.

19. Outre l'augmentation du loyer, les dépenses de la société sont fixées à un montant minimum de 25 millions d'escudos, pour chaque période de cinq ans, après le 1er janvier 1971 et si ses dépenses n'atteignent pas ce chiffre, la différence devra être versée à l'Administration. La disposition selon laquelle la société doit consacrer un montant annuel minimum de 75 millions d'escudos à la prospection a été maintenue.

20. La société est tenue, en vertu du nouveau contrat, de délimiter, avant le 30 juin 1970, les zones qu'elle désire garder aux fins de prospection, de mise en valeur et de production, leur superficie totale ne pouvant dépasser 25 p. 100 de la superficie totale de la concession initiale ou la superficie totale des gisements déjà découverts, si cette dernière est plus grande. Les zones non délimitées seront considérées comme ne faisant plus partie de la concession. Chacune de ces zones devra avoir au moins 100 kilomètres carrés. La société est autorisée à exploiter les gisements pendant une période initiale de quarante ans, qui pourra être prolongée d'une deuxième période de vingt ans.

21. Un autre changement important est l'introduction d'une redevance de 0,10 dollar des Etats-Unis par baril. Le montant maximum en est fixé à 2 millions de dollars des Etats-Unis pour la période se terminant le 31 décembre 1968. A partir du 1er janvier 1969, la société paiera cette redevance tous les mois dans la devise qui lui aura été versée. De plus, elle devra, en ce qui concerne l'impôt sur le

---

i/ Voir A/6868/Add.1, appendice III, par. 47. Ce contrat prévoit notamment que la Cabinda Gulf Oil Company est exonérée de l'impôt foncier et de tout autre impôt sur les biens immobiliers; elle est également exonérée de droits de douane pour ses importations de matériel de mines et les exportations de ses produits. De plus, l'Administration s'engage à prendre les mesures nécessaires pour permettre à la société de fonctionner librement et efficacement, et notamment d'avoir libre accès aux terres du Domaine et d'en faire usage, ainsi que pour empêcher des tiers d'entraver le libre exercice par la compagnie des droits qui lui sont conférés en vertu du contrat.

revenu de 50 p. 100 à percevoir sur ses bénéfices nets de 1971, 1972 et 1973, faire les paiements anticipés suivants : 4 millions de dollars des Etats-Unis dans un délai de trente jours après la signature du contrat et 3 millions de dollars des Etats-Unis le 1er juillet 1969. Ces paiements anticipés ne porteront pas d'intérêt et un tiers du total sera déduit des impôts que la société devra payer pendant chacun des exercices financiers de 1971, de 1972 et de 1973 j/.

22. La société est tenue de payer, dans les trente jours suivant la signature du contrat, la moitié de sa contribution statutaire de 10 millions d'escudos au Fonds de développement minier pour la période allant de 1968 à 1977 inclus.

23. En gros, le nouveau barème de loyer rapporte à l'Administration au moins 20 millions d'escudos par an et pour une production de 30 000 barils par jour, les redevances, qui sont fixées à 0,10 dollar des Etats-Unis par baril, lui procurent un revenu annuel de plus d'un million de dollars. Lorsque la production atteindra 150 000 barils par jour en 1973, ce revenu sera de 15 000 dollars des Etats-Unis par jour, soit 5,5 millions de dollars par an.

24. Les dispositions antérieures, selon lesquelles l'Administration perçoit un droit de cession (direito de concessão) équivalant à 12,5 p. 100 de la production pétrolière totale, restent inchangées ainsi qu'un impôt sur le revenu s'élevant à 50 p. 100 des bénéfices nets de la société; mais lorsque l'Administration ne tient pas à utiliser sa part de pétrole, la valeur en est calculée au tarif officiel. On ne dispose pas de chiffres sur les revenus que l'Administration compte recevoir en vertu de ces dispositions. Un article paru dans un des journaux locaux angolais s'est étonné que le nouveau contrat puisse rapporter au territoire un revenu annuel de 500 millions d'escudos. D'après cet article, l'impôt de 50 p. 100 sur le revenu frappant les bénéficies de la société ne rapporte que 33 millions d'escudos par an, ce qui, ajouté à un montant du même ordre, représentant le direito de concessão et à 164 millions d'escudos de redevances, rapporte au territoire un revenu annuel de moins de 240 millions d'escudos.

25. Il y a lieu de noter que les paiements anticipés effectués par la société dans les trente jours suivant la signature du contrat se sont élevés à au moins 245 millions d'escudos et 7 millions de dollars des Etats-Unis, soit au total l'équivalent d'environ 445 millions d'escudos répartis comme suit : 80 millions d'escudos pour le loyer, 2 millions de dollars des Etats-Unis pour les redevances de la période antérieure au 1er janvier 1969, 4 millions de dollars des Etats-Unis pour les paiements anticipés de l'impôt sur le revenu, 10 millions d'escudos pour le Fonds de développement minier et une prime de 155 millions d'escudos, qui a été versée à la signature du contrat. Une nouvelle avance de 3 millions de dollars des Etats-Unis sur l'impôt sur le revenu sera payée à l'Administration vers le milieu de l'année et si le direito de concessão lui rapporte 33 millions d'escudos par an, la Cabinda Gulf Oil Company lui aura versé en 1969 une somme totale d'environ 562 millions d'escudos (tableau 2 ci-après). Les recettes budgétaires provenant de l'industrie pétrolière s'élèveront en 1969, à 522,1 millions d'escudos (voir tableau 5 ci-après).

---

j/ Ces impôts sont fixés à 2 333 333 dollars des Etats-Unis pour 1971 et 1972 et à 2 333 334 dollars pour 1973.

26. Grâce à la découverte de nouveaux gisements pétrolifères dans la zone du littoral dans la concession, la société espère porter la production annuelle à 15 millions de tonnes en 1973. La production annuelle de pétrole de l'Angola s'établirait alors à environ 1 p. 100 de la production mondiale actuelle et doublerait le revenu que l'Administration tire de cette source.

Petrangol-Angol

27. Selon des articles parus dans la presse, au groupe belgo-portugais Petrangol-Angol, sont venues se joindre deux nouvelles sociétés, l'une américaine, l'autre sud-africaine. La Texaco Petróleos de Angola, filiale de la société américaine Texaco Oil Company, a acquis, en vertu de deux contrats distincts, des droits de prospection dans les concessions de l'Angol qui couvrent 5 518 kilomètres carrés à l'embouchure du Congo ainsi que dans la concession de la Petrangol-Angol qui s'étend sur 7 790 kilomètres carrés de terres dans le bassin du Congo. Les détails de ces contrats ne sont pas encore connus mais, selon le Gouverneur général, certaines de leurs dispositions auront pour effet d'améliorer la situation économique du territoire. Le montant minimum des investissements qui devront être obligatoirement effectués pour la seule prospection s'élève à plus de 100 millions d'escudos.

28. En 1968, la participation à la Petrangol, filiale de la société belge Petrofina, était la suivante : Petrofina, 33-1/3 p. 100; Lobito Purifina (Companhia de Combustiveis do Lobito), filiale de Petrofina, 11-2/3 p. 100; Gouvernement angolais, 33-1/3 p. 100; industriels privés, 21-2/3 p. 100. En février 1969, la Petrangol a porté son capital social de 150 millions à 900 millions d'escudos. La différence de 750 millions d'escudos du capital souscrit proviendra pour 450 millions d'escudos du solde créditeur de la Petrofina auprès de Petrangol et pour 300 millions d'escudos d'actions qui seront distribuées gratuitement entre le Gouvernement angolais et les actionnaires privés, à raison de 250 millions pour les premiers et de 50 millions pour les seconds. On remarquera que le groupe privé qui possède des intérêts dans la Petrangol en possède également dans la SACOR, compagnie pétrolière portugaise de raffinage et de distribution qui serait une filiale de la Compagnie française des pétroles, S.A. qui est une entreprise publique. La SACOR, à son tour, détient la majorité des actions de l'Angol.

29. En mars 1967 l'Angol, qui s'appelait autrefois Sociedade de Lubrificantes e Combustiveis, a porté son capital social de 120 millions à 220 millions d'escudos en émettant de nouvelles actions qui ont été entièrement souscrites. En 1966, la compagnie a changé de nom pour s'appeler Sociedade Portuguesa de Exploração de Petróleos, S.A.R.L. et elle a modifié ses statuts en avril 1967 k/. Les nouveaux statuts prévoyaient notamment de porter immédiatement le capital social a 320 millions d'escudos en émettant de nouvelles actions ouvertes au public. De plus, les statuts prévoyaient que lors des émissions ultérieures d'actions, les anciens actionnaires auront priorité pour souscrire jusqu'à 80 p. 100 de la

---

k/ Angola : Boletim Oficial, Série III, 26 avril 1967.

totalité des actions émises, en proportion de leurs avoirs. Avec l'accord préalable du gouvernement, la société peut aussi procéder à une augmentation extraordinaire de son capital pour des sommes égales à 10 p. 100 au moins du capital pleinement souscrit, au cas où le nouveau capital serait souscrit par une seule entreprise ou un groupe d'entreprises qui peuvent être des entreprises étrangères. En décembre 1968, l'Angol a porté son capital social à 380 millions d'escudos. On ne sait pas qui a acquis les nouvelles actions.

30. Les actions de la société sont divisées en quatre catégories : la série "A", qui comprend le capital initial souscrit de 120 millions d'escudos; la série "B", qui comprend les actions d'une valeur totale d'un million d'escudos émises en mars 1967; la série "C", qui comprend les actions émises à la suite de l'augmentation de capital autorisée en avril 1967 ainsi que les émissions ultérieures souscrites par les ressortissants domiciliés en Angola; et la série "D" qui comprend les émissions spéciales de nouveau capital. Les titres de la série "B" sont nominatifs et le gouvernement a le droit d'acquérir tous les titres qui ne sont pas souscrits par les autres actionnaires de la série. Les titres des séries "A" et "C" peuvent faire l'objet de transferts mais l'acquisition et le transfert des titres de la série "D" sont soumis à certaines conditions qui sont fixées dans le contrat d'achat.

31. Le Conseil d'administration de neuf membres est composé comme suit : deux membres nommés par le gouvernement; trois membres élus par les porteurs de titres des séries "A" et "C"; deux membres élus par les porteurs de certains titres de la série "D" et deux autres élus par les porteurs de certains autres titres de la série "B" 1/. La participation des actionnaires de la série "D" n'est pas prévue.

32. Les bénéfices doivent être répartis comme suit : 5 p. 100 doivent être versés à la réserve légale; 30 p. 100 aux autres réserves conformément aux propositions du conseil d'administration approuvées par les actionnaires; de 1 à 5 p. 100 doivent être consacrés à la rémunération des membres du conseil d'administration ; et jusqu'à 10 p. 100 être distribués sous forme de dividendes, le reste étant utilisé comme en aura décidé l'assemblée générale des actionnaires. Jusqu'en 1970 inclus, cependant, les dividendes des actions des séries "A" et "B" doivent être versés à la société qui s'en servira pour payer le coût de la prospection dans les concessions.

33. En mars 1969, un consortium sud-africain groupant d'importantes compagnies minières aurait acquis une participation dans le groupe Petrangol-Angol. Selon une source, le consortium aurait racheté 25 p. 100 des actions que détenait l'Angol qui en garde 25 p. 100 tandis que les 50 p. 100 restants appartiennent à la Petrofina. Un autre article de presse établit un lien entre cette initiative et les mesures prises par l'Afrique du Sud pour assurer à ses industries un approvisionnement suffisant en combustible en attendant la mise en service de centrales nucléaires et l'exploitation plus poussée de son propre plateau continental où des gisements de gaz de pétrole ont déjà été découverts. En 1967, l'Afrique du Sud aurait utilisé 175 000 barils de pétrole par jour.

1/ Ces deux groupes d'actions appartiennent probablement à la SACOR et à la Banco Borges and Irmão qui ont toutes deux de gros intérêts dans la société ANGOL. La Banco Borges and Irmão est la maison mère de la Banco de Credito Comercial e Industrial qui a été établie en Angola il y a quelques années seulement.

Tableau 2

Cabinda Gulf Oil Company :

Paiements versés au Gouvernement angolais en 1969

Nature	Montant en millions d'escudos	Montant en millions de dollars des Etats-Unis	Observations
Loyer du terrain	80		A 2 000 escudos le km^2, payés rétroactivement depuis le 1er janvier 1967 et d'avance jusqu'au 31 décembre 1970
Redevance par baril pour la période antérieure au 1er janvier 1969		2	Montant maximum à payer
Redevance par baril pour la production de 1969		1	Calculée sur la base de 30 000 barils par jour
Paiement par anticipation de l'impôt sur le revenu		7	Pour la période 1971-1973 inclus
Paiement par anticipation de la contribution versée au Mining Development Fund	10		
Participation de 12,5 p. 100 à la production	33		Estimation de source non officielle
Prime de signature de contrat	155		
Total	278	10	
Total général	563 millions d'escudos		

34. Le consortium sud-africain serait contrôlé par deux sociétés sud-africaines, la General Mining and Finance Corporation Ltd. et la Federale Mynbou, Bpk. Selon un précédent rapport (A/7623/Add.3, chap. VIII, annexe II, par. 97), la Comranhia de Minérios do Ultramar créée en novembre 1968 et contrôlée par des intérêts portugais, sud-africains et américains, et la Bonus Investment Corporation of South Africa (BONUSCOR) avaient obtenu une option de la société Angol. A cette époque, la participation sud-africaine était fixée dans les négociations à une part de 15 p. 100 dans la production des puits déjà en service et de 25 p. 100 dans la production des nouveaux puits. On s'attend à ce que l'apport de nouveaux capitaux dans le groupe Petrangol-Angol mène à l'adoption d'un programme intensif de nouveaux forages en vue d'augmenter la production. En prévision de cela, la société Petrangol a reçu l'autorisation de porter à un million de tonnes la capacité de sa raffinerie, ce qui lui permettra de produire chaque année 265 000 tonnes de gasoil; 270 000 tonnes d'essences de diverses qualités; 20 000 tonnes de butane; 17 000 tonnes de paraffine; 434 000 tonnes de carburant et 25 000 tonnes d'asphalte. En outre, l'Angol a été autorisée à créer à Lobito une nouvelle raffinerie d'une capacité de 650 000 à un million de tonnes dont la mise en service est prévue pour 1973.

Fer et manganèse[m/]

35. En 1967, sur l'ensemble de la production qui s'élevait à 1 154 303 tonnes de minerai de fer, 800 000 tonnes ont été produites à Cuima et Cassinga, le reste provenant de Sara et Tumbi dans le district de Malange. La production de manganèse s'élevait à 33 180 tonnes, la plupart des exportations étant dirigées vers le Japon et l'Italie.

36. On ne dispose pas de statistiques relatives à la production des différentes mines en 1968 mais il est probable que plus des deux tiers du total de 3,2 millions de tonnes provenaient de Cassinga qui a produit 2,2 millions de tonnes au cours des 11 premiers mois. Sur un total de 1,6 million de tonnes exportées au cours des sept premiers mois de l'année, 980 767 tonnes ont été exportées au Japon, 489 661 tonnes en République fédérale d'Allemagne, 68 466 tonnes en Belgique et au Luxembourg, 42 313 tonnes au Royaume-Uni et 19 406 tonnes au Portugal. Selon les prévisions, les exportations devraient atteindre en 1968 un total de 3 millions de tonnes et, d'après les contrats de vente, le Japon devait acheter 2 millions de tonnes, la République fédérale d'Allemagne 650 000 tonnes (dont 500 000 pour Krupp), la Belgique 70 000 tonnes et le Portugal 60 000.

Cassinga

37. En mai 1968, la Sociedade Mineira do Lombige, premier concessionnaire des mines de Cassinga, a fusionné avec la Companhia Mineira do Lobito et, par la suite, à la fin de l'année, cette dernière a été autorisée à vendre ses actions au public (décret No 48 544, 26 août 1968). Au début de janvier 1969, la Companhia Mineira do Lobito, généralement connue sous le nom de la Mineira, a négocié avec succès

---

m/ Pour les renseignements de base sur l'extraction du fer et du manganèse, voir A/6000/Rev.1, chap. V, appendice, annexe I, par. 58, 67 et 200-220.

un nouvel emprunt de 560 millions d'escudos auprès de plusieurs pays européens. Sur ce total, 140 millions d'escudos seront financés par un consortium composé de la Bankers Trust Company de Londres, de la Lavoro Bank A. G. de Zurich et du Monte dei Paschi di Siena d'Italie. Les 420 autres millions d'escudos seront financés par deux consortiums bancaires allemands, l'un dirigé par la Deutsche Union Bank de Francfort et l'autre par la Hamburggische Landesbank de Hambourg.

38. D'après un article publié récemment, les investissements dans le projet de Cassinga s'élevaient au total, à la fin de 1968, à 2 950 millions d'escudos, les investissements portugais représentant environ un tiers de cette somme. Un peu plus des deux tiers de l'investissement de 3 milliards d'escudos (68 p. 100 environ) ont été affectés aux installations ferroviaires et portuaires et 32 p. 100 aux installations et au matériel d'extraction minière. Les travaux effectués permettent aux chemins de fer de Moçâmedes de transporter six millions de tonnes par an, soit 20 fois leur capacité antérieure. Le port de Moçâmedes a été agrandi de façon à recevoir des minéraliers de 100 000 tonnes et de nouveaux travaux ont été entrepris pour recevoir des bâtiments de 200 000 tonnes.

39. Selon une étude géologique récemment terminée, les réserves de minerai à Cassinga comprendraient, à la seule mine de Jamba (qui est en exploitation), 90 millions de tonnes de minerai riche du type Pebbles et Smalls; 20 millions de tonnes de minerai concentré du type Lumps et 400 millions de tonnes de minerai de qualité moyenne contenant 35 à 45 p. 100 de fer. La Mineira prévoit actuellement de commencer l'exploitation à Tchamutete, à environ 10 km au sud de Cassinga, où il y a 1 600 millions de tonnes de minerai de qualité moyenne. Cette évaluation des réserves ne comprend pas les dépôts au niveau du plateau moyen. On estime que le minerai de Tchamutete justifie l'installation d'une usine de traitement puisque cela permettrait de porter la valeur par tonne de 8,50 dollars à 11 ou 12 dollars des Etats-Unis. Comme on l'a déjà signalé, (A/7623/Add.3, chap. VIII, annexe I, par. 105), la Siderurgia Nacional du Portugal envisage d'installer une aciérie en Angola moyennant un investissement initial de 420 millions d'escudos; à sa mise en service l'aciérie aura une capacité de 90 000 tonnes de fonte brute et de 120 000 tonnes d'acier par an.

40. On prévoit qu'en 1969 la production de minerai des mines de Cassinga passera à 5,6 millions de tonnes. Un nouvel accord aurait été signé avec un groupe de six aciéries japonaises, accord aux termes duquel les mines de Cassinga leur fourniraient pendant cinq ans 14 millions de tonnes de minerai estimées à environ 3 milliards d'escudos. Les six aciéries japonaises sont la Yawata Iron and Steel Co., Ltd.; la Fuji Iron and Steel Co., Ltd.; la Nippon Kokan Co., Ltd.; la Kawasaki Steel Corporation; la Sumitomo Metal Industries Ltd; et la Kobe Steel, Ltd. Selon la presse portugaise, cet accord aurait suscité des commentaires au Japon parce que la société a pu obtenir cette nouvelle vente au prix fixé dans l'accord antérieur, en dépit d'une tendance mondiale à la baisse des prix du fer et de l'acier. A cet égard, la presse angolaise a souligné que les installations à quai de Port Salazar jouaient un rôle important dans la fixation du prix avec le Japon. En effet, à l'heure actuelle, les installations portuaires peuvent recevoir des cargos de 100 000 tonnes et les charger en 30 heures au rythme de 3 500 tonnes par heure; en 1973, le port pourra recevoir des cargos de 200 000 tonnes.

41. La Mineira a également signé avec l'Union sidérurgique du nord de la France (USINOR), aciérie à capitaux français, un accord de cinq ans au terme duquel elle

lui fournira au cours des cinq prochaines années 20 millions de tonnes de minerai du type Pebbles. La première expédition de minerai vers la France était prévue pour mars 1969. D'autres contrats auraient été signés pour des ventes de minerai à des aciéries de Belgique et du Royaume-Uni et à la Siderurgia Nacional du Portugal et des négociations sont actuellement en cours avec l'Espagne, l'Italie et d'autres pays d'Europe.

Autres minéraux

42. Soufre. En décembre 1968 (décret No 48 825 du 31 décembre), le Gouvernement portugais a accordé à la Tenneco-Angola, Inc. des droits de prospection et d'exploitation pour le soufre, le gypse et l'anhydrite dans une région proche de Benguela sur la côte de l'Angola (voir carte).

43. En vertu de ce décret, qui donne certaines directives pour la signature du contrat qui sera signé entre le Ministre d'outre-mer et cette société, la Tenneco-Angola doit être créée conformément aux règlements relatifs aux investissements étrangers, lesquels garantissent par ailleurs les privilèges accordés à ses capitaux n/. La société, qui doit avoir son siège en territoire portugais, aura un capital de premier établissement d'au moins 8,4 millions d'escudos, sur lesquels 2,8 millions d'escudos devront être souscrits dans les 90 jours qui suivent la signature du contrat. Le solde, plus une somme jusqu'à concurrence de 28 millions d'escudos, devront être obligatoirement versés lorsque cela s'avérera nécessaire pour mettre pleinement en valeur les ressources découvertes. Sous réserve de l'autorisation préalable du Gouvernement portugais, la société pourra s'adresser aux marchés financiers étrangers, soit en contractant des emprunts, soit en émettant des actions. La société a le droit exclusif de prospection pendant une période initiale de trois ans au cours de laquelle elle s'engage à investir au minimum 8,4 millions d'escudos pendant les 18 premiers mois et un montant égal pendant les 18 derniers mois. En outre, elle s'engage à verser chaque année 600 000 escudos au Fonds de développement minier. Le contrat pourra être prorogé pour une nouvelle période de 18 mois, mais il ne visera plus que 50 p. 100 de la concession d'origine. Les droits d'exploitation sont accordés pour une période initiale de 25 ans et pourront être prolongés pour une nouvelle période de 20 ans.

44. Le Gouvernement angolais a droit à 50 p. 100 des bénéfices nets de la société qui devront lui être versés dans les six mois qui suivent chaque fin d'exercice. Cinq ans après la signature du contrat, la société sera tenue de verser les impôts fixes sur les industries extractives et, au lieu de l'impôt proportionnel sur les industries extractives, elle devra verser au gouvernement une part de la production en tant que "direito de concessão", représentant 5 p. 100 de la valeur de la production de minerai ou de la production traitée. Cette part, qui sera calculée sur la base du prix f.o.b. en Angola, sera payable après chaque vente.

---

n/ On trouvera une description des principales dispositions du décret-loi No 46 312 du 28 avril 1965 dans le document A/6300/Rev.1, chap. V, par. 58 et 59.

Tableau 3

Financement de l'exploitation des mines de Cassinga

Capital		Millions d'escudos	Observations
	Capital social	500,0	
	Participation du gouvernement au capital	50,0	
Emprunts			
1964	Fried Krupp (Essen) Jagjaard et Schulz A/S (Copenhague) Sociedade de Empreitadas e Trabalhos Hidráulicos Lda (Lisbonne)	1 300,0	Emprunt de sept ans amortissable par remboursement en nature (1,5 million de tonnes par an)
1964	Gouvernement angolais avec un emprunt de la Banque de l'Angola	300,0	Pour le développement des installations portuaires de Moçâmedes
1965	Fried Krupp (Essen)	1 500,0	Pour l'achat de locomotives
1966	Jagjaard et Schulz A/S (Copenhague)	32,0	Non spécifié
1967	Export and Import Bank of the United States of America	229,1	Pour l'achat de locomotives diesel
	General Electric Company	40,4	
1969	Bankers Trust Company de Londres, Lavoro Bank A.G. de Zurich, et Monte dei Paschi di Siena d'Italie, 140 millions; Deutsche Union Bank et Hamburggische Landesbank de Hambourg, 420 millions	560,0	Non spécifié
		3 961,5	

45. La Tenneco, Inc.o/ est une société des Etats-Unis qui a son siège à Houston (Texas). Elle a été enregistrée conformément aux lois de l'Etat du Delaware en avril 1947 sous le nom de Tennessee Gas Transmission Company et, en juin de la même année elle a été absorbée par la société mère, la Tennessee Gas and Transmission Co. En 1966, elle a pris le nom de Tenneco.

46. La principale activité de cette société consiste à exploiter le réseau d'oléoducs dont elle est propriétaire, pour assurer l'acheminement et la vente ou la livraison de gaz naturel. Par l'intermédiaire de ses différentes filiales, cette société participe également à la fabrication et à l'emballage de produits chimiques et de dérivés du pétrole et à des activités immobilières. En 1967, les avoirs de la société s'élevaient à 3 589,3 millions de dollars des Etats-Unis, ses recettes d'exploitation globales à 1 777,7 millions et ses revenus nets à 138,5 millions. En 1967, la Tenneco arrivait au 39ème rang des 500 plus grandes sociétés industrielles des Etats-Unis. Il semble que c'est à l'occasion de l'obtention de cette concession pour la prospection et l'exploitation du soufre que cette société a investi pour la première fois en Angola, où elle pourrait également établir par la suite une usine pour la fabrication de l'acide sulfurique.

47. Phosphates. Comme on l'a signalé précédemment, la Cabinda Gulf Oil Company a, en 1968, obtenu une concession pour l'exploitation de gisements de phosphates à Cabinda. En novembre 1968, le Gouvernement portugais a accordé à la Companhia de Fosfatos de Angola, S.A.R.L., une concession pour prospecter et exploiter les phosphates dans le district de Cabinda (décret No 48 695, 22 novembre). Cette concession couvre l'ensemble du district de Cabinda à l'exception d'une zone peu étendue (voir carte). On ignore quels liens unissent ces deux sociétés.

48. La Companhia de Fosfatos sera, au sens du Code du commerce, une société portugaise mais elle jouira, comme la Tenneco-Angola, Inc., des privilèges accordés aux capitaux étrangers. Elle aura un fonds de premier établissement de 3 millions d'escudos qui sera porté, en tant que de besoin, à 30 millions d'escudos. Si cette société est essentiellement financée par des capitaux étrangers elle ne sera pas autorisée à faire appel aux institutions de crédit portugaises, sauf avec l'accord du Ministre d'outre-mer, mais elle pourra obtenir auprès de banques portugaises des prêts à court terme.

49. La durée initiale du contrat est d'un an; il pourra être reconduit quatre fois pour une nouvelle période d'un an, mais la superficie de la zone de prospection sera réduite de moitié après décembre 1971. Les droits d'exploitation portent sur une période initiale de 35 ans qui pourra être prolongée de 20 ans. La société s'engage à consacrer chaque année au moins 3 millions d'escudos à la prospection. Les zones d'exploitation ne pourront pas représenter plus de 10 p. 100 de la superficie de la concession originale. La société pourra exporter librement sa production à condition de construire en Angola les installations nécessaires pour

---

o/ Ces renseignements sont extraits du Moody's Public Utility Manual, American and Foreign, d'août 1968 et "The 500 Largest US Industrial Corporations" The Fortune Directory, première partie, 1968.

le traitement de la production de minerais, de séparer tous les minerais utiles contenus dans les phosphates et d'accorder aux sociétés portugaises une première option pour acheter les produits aux prix fixés. Le Gouvernement angolais aura le droit d'acheter 50 p. 100 de la production qui n'aura pas été vendue dans le cadre de contrats approuvés par le gouvernement.

50. La société devra verser l'impôt sur le revenu de 50 p. 100 sur les bénéfices nets et, même dans le cas où elle enregistrera une perte nette, elle sera tenue de verser au minimum 7 p. 100 de la valeur des ventes effectuées au cours de l'année. Elle devra également remettre ses recettes en devises étrangères au gouvernement du territoire. En échange, la société jouira des exonérations fiscales habituelles dont bénéficient les industries extractives.

51. On prévoit que la société commencera en janvier 1969 à prospecter la zone de Tando-Zinze ainsi que la région de Cacongo-Zandana, Dinge, Massàbi et les environs.

52. Or. Selon des rapports non officiels, un important gisement d'or aurait été découvert en mars 1969 en Angola. Ce gisement aurait 6 km de long et serait situé à environ 80 km de Malanje, à mi-chemin entre Luanda et la frontière de la République démocratique du Congo. Il a été dit que la Mineira aurait également trouvé de l'or dans sa concession et envisagerait de l'exploiter prochainement.

53. Minerai de cuivre. Selon des rapports récents, des négociations seraient à nouveau en cours pour assurer la participation de capitaux pour l'exploitation des importants gisements de cuivre à Tetelo, situés dans la concession de l'Empresa do Cobre de Angola, S.A.R.L. Depuis le retrait de la Nippon Mining Company du projet visant à exploiter les gisements en association avec le concessionnaire, on a entrepris une nouvelle étude sur leur rentabilité commerciale. Jusqu'à présent, il ressort des résultats obtenus que ces gisements, qui sont situés à environ 400 mètres au-dessous du sol, peuvent être exploités sur une base commerciale. Cette exploitation nécessiterait des fonds de premier établissement de 30 millions d'escudos, le capital devant être porté par la suite à 300 millions d'escudos. Il y a lieu de rappeler que la Nippon Mining Company était prête à investir 25 millions de dollars des Etats-Unis à l'époque où elle a renoncé à ce projet.

Effet de l'expansion des industries extractives

54. L'expansion des activités dans le secteur des industries extractives est survenue à une époque où elle permet de compenser les effets en Angola de la chute des prix mondiaux du café en 1968. C'est ainsi que dans son rapport pour 1968, la Banque commerciale d'Angola s'est félicitée de l'expansion nouvelle des industries extractives qui, a-t-elle déclaré, permet de "diversifier progressivement la production et d'associer plus étroitement l'économie du territoire au développement de la zone économique portugaise (Espaço Económico Português)".

55. Pour le Portugal, la découverte de nouvelles richesses minérales en Angola revêt également une importance particulière car, du fait de la soi-disant intégration économique de la zone portugaise, le Portugal est passé du jour au

lendemain de la position de pays importateur de pétrole et de minerais[p/] à celle d'un pays qui se suffit à lui-même pour ce qui est de ces deux matières premières. En outre, cela lui assure de nouvelles sources de recettes en devises étrangères. Au Portugal, on construit déjà une nouvelle raffinerie dont le coût se situera entre 4 000 et 5 000 millions d'escudos et on établit à Seixal une nouvelle aciérie dont le coût sera du même ordre. Non seulement cette nouvelle aciérie est apelée à jouer un rôle décisif dans le développement industriel du pays, mais elle est indispensable à l'effort de guerre portugais dans les territoires d'outre-mer.

56. S'il ressort de certains rapports que dans les milieux officiels d'Angola, on constate une certaine euphorie car on s'attend à une forte expansion économique, il ressort par contre des informations dont on dispose que presque toutes les nouvelles réalisations, que ce soit dans les industries extractives, les industries de transformation ou l'agriculture, exigent de nombreux capitaux et demeurent donc pratiquement sans effet sur la grande majorité des Africains qui vivent dans les zones rurales. Dans un article consacré à l'expansion récente, paru dans le numéro de février 1969 de l'Economist Intelligence Unit sous le titre "Quarterly Economic Review on Portugal and the Overseas Provinces, l'auteur affirme que, pour assurer le développement harmonieux de l'Angola, il faut tenir compte du fait qu'environ 90 p. 100 de la population de ce pays vit encore à un niveau de subsistance ou à un niveau proche du niveau de subsistance dans les zones rurales et que :

> "Si l'on ne parvient pas à amener la majorité des producteurs agricoles à participer à une économie de marché au fur et à mesure que se développent les secteurs industriels et le secteur des services, on risque d'aboutir à une impasse économique, au chômage urbain s'accompagnant d'un sous-emploi rural... L'effet multiplicateur d'une augmentation massive des exportations sur laquelle on compte à Luanda n'aura d'effet que sur un très petit secteur de la population si la seule possibilité qui s'ouvre au paysan angolais pour accroître son revenu en espèces consiste à s'installer dans une ville "

---

p/ En 1967, le Portugal a importé 1,75 million de tonnes de pétrole brut, provenant pour la plus grande partie du Moyen-Orient et 43 000 tonnes de minerai de fer pour la plupart en provenance du Brésil. Les chiffres correspondants pour les premiers neuf mois de 1968 étaient respectivement de 1,22 million de tonnes et de 57 300 tonnes [Source : United Nations : Statistical Papers, Series D (Vol. XVII, No 1-33 et Vol. XVII, No 1-17)].

B. AGRICULTURE

57. En Angola, la découverte de nouvelles richesses minérales est considérée dans certains milieux financiers et officiels comme le prélude au développement d'une économie diversifiée et le premier pas sur la voie de l'industrialisation. On cite comme preuve de cette tendance favorable la diminution de la part des produits agricoles dans les exportations du territoire, qui est passée de 65 p. 100 en 1967 à 55 p. 100 en 1968. Le rapport pour 1968 de la Banque du commerce de l'Angola, par exemple, considère que la "diversification" progressive de la production et l'instauration d'une association plus étroite à l'intérieur de la zone économique portugaise sont les conditions fondamentales du développement économique de tous les territoires d'outre-mer, et que les nouvelles richesses minérales et l'expansion des industries de transformation mèneront à l'élimination progressive de l'économie dualiste en Angola.

58. Mais en fait, les exportations de produits agricoles ont été, en volume, inférieures en 1968 à ce qu'elles avaient été l'année précédente, en raison essentiellement d'une baisse de la production des deux cultures principales, le café et le sucre, alors que les exportations de maïs et de sisal se sont maintenues au même niveau. Les seules cultures dont la production ait enregistré une augmentation importante sont le tabac cultivé par les Européens et le coton cultivé de façon mécanisée également par les Européens. A l'exception de quelques zones où on leur a donné la possibilité de pratiquer des cultures marchandes, la plupart des Africains continuent à vivre dans les regedorias, où ils se livrent à une agriculture de subsistance et n'ont pas le droit de posséder la terre g/. Plusieurs articles parus récemment dans la presse locale ont également exprimé une certaine inquiétude devant le fait que l'on persistait à n'accorder aucune attention à la population rurale ainsi qu'à négliger la production de cultures vivrières, ce qui a entraîné une augmentation des importations.

59. Du fait que le marché mondial est saturé pour ce qui est des produits agricoles qu'exporte principalement l'Angola, il semble que peu de capitaux privés nouveaux aient été investis dans ce secteur, à l'exception du sucre et du coton qui bénéficient au Portugal d'un marché protégé. Quant aux fonds publics, les dépenses engagées par le gouvernement au titre du budget ordinaire se limitent principalement à l'aide aux cultures d'exportation. Les prévisions de dépenses

---

g/ Voir dans le document A/6000/Rev.1, chap. V, appendice, annexe II, une description de la législation relative aux concessions de terres et aux droits des Africains en matière foncière.

pour l'agriculture en 1969 dans le cadre du troisième plan national de développement ne s'élèvent qu'à 129,9 millions d'escudos, soit moins de 10 p. 100 du total, avec 34,1 millions d'escudos pour le développement des ressources agricoles, 78,8 millions d'escudos pour les programmes d'irrigation et de colonisation et 17 millions d'escudos pour le crédit agricole.

Café

60. Comme il a été indiqué précédemment, les conditions du marché mondial font que la culture du café, qui est le principal produit agricole exporté par le territoire et représente environ 50 p. 100 de la valeur de ses exportations au cours d'une année moyenne, est maintenant soumise à certaines restrictions. En 1968, le gouvernement a imposé une taxe de 0,80 escudo par kilogramme de café exporté pour réunir des fonds destinés à aider les cultivateurs à entreprendre des cultures autres que le café.

61. Il a également été indiqué que quelques-unes des grandes plantations de café connaissaient des difficultés. Par exemple, la Companhia Angolana de Agricultura, couramment désignée par le sigle de CADA, a indiqué que la production avait baissé en 1968 à la suite de plusieurs périodes de sécheresse (qui affecte des plants jeunes) et de la présence dans certaines régions de parasites du café. Les seules opérations de 1968 n'auraient pas permis à la compagnie de distribuer des dividendes. Elle a cependant décidé de verser un dividende de 70 escudos par action pour les 150 000 actions émises, grâce à son fonds de stabilisation des dividendes. La société avait déjà entrepris de diversifier sa production et avait commencé à cultiver du coton. Elle étudie également la possibilité de pratiquer l'élevage et d'étendre ses plantations de cocotiers.

62. En 1968 (Portaria No 15666 du 8 août) le Fonds de diversification et de développement destiné à venir en aide aux planteurs de café disposait de ressources estimées à 195,6 millions d'escudos, dont la plus grande partie devait provenir de la taxe spéciale sur les exportations de café qui ont atteint 192 000 tonnes.

Sisal

63. Comme il a été indiqué par ailleurs (A/7623/Add.3, chap. VIII, annexe II, par. 59), le déclin de la demande de sisal enregistré au cours des dernières années sur le marché mondial a amené les cultivateurs angolais à réduire la production, à développer le traitement sur place et à entreprendre d'autres cultures. Les exportations de sisal qui sont tombées de 61 005 tonnes en 1966 à 47 118 tonnes en 1967, ont atteint en 1968 58 000 tonnes. On ne dispose pas encore de renseignements sur la proportion exportée et la proportion traitée sur place, mais l'Accord de Rome sur les fibres r/ limite la possibilité d'augmenter les exportations de ce produit.

---

r/ Cet accord a été réalisé par le Groupe d'étude des fibres dures, groupe subsidiaire du Comité des produits de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) lorsqu'il s'est réuni à Rome en septembre 1967.

Sucre

64. Comme l'a montré l'étude de base sur l'agriculture et les industries de transformation s/, le sucre est depuis longtemps un produit protégé, la canne à sucre ayant essentiellement été cultivée, au début, aux fins d'exportation vers le Portugal; mais depuis plusieurs années, une proportion croissante est consommée dans le territoire. Toutefois, malgré l'excédent mondial de sucre et la baisse des prix mondiaux, le Portugal continue d'en encourager la culture en Angola, car le Mozambique n'est pas encore parvenu à répondre à lui seul aux besoins en sucre du Portugal. (En 1967, l'Angola a produit plus de 67 000 tonnes de sucre, dont 26 270 tonnes ont été envoyées au Portugal et dans d'autres territoires d'outre-mer.)

65. Depuis 1960, plusieurs plans ont été approuvés qui tendaient à créer en Angola de nouvelles plantations de canne à sucre et sucreries de grandes dimensions, mais aucun n'a encore été mis en oeuvre. En 1968, la production sucrière du territoire a été si faible qu'il a fallu importer 2 000 tonnes pour la consommation intérieure.

66. En 1968, le gouvernement a autorisé deux sucreries à augmenter leur capacité, en vue de porter la production annuelle de sucre à 140 000 tonnes en 1980. La Companhia do Assucar de Angola (CAA), qui est le principal producteur du territoire (et qui, en 1967, a fourni 45 p. 100 de la production), a été autorisée à investir 130 millions d'escudos (4,5 millions de dollars des Etats-Unis) afin d'accroître sa production à Dombe Grande et porter la capacité de la sucrerie à 1 500 tonnes de canne par jour. La Sociedade de Comércio e Construcções, S.A.R.L., a également été autorisée à porter la production de sa sucrerie de Bom Jesus de 6 000 à 70 000 tonnes de canne par an en 1980. On prévoit d'investir 320 millions d'escudos en vue de cette expansion, qui permettrait de créer 4 000 à 5 000 emplois nouveaux dans la culture de la canne à sucre et 400 à 500 emplois nouveaux dans le traitement du sucre.

Coton

67. Comme il a été indiqué précédemment, depuis la suppression de la culture forcée du coton t/, l'Institut du coton de l'Angola a encouragé les exploitants européens à cultiver le coton de façon mécanisée. En 1968, la production de coton non égrené a atteint un niveau record de quelque 45 000 tonnes, les cultivateurs européens fournissant la plus grande partie de la production. On a estimé à 8 500 tonnes, représentant une valeur de 180 millions d'escudos, les exportations de coton égrené qui sont faites exclusivement à destination du Portugal. C'est là le volume le plus élevé de coton égrené qui ait été exporté depuis avant le soulèvement de l'Angola.

---

s/ A/6300/Rev.1, chap. V, appendice, annexe II.

t/ Une description de ce système figure dans le document A/6300/Rev.1, chap. V, appendice, annexe I, par. 79-128.

68. Selon un rapport de l'Algodocira Colonial Agricola, l'introduction de semences améliorées, d'engrais, d'insecticides et d'une certaine mécanisation permet actuellement aux planteurs africains de coton de produire en moyenne 1 200 kilogrammes par hectare, de sorte que leur revenu moyen est passé de 600-700 escudos à 15 000-20 000 escudos par an. Avec l'introduction de la mécanisation, les planteurs européens de coton exploitent en moyenne un domaine de 80 à 100 hectares. La nouvelle usine d'égrenage de la compagnie à Novo Redondo, qui représente un investissement de plus de 13 millions d'escudos et qui est équipée de machines fabriquées aux Etats-Unis, devait fonctionner à plein au milieu de 1968 avec une capacité d'égrenage de 18 000 à 24 000 tonnes par semestre. On a annoncé que la compagnie avait construit en 1969 près de l'usine d'égrenage une usine d'huile végétale d'une capacité de 15 000 tonnes par an.

69. Le gouvernement continue à aider et à encourager la culture du coton et garantit un prix minimum aux planteurs avec l'espoir de ne plus avoir besoin d'en importer. En 1968, l'Institut du coton de l'Angola a disposé d'un budget de 51,4 millions d'escudos, devant servir à développer et à améliorer la production. On ne dispose pas de renseignements récents sur le nombre d'Africains produisant du coton sous la supervision de l'Institut du coton. Selon les derniers chiffres, qui portent sur 1964, sur 41 596 cultivateurs africains, 39 890 étaient placés sous la supervision de l'Institut (voir A/6300/Rev.1, chap. V, appendice, annexe II).

70. En 1968, en prévision d'un accroissement de la production de coton, la Fabrica de Tecidos de Luanda (Textang), qui appartient à la Sociedade Algodocira de Fomento Colonial, a été autorisée à porter sa production de cotonnades de 1 200 à 1 800 tonnes par an. Cette expansion doit créer 200 emplois nouveaux. En 1967, la valeur des cotonnades fabriquées dans le territoire s'est élevée à 167 millions d'escudos; les importations se sont élevées à 437 millions d'escudos, dont près de 90 p. 100 en provenance du Portugal.

Tabac

71. Le tabac, qui n'est devenu que récemment une culture marchande importante, est cultivé en Angola depuis de nombreuses années mais était limité essentiellement aux types séchés à l'air libre, avec seulement une faible quantité de type séché à l'air pulsé, destiné au marché portugais. Au cours de la campagne de 1968, quelque 9 000 tonnes de tabac ont été produites, dont la moitié environ était du type séché au feu. Du fait que le tabac angolais séché à l'air pulsé est semblable à certains types produits en Rhodésie du Sud, le gouvernement espère que le tabac angolais pourra conquérir une partie du marché international. La Sociedade Exportadora de Tabacos de Angola (SETA), organisme qui représente l'Universal Leaf Tobacco Company des Etats-Unis et des intérêts portugais et qui a le monopole de la commercialisation du tabac produit par les deux principales coopératives de cultivateurs de tabac en Angola - la Tadangola et la Cotaquelola - a contribué à encourager l'expansion de la production. On présente également le tabac comme un secteur d'investissement pour les capitaux étrangers, et un article paru dans un hebdomadaire international consacré au tabac a souligné les avantages que présentaient les règlements relatifs à la concession de terres selon lesquels l'exploitant peut accéder à la pleine propriété sans contrepartie financière après avoir pris certaines mesures pour sa mise en valeur.

C. INDUSTRIES DE TRANSFORMATION ET AUTRES INVESTISSEMENTS

72. En 1968, la valeur de la production des industries de transformation a été de 4 634,3 millions d'escudos, contre 3 907 millions d'escudos l'année précédente, soit une augmentation de 18,6 p. 100. Au cours des premiers neuf mois de l'année, les investissements sont passés de 37 millions d'escudos à 215 millions d'escudos, mais le nombre des industries nouvelles est tombé de 227 à 192, créant seulement 2 908 emplois nouveaux pour 3 633 l'année précédente. Sur ces 215 millions d'escudos, 70 millions environ ont été investis pour moitié dans les industries textiles et pour moitié dans l'industrie chimique, et 68 autres millions d'escudos pour moitié dans les industries alimentaires, et pour moitié dans la fabrication des boissons. Au cours de la même période l'industrie du bâtiment a enregistré un léger ralentissement passant de 409 millions à 391,5 millions d'escudos.

73. Parmi les investissements importants qui ont été effectués l'an dernier dans les industries de transformation ou qui étaient sur le point de l'être, on citera une filature de coton, l'Industrias Têxteis, SARL (AFRITEX) qui sera construite près de Malanje dans laquelle on investira 100 millions d'escudos, qui aura une capacité de production de 1 500 tonnes par an et emploiera 250 personnes; une aciérie qui sera créée par la Siderurgia Nacional de Portugal dans laquelle on investira 420 millions d'escudos, et qui devrait employer 558 personnes, et une nouvelle usine de textiles synthétiques dans laquelle on investira 30 millions d'escudos et dont l'objectif de production est fixé à 1 million de mètres par an.

74. Parmi les sociétés qui ont augmenté dans de fortes proportions leur capital social on peut citer la Companhia de Cimento Secil do Ultramar, dont le capital social est passé de 150 à 200 millions d'escudos, la Companhia Angolana de Cafés (CAFANGOL), dont le capital social est passé de 100 à 200 millions d'escudos et la Manufactura Angolana de Borracha (MABOR), dont le capital social est passé de 60 à 100 millions d'escudos.

D. COLONISATION ET DEVELOPPEMENT RURAL

Projet du Cunene

75. En janvier 1969, le Portugal et la République sud-africaine ont signé un nouvel accord sur l'utilisation commune du Cunene pour l'alimentation en eau et la production d'énergie électrique dans la partie sud de l'Angola et de la Namibie. Pendant la première phase des travaux, on doit construire un nouveau barrage en Angola, à environ 100 km de la ville de Nova Lisboa, et créer un lac de 178 km de long. Cette eau servira à convertir en terres arables environ 500 000 hectares de terres arides en Angola et en Namibie, au bénéfice d'environ 500 000 habitants.

76. Ce sera là l'investissement de capitaux étrangers le plus important effectué en dehors du secteur des industries extractives. On estime que la première phase des travaux coûtera de 1 500 à 2 500 millions d'escudos dont environ 400 millions d'escudos pour le seul barrage de Gove. Le coût final s'élèvera vraisemblablement à 17 000 millions d'escudos. Chacun des deux gouvernements fournira la moitié des capitaux. Lorsqu'il sera achevé, le projet de Cunene représentera l'investissement le plus important de l'Afrique du Sud en Angola.

77. Une superficie totale de 125 000 hectares sera mise en valeur grâce à l'irrigation et divisée en exploitations de 20 hectares consacrées à la culture du maïs, du blé, de la tomate, du tabac, du coton et du kenaf. On prévoit que le revenu annuel brut de chaque exploitation sera en moyenne de 56 000 escudos. Selon le Gouverneur général, les terres irriguées permettront d'obtenir un revenu brut de 11 000 escudos par hectare et un revenu net de 4 000 escudos. De source locale, le plan de colonisation prévoit l'installation de 6 233 familles d'agriculteurs (casais agricolas), la fixation (fixação) a/ de 37 000 personnes et l'emploi de 73 000 ouvriers agricoles.

78. En janvier 1969, la première phase des travaux de construction du barrage de Gove a fait l'objet d'un appel d'offres. En mai 1969, le gouvernement a annoncé qu'il avait reçu 12 soumissions s'échelonnant entre 300 à 400 millions d'escudos qui étaient à l'étude. A ce jour, on ne dispose d'aucun renseignement sur la nationalité des sociétés qui ont fait des soumissions.

Colonisation agricole

79. En 1968, le gouvernement a décidé [illegible]sacrer une partie du plateau de Camabatela situé à 200 km au nord-est de Luanda, à l'installation de

---

a/ Le terme "fixação" est généralement utilisé pour indiquer le regroupement des populations africaines en unités organisées, regroupement qui a pour objet de faciliter l'administration, l'alimentation en eau et la fourniture d'autres facilités. Ce regroupement signifie généralement la fin de l'agriculture nomade qui était pratiquée auparavant.

noyaux de colonisation agricole (nucleos de povoamento agrario) (portaria No 15 608 du 3 juillet 1968. Excepté lorsqu'elles sont déjà occupées par la population locale, les terres seront divisées en parcelles de 2 500 à 5 000 hectares chacune et louées sous contrat v/ sous certaines conditions pour l'élevage commercial du bétail. Un capital initial minimum de 600 000 escudos est exigé pour pouvoir louer 2 500 hectares et de 1 million d'escudos pour pouvoir louer 5 000 hectares. Chaque exploitation de 2 500 hectares devra avoir au moins 208 têtes de bétail, dont 150 vaches et 4 taureaux au minimum; chaque exploitation de 5 000 hectares devra avoir 416 têtes de bétail, dont 250 vaches et 7 taureaux au moins. Une fois que le bétail aura été acquis, l'agriculteur pourra acquérir les titres de propriété qu'il pourra utiliser s'il a besoin de contracter un emprunt.

80. En 1968, les dépenses de l'Etat destinées à promouvoir la colonisation ont compris un montant de plus de 200 millions d'escudos pour le budget de l'Office de colonisation d'Angola w/. On ne connaît pas encore quel est le budget de l'Office pour 1969, mais dans le cadre du troisième plan national de développement 78,8 millions d'escudos ont été prévus pour les programmes d'irrigation et de colonisation en 1969.

Regroupement rural et développement

A part quelques allusions au regroupement de la population locale dans des villages protégés dans les régions où on enregistre des activités de guérilla (A/7623/Add.3, chap. VIII, annexe I, par. 49) et quelques statistiques incomplètes sur les marchés ruraux, on ne dispose d'aucun renseignement récent sur les progrès réalisés en ce qui concerne l'exécution des plans de regroupement rural x/. Dans un article paru récemment dans un journal local, l'attention était appelée sur le sous-développement de la population rurale malgré les efforts que prétend faire le gouvernement pour favoriser la protection et le regroupement ruraux. D'après cet article, il y avait en 1967 13 367 centres de population comptant plus de 100 habitants. Sur ce chiffre 5 192, soit 38 p. 100, n'avaient pas l'électricité; 10 100, soit 75 p. 100, n'avaient pas l'eau dans les habitations et 2 550, soit 30 p. 100, n'avaient pas de route d'accès. Cependant, le produit intérieur brut

---

v/ Pour tous renseignements sur le règlement relatif à la concession des terres, voir A/6000/Rev.1, chap. V, appendice, annexe II.

w/ Pour plus de détails sur le fonctionnement de l'Office de colonisation, voir Documents officiels de l'Assemblée générale, vingt-troisième session, Annexes, additif au point 23 de l'ordre du jour (A/7200/Rev.1), chap. VIII, annexe II, par. 80 à 86.

x/ Pour de plus amples détails sur les objectifs fondamentaux et le plan de regroupement rural, voir A/7200/Rev.1, chap. VIII, annexe II, par. 81 à 83.

par habitant en Angola se serait élevé à 3 500 escudos en 1967. En 1965, 200 centres seulement, comptant environ 2,5 millions d'habitants, avaient un système d'égouts.

82. En 1969, les dépenses consacrées au développement rural dans le cadre du troisième plan national de développement s'élèveront à 49,3 millions d'escudos se répartissant comme suit : alimentation en eau, 2 millions d'escudos; électricité, 5 millions d'escudos; routes et autres aménagements, 14 millions d'escudos et services socio-économiques, 28,3 millions d'escudos.

E. TROISIEME PLAN DE DEVELOPPEMENT NATIONAL

83. D'après les montants prévus pour les investissements dans le troisième Plan de développement national (1968-1973) et les sources de financement pour 1968 (voir A/7320/Add.1, appendice III, tableau 6), on estimait que 42,7 p. 100 de ces investissements proviendraient de sources extérieures. Ce pourcentage représente une somme de 10 684 millions d'escudos, dont 2 600 millions correspondent à des prêts et 8 084 millions à des investissements directs. La participation de l'investissement étranger dans le secteur minier dépassera sans doute le montant initialement prévu. On ne possède pas de renseignements détaillés sur le rôle de l'investissement étranger dans le secteur des industries de transformation, mais il semble que la tendance soit à une participation croissante des capitaux étrangers, notamment au financement de la construction d'usines et à l'achat de matériel. En outre, une partie des achats de matériel pour les transports publics et les communications effectués par le gouvernement a été financée à l'aide de capitaux étrangers. En 1968, par exemple, le Gouvernement angolais a acheté cinq moteurs Diesel à la société américaine General Electric pour la somme de 34,5 millions de dollars des Etats-Unis, remboursable en 12 paiements bi-annuels au taux d'intérêt de 7,25 p. 100 (décret No 48 659, 4 novembre 1968).

84. En mars 1969 (Portaria No 16 081 du 24 mars), une somme de 1 327,9 millions d'escudos a été affectée, au titre des dépenses extraordinaires, à la mise en oeuvre du troisième Plan de développement national pendant l'exercice en cours. On trouvera, indiquées au tableau 4 ci-après, les sources de financement et les dépenses prévues.

Tableau 4

Troisième Plan de développement national

A. Sources de financement pour 1969

	En millions d'escudos
Portugal	
Prêt du Portugal	155,0
Angola	
Excédent budgétaire du territoire	150,0
Prêt spécial de la Banque d'Angola	500,0
Taxes à l'exportation sur la valeur ajoutée (Sobrevalorização)	120,0
Recettes provenant du Fonds de développement	52,9
Sources de financement privées	350,0
	1 327,9

B. Prévisions de dépenses pour 1969

	en millions d'escudos	
Agriculture et sylviculture		129,9
Mise en valeur des ressources	34,1	
Irrigation et colonisation	78,8	
Crédit agricole	17,0	
Pêches		12,6
Industries		46,5
Industries extractives	42,0	
Industries de transformation	4,5	
Aménagement des régions rurales		49,3
Systèmes d'approvisionnement en eau	2,0	
Electricité	5,0	
Routes et autres aménagements	14,0	
Services socio-économiques	28,3	
Energie		99,0
Etudes - Transport et distribution	74,0	
Financement des plans existants	25,0	
Services de commercialisation et entrepôts		10,5
Transports et communications		608,3
Routes	320,0	
Chemins de fer	56,9	
Ports et navigation	78,3	
Transports aériens et aéroports	45,8	
Télécommunications	97,1	
Services météorologiques	10,2	
Tourisme		5,8
Enseignement et recherche		243,3
Enseignement	117,9	
Recherche dans le domaine de l'enseignement	2,0	
Recherche dans les autres domaines	123,4	
Logement et urbanisation		25,0
Santé et assistance publiques		98,7
		1 327,9

Source : A Província de Angola, 27 mars 1969.

F. AUTRES FAITS NOUVEAUX

85. En avril 1969, les Tanganyika Concessions qui contrôlent 90 p. 100 des actions de la Benguela Railway Company, ont annoncé l'adoption d'un nouveau programme de 10 millions de livres destiné à améliorer leurs voies ferrées. Un nouveau tronçon sera construit entre Cubal et Lobito pour remplacer l'ancien qui datait de 1908. Ce tronçon, appelé "Cubal variant" raccourcira la distance de 35 km et éliminera 240 courbes et quelques-unes des côtes les plus raides. L'utilisation de la traction diesel sur ce tronçon est comprise dans le coût total des travaux. On prévoit que la nouvelle voie ferrée, dont la construction prendra sans doute quatre ans, doublera la capacité des chemins de fer et réduira sensiblement les frais d'exploitation y/.

86. On a fait état à plusieurs reprises des investissements qui seraient envisagés par des intérêts britanniques, sud-africains et américains.

87. Au début de 1969, le British National Export Council (BNEC) a envoyé une mission en Angola afin de développer les échanges avec le territoire, dont le montant ne s'élève, pour le moment, qu'à 8,4 millions de livres. Bien que la mission ait trouvé que le marché angolais était limité étant donné le stade actuel de développement du territoire, le chef de la mission aurait estimé que le pays offrait un terrain propice aux investissements britanniques, tant par son potentiel économique que par sa stabilité politique. Parmi les principaux projets de développement qui ont été recommandés aux fins d'investissements, on peut citer le complexe de Cassala-Luanda qui représenterait un investissement de 42,5 millions de livres réparti sur une période de quatre ans et qui serait destiné à la mise en valeur des gisements de minerai de fer de Cassala, la création d'une usine de pellétisation de minerai et l'amélioration des installations portuaires, ferroviaires et électriques. On a également suggéré d'effectuer des investissements dans les industries légères, comme la fabrication de bois de plaquage et de panneaux de bois de plaquage.

88. En avril 1969, quatre sociétés sud-africaines possédant des intérêts en Angola auraient augmenté leurs investissements en vue d'accroître les échanges entre les deux pays. Il s'agit des sociétés Inexcafé, SARL Cardoso & Cia, Lda., qui lui est associée, Comércio Internacional, Lda. (CCMIL), toutes trois de Luanda, et Intrex (Pty) Ltd., de Johannesburg.

89. La General Mining and Finance Corporation of South Africa souhaiterait également voir se développer le commerce entre les deux pays grâce à des échanges de biens industriels sud-africains contre le café angolais.

90. M. Wayne Kurlinski de l'Université de l'Etat de New York (Etats-Unis) s'est rendu en Angola et au Mozambique en mars 1969, pour étudier la situation économique dans ces territoires ainsi que les possibilités d'investissements qui s'offrent aux intérêts financiers américains. M. Kurlinski effectuait ce voyage en vertu d'un contrat passé avec l'Associação Portuguesa das Empresas do Ultramar (Association portugaise des sociétés d'outre-mer).

---

y/ On trouvera des renseignements plus détaillés sur le financement et le fonctionnement du Benguela Railway dans le document A/6300/Rev.1, chap. V, appendice, annexe IV, par. 3-61.

91. On ne possède pas de chiffres indiquant le montant total des investissements américains en Angola ou au Mozambique. Cependant, les Etats-Unis sont le deuxième partenaire commercial de l'Angola et en 1967, ils ont absorbé 27,2 p. 100 des exportations totales de l'Angola, soit environ 65 millions de dollars des Etats-Unis. Les exportations de café représentent à peu près 96 p. 100 du total. Pendant les quatre premiers mois de 1968, les exportations de café vers les Etats-Unis ont été supérieures de 15 p. 100 à celles de la période correspondante de 1967.

92. En novembre, un article paru dans International Commerce, publication du Département du commerce des Etats-Unis, indiquait que l'expansion des industries d'extraction et l'accélération du programme de construction en Angola offrent aux produits manufacturés américains un marché plus vaste et plus diversifié, notamment en ce qui concerne le matériel lourd de construction. Selon cet article, c'est dans le domaine de la vente de produits métalliques finis et semi-finis, de machines (exception faite de l'appareillage électrique) et de matériel de transport que les meilleures possibilités s'offraient aux exportateurs américains. L'article indiquait aussi que l'élevage du bétail destiné à la boucherie et à la production laitière ainsi que la vente du matériel connexe, pouvaient offrir des débouchés.

93. On trouvera ci-après au tableau 5 le montant estimatif des revenus que le gouvernement compte tirer des compagnies minières et autres en 1969 :

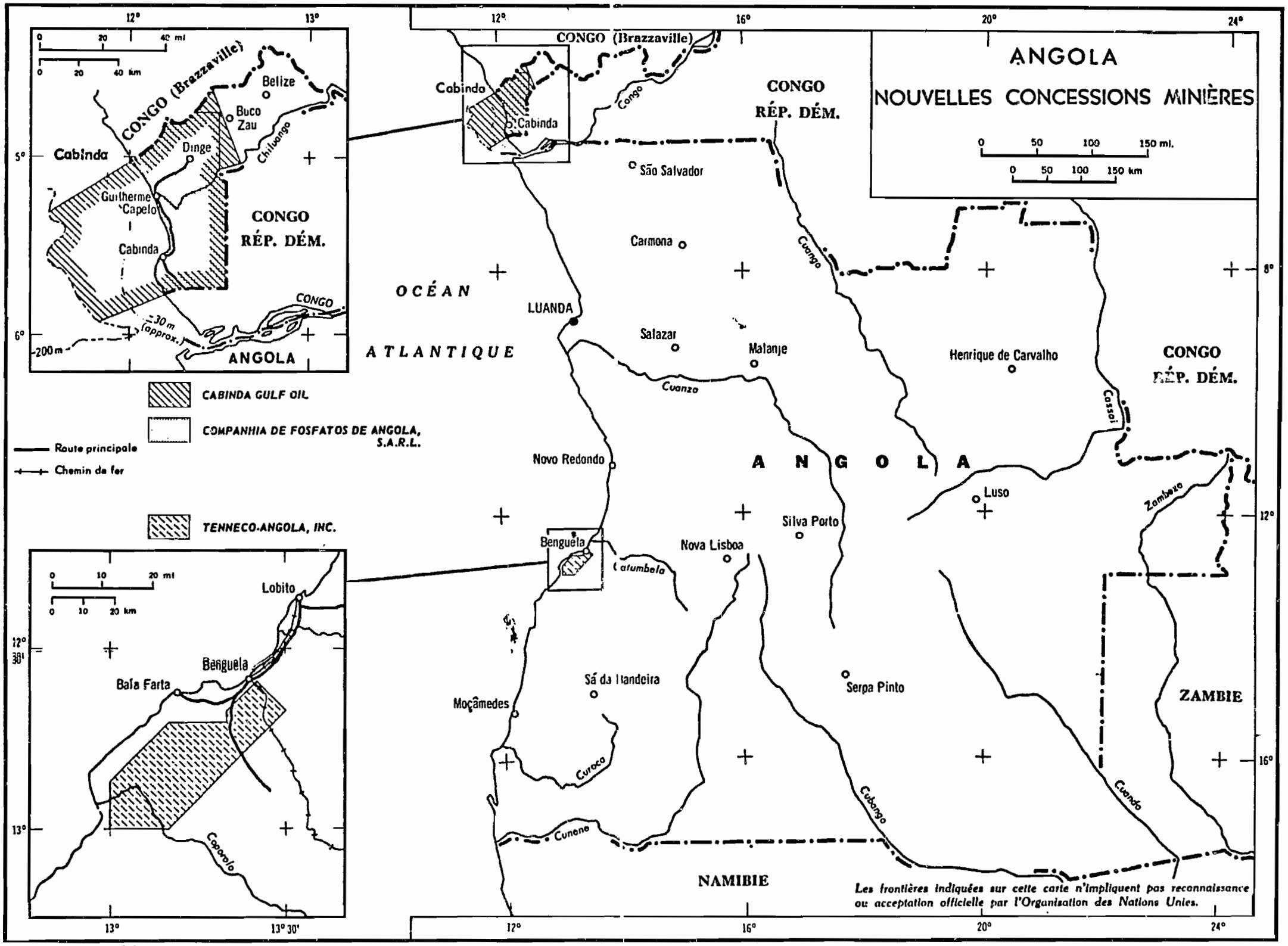
Tableau 5

Montant estimatif des revenus provenant des compagnies minières et autres pour 1969

		En millions d'escudos	
A.	Participation aux bénéfices		
	Angola Diamond Company	230,0	
	Benguela Railway	23,0	
	Companhia dos Betuminosos de Angola	0,01	
			253,01
B.	Revenus tirés des dividendes distribués		
	Benguela Railway	7,0	
	Tanganyika Concessions, Ldt.	0,03	
	Companhia dos Combustíveis do Lobito	0,88	
	Angola Diamond Company	26,0	
	SONEFE a/	23,0	
	Companhia Portuguesa Rádio Marconi	0,45	
	Transportes Aéreos Portugueses	0,48	
			57,84
C.	Recettes provenant de l'exploitation du pétrole		
	Direito da concessão	61,4	
	Impôt sur le revenu des sociétés	33,0	
	Autres recettes (y compris les revenus provenant de la Cabinda Gulf Oil Company conformément au décret No 48 803 du 27 décembre 1968)	427,7	
			522,10
			832,95

Source : Angola : Boletim Oficial, première série, 7 février 1969.

a/ Sociedade Nacional de Estudos e Financiamentos de Emprendimentos Ultramarinos. Elle a financé plusieurs centrales hydro-électriques et alimente en énergie les districts de Luanda et de Cuanza Norte. On ne sait pas qui en est propriétaire.



MAP NO. 1908 (F) UNITED NATIONS
JULY 1969

2. MOZAMBIQUE

G. INDUSTRIES EXTRACTIVES

94. Au cours de l'année dernière, les sociétés étrangères ont continué à s'intéresser à la prospection des ressources minières et des gisements de pétrole du Mozambique. Deux des cinq groupes qui avaient déjà obtenu en 1968 des concessions pour la prospection pétrolière se sont vu attribuer depuis de nouvelles zones. Un certain nombre de demandes de concessions pour la prospection et l'exploitation sont par ailleurs en cours d'examen, et le gouvernement a intensifié les opérations de prospection qu'il a entreprises pour rechercher de l'uranium et d'autres minéraux radioactifs, notamment dans la région de Cabora Bassa, où la découverte d'indices encourageants laisse à penser que le Mozambique pourrait devenir dans les prochaines années l'un des principaux producteurs d'uranium de l'Afrique.

95. A ce jour, toutefois, si l'on excepte les revenus que le territoire tire de la prospection pétrolière, les industries extractives ne jouent pas encore un rôle important dans l'économie du Mozambique. En fait, selon le rapport du Service de la géologie et des mines pour 1966, qui est le dernier paru, le niveau de la production minière pour l'année considérée, bien que supérieur à ce qu'il avait été l'année précédente, a été nettement moins élevé pour plusieurs minéraux importants que le niveau record enregistré en 1961; c'est ainsi que la production de columbo-tantalite, qui était de 137,6 tonnes en 1961, n'était plus que de 55,8 tonnes en 1966; la production de béryl est passée de 978 tonnes à 80 tonnes, celle de bismuthite, de 22 tonnes à 2 tonnes, et celle de charbon de 320 860 tonnes à 295 370 tonnes. En 1966, la production minière du territoire a représenté, en valeur, 51,4 millions d'escudos, soit 1,5 p. 100 de la valeur totale de ses exportations, contre 1,9 p. 100 en 1965 et 1,6 p. 100 en 1961 z/. On trouvera dans le tableau 6 ci-après les chiffres concernant le niveau de la production et des exportations pour 1965 et 1966, ainsi que l'indication des principaux pays acheteurs.

---

z/ Pour les statistiques de production et d'exportation pour 1961, voir Documents officiels de l'Assemblée générale, vingtième session, Annexes, additif au point 23 de l'ordre du jour (A/6000/Rev.1), chap. V, annexe I, p. 271.

Tableau 6

Mozambique : Production et exportations de minerais, 1965-1966

Minerai	Production (Tonnes) 1965	Production (Tonnes) 1966	Exportations (Tonnes) 1965	Exportations (Tonnes) 1966	Valeur des exportations (En millions d'escudos) 1965	Valeur des exportations (En millions d'escudos) 1966	Principaux pays acheteurs a/
Columbo-tantalite	51,7	55,8	79,0	72,5	10,7	11,0	Etats-Unis et Royaume-Uni
Béryl	219,2	80,0	221,0	82,0	1,4	0,7	Etats-Unis et Japon
Microlithe	85,0	79,4	90,3	70,0	16,1	13,4	Etats-Unis et Royaume-Uni
Montmorillonite	2 722,9	3 841,9	2 587,6	3 445,8	1,8	2,6	Pays-Bas, Royaume-Uni, Afrique du Sud, Portugal, Australie, Belgique b/
Charbon	237 499,0	295 369,5	98 665,2	75 005,6	27,1	18,3	Kenya, Angola, Malawi
Chalcopyrite	399,9	696,3	323,2	680,0	0,9	1,1	Belgique
Bismuthite	5,6	2,0	5,2	1,0	0,4	0,1	Pays-Bas
Bauxite	5 683,0	5 818,0	5 661,0	5 890,0	0,4	0,4	Rhodésie du Sud
					(58,8)	(47,6)	

Source : Pour 1965 : Documents officiels de l'Assemblée générale, vingt-deuxième session, Annexes, additif au point 24 de l'ordre du jour (A/6868/Add.1), appendice III. Pour 1966 : Mozambique : Boletim Oficial, Séries III, Supplément, 28 février 1968.

a/ Par ordre d'importance décroissante.

b/ En 1965, les principaux acheteurs avaient été les Pays-Bas, la Belgique et l'Australie.

Pétrole

96. Comme indiqué dans les études précédentes, il y a au Mozambique, depuis 1968, 11 sociétés, formant cinq groupes, qui prospectent les ressources pétrolières. Ces cinq groupes sont : a) Sunray, Skelly et Clark; b) la Mozambique Gulf Oil Company et la Mozambique Pan American Oil Company; c) l'Anglo-American Corporation, la Société nationale des pétroles d'Aquitaine, l'Entreprise de recherches et d'activités pétrolières (ERAP) et la Gelsenkirchener Bergwerks Aktien Gesellschaft; d) la Hunt International Oil Company et e) la Texaco, Inc. La Sociedade Nacional de Refinação de Petróleos de Moçambique (SONAREP), qui détient une concession exclusive pour le raffinage du pétrole dans le territoire, a entrepris de porter sa capacité de production à 2 millions de tonnes d'ici 1970.

97. On trouvera dans l'un des rapports précédents aa/ une étude détaillée des contrats de concession initiaux; les changements intervenus depuis la parution du dernier rapport sont résumés ci-après.

98. Sunray, Skelly and Clark. Selon des renseignements remontant à mai 1969, ce groupe, qui a obtenu sa première concession en octobre 1967, a achevé les études séismiques préliminaires et attend d'en connaître les résultats. Il semble que les sociétés se montrent optimistes bien qu'elles n'aient pas encore découvert de pétrole.

99. Mozambique Gulf Oil Company and Pan American Oil Company. La Mozambique Gulf Oil Company, dont le contrat initial remonte à 1948 (voir A/6000/Rev.1, chap. V, appendice, annexe II, par. 276 à 283), aurait l'intention de commencer à effectuer des sondages en mer en juillet 1969, dans une zone située à 80 miles au sud de Beira et à 20 miles de la côte, au large de Nova Sofala. Depuis 1948, la Mozambique Gulf Oil Company a effectué 12 forages de sondage, dont neuf n'ont donné aucun résultat et trois on permis de découvrir d'importants gisements de gaz butane naturel. Selon les données fournies par la Mozambique Gulf Oil Company elle-même, cette société a déjà dépensé 800 millions d'escudos pour la prospection pétrolière, le coût moyen de chaque sondage dépassant 12 millions d'escudos, et 160 millions d'escudos ayant été dépensés pour éteindre un incendie de gaz naturel à Pande (voir A/6700/Add.3, par. 292). On prévoit que le nouveau forage à 5 000 pieds de profondeur coûtera 78 millions d'escudos.

100. Rappelons qu'aux termes du contrat actuellement en vigueur (voir A/7320/Add.1, appendice III, par. 148-151), les deux sociétés concessionnaires se sont engagées à dépenser au total 265 millions d'escudos avant le 31 décembre 1970, dont au moins 75 millions par an de 1968 à 1970. Elles se sont également engagées à consacrer, en 1968, puis en 1969, 5 millions d'escudos à la prospection en mer.

101. Anglo-American, Aquitaine et Gelsenkirchener (Gelsenberg). Comme indiqué précédemment, Gelsenberg s'est joint, vraisemblablement en remplacement de l'Entreprise de recherches et d'activités pétrolières, au groupe formé par l'Anglo-American et la Société des pétroles d'Aquitaine. A cette occasion, Gelsenberg a été invité à créer une filiale en territoire portugais, constituée en société conformément au droit portugais et dotée d'un conseil d'administration dont la majorité des membres seraient de nationalité portugaise bb/. Cette

---

aa/ A/7320/Add.1, Appendice III, deuxième partie, par. 120 à 151.

bb/ Les trois autres sociétés avaient été invitées, à l'origine, à créer, soit en commun, soit individuellement, soit encore en ayant recours à des intermédiaires, une ou plusieurs filiales portugaises.

société a dû également payer trois millions d'escudos au Gouvernement portugais à titre de garantie (décret No 48323 du 8 avril 1968).

102. En avril 1969, les clauses du contrat de concession ont été modifiées afin de permettre la participation directe d'intérêts portugais. Par le décret No 48979 du 23 avril 1969, le gouvernement a autorisé la signature d'un nouveau contrat avec la filiale mozambiquaise de la Société des pétroles d'Aquitaine, la Companhia de Petróleos S.A.R.L., l'Anmercosa Companhia de Petróleos de Moçambique S.A.R.L. cc/ et la Gelsenkirchener Bergwerks Aktiengesellschaft (Gelsenberg). Outre les deux zones sur lesquelles portait la concession précédente, les trois sociétés auront des droits exclusifs de prospection sur une nouvelle zone située entre 17° 45' et 19° de latitude sud et 34° 45' et 36° de longitude est (voir carte). Ces sociétés se sont engagées à porter de 140 millions d'escudos à 260 millions d'escudos, soit près de 9 millions de dollars des Etats-Unis, les sommes minimums affectées aux activités de prospection pendant la péricde couverte par le contrat. En outre, leur contribution au Fonds de développement minier passera de un à deux millions d'escudos.

103. Hunt International Company of Mozambique. En janvier 1969, la Hunt International Company of Mozambique a obtenu, pour une durée de trois ans, les droits exclusifs de prospection pétrolière sur le plateau continental, le long des quelque 300 kilomètres de côtes situées entre Beira et Quelimane. La société est tenue de consacrer, pendant la durée du contrat, environ 2 millions de dollars des Etats-Unis à des activités de prospection dans la zone nouvellement concédée.

104. Texaco Incorporated. On ne dispose d'aucun renseignement nouveau sur la concession de la Texaco.

105. Autres concessions. En 1968, la Geotecnica e Minas, Lda, a sollicité une concession exclusive pour la prospection pétrolière dans une zone adjacente à celle attribuée à la Texaco Inc. En 1968, il y avait deux autres demandes de concession en instance, l'une présentée par un prospecteur indépendant, M. Alexandre Hutchings, et l'autr présentée par la Companhia de Petróleos de Portugal. On ignore si ces concessions ont été accordées.

Fer

106. Mirrote. Jusqu'ici les gisements de minerai de fer du Mozambique sont demeurés inexploités. Vers la fin de 1968, le groupe japonais Sumitomo a renoncé à acquérir les droits d'exploitation du minerai de fer de Mirrote, dont la teneur est de 60 à 64 p. 100 et dont les réserves ont été évaluées à 360 millions de tonnes. Selon des articles de presse, le groupe Sumitomo, qui avait offert 100 millions d'escudos pour acquérir les drcits d'exploitation, a décidé d'annuler son offre, après que les études entreprises n'eurent pas réussi à prouver qu'un des gisements contenait effectivement les 60 millions de tonnes de minerai auquel il était évalué ni que quatre autres gisements voisins renfermaient 300 millions de tonnes de minerai. On l'a dit précédemment, le groupe Sumitomo

---

cc/ Sans doute une filiale de l'Anglo-American Corporation d'Afrique du Sud.

s'était proposé de consacrer 1 350 millions d'escudos (50 millions de dollars des Etats-Unis) à ce projet, qui devait inclure la construction, à Nacala, d'un quai pour le chargement des minerais et, entre les mines et le port, d'une voie ferrée longue de 140 kilomètres.

107. La région de Tete. On ne possède pas de renseignements récents sur les progrès réalisés par la Companhia do Urânio de Moçambique dans sa recherche de minerai de fer dans la zone qui lui a été concédée dans la région de Tete. Depuis 1961, la société avait le droit exclusif de rechercher le minerai de fer dans une zone de 55 kilomètres carrés du district de Tete et ce droit exclusif vient d'être prorogé jusqu'à la fin de 1970 (Portaria (décret) No 23912, du 12 février 1969). Cette société détient aussi une concession exclusive pour la recherche de minéraux radioactifs, mais on n'a aucun renseignement sur l'état de ses derniers travaux.

108. Mecuco. Vers la fin de 1968, il a été signalé également que de nouveaux gisements de minerai de fer avaient été découverts dans la zone de Mecuco, dans le nord du Mozambique. Ces gisements, que l'on évalue à 60 millions de tonnes, dont 20 millions avérés, sont situés à 25 kilomètres environ de la voie ferrée qui mène au port de Nacala. Plusieurs consortiums seraient en train de négocier le droit d'exploiter les gisements.

Autres minéraux

109. On trouvera au tableau 7 des détails sur les concessions exclusives de prospection et d'exploitation accordées au 31 décembre 1966, ce qui est le dernier état dont on dispose. Il convient de noter qu'en 1965 et 1966 le nombre des exploitations nouvelles a été peu élevé et qu'un certain nombre de concessions, en vigueur depuis 1960-1961, n'ont pas été renouvelées. Parmi ces dernières, il faut citer une zone de 2 640 kilomètres carrés, constituant une concession exclusive de recherche et d'exploitation de tous les minéraux, hormis le pétrole, les hydrocarbures et substances assimilées, abandonnée par la société Empresa Mineira do Alto Ligonha, qui a acquis en revanche des concessions portant sur un total de 2 471 hectares pour l'exploitation du béryl, de la columbo-tantalite, de la bismuthite, de la columbite et du mica.

110. En juillet 1968, la société Messina Transvaal Development, Ltd., a obtenu une concession exclusive pour la recherche de tous les minéraux hormis les diamants, le pétrole, le charbon, les carburants solides et les minéraux radioactifs (Portaria No 23515, du 30 juillet 1968). La zone sur laquelle porte la concession est bordée d'un côté par le thalweg de la rivière Pungué et s'étend entre les parallèles 19° 25' et 19° 33' de latitude sud et entre les méridiens 33° 38' et 33° 54' de longitude est. Le droit de prospection est octroyé pour une période initiale de deux années et peut être renouvelé pour deux périodes d'une année chacune. La société s'engage à consacrer chaque année un minimum de 3 millions d'escudos à la prospection.

111. La société Messina Transvaal Development est une société sud-africaine, enregistrée en 1950, qui exploite une mine de cuivre à Messina dans le nord du Transvaal. Cette société possède un certain nombre d'intérêts en Rhodésie du Sud,

principalement dans le cuivre et les fonderies de cuivre; son capital autorisé s'élève à 5 millions de rands dd/, dont 4 925 000 rands ont été souscrits. En 1964, l'actif immobilisé de la société s'élevait à 28 millions de rands; ses bénéfices nets comprenaient 3 520 617 rands revenant à la société et 875 750 rands revenant aux participations minoritaires; elle a distribué un dividende de 45 cents pour chacune des 9 850 000 parts d'un prix unitaire de 50 cents. Elle a pour filiales la Arton Copper Company, Ltd., la M.T.D. Copper (Sales) Ltd., la M.T.D. Mangula, Ltd., la M.T.D. (Sanata) Ltd., la Messina (Rhodesian) Development Company, Ltd., et la Rhodesian Smelting Company, Ltd. ee/.

112. En janvier 1968, la Geotécnica e Minas a obtenu 14 concessions, d'une superficie totale de 1 302,3 hectares, pour l'exploitation de l'ilménite, du rutile, de la zirconite et d'autres minéraux. La société détient les droits d'exploitation de ces minéraux pour une période illimitée, à condition qu'elle s'acquitte de ses diverses obligations, notamment en matière d'impôts. Vingt-trois autres concessions ont été signalées récemment, qui couvrent une superficie d'environ 1 000 hectares. Elles concernent principalement des gisements de columbo-tantalite et des combinaisons de béryl et de columbite ou de tantalite situés dans le district de Zambezia. Il y a aussi deux gisements de minerai de fer : l'un dans la région de Moromba, dans le district de Moçambique, et l'autre à Mavita, dans le district de Manica, et un gisement de charbon situé à 15 kilomètres environ de Porto Amélia. La société Empresa Mineira de Alto Ligonha a déposé une demande de concession concernant cinq gisements de béryl, de tourmaline lépidolite et deux gisements de bismuth et de columbo-tantalite.

113. Les nouvelles découvertes de minerais qui ont été signalées en 1969 comprennent un gisement de perlite situé près de Lourenço Marques, entre Machava et Vila Salazar, et un gisement de bauxite non loin de Vila de Manica.

114. Bien que le général Kaulza de Arriaga ait dit en mai que les minéraux radioactifs sont activement recherchés au Mozambique, où l'on a découvert des indices encourageants, on n'a signalé encore aucun gisement nouveau.

Effets des nouvelles exploitations minières

115. Comme on peut le voir d'après les paragraphes qui précèdent, la plupart des activités qui, au Mozambique, ressortissent au secteur minier n'en sont encore presque partout qu'au stade de la prospection. Les seuls gisements de minerai de fer dont l'existence soit avérée semblent faire encore l'objet d'études destinées à déterminer si leur exploitation peut être entreprise à bon marché.

116. Pourtant, comme l'ont montré des renseignements d'origine gouvernementale, les concessions attribuées à ce jour pour la prospection du pétrole contribuent déjà au budget du territoire. Il ressort des renseignements dont on dispose que ces concessions couvrent déjà plus de 100 000 kilomètres carrés, de sorte que le seul loyer, à raison de 150 escudos par kilomètre carré, s'élève probablement à plus de 150 millions d'escudos par an. Pour 1969, ces recettes représenteraient environ 2,5 p. 100 du total des prévisions budgétaires du territoire. En outre, les sociétés pétrolières étrangères sont tenues, en 1969, de consacrer à la prospection 250 millions d'escudos environ, conformément aux clauses de leurs contrats respectifs.

---

dd/ Un rand vaut 1,40 dollar des Etats-Unis.

ee/ Beerman's Financial Yearbook of Southern Africa, 1965, vol. I, Johannesburg, 1965.

Tableau 7

Mozambique : Mines et concessions minières au 31 décembre 1966

A. Concessions exclusives

	Superficie (en km 2)
1. Concessions exclusives pour la prospection et l'exploitation	
Charbon	
Companhia Carbonifera de Moçambique	420
Hydrocarbures	
Mozambique Gulf Oil et Mozambique Pan American Oil	116 750
Diamants	
DIAMOC-Companhia dos Diamantes de Moçambique	32 900
2. Concessions exclusives pour la prospection de métaux ferreux	
Companhia do Urânio de Moçambique	55
Minéraux radioactifs	
Companhia do Urânio de Moçambique	2 260

B. Concessions minières d'exploitation

	Superficie (en hectares)
Béryl, columbo-tantalite, bismuthite, columbite et mica	
Empresa Mineira do Alto Ligonha	2 471
Sociedade Mineira de Mucubela, Lda.	796
Sociedade Mineira de Mutala, Lda.	672
Sociedade Mineira de Marropino, Lda.	490
João da Costa Pinheiro	200
Maria Alzina Simão	198
Sociedade Mineira de Mocuba, Lda.	179
Calisto Freiria	104
Adrião de Faria Gonçalves	94

Tableau 7 (suite)

	Superficie (en hectares)
Charbon	
Companhia Carbonifera de Moçambique	3 076
Or	
Empresa Mineira do Alto Ligonha	201
Jeannie R. Morgan	29
Companhia Mineira Aurifera Monarch, Lda.	15
Mário Paskievich Chikara	10
Irene Augusta dos Santos Lopes	10
Bernardino Lourenço Casal	10
Two Fools Mine, Syndicate	7
Minéraux radioactifs	
Vicente Ribeiro e Castro	1 200
Minas do Catipo, Lda.	707
Entreposto Comercial de Moçambique	200
Virglio Hipólito	100
Perlite	
Joaquim Jaime Moinhos	282
Montmorillonite, cristobalite et perlite	
Luzinada Umbeluzi Minas, Lda.	782
Graphite	
Sociedade Mineira do Itotone, Lda.	200
Grafites de Moçambique, Lda.	196
Cuivre	
Francesco Gibelino (héritiers)	300
Chalcopyrite	
Edmundian Investments (Proprietary), Lda.	202
Bauxite	
Evian Campbell Meikle	149

Tableau 7 (suite)

	Superficie (en hectares)
Sel	
André de Vasconcellos Durão	219
Pierre à chaux	
Berta Ferrão de Melo Caiado	170
Berta Ferrão de Melo Caiado et António Gomes de Melo Caiado	186
Kaolin	
Estêvão Guerreiro de Almeida Lima	195
Diatomite	
Kieselghur, Lda.	86

H. AGRICULTURE

117. Contrairement à l'Angola où l'exploitation minière prend de plus en plus d'importance, il n'y a pas eu de grands changements dans la structure économique du Mozambique où l'agriculture et la production de produits agricoles pour l'exportation demeurent les activités les plus importantes.

118. D'après les renseignements dont on dispose, il semble que pendant la période allant de 1965 à 1967 les produits agricoles aient continué à représenter en moyenne 79 p. 100 de la valeur totale des exportations. Les chiffres estimatifs pour la production (tableau 8) montrent que l'augmentation enregistrée est surtout à l'augmentation de quelques cultures d'exportation telles que la noix de cajou, le coton, le sucre et le thé, ainsi que le maïs, le riz et les arachides cultivés commercialement. A l'exception du soja, le rendement de la plupart des cultures vivrières cultivées par les Africains telles que les haricots, les pois, le manioc et les patates douces est demeuré à peu près stationnaire.

119. Il n'y a pas eu non plus de changement dans la structure des exportations agricoles, dont les quatre cinquièmes continuent à être représentés par six produits principaux - le coton la noix de cajou, le sucre, le coprah, le thé et le sisal, la totalité du coton et du sucre allant au Portugal, la plus grande partie du thé allant au Royaume-Uni et presque toute la production de noix de cajou décortiquées aux Etats-Unis d'Amérique (tableau 9).

120. Comme indiqué dans les études précédentes la politique du gouvernement au cours des dernières années a visé surtout à accroître la production pour l'exportation et à encourager l'installation d'exploitants agricoles européens grâce à une aide du gouvernement destinée à promouvoir la production du coton, du riz, du maïs et des arachides cultivés commercialement, (A/6868/Add.1, appendice III, par. 130). Toutefois, au cours des dernières années, le gouvernement conformément à la stratégie qu'il a adoptée pour mettre fin à la guerre dans le nord, a commencé à réinstaller la population locale dans des villages organisés où de petites parcelles de terre leur sont assignées gratuitement et où on leur donne des semences et des engrais pour cultiver certaines cultures marchandes. On a également commencé à aider les producteurs africains en protégeant davantage les prix des récoltes et en organisant des coopératives de producteurs.

121. Les faits nouveaux sont résumés dans les sections suivantes.

Tableau 8

Mozambique : production estimative des principales cultures, 1960-1967

Culture	Moyenne 1960-1964 a/	1965 b/	1966 b/	1967 b/
	(En milliers de tonnes métriques)			
Bananes	39	30	25	16
Haricots et pois	90	90	95	95
Noix de cajou	111	120	100	170
Manioc	1 000	1 000	1 000	1 000
Citrons	16	15	15	15
Coprah c/	62	45	55	60
Maïs	330	385	440	500
Graines de coton	73	80	88	82
Fibre de coton	36	39	44	40
Kenaf	1	2	7	8
Arachides (non décortiquées) c/	44	94	109	101
Riz c/	45	55	55	55
Sisal	28	31	27	31
Sorgho	120	221	225	230
Sucre (brut)	166	165	179	210
Patates douces	40	46	46	46
Thé	10	11	14	14
Tabac	2	3	3	3
Pommes de terre blanches	15	20	25	30
Blé	8	8	8	8

a/ Moyenne.

b/ Production annuelle.

c/ Production commerciale seulement.

Source : Département de l'agriculture des Etats-Unis, Service de la recherche économique. Mozambique's Agricultural Economy in Brief, par Edmond Missiaen.

Tableau 9

Mozambique : principales exportations et principaux pays destinataires
1966-1967

Produits et pays d'origine	1966 Tonnes (en milliers)	1966 Valeur en millions d'escudos	1966 Pourcentage du total par valeur	1967 Tonnes (en milliers)	1967 Valeur en millions d'escudos	1967 Pourcentage du total par valeur
Fibre de coton	28,2	491,9		38,2	638,5	
Portugal	28,2	491,9		38,2	638,5	100
Noix de cajou (non décortiquées)	77,2	436,5		56,2	308,6	
Inde	77,1	435,9	99,8	56,2	307,5	99,6
Sucre	147,1	466,1		109,4	329,1	
Portugal	146,5	463,7	99,5	106,1	319,7	97,2
Thé	12,9	253,9		14,4	259,4	
Royaume-Uni	8,3	161,8	63,7	10,2	193,9	74,7
Etats-Unis	1,2	24,0	9,4	1,1	18,1	6,9
Kenya	1,0	20,1	7,9	0,5	6,6	2,5
Pays-Bas	0,7	11,7	4,6	1,4	18,6	7,2
Canada	0,6	10,3	4,1	0,5	6,8	2,6
Coprah	33,9	168,6		42,9	191,4	
Espagne	9,2	43,7	25,9	12,4	55,4	28,9
Portugal	8,6	42,8	25,4	9,3	39,2	20,5
Israël	5,4	30,9	18,3	2,5	12,7	6,7
Norvège	4,3	21,9	13,0	4,6	21,5	11,2
Italie	2,6	12,0	7,1	17,6	17,6	9,2
Noix de cajou (décortiquées)	5,7	161,1		8,1	222,8	
Etats-Unis	4,6	128,9	80,0	6,5	180,4	80,9
Afrique du Sud	0,3	9,5	5,9	0,4	11,0	5,0
Australie	0,2	7,4	4,6	0,2	4,6	2,1
Allemagne (République fédérale d')	0,1	4,5	2,	0,4	9,0	4,1
Sisal	26,7	128,9		23,2	100,0	
Pays-Bas	8,0	38,4	29,8	4,3	16,7	16,7
Portugal	4,9	24,9	19,3	5,8	26,8	26,8
France	4,4	20,9	16,2	2,3	9,3	9,3
Allemagne (République fédérale d')	2,9	14,1	10,9	2,8	11,0	11,0
Afrique du Sud	0,8	3,9	3,0	4,2	20,8	20,5

Sources : Portugal. Anuário Estatístico, 1966, vol. II.
Mozambique. Boletim Mensal de Estatística, avril 1968.

Sucre

122. Comme on l'a déjà vu, l'industrie du sucre au Mozambique s'est considérablement développée depuis 1964. Outre un programme de développement de 400 millions d'escudos entrepris par la Sena Sugar Estates en 1965 pour porter sa production à 200 000 tonnes, deux autres sociétés ont été créées dont l'objectif est de parvenir à une capacité de production de 60 000 tonnes par an. De nouveaux investissements qui a ce jour dépassent 500 millions d'escudos, doivent en principe atteindre 1 250 millions d'escudos lorsque la mise en oeuvre des plans d'expansion actuels sera achevée en 1970 (A/7320, appendice III, par. 165 et 166).

123. La Açucareira de Moçambique, S.A.R.L. ff/qui a une concession de 15 000 hectares sur les rives du fleuve Pungué près de Beira, a inauguré avec succès un nouveau système de production qui consiste à installer des planteurs sur des exploitations qu'ils gèrent en tant que propriétaires indépendants. Ces exploitations sont situées à proximité des usines de traitement auxquelles elles fournissent la canne à sucre et dont elles reçoivent une assistance technique et financière. En , il y avait déjà 400 colons produisant en moyenne 60 tonnes de canne par hectare. Il y a également deux plantations plus importantes, une de 800 hectares financée par des capitaux sud-rhodésiens, et une de 1 000 hectares financée par des capitaux sud-africains. Durant la campagne 1968, la société a payé la tonne de canne 180 escudos, ce qui pour 50 hectares de canne à sucre représente un revenu de 540 000 escudos.

124. La société envisage d'irriguer et d'aménager 1 800 hectares supplémentaires qui seront divisés en parcelles de 50 hectares. En novembre 1968, la société a été autorisée à porter son capital social de 100 millions à 130 millions d'escudos au moyen d'une émission publique d'actions au Mozambique.

125. La Marracuene Agrícola Açucareira (Maragra), qui a reçu un prêt de 250 millions d'escudos de la Banque nationale de développement en 1968, a passé un contrat avec un consortium sud-africain pour l'exécution de travaux d'irrigation et la construction de la sucrerie de Manhica. Cette sucrerie est financée par la South African Development Corporation.

126 Depuis le début du nouveau programme d'expansion en 1965, la Sena Sugar Estates Ltd., a considérablement augmenté sa production en particulier au cours des deux dernières années. En 1967 la production était de 129 468 tonnes et en 1968 de 148 222 tonnes. (Comme on l'a déjà vu plus haut, cette société envisage de porter sa capacité de production à 200 000 tonnes par an d'ici 1970.) Au cours de la période 1967-1968, les bénéfices avant déduction des impôts ont augmenté de 400 000 livres, passant de 1,4 million de livres à 1,8 million de livres. Les dividendes déclarés qui étaient de 4,5 p. 100 en 1967, devaient en principe rester au même niveau. La quantité de sucre raffiné vendu au Portugal par une filiale de la société, la Sociedade Indústrial do Ultramar, (SIDUL) a été de 71 827 tonnes en 1968, contre 76 291 tonnes l'année précédente.

---

ff/ On trouvera des détails sur cette société dans le document A/6868/Add.1, appendice III, par. 134 à 136.

127 elon son dernier rapport annuel, la Companhia do Buzí, qui en 1968 a célébré son dix-septième anniversaire au Mozambique, a maintenu sa capacité de production de sucre à 45 000 tonnes par an, mais a diversifié ses activités qui portent maintenant notamment sur le coton, le riz, le mapira, le kenaf, les arachides et le tournesol. Elle possède également une distillerie qui produit 2 millions de litres d'alcool par an et une filiale commerciale, l'Entreposto Comercial de Moçambique, S.A.R.L.

128. On ne possède pas de nouveaux renseignements sur l'autre producteur de sucre, la Sociedade Agricola do Incomati, S.A.R.L.

129. Les statistiques concernant les exportations de sucre du Mozambique vers le Portugal figurent dans le tableau 5. En 1966 et 1967, le Mozambique a fourni 78,1 et 79,4 p. 100 de la totalité des importations de sucre du Portugal. Etant donné la réduction des exportations de sucre de l'Angola vers le Portugal, celui-ci a dû acheter du sucre à l'étranger créant ainsi ce que la presse portugaise a appelé "la crise du sucre". (Voir A/7623/Add.3, chapitre VIII, annexe III, par. 53 et 54.)

Tableau 10

Mozambique : Exportations de sucre vers le Portugal de 1961 à 1967

Année	Quantité (en tonnes)	Valeur (en millions d'escudos)	Pourcentage de la valeur totale des exportations du Mozambique
1961	113 843	324,9	12,75
1962	129 931	345,1	13,20
1963	124 896	327,5	11,31
1964	83 347	245,7	8,07
1965	94 936	291,8	9,40
1966	147 069	466,1	14,50
1967	109 451	329,1	9,40

Source : Mozambique. Anuário Estatístico 1961-1964 et Boletim Mensal de Estatística, mars 1967 et avril 1968.

Coton

130. Selon les estimations les plus récentes, la production de coton du Mozambique pendant la campagne 1968-1969 devait atteindre près de 130 000 tonnes, chiffre le plus élevé jamais obtenu depuis l'abolition du régime du coton gg/. On ne dispose pas de renseignements récents sur le nombre de producteurs africains ni sur la superficie totale des cultures de coton.

131. Le gouvernement a pris des initiatives pour accroître la production cotonière principalement par l'intermédiaire de l'Institut du coton du Mozambique, qui, à mesure que les concessions ont été éliminées, a engagé le personnel local des anciens concessionnaires et assumé leurs fonctions vis-à-vis des producteurs de coton africains. En 1968, l'Institut du coton disposait de 200 bureaux locaux dans 22 zones de culture du coton. En dehors du contrôle de la production et de la commercialisation du coton, et de la promotion qualitative et quantitative de la production, l'Institut a contribué avec succès à la création d'un certain nombre de colonatos et d'ordenamentos hh/ pour la production du coton, notamment dans la partie méridionale de Manica e Sofala et dans le district de Mozambique. On peut citer notamment le colonato de Muite (Imala) et les ordenamentos de Lipito et de Cabo António. A Muite, huit Européens et 80 Africains cultivent 500 hectares au total. Dans l'ordenamento de Lipito, créé en 1965, 1 000 producteurs cultivent une superficie de 3 000 hectares. A Cabo António (Imala), 13 agriculteurs seulement ont été installés jusqu'ici sur une superficie de 250 hectares. Dans une année moyenne, 36 p. 100 environ du montant des prêts de l'Institut, soit 5,3 millions d'escudos, ont été fournis à des producteurs de coton indépendants du district de Mozambique.

132. L'Institut du coton a également contribué au développement de la culture du coton par l'irrigation. Depuis 1963, plus de 1 200 hectares ont été irrigués en tant que zones européennes de culture du coton au sud de la Save, y compris 300 hectares à Maguco, dans le bas Limpopo, 300 hectares à Macupulane, dans le Magudé, et 300 hectares à Baieca, dans le Chicuto.

133. En 1968, le budget ordinaire de l'Institut du coton s'élevait à 121 millions d'escudos, dont 22 millions d'escudos pour les crédits consentis aux producteurs de coton et 35,5 millions d'escudos pour le développement de la production cotonnière.

---

gg/ En 1960, la production de coton brut du Mozambique avait atteint un chiffre record de 140 000 tonnes. Le régime du coton jusqu'en 1961 et l'évolution ultérieure sont décrits dans les Documents officiels de l'Assemblée générale, vingt et unième session. Annexes, additif au point 23 de l'ordre du jour (A/6300/Rev.1) chap. V, annexe, appendice I, par. 70 et suivants.

hh/ Selon la source portugaise d'origine, un colonato est un groupe d'agriculteurs installés avec l'assistance technique et financière de l'Institut; ils produisent du coton en même temps que d'autres cultures vivrières en pratiquant la rotation des cultures. Un ordenamento est une colonie créée spontanément, dans laquelle l'agriculteur défriche lui-même la terre et construit sa maison, l'Institut lui fournissant l'assistance financière nécessaire sous la forme de prêts.

134. Les exportations de fibre de coton du territoire pendant la période 1961-1967 apparaissent au tableau 11. On ne dispose pas de renseignements récents sur la consommation locale de fibre de coton et sur la production de tissus de coton. On pourra noter que, toutes les exportations de fibre de coton du territoire étant destinées au Portugal, il est à supposer qu'un accroissement de la production, une fois les besoins locaux satisfaits, entraîne automatiquement un accroissement de la quantité fournie à l'industrie textile portugaise. En 1967, le Portugal a importé au total 77 000 tonnes de fibre de coton; sur cette quantité, 38 000 tonnes, soit 50 p. 100, ont été fournies par le Mozambique et 6 300 tonnes, soit 8,8 p. 100, par l'Angola. Bien que le Portugal achète régulièrement une certaine quantité de coton en longue soie à l'étranger, le gouvernement a pour politique d'inciter l'industrie cotonnière à acheter la plus grande partie de ce dont elle a besoin dans les territoires. En décembre 1968, par exemple, le gouvernement, afin d'atténuer la crise financière de l'industrie textile portugaise, a autorisé deux organismes, le Fundo de Abastecimento et le Fundo de Fomento de Exportaçao, à garantir des prêts pour l'achat de coton dans les territoires d'outre-mer jusqu'à concurrence de 250 millions d'escudos.

Tableau 11

Mozambique : Exportations de fibre de coton vers le Portugal de 1961 à 1967

Année	Quantité (en tonnes)	Valeur (en millions d'escudos)	Pourcentage de la valeur totale des exportations du Mozambique
1961	40 777	690,3	27,10
1962	4 933	606,9	23,22
1963	31 564	523,2	18,06
1964	32 445	564,8	18,56
1965	31 339	553,7	17,82
1966	28 164	491,9	15,33
1967	38 227	638,5	18,24

Source : Mozambique. Anuario Estatístico 1961-1964 et Boletim Mensal de Estatística, mars 1967 et avril 1968.

135. On a signalé qu'en 1969 l'Institut du coton du Mozambique a lancé une grande campagne pour améliorer la qualité du coton et accroître la production cotonnière. Cette campagne, qui comporte l'introduction de nouvelles techniques de culture, est destinée à rendre le Mozambique plus compétitif sur le marché international au moment où les contingents et les cours actuellement garantis par le Portugal cesseront d'être appliqués.

Noix de cajou

136. L'introduction du décorticage mécanique il y a plusieurs années devait, pensait-on, améliorer sensiblement la balance commerciale du territoire, grâce aux recettes en dollars provenant de la vente des noix de cajou; mais les espoirs qu'elle avait suscités ne se sont pas réalisés. D'une part, en dépit des nouveaux investissements ii/, la mécanisation n'a pas encore atteint un niveau satisfaisant, et d'autre part la hausse des cours mondiaux de la noix non décortiquée a réduit la marge de bénéfice sur la noix décortiquée. En conséquence, la valeur totale des exportations de noix de cajou (décortiquée et non décortiquée), qui représentait 20 p. 100 de la valeur totale des exportations visibles du territoire en 1964, ne représentait plus que 15,2 p. 100 de cette valeur en 1967.

137. Ainsi que cela a déjà été signalé, en 1967 certains indices laissaient déjà prévoir que l'industrie de la noix de cajou était menacée d'une baisse des cours (voir A/7320/Add.1, appendice III, par. 185). Pour venir en aide aux usines de décorticage, le Gouvernement du Mozambique a, en septembre 1968, promulgué une ordonnance fixant le prix de la noix de cajou aux divers stades des transactions jj/, interdisant l'exportation de noix de cajou de l'ensemble de la région située au sud de la Save, où l'on trouve certaines des usines les plus importantes, et prévoyant la vente obligatoire au gouvernement de toutes les noix de cajou qui n'auraient pas été vendues aux usines à la fin du mois d'avril 1969 (voir A/7623/Add.3, chapitre VIII, annexe III, par. 49-50). Ces mesures ont depuis été critiquées dans un article publié dans le principal mensuel économique du territoire et reproduit dans une importante revue portugaise de Lisbonne.

138. Dans cet article, il est souligné que, si les mesures gouvernementales protègent l'industrie du décorticage de la noix de cajou, les intérêts du négociant (cantineiro) et, dans une certaine mesure, les intérêts économiques du territoire, elles ne favorisent pas le producteur de base, en particulier l'agriculteur africain, qui fournit la plus grande partie de la production. L'article fait ressortir que, bien que le gouvernement exige que le producteur de base reçoive 2,1 escudos par kilogramme, ce prix n'est payé que rarement, sinon jamais. En général, le négociant paie la noix de cajou un escudo par kilogramme au producteur - souvent en nature plutôt qu'en espèces. En revanche, le prix d'achat à l'usine est fixé entre 3,10 escudos et 3,30 escudos, de telle sorte que le négociant reçoit 2,10 escudos à 2,30 escudos par kilogramme. En outre, en dehors

---

ii/ Voir A/7320/Add.1, appendice III, tableau 9.

jj/ On trouvera des renseignements d'ensemble sur les règlements et contrôles imposés pour les produits agricoles dans le document A/6300/Rev.1, chap. V, annexe, appendice I.

de la question des prix, le producteur africain doit également faire face à un problème concernant la terre : alors qu'il faut cinq à six ans pour que la noix de cajou arrive à maturité, le producteur "n'a pas la garantie élémentaire qu'il restera sur la terre qu'il cultive d'une année à l'autre". Dans cet article, il est suggéré que le gouvernement adopte une politique consistant à octroyer des concessions aux agriculteurs africains pour leur garantir que leurs terres ne seront pas occupées par d'autres. Il est également suggéré qu'une assistance soit fournie aux producteurs africains pour les aider à organiser des coopératives de producteurs qui vendraient directement aux usines sans passer par l'intermédiaire des négociants.

139. En mars 1969, un des journaux locaux de Lourenço Marques a publié des observations sur les mesures gouvernementales formulées par des négociants en noix de cajou et des représentants de l'industrie de la noix de cajou. Il ressort de ces observations qu'une des principales difficultés auxquelles se heurtent les usines de décorticage de la noix de cajou tient au niveau élevé du cours mondial de la noix de cajou non décortiquée, qui atteint actuellement 6 300 escudos par tonne C.A.F. Etant donné que le coût du transport par tonne n'excède pas 1 800 escudos, le négociant qui est contraint à vendre des noix de cajou aux usines de décorticage à 3,30 escudos par kilogramme perd en fait 1 700 escudos par tonne par rapport aux recettes qu'il aurait tirées de l'exportation. En raison de l'augmentation des cours à l'exportation, certaines usines de décorticage ont eu des difficultés à se procurer une quantité suffisante de noix de cajou : sur une production estimative de 60 000 tonnes par an, les industries situées au sud de la Save ont pu acheter 40 à 50 000 tonnes par an seulement, bien que les usines de cette région aient une capacité annuelle totale de près de 58 000 tonnes : Caju Industrial, 20 000 tonnes; Cajuca, 15 000 tonnes; Mocita, 15 000 tonnes; Spence and Pierce, 6 000 tonnes (nouvelle capacité autorisée : 12 000 tonnes); et Industrias de Manjacaz; 1 500 tonnes.

140. L'industrie du décorticage de la noix de cajou au Mozambique a également des difficultés à soutenir la concurrence sur le marché mondial, où le cours de la noix de cajou décortiquée est tombé ces dernières années à environ 30 000 escudos la tonne. Etant donné qu'il faut cinq tonnes de noix non décortiquées pour obtenir une tonne de noix décortiquées, et qu'une surtaxe (taxe de sobrevalorização) de plus de 4 000 escudos par tonne de noix décortiquées exportée est appliquée, la marge bénéficiaire a également diminué. Pour les usines de décorticage mécanique, les bénéfices sont encore plus réduits, étant donné que la plupart des machines nouvelles ne sont pas encore amorties.

141. En mai 1969, un autre journal a publié un article critiquant l'industrie de la noix de cajou du Mozambique et les bas prix payés aux producteurs de base, qui décourageaient les efforts d'accroissement de la production. Dans cet article, un examen de l'économie "mystérieuse" de l'industrie de la noix de cajou au Mozambique était demandé le plus tôt possible, afin que des mesures puissent être prises pour améliorer la situation avant que le territoire ne perde l'une de ses principales ressources.

142. En dépit de ces difficultés économiques, l'industrie de la noix de cajou continue à progresser. En février 1969, l'Indústria de Caju Mocitas, qui appartient

conjointement à des intérêts sud-africains et italiens kk/, a annoncé des projets de construction d'une nouvelle usine de décorticage, d'une capacité annuelle de 15 000 tonnes, à Antônio Enes, dans le district de Cabo Delgado. Cette société a également demandé au gouvernement deux concessions de 10 000 hectares chacune pour des plantations de noix de cajou. Une de ces concessions est située à proximité d'Antônio Enes et l'autre dans la partie sud du territoire.

143. De son côté, la Sociedade Indústrial de Caju e Derivados (CAJUCA) a porté son capital social de 10 millions d'escudos à 30 millions d'escudos.

Autres cultures

144. Comme il a été indiqué dans un document antérieur (A/7623/Add.3, chapitre VIII, annexe III, par. 58-66), aucun changement important n'a été enregistré en ce qui concerne les autres grandes cultures d'exportation, sauf en ce qui concerne le développement de la culture du tabac en tant que nouvelle culture marchande. A L'exception du maïs, qui a été en excédent dans le territoire ces deux dernières années, les récoltes vivrières sont encore insuffisantes pour faire face aux besoins du pays. Ainsi, en 1969, on a constaté une pénurie de riz blanc sur le marché, qui aurait eu pour origine l'augmentation de la consommation, d'une part, et de mauvaises conditions météorologiques, d'autre part.

145. Le territoire commence également à souffrir d'une pénurie d'arachides, qui sont nécessaires à l'industrie locale des huiles végétales. En 1968, l'association des producteurs d'huiles végétales a obtenu de la Banco Nacional Ultramarino un prêt de 200 millions d'escudos, qui devait lui permettre d'acheter tout l'excédent d'arachides du pays. Toutefois, au début de 1969, l'une des usines, la FASOL, a été autorisée à importer 2 500 tonnes d'arachides décortiquées, et 4 000 tonnes d'arachides non décortiquées doivent aussi être importées cette année. La culture de l'arachide étant principalement une culture vivrière pour environ 450 000 Africains, et seuls les excédents étant mis sur le marché, on a commencé à encourager la production à grande échelle d'arachides destinées à la vente, de façon à assurer la survie de l'industrie des huiles végétales.

---

kk/ Pour de plus amples détails, se reporter à A/7320/Add.1, appendice III, par. 181; A/6300/Rev.1, chap. V, annexe III, par. 150.

I. COLONISATION ET DEVELOPPEMENT RURAL

146. Les pouvoirs publics ont entrepris des plans de colonisation rurale, qui n'ont jusqu'ici visé qu'un certain nombre de vallées fluviales 11/; ces plans bénéficient actuellement d'un rang de priorité élevé dans les districts septentrionaux, étant donné la nouvelle stratégie de défense du territoire. Deux types de colonisation ont été entrepris : d'une part, on favorise l'implantation de familles d'agriculteurs, et d'autre part, on organise la réinstallation sur une grande échelle de la population africaine dans des villages organisés, désignés sous le nom de "aldeamentos".

147. En mars 1969, il a été indiqué que l'Office provincial de colonisation du Mozambique avait accordé la priorité la plus élevée à l'installation, pendant les six années à venir, de 1 000 familles dans les districts de Cabo Delgado et de Niassa. Ce plan, qui coûtera probablement des centaines de millions d'escudos, a pour but de protéger les régions frontalières du Mozambique contre "l'ennemi" en établissant un cordon de colonisation dans la partie septentrionnale du territoire. Dans le district de Cabo Delgado, où 50 colons se sont établis en 1968, on prévoit l'installation de 800 autres colons à raison de 150 par an. Chaque colon reçoit une maison, 25 têtes de bétail et 250 hectares de terres, à savoir 100 hectares pour la culture et le reste pour les pâturages. L'assistance des pouvoirs publics est estimée à 250 000 escudos par famille et consiste notamment à assurer le défrichement de 100 hectares de terres, la fourniture de matériel et de main-d'oeuvre pour la construction de la maison, une subvention permettant à la famille de vivre pendant un an et le financement de la ferme au cours de la première année d'exploitation. Les colons sont tenus de rembourser à l'Etat une partie de ces frais, en versements échelonnés.

148. Dans le district de Niassa, 300 colons s'installeront au rythme de 50 par an. Les principales cultures seront le maïs, la pomme de terre, le blé, le coton, le riz et l'arachide, selon la nature du sol. Là encore, du bétail sera fourni.

149. Pour peupler les régions septentrionales, le gouvernement a l'intention de recruter des colons dans le territoire lui-même, au Portugal et dans les îles voisines, et il espère que cette forme de colonisation permettra l'occupation stratégique et économique de régions jusqu'ici très peu peuplées.

150. Dans le district de Cabo Delgado, plusieurs "aldeamentos" africains ont déjà été créés. Selon un article récemment paru dans la presse, on distingue trois catégories pour ce type de colonisation. D'abord, il y a des agglomérations qui constituent la première ligne de défense. Elles sont situées au voisinage de Mocimboa do Rovuma, de Quionga, de Palma, de Mocimboa da Praia et de Mueda. Ce sont des villages entourés de fils de fer barbelés, dont le rôle essentiel est d'assurer une défense locale organisée. La deuxième catégorie de colonie africaine doit

---

11/ Pour une description des projets de colonisation rurale des pouvoirs publics avant 1965, voir A/6000/Rev.1, chap. V, appendice, annexe II, par. 274 et suivants.

remplir une fonction économique et stratégique. Il s'agit d'agglomérations importantes, disposées en forme de quadrilatère et dont l'emplacement a été soigneusement choisi. Elles sont constituées de maisons individuelles alignées, construites autour d'un grand espace libre. L'une de ces agglomérations, située près de Balama, a été construite en 1967 et compte 1 700 habitants. Chaque famille a reçu un hectare de terre défrichée pour la culture du coton et les cultures vivrières. Certaines familles cultivent de trois à quatre hectares. On estime que la seule récolte du coton fournit à chaque famille un minimum de 4 000 à 5 000 escudos par an. Les pouvoirs publics fournissent gratuitement les outils agricoles, les insecticides et des conseils techniques. Des villages analogues existent à Nancaia et à Murrola.

151. Le troisième type d'agglomération est construit de la même façon que le précédent, mais les habitations y ont un caractère moins provisoire. Dans certains villages de ce genre, les pouvoirs publics ont commencé à organiser des cours de formation professionnelle, pour la charpenterie par exemple.

152. Dans le district de Mozambique, l'Office provincial de colonisation a aidé à l'installation dans la région de Ribaué de 20 familles de colons, dont la plupart sont des soldats démobilisés. Chaque famille a reçu une maison, 100 hectares de terre déjà défrichée, qui est fournie gratuitement, dix bovins et du petit bétail. Le tabac y est la principale culture, et à lui seul, il assure à chaque famille un revenu annuel qui dans certains cas s'élève à 150 000 escudos.

153. On est également en train de réinstaller une partie de la population africaine de cette région. Au poste Meti dans le concelho de Ribaué, qui est bordé au nord par la rivière Lurio, la réinstallation de la population a été suivie d'une répartition des terres entre les familles et du forage de puits destinés à fournir l'eau potable.

154. Au cours d'une interview récente, le Gouverneur général a affirmé que les programmes de colonisation agraire envisagés dans le cadre du troisième Plan de développement national recevraient la priorité : la colonisation "nucléaire" existante sera développée et l'on créera de nouveaux "noyaux" au cours de l'année à venir. Le Gouverneur général a cité les grands centres suivants dans lesquels seront créés de nouvelles colonies : Nova Freixo, Matia, Marrupa et la région de Mecanhelas, y compris Lioma et Molumbo dans le district de Niassa; Montepuez et Balama dans le district de Cabo Delgado; et Mecumbura, Magoè, Marara, Tete, Mandié, Changara et Choco dans le district de Tete mm/. Le développement de colonies existantes était prévu à Milange et à Gurué, dans le district du Zambèze; à Ribaué, dans le district de Mozambique; à Rivué dans le district de Manica et Sofala; et à Maputo, dans le district de Lourenço Marques. L'installation d'Africains, qui est considérée comme faisant partie intégrante du Plan, est prévue dans tous les districts.

---

mm/ Tous ces centres ont été le théâtre d'opérations de guérilla ces dernières années.

J. INVESTISSEMENTS DANS LES INDUSTRIES DE TRANSFORMATION ET AUTRES

155. On ne dispose encore d'aucun renseignement détaillé sur les résultats obtenus dans ce secteur en 1968 nn/. D'après les rapports préliminaires, il apparaît cependant qu'en général la progression ascendante des investissements s'est poursuivie. Dans le domaine des grandes agro-industries, par exemple, les sociétés suivantes ont entre autres annoncé une augmentation de leur capital social : Sociedade Agrícola do Madal oo/, (capital après augmentation : 100 millions d'escudos); Companhia Nacional Algodoeira (capital après augmentation : 45 millions d'escudos); Monteiro e Giro, Lda pp/ (capital après augmentation : 156 millions d'escudos); Sociedade Chá Oriental Lda (capital après augmentation : 30 millions d'escudos); Sociedade Chá Gurué Lda (capital après augmentation : 25 millions d'escudos). Les entreprises ci-après ont elles aussi augmenté leur capital social : Lusalite de Moçambique (fibrociment) (capital après augmentation : 60 millions d'escudos); Fabricas de Cerveja Reunidas de Moçambique (bière) (capital après augmentation : 200 millions d'escudos); Fabrica de Cerveja da Beira (bière) (capital après augmentation : 90 millions d'escudos) et la Sociedade Industrial de Oleos (huile végétale) (capital après augmentation : 50 millions d'escudos).

156. Parmi les faits nouveaux survenus en 1968, on peut également mentionner la construction d'une nouvelle usine par la société Textil de Lourenco Marques (TEXLOM) S.A.R.L., société contrôlée par le Groupe FASOL; le financement de l'usine en question sera assuré par la Compagnie générale d'entreprises électriques S.A. On a monté par ailleurs une nouvelle fabrique de jus de fruit, de confiture et de liqueurs à base de fruits, la Fabrica de Produtos Ideal, dont le capital est de 30 millions d'escudos, ainsi qu'une fabrique d'allumettes japonaise d'une capacité mensuelle de 500 tonnes, représentant un investissement de 14,4 millions d'escudos.

157. La plupart des nouvelles entreprises industrielles sont néanmoins de dimensions réduites, et leur capital social varie de 1 million d'escudos, ou même moins, à 5 millions d'escudos. Beaucoup d'entre elles sont dans le secteur des services, notamment le tourisme, les transports, la réparation des automobiles et l'imprimerie. On peut citer également une agence de placement qui se charge de recruter des travailleurs pour l'Afrique du Sud, l'Agencia de Colocaçao de Trabalhadores para Africa do Sul.

---

nn/ Les renseignements concernant 1967 sont résumés dans le document A/7623/Add.3, chapitre VIII, annexe III, par. 76 à 79. Voir également le document A/7320/Add.1, Appendice III, par. 194 à 207.

oo/ Voir le document A/6300/Rev.1, chap. V, Annexe, Appendice III, par. 145-146.

pp/ Ibid., par. 31.

K. TROISIEME PLAN DE DEVELOPPEMENT DU MOZAMBIQUE

158. Comme on l'a signalé précédemment, le troisième Plan de développement du Mozambique pour 1968-1973 prévoit des investissements totaux s'élevant à 15 555,7 millions d'escudos, échelonnés sur une période de six ans. Sur ce montant, 4 050 millions d'escudos doivent provenir de sources étrangères (A/7320/Add.1, annexe III, tableau II).

159. Selon un article paru dans la presse, les dépenses autorisées pour 1969 se chiffrent à 3 238 millions d'escudos, contre 2 249,6 millions d'escudos l'année précédente. Sur ce montant, le secteur privé doit investir 725 millions d'escudos, qui seront consacrés à des opérations de refinancement et à l'implantation de nouvelles industries, et 105 millions d'escudos seront fournis par deux entreprises d'électricité privées, la Sociedade Hidroeléctrica do Révuè (SHER) et la SONEFE, ce qui portera à 830 millions d'escudos la part du secteur privé dans les investissements au Mozambique. Cinq cents millions d'escudos proviendront de sources étrangères : 250 millions seront consacrés à la prospection pétrolière et 250 millions seront investis dans le secteur des transports et des communications, compte tenu de 219 millions d'escudos fournis par les Etats-Unis pour l'achat de deux Boeing 707 destinés aux transports intérieurs au Mozambique. La Mozambique Harbours, Railways and Transport Administration, qui est un organisme autonome, prélèvera sur ses propres ressources 750 millions d'escudos en vue d'aménager les ports et le réseau ferroviaire du pays (80 millions d'escudos devant être affectés aux chemins de fer de Beira) et d'acheter des véhicules pour un service de camionnage.

160. Comme on a pu le lire ci-dessus, 1 000 millions d'escudos proviendront de sources gouvernementales.

Tableau 12

Troisième Plan de développement national, 1968-1973

Dépenses gouvernementales prévues pour 1969

		En millions d'escudos
Agriculture, sylviculture et pêche		230
Infrastructure minière		21
Aménagement rural		22
Débouchés ruraux		25
Transports et communications		446
Aéroports	110	
Routes	300	
Services maritimes et phares	15	
Télécommunications	21	
Enseignement et recherche		145
Logement et aménagement urbain		74
Santé et protection sociale		70

L. AUTRES FAITS NOUVEAUX

161. Comme il a été indiqué précédemment, en juillet 1968 le Consorcio Hidro-electrico do Zambeze-Zamco a obtenu le contrat pour l'exécution de la première phase de la construction du barrage de Cabora Bassa (A/7320/Add.1, appendice III, par. 214-215). Bien que la presse ait signalé qu'avant la fin de 1968 le Gouvernement portugais avait autorisé le Zamco à entamer les travaux préparatoires préliminaires, le contrat n'a pas encore été signé et des négociations sont toujours en cours.

162. La situation actuelle n'est pas très claire. En avril 1969, pendant son voyage en Afrique, le Premier Ministre M. Caetano a déclaré que le gouvernement avait accordé le contrat au Zamco à titre provisoire, en attendant que soient réglés certains détails au sujet desquels les intérêts du groupe ne coïncidaient pas avec ceux du Portugal, et que ce contrat provisoire était venu à expiration. M. Caetano a néanmoins souligné que le gouvernement avait toujours l'intention de faire construire le barrage.

163. Du côté sud-africain, le gouvernement a réaffirmé qu'il entendait toujours acheter l'énergie électrique produite grâce au barrage. Un porte-parole de l'Anglo American Corporation qui est à la tête du Zamco a déclaré en avril 1969 que cette société attendait d'être avisée officiellement de l'expiration du contrat provisoire. Au mois de mai, cependant, le Gouvernement portugais a fait savoir qu'il avait repris les pourparlers avec deux des consortiums qui avaient également soumis des offres, la raison officielle étant que le Zamco n'aurait pas satisfait à certaines des conditions stipulées par le Gouvernement portugais. Le premier de ces groupes est Cabora Bassa Builders, qui comprend une société des Etats-Unis, une société française et une société portugaise, ainsi qu'une firme sud-africaine, le Roberts Construction Consortium. L'autre groupe en vue est le Cabora Bassa Construction Consortium, qui se compose de cinq sociétés britanniques, deux sociétés italiennes, une société portugaise et une société sud-africaine.

164. La presse a parfois émis l'hypothèse que le Gouvernement portugais cherchait à éviter que les intérêts sud-africains ne prédominent dans cette entreprise. Il convient de noter que lorsque le Premier Ministre, M. Caetano, a évoqué la question du barrage de Cabora Bassa, il a cité ce cas en exemple pour bien montrer que le Portugal était disposé à collaborer avec d'autres pays; il a également déclaré que le Portugal, bien qu'étant prêt à accueillir favorablement la coopération des pays étrangers, ne renoncerait pas pour autant aux principes humanitaires qui sont les siens, étant donné que le Portugal ne reconnaît aucune barrière de couleur et que sous le drapeau portugais tous sont égaux devant la loi.

165. On a pu lire dans un article de la South African Financial Gazette que, quel que soit le consortium choisi, l'Afrique du Sud serait amenée à jouer un rôle important dans le projet de Cabora Bassa, étant donné que chacun des groupes envisagés comportait des sociétés sud-africaines, mais que, si le Zamco emportait le contrat, la participation sud-africaine serait plus importante qu'avec les deux autres groupes.

166. Les trois groupes en concurrence sont constitués comme suit :

Consórcio Hidroelectrico do Zambeze-Zamco

i) République fédérale d'Allemagne

Allgemeine Elektricitats Gesellschaft AEG - Telefunken (A.E.G. - Berlin, Francfort);

Brown, Boveri et Cie A.G. (B.B.C., Manheim, Suisse);

Hochtief A.C. (Hochtief, Essen);

Siemens Aktiengesellschaft (Siemens, Berlin et Munich);

J.M. Voith, Gmbh (Voith, Heidenheim).

ii) France

Société générale de constructions électriques et mécaniques Alsthom, Paris);

Compagnie de constructions internationales (C.C.I., Paris);

Compagnie générale d'entreprises électriques (C.G.E.E., Paris).

iii) Suède

Allmänna Svenska Elektriska Aktiebolaget (A.S.E.A., Vasteras).

iv) Afrique du Sud

Anglo-American Corporation of South Africa, Ltd (Johannesburg);

L.T.A. Limited (Johannesburg);

Shafter Sinkins (Proprietary), Ltd. (Johannesburg).

Cabora Bassa Builders

i) Etats-Unis

Morris-Knudsen International Company, Inc.

General Electric Company

ii) France

Compagnie pour l'étude et le développement des échanges commerciaux (COMPABEC)

Vevey

Compagnie électromécanique

Compagnie des forges et ateliers de la Loire

iii) Suisse

Brown, Boveri et Cie

iv) Portugal

Maguè

v) Afrique du Sud

Roberts Construction Consortium

Cabora Bassa Construction Consortium

i) Royaume-Uni

Associated Electrical Industries International, Ltd.

Boving and Company, Ltd.

British Insulated Callenders Construction Company Ltd.

Mitchell Construction Kinnear Moodie Group, Ltd.

The English Electric Company, Ltd.

ii) Afrique du Sud

Concor-Grinaker (Pty), Ltd.

iii) Portugal

Eteli

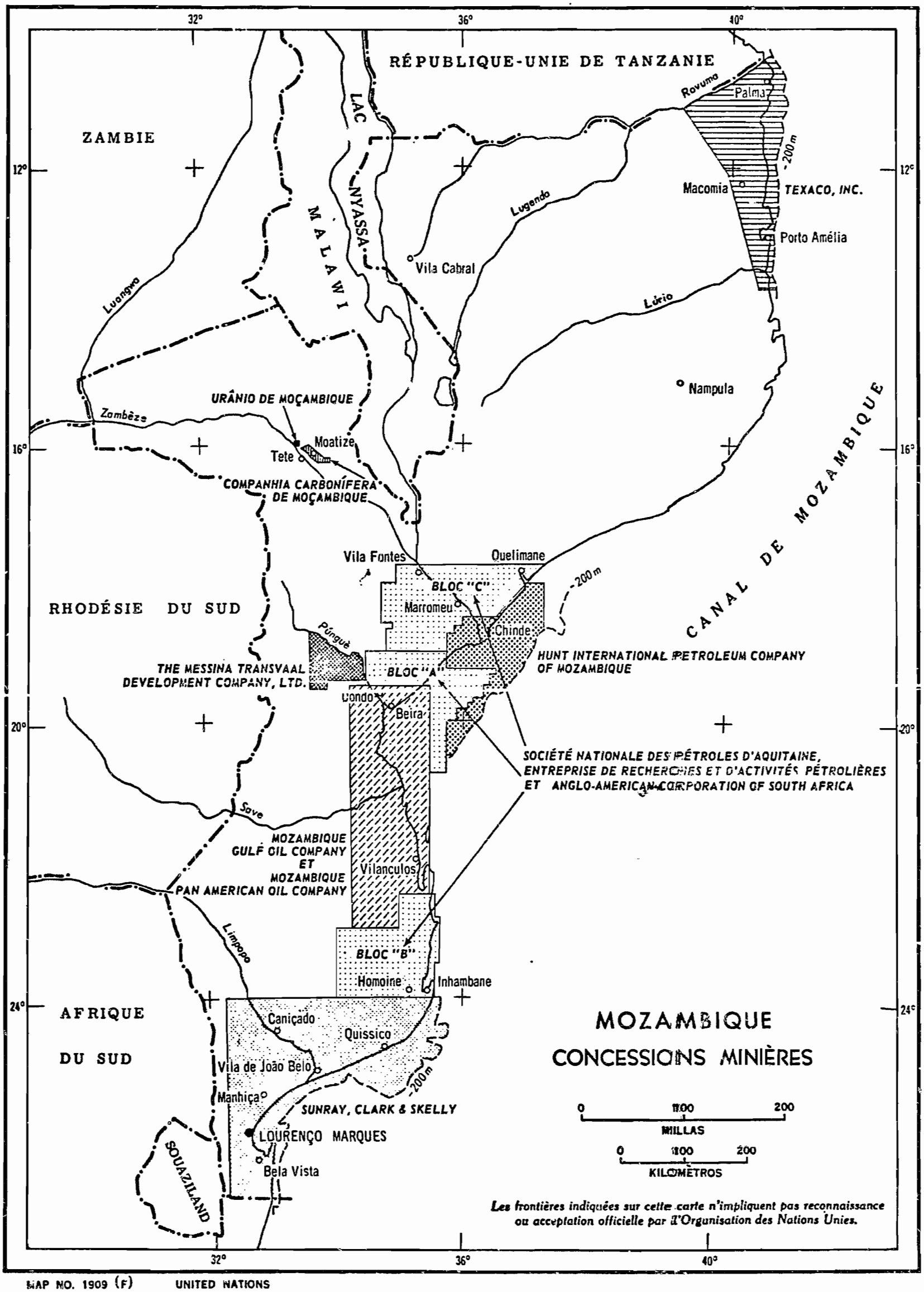
iv) Italie

Gruppo Industrie Elettro Meccaniche per Impianti all'Estero (GIE)

Impregilo

Consultants : Sir Alexander Gibb and Partners,

et Merz & McLellan



MAP NO. 1909 (F) UNITED NATIONS
JULY 1969

ANNEXE I

Investissements de capitaux étrangers et aide financière extérieure en Angola et au Mozambique par secteur d'activité a/

Secteur d'activité	ANGOLA		MOZAMBIQUE	
	Nom de la société	Pays d'origine des capitaux investis	Nom de la société	Pays d'origine des capitaux investis
1. Investissements dans l'agriculture				
A. Aménagement du sol et irrigation				
Cabora Bassa			Consórcio Hidroeléctrico do Zambeze-Zambco b/ : constitué par :	
			Allmänna Svenska Elektriska Aktiebolaget (ASEA)	Suède
			Anglo-American Corporation of South Africa	Afrique du Sud
			Brown, Boveri et Cie, A.G.	Suisse
			Compagnie générale d'électricité (C.G.E.)	France
			Compagnie générale d'entreprises électriques	France
			Hochtief, A.G.	République fédérale d'Allemagne
			J.M. Voith, G.M.B.H.	République fédérale d'Allemagne

ANNEXE I (suite)

Secteur d'activité	ANGOLA		MOZAMBIQUE	
	Nom de la société	Pays d'origine des capitaux investis	Nom de la société	Pays d'origine des capitaux investis
A. Aménagement du sol et irrigation (suite)				
Cabora Bassa			Neyrpic, S.A.	France
			Société générale de constructions électriques et mécaniques (ALSTHOM)	France
			U.P.C., Limited	Afrique du Sud
B. Production et traitement des produits agricoles c/				
Noix de cajou			Anglo-American Corporation of South Africa dans la Indústria de Caju Mocitas	Afrique du Sud
			Companhia de Culturas de Angoche, S.A.R.L.	Suisse
			Industria Prodotti Alimentare de Bologna dans la Indústria de Caju Mocitas	Italie
			Sociedade Industrial de Caju e Derivados (CAJUCA)	Italie
			Tiger Oats and National Milling Company dans la Indústria de Caju Mocitas	Afrique du Sud

ANNEXE I (suite)

Secteur d'activité	ANGOLA		MOZAMBIQUE	
	Nom de la société	Pays d'origine des capitaux investis	Nom de la société	Pays d'origine des capitaux investis
B. Production et traitement des produits agricoles c/ (suite)				
Café	Sociedade Agrícola do Cassequel	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord		
Coprah			Companhia da Zambézia	Représenterait des intérêts britanniques, sud-africains, français et allemands
			Sociedade Agrícola do Madal	Norvège
Coton	Companhia Geral dos Algodões de Angola (COTONANG)	Belgique		
	Interamerican Capital Corporation of New York qui a consenti un prêt à la Sociedade Angolana de Tecidos Estampados, S.A.R.L. - SATEC	Etats-Unis d'Amérique		

ANNEXE I (suite)

Secteur d'activité	ANGOLA		MOZAMBIQUE	
	Nom de la société	Pays d'origine des capitaux investis	Nom de la société	Pays d'origine des capitaux investis
B. Production et traitement des produits agricoles c/ (suite)				
Sisal	Sociedade Agrícola do Cassequel	Royaume-Uni	Companhia de Culturas de Angoche, S.A.R.L.	Suisse
Sucre	Sociedade Agrícola do Cassequel	Royaume-Uni	Centre d'études, recherches et investigations sucrières (CERIS) dans la Açucareira de Moçambique	France
			Anglo-American Corporation of South Africa dans la Protuguese Development Company	Afrique du Sud
			Compagnie pour l'étude et le développement des échanges commerciaux (COMPADEC) dans la Açucareira de Moçambique	France
			Industrial Development Corporation of South Africa qui a consenti un prêt à la Marracuene Agrícola Açucareira (MARAGRA)	Afrique du Sud
			Portuguese Development Corp.	Afrique du Sud
			Sena Sugar Estates	Royaume-Uni
			Spence and Pierce Sugar, Ltd.	Royaume-Uni

ANNEXE I (suite)

Secteur d'activité	ANGOLA		MOZAMBIQUE	
	Nom de la société	Pays d'origine des capitaux investis	Nom de la société	Pays d'origine des capitaux investis
B. Production et traitement des produits agricoles c/ (suite)				
Tabac	Universal Leaf Tobacco Company dans la Sociedade Exportadora de Tabacos de Angola, Lda.	Etats-Unis d'Amérique		
2. Pêche	South African Angolan Investments, Ltd. dans la Uniao Angolana de Pesca e Indústria	Afrique du Sud	Anglo-American Corporation of South Africa dans la Indústria de Peixes Nossa Senhora de Fátima (INOS)	Afrique du Sud
3. Industries extractives				
Bauxite			Wankie Colliery Co.	Rhodésie du Sud
Charbon			Société de recherche minière du Sud-Katanga dans la Companhia Carboniera de Moçambique	Belgique
			Société minière et géologique du Zambeze - ibid.	Belgique

ANNEXE I (suite)

Secteur d'activité	ANGOLA		MOZAMBIQUE	
	Nom de la société	Pays d'origine des capitaux investis	Nom de la société	Pays d'origine des capitaux investis
3. Industries extractives (suite)				
Charbon (suite)			Gelsenkirchener Bergwerk A.G. (Gelsenberg)	République fédérale d'Allemagne
Cuivre	Sociedade de Exploraçoes Mineiras Africanas	Afrique du Sud	Edmundian Investments, Ltd.	Afrique du Sud
Diamants	Anchor Diamonds Corporation of South Africa	Afrique du Sud		
	Angola Exploration Company (Pty) Ltd.	Afrique du Sud		
	Companhia dos Diamantes de Angola (DIAMANG)	Afrique du Sud/ Belgique		
	Companhia de Minérios do Ultramar	Etats-Unis d'Amérique/ Afrique du Sud		
	Diamond Distributors, Inc. dans la Companhia de Diamantes Oeste de Angola - OESTIDIAM	Etats-Unis d'Amérique		
Ilménite			Minerais Básicos de Moçambique	Afrique du Sud et Royaume-Uni

ANNEXE I (suite)

Secteur d'activité	ANGOLA		MOZAMBIQUE	
	Nom de la société	Pays d'origine des capitaux investis	Nom de la société	Pays d'origine des capitaux investis
3. Industries extractives (suite)				
Fer	Bankers Trust Company qui a consenti un prêt à la Companhia Mineira do Lobito	Royaume-Uni		
	Deutsche Union Bank - ibid.	République fédérale d'Allemagne		
	Export and Import Bank - ibid.	Etats-Unis d'Amérique		
	Fried Krupp - ibid.	République fédérale d'Allemagne		
	General Electric Company - ibid.	Etats-Unis d'Amérique		
	Hambuiggisehe Landesbank - ibid.	République fédérale d'Allemagne		
	Jojgaard abd Schulz A/S/ - ibid.	Danemark		
	Lavoro Bank A.G. - ibid.	Suisse		
Pétrole	Cabinda Gulf Oil Company	Etats-Unis d'Amérique	Anglo-American Corporation of South Africa	Afrique du
	Compagnie financière belge des pétroles (PETROFINA) dans la PETRANGOL	Belgique	Clark Oil and Refining Corp.	Etats-Unis d'Amérique

ANNEXE I (suite)

Secteur d'activité	ANGOLA		MOZAMBIQUE	
	Nom de la société	Pays d'origine des capitaux investis	Nom de la société	Pays d'origine des capitaux investis
3. Industries extractives (suite)				
Pétrole (suite)	Compagnie française des pétroles dans la société ANGOL	France	Entreprises de recherches et d'activités pétrolières	France
	Federale Mynbou Beperk dans la PETRANGOL-ANGOL	Afrique du Sud	Gelsenkirchener Bergwerk A/G	République fédérale d'Allemagne
	General Mining and Finance Corp., Ltd. dans la PETRANGOL-ANGOL	Afrique du Sud	Hunt International Company of Mozambique	Etats-Unis d'Amérique
	Investment Corporation of South Africa (BONUSCOR) dans la PETRANGOL-ANGOL	Afrique du Sud	Mozambique Gulf Oil Company	Etats-Unis d'Amérique
	Texaco Petróleos de Angola	Etats-Unis d'Amérique	Pan American International Oil	Etats-Unis d'Amérique
			Société nationale des pétroles d'Aquitaine	France
			Skelly Oil Company	Etats-Unis d'Amérique
			Sunray Oil Corporation	Etats-Unis d'Amérique

ANNEXE I (suite)

Secteur d'activité	ANGOLA		MOZAMBIQUE	
	Nom de la société	Pays d'origine des capitaux investis	Nom de la société	Pays d'origine des capitaux investis
3. Industries extractives (suite)				
Soufre	Tenneco Angola, Inc.	Etats-Unis d'Amérique	Texaco, Inc.	Etats-Unis d'Amérique
Minéraux autres que le diamant, les combustibles solides, le charbon et les minéraux radioactifs			Messina Transvaal Development Company, Ltd.	Afrique du Sud
4. Transports et communications	General Electric Company qui a consenti un prêt au Gouvernement angolais	Etats-Unis d'Amérique	Lonrho dans la Companhia do Pipeline Moçambique-Rhodesia	Royaume-Uni/ Rhodésie du Sud
	Tanganyika Concessions, Ltd. dans la Benguela Railway Co.	Royaume-Uni	Standard Electric, S.A.R.L. qui a passé un contrat avec des sociétés portugaises	Etats-Unis d'Amérique
5. Divers d/	African Oxygen and British Oxygen Company, Ltd. dans la Angola African Oxygen, S.A.R.L.	Afrique du Sud/ Etats-Unis d'Amérique	Amalgamated Hotels (tourisme)	Afrique du Sud
	Amalgamated Packaging Industries, Ltd. (API)	Afrique du Sud	Holiday Inns, Inc. (tourisme)	Etats-Unis d'Amérique

ANNEXE I (suite)

Secteur d'activité	ANGOLA		MOZAMBIQUE	
	Nom de la société	Pays d'origine des capitaux investis	Nom de la société	Pays d'origine des capitaux investis
5. Divers d/ (suite)	Arbor Acres dans l'AVICUCA (aviculture)	Rhodésie du Sud		
	Compagnie chimique et électrométallurgique PECHINEY dans l'Alumínio Portugués (Angola), S.A.R.L.	France		
	General Trade qui a consenti divers prêts	Suisse		
	General Tire and Rubber Company dans la MABOR (industrie du caoutchouc)	Etats-Unis d'Amérique		
	Volvo : usine de montage de voitures	Suède		

a/ Pour plus de détails sur la nature et le volume des capitaux étrangers, voir annexe II ci-après.

b/ Zamco a obtenu le contrat en juillet 1968. Depuis, les négociations ont repris. Voir par. 161 et suivants du présent appendice.

c/ On ne connaît pas les propriétaires de la plupart des entreprises agricoles.

d/ Enumération incomplète.

ANNEXE II

Intérêts économiques étrangers en Angola et au Mozambique, par pays d'origine et secteur d'activité

A. ANGOLA

Pays d'origine et nom de la société	Secteur	Capital	Observations
Afrique du Sud			
African Oxygen	Usine d'oxyègne		Actionnaire de l'Angola African Oxygen; également participation britannique
Amalgamated Packaging Industries, Ltd.	Industrie de l'emballage	2,8 millions de rands	En association avec la Companhia União de Cervejas de Angola (CUCA) cette société possède une usine d'emballage de carton dans le Territoire
Anchor Diamonds Corporation, Ltd.	Diamants	1,5 million de rands	
Anglo-American Corporation of South Africa	Divers	20 millions de rands	Outre ses autres intérêts, elle a une participation dans la Sociedade de Explorações Mineiras Africanas
Angola Exploration Company (Pty), Ltd.	Diamants		
Bonus Investment Corporation of South Africa, Ltd., (BONUSCOR)	Pétrole	20 millions de rands	Participe au consortium sud-africain qui a des droits dans la concession de PETRANGOL-ANGOL

Pays d'origine et nom de la société	Secteur	Capital	Observations
Companhia de Minérios do Ultramar	Diamants	150 millions d'escudos b/	Représente des intérêts portugais, sud-africains et américains
Companhia dos Diamantes de Angola (DIAMANG)	Diamants	294 millions d'escudos b/	Participation belge et portugaise (voir A/6000/Rev.1, chap. V, appendice, annexe I, par. 86-161)
Federale Mynbou Beperk	Pétrole	7.7 millions de rands	Participe au consortium sud-africain qui a des droits dans la concession PETRANGOL-ANGOL
General Mining and Finance Corporation, Ltd.	Pétrole	11 millions de rands	Participe au consortium sud-africain qui a des droits dans la concession PETRANGOL-ANGOL
South African Angolan Investments, Ldt.	Pêches		Détient du capital dans l'União Angolana de Pesca e Indústria; filiale de l'Anglo-American
Allemagne (République fédérale)			
Deutsche Union Bank	Fer		A la tête du consortium bancaire allemand qui a financé une partie du prêt de 420 millions d'escudos au projet de Cassinga
Fried Krupp	Fer	150 millions de dollars E.-U.	Prêt de 1 500 millions d'escudos à Cassinga. Participe également au consortium constitué avec la Jojgaard and Schulz A/S et la Sociedade de Empreitadas e Trabalhos Hidraulicos, Lda., qui a investi 1 300 millions d'escudos dans le projet de Cassinga

Pays d'origine et nom de la société	Secteur	Capital	Observations
Allemagne (République fédérale) (suite)			
Hamburggische Landesbank	Fer		A la tête du consortium bancaire allemand qui a financé une partie du prêt de 420 millions d'escudos au projet de Cassinga
Belgique			
Compagnie financière belge des Pétroles (PETROFINA)	Pétrole	269 millions de dollars E.-U.	Possède un tiers de PETRANGOL. Montant estimatif des investissements dans le Territoire : 500 millions d'escudos a/ (voir A/6000/Rev.1, chap. V, appendice, annexe I, par. 169-187)
Companhia Geral dos Algodões de Angola, S.A.R.L. (COTONANG)	Coton	40 millions d'escudos b/	Constituée en vertu de la législation portugaise (voir A/6300/Rev.1, chap. V, annexe, appendice II, par. 125-130)
Danemark			
Jojgaard and Schulz A/S	Fer		Prêt de 32 millions d'escudos à Cassinga. Participe également au consortium constitué avec Fried Krupp et Sociedade de Empreitadas e Trabalhos Hidraulicos, Lda., qui a investi 1 300 millions d'escudos dans le projet de Cassinga

Pays d'origine et nom de la société	Secteur	Capital	Observations
Etats-Unis d'			
Diamond Distributors, Inc.	Diamants		A une participation dans la Companhia de Diamantes Oeste de Angola, S.A.R.L. (OESTIDIAM)
Export and Import Bank	Fer		Prêt de 7,9 millions de dollars E.-U. au projet de Cassinga
General Electric Company	Fer	2 342 millions de dollars E.-U.	Prêt de 40,4 millions d'escudos au projet de Cassinga et prêt de 34,5 millions de dollars E.-U. au Gouvernement angolais pour l'achat de locomotives diesel
General Tire and Rubber Company	Industrie du caoutchouc	354 millions de dollars E.-U.	L'un des propriétaires de MABOR
Gulf Oil	Pétrole et phosphates	4 412 millions de dollars E.-U.	Sa filiale Cabinda Gulf Oil a un capital social de 42,9 millions d'escudos. En 1967, ses investissements dans le Territoire s'élevaient au total à 1 milliard d'escudos (voir A/6000/Rev.1, chap. V, appendice, annexe 1, par. 188-193)
Interamerican Capital Corporation of New York	Textiles		Prêt de 70 millions d'escudos à la Sociedade Angolana de Tecidos Estampados (SATEC)
Tenneco	Soufre	1 251 millions de dollars E.-U.	A pour filiale la Tenneco Angola, Inc.

ANNEXE II A. (suite)

Pays d'origine et nom de la société	Secteur	Capital	Observations
Etats-Unis d'Amérique (suite)			
Texaco	Pétrole	4 947 millions de dollars E.-U.	A pour filiale la Texaco Petróleos de Angola
Universal Leaf Tobacco Company	Tabac		L'un des propriétaires de la Sociedade Exportadora de Tobacos de Angola, Lda.
France			
Compagnie chimique et électro-métallurgique - PECHINEY	Aluminium	348 millions de dollars E.-U.	A pour filiale Aluminio Portugues (Angola), S.A.R.L.
Compagnie française des pétroles	Pétrole	468 millions de dollars E.-U.	L'un des propriétaires d'ANGOL
Italie			
Monte dei Paschi	Fer		Participe au consortium constitué également par la Bankers Trust Company of London et Lavoro Bank A.G. de Suisse, qui a investi 140 millions d'escudos dans le projet de Cassinga

Pays d'Origine et nom de la société	Secteur	Capital	Observations
Rhodésie du Sud			
Arbor-Acres	Aviculture		Actionnaire de Avicola Arbor Acres (AVICUCA)
Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord			
Bankers Trust Company	Fer		Participe au consortium constitué également par Monte dei Paschi (Italie) et la Lavoro Bank (Suisse) qui a investi 140 millions d'escudos dans le projet de Cassinga
British Oxygen Company Ldt.	Usine d'oxygène	151 millions de dollars E.-U.	Actionnaire de la Angola African Oxygen. Participation sud-africaine également
Sociedade Agricola do Cassequel	Sucre, sisal et café	175 millions d'escudos b/	Participation portugaise (voir A/6300/Rev.1, chap. V, annexe, appendice II, par. 100-102)
Tanganika Concessions, Ltd.	Chemins de fer	10 millions de livres sterling	Possède 20 p. 100 des chemins de fer de Benguela (voir A/6300/Rev.1, chap. V, annexe, appendice IV, par.26-35)
Suède			
Volvo	Industrie automobile	119,1 millions de dollars	Possède une usine de montage

ANNEXE II A. (suite)

Pays d'origine et nom de la société	Secteur	Capital	Observations
Suisse			
General Trade Company	Divers		Prêt de 35 millions de dollars E.-U. pour l'exécution de projets dans le cadre des plans de développement. La nationalité de la société n'est pas connue; elle a son siège à Genève (voir A/6300/Rev.1, chap. V, par. 108)
Lavoro Bank A.G.	Fer		Participe au consortium constitué également par la Bankers Trust Company of London et la Monte dei Paschi di Siena (Italie), qui a investi 140 millions d'escudos dans le projet de Cassinga

Note : Le présent tableau complète l'annexe I et énumère les principales sociétés internationales qui ont des intérêts économiques dans le territoire, ainsi que les sociétés constituées en vertu de la législation portugaise, à participation de capitaux étrangers. L'énumération se borne aux sociétés sur lesquelles on dispose de renseignements qui ont été communiqués dans les documents de travail établis à l'intention du Comité spécial. Pour les sociétés internationales, le volume du capital investi par la société mère est indiqué; dans le cas des sociétés constituées en vertu de la législation portugaise, il est impossible d'identifier le véritable propriétaire, car la répartition effective des actions n'est pas connue.

ANNEXE II

B. MOZAMBIQUE

Pays d'origine et nom de la société	Secteur	Capital	Observations
Afrique du Sud			
	Tourisme	1,2 million de rands c/	Associée avec la Holiday Inns des Etats-Unis d'Amérique pour la construction de motels au Mozambique, en Afrique du Sud, en Rhodésie du Sud et au Lesotho
Anglo-American Corporation of South Africa	Pétrole, énergie électrique, pêches, sucre	20 millions de rands	Associée avec la Société des pétroles d'Aquitaine et la Gelsenberg (voir ci-dessus). Membre du consortium Zamco (Cabora Bassa). Contrôle Indústria de Caju Mocitas, dont elle détient des actions pour un montant de 11 millions d'escudos. En 1964, Caju Mocitas avait un capital social de 20 millions d'escudos, tandis que le montant des investissements était estimé à 170 millions d'escudos (voir A/6300/Rev.1, chap. V, appendice III, par. 130). A pour filiale la Mozambique Development Corporation qui possède l'Indústria de Peixes Nossa Senhora de Fátima (INOS). En 1964, INOS avait un capital de 3,4 millions d'escudos, tandis que le

ANNEXE II B. (suite)

Pays d'origine et nom de la société	Secteur	Capital	Observations
Afrique du Sud (suite)			montant des investissements était estimé à 2 millions de rands (voir ibid., appendice V, par. 36). A également pour filiale la Portuguese Development Company (voir ibid., appendice III, par. 89)
Edmundian Investments, Ldt.	Cuivre		(Voir A/6868/Add.1, appendice III, par. 111)
Industrial Development Corporation of South Africa	Sucre	175 millions de rands	A accordé un prêt de 220 millions d'escudos, en participation avec la Banco de Fomento Nacional, à la Marracuene Agrícola Açucareira (MARAGRA), société portugaise au capital social de 130 millions d'escudos, dont les investissements s'élèveraient à 430 millions d'escudos (voir A/6300/Rev.1, chap. V, appendice III, par. 86)
Messina Transvaal Development Company	Industries extractives	5 millions de rands (1964)	Dépenses minima de prospection pour 1968-1970 : 3 millions d'escudos. Filiale d'une société qui a des intérêts en Rhodésie du Sud
Minerais Básicos de Moçambique	Ilménite		Représente des intérêts portugais, britanniques et sud-africains (voir A/6000/Rev.1, chap. V, annexe I, par. 257)
Tiger Oats and National Milling Company	Noix de cajou	8,7 millions de rands	Détient des actions de l'Indústria de Caju Mocitas, pour un montant de 5 millions d'escudos (voir A/7320/Add.1, appendice XII, par. 181).

Pays d'origine et nom de la société	Secteur	Capital	Observations
Afrique du Sud (suite)			
U.P.C. Limited	Energie électrique		Membre du consortium Zamco (Cabora Bassa)
Allemagne (République fédérale d')			
Companhia do Boror, S.A.R.L.	Coprah, sisal		On ne connaît pas le propriétaire actuel ni le montant du capital. Jusqu'à la fin de la deuxième guerre mondiale, cette société représentait surtout des intérêts allemands (voir A/6300/Rev.1, chap. V, appendice III, par. 141)
Gelsenkirchener Bergwerk A/G	Prospection de pétrole	204 millions de dollars E.-U.	Associée avec la Société nationale des pétroles d'Aquitaine et l'Anglo-American Corporation of South Africa. Dépenses minima de prospection pour 1968-1970 : 140 millions d'escudos (voir A/7320/Add.1, appendice III, par. 135)
Hochtief A/G	Energie électrique		Membre du consortium Zambèze-Zamco qui a obtenu le contrat pour la construction du barrage de Cabora Bassa en 1968; toutefois, ce contrat a fait l'objet de nouvelles négociations en 1969
J. M. Voith, G.M.B.H.	Energie électrique		Ibid.
Siemens A/G	Energie électrique	479 millions de dollars E.-U.	Ibid.

ANNEXE II B. (suite)

Pays d'origine et nom de la société	Secteur	Capital	Observations
Belgique			
Société de recherche minière du Sud-Katanga	Charbon		Détient des actions de la Companhia Carbonífera de Moçambique qui, en 1964, avait un capital de 40 millions d'escudos. Le montant des investissements dans le Territoire était estimé à 106 millions d'escudos (pour plus de renseignements, voir A/6000/Rev.1, chap. V, annexe I, par. 261-265)
Société minière et géologique du Zambèze	Houille		Détient des actions de la Companhia Carbonifera de Moçambique (voir ci-dessus)
Etats-Unis d'Amérique			
Clark Oil and Refining Corporation	Prospection de pétrole	49 millions de dollars E.-U. (1967)	Associée avec la Sunray et la Skelly. Dépenses minima de prospection pour 1968-1970 : 102 millions d'escudos (voir A/7320/Add.1, appendice III, par. 122)
Holiday Inns, Inc.	Tourisme		Associée avec l'Amalgamated Hotels of South Africa pour la construction de motels en Mozambique, en Rhodésie du Sud, en Afrique du Sud et au Lesotho
Hunt International Company of Mozambique	Prospection de pétrole		Dépenses minima de prospection pour 1968-1970 : 70 millions d'escudos (voir A/7320/Add.1, appendice III, par. 143)
Mozambique Gulf Oil Company	Prospection de pétrole		En 1963, les investissements s'élevaient à 540 millions d'escudos (voir A/6000/Rev.1, chap. V, annexe I, par. 277-283)

ANNEXE II B. (suite)

Pays d'origine et nom de la société	Secteur	Capital	Observations
Etats-Unis d'Amérique (suite)			
Pan American International Company	Ibid.		Ibid.
Skelly Oil Company	Ibid.	100 000 dollars E.-U.	Associée avec la Clark et la Sunray (voir ci-dessus)
Sunray Oil Company	Ibid.	516 millions de dollars E.-U.	Associée avec la Clark et la Skelly (voir ci-dessus)
Standard Electric, S.A.R.L.	Transports et communications		156 millions d'escudos; a passé un contrat avec des sociétés portugaises pour la fourniture de câbles souterrains et l'expansion du Central téléphonique de Lourenço Marques et de Beira
Texaco, Inc.	Prospection de pétrole	4 947 millions de dollars E.-U.	Dépenses minima de prospection pour 1968-1970 : 53 millions d'escudos (voir A/7320/Add.1, appendice III, par. 146)
France			
Centre d'études, recherches et investigations sucrières (CERIS)	Sucre		Possède avec la COMPADEC 50 p. 100 du capital de l'Açucareira de Moçambique
Compagnie générale d'électricité (CGE)	Energie électrique	177 millions de dollars E.-U.	Membre du consortium Zanco (Cabora Bassa)
Compagnie générale d'entreprises électriques	Energie électrique		Ibid.

Pays d'origine et nom de la société	Secteur		Observations
France (suite)			
Compagnie pour l'étude et le développement des échanges commerciaux (COMPADEC)	Sucre		Possède avec la CERIS 50 p. 100 du capital de l'Açucareira de Moçambique (voir A/6300/Rev.1, chap. V, appendice III, par. 84)
Neyrpic, S.A.	Energie électrique		Membre du consortium Zamco (Cabora Bassa)
Société générale de constructions électriques et mécaniques (ALSTHOM)	Energie électrique	55 millions de dollars E.-U.	Ibid.
Société nationale des pétroles d'Aquitaine	Prospection de pétrole		Associée avec la Anglo-American Corporation of South Africa et la Gelsenkirchener Bergwerk A/G (Gelsenberg) (voir ci-dessus)
Italie			
Industria Prodotti Alimentare da Bologna	Noix de cajou		Détient des actions de la Indústria de Caju Mocitas, pour un montant de 4 millions d'escudos (voir A/7320/Add.1, appendice III, par. 181)
Sociedade Industrial de Caju (CAJUCA)	Noix de cajou	10 millions d'escudos (1966) b/ 30 millions d'escudos (1969)	Représente des intérêts portugais et italiens. Ses investissements dans le Territoire s'élèveraient à 45 millions d'escudos (voir A/7320/Add.1, appendice III, par. 182).

ANNEXE II B. (suite)

Pays d'origine et nom de la société	Secteur	Capital	Observations
Norvège			
Sociedade Agrícola do	Coprah	85 millions d'escudos b/ 100 millions d'escudos (1969) b/	(Voir A/6300/Rev.1, chap. V, appendice III, par. 145-146)
Rhodésie du Sud			
Wankie Colliery Co., Ltd.	Bauxite	6 millions de livres sterling	Participation sud-africaine (voir A/6000/Rev.1, chap. II, annexe II, par. 274)
Royaume-Uni			
Companhia da Zambézia	Coprah	60 millions d'escudos a/	Le plus important actionnaire est le Gouvernement portugais. Représenterait les intérêts britanniques, sud-africains, français et allemands (A/6300/Rev.1, chap. V, appendice III, par. 147)
	Divers	14 000 livres sterling (1968) d/	Possède 62,5 p. 100 des actions de la Companhia do Pipeline Moçambique/ Rhodesia (voir A/7320/Add.1, appendice I, annexe, par. 9)
Minerais Básicos de Moçambique	Ilménite		Participation d'intérêts portugais et sud-africains (voir A/6000/Rev.1, chap. V, annexe I, par. 257)
Sena Sugar Estates	Sucre	3,5 millions de livres sterling (1964)	Intérêts britanniques prédominants. Les investissements sont estimés à 5,3 millions de livres sterling

ANNEXE II B. (suite)

Pays d'origine et nom de la société	Secteur	Capital	Observations
Royaume-Uni (suite)			
			(Voir A/6300/Rev.1, chap. V, appendice III, par. 56-63)
Spence and Pierce, Lda.	Sucre	3,5 millions d'escudos a/ (1966)	Appartient en grande partie à la société britannique Pierce Leslie and Co., Ltd. Les investissements sont estimés à 48 millions d'escudos (voir A/6300/Rev.1, chap. V; appendice III, par. 117)
Suède			
Allmänna Svenska Elektriska Aktiebolaget (ASEA)	Matériel électrique	167 millions de dollars E.-U.	Membre du consortium Zamco (Cabora Bassa)
Suisse			
Brown, Boveri and Co.	Machines, matériel électrique	84 millions de dollars E.-U.	Membre du consortium Zamco (Cabora Bassa)
Companhia de Culturas de Angoche, S.A.R.L.	Noix de cajou, sisal.	50 millions d'escudos a/ (1962)	Montant estimatif des investissements : 266,5 millions d'escudos (1966) (voir A/6300/Rev.1, chap. V, appendice III, par. 116 et 180-182)

a/ Un escudo vaut 0,035 dollar E.-U., 1 dollar E -U. vaut 28,5 escudos.

b/ Capital social.

c/ Un rand vaut 1,40 dollar E.-U.

d/ Actif net.

APPENDICE III

RHODESIE DU SUD

TABLE DES MATIERES

		Paragraphes
INTRODUCTION	.....	1 - 3
A.	APERCU DE L'EVOLUTION ECONOMIQUE RECENTE	4 - 8
B.	COMMERCE EXTERIEUR ET BALANCE DES PAIEMENTS	9 - 12
C.	TERRES ET AGRICULTURE	13 - 23
D.	INDUSTRIES MANUFACTURIERES ET INDUSTRIES CONNEXES	24 - 31
E.	MINERAUX	32 - 39
F.	TRAVAIL ET MAIN-D'OEUVRE	40 - 43

INTRODUCTION

1. On trouvera dans les documents de travail a/ et dans trois études spéciales b/ établies antérieurement par le Secrétariat à l'intention du Sous-Comité I les renseignements dont on dispose au sujet de l'économie du territoire. Les rapports du Secrétaire général (S/7781 et Add.1 à 5) établis en application de la résolution 232 (1966) du Conseil de sécurité sur la question de la Rhodésie du Sud contiennent aussi des renseignements complémentaires sur le commerce extérieur de la Rhodésie du Sud de 1965 à la fin de décembre 1967.

2. Dans sa résolution 253 (1968), le Conseil de sécurité a, en vertu du Chapitre VII de la Charte des Nations Unies, imposé des sanctions économiques et financières importantes contre le régime illégal et a prié le Secrétaire général de rendre compte au Conseil des progrès de l'application de cette résolution. A ce jour, le Secrétaire général a soumis au Conseil de sécurité dix rapports (S/8786 et Add.1 à 10) sur les progrès de l'application de cette résolution. En outre, le Comité du Conseil de sécurité créé en application du paragraphe 20 du dispositif de ladite résolution a présenté deux rapports (S/8954 et S/9252 et Add.1) qui contiennent notamment des renseignements complémentaires sur le commerce de la Rhodésie du Sud et les effets des sanctions sur l'économie rhodésienne.

3. En dehors des renseignements figurant dans les rapports susmentionnés, le courant normal de renseignements sur l'économie du territoire est dans une large mesure restreint depuis la déclaration illégale de l'indépendance par la censure officielle des nouvelles et statistiques économiques c/, à laquelle s'ajoutent un contrôle gouvernemental accru et la réglementation des activités économiques. Il n'est donc pas possible d'exposer en détail l'évolution de la situation économique au cours de la période considérée. Les faits nouveaux intervenus dans le domaine économique qui sont cités dans le présent document sont fondés en partie sur des déclarations des autorités de la Rhodésie du Sud ainsi que des principaux hommes d'affaires qui donnent une idée des tendances générales.

---

a/ Le dernier figure dans le document A/7623/Add.1, Chap. VI, Annexe I.

b/ Documents officiels de l'Assemblée générale, vingt et unième session, Annexes, additif au point 23 de l'ordre du jour (A/6300/Rev.1), chap. III, troisième partie; ibid., vingt-deuxième session, Annexes, additif au point 24 de l'ordre du jour (A/6868/Add.1), appendice I; A/7320/Add.1, appendice I.

c/ La censure exceptionnelle de la presse, qui a été levée le 8 avril 1963, ne s'appliquait qu'aux nouvelles politiques.

A. APERÇU DE L'EVOLUTION ECONOMIQUE RECENTE

4. En avril 1969, le régime de Smith a publié une enquête économique sur la Rhodésie en 1968 ("Economic Survey of Rhodesia for 1968") dans laquelle on trouve un choix de statistiques concernant la situation économique d/. D'après cette enquête, l'activité économique s'est maintenue à un niveau satisfaisant malgré les problèmes difficiles résultant à la fois des sanctions et des conditions météorologiques. D'après les estimations provisoires, le produit intérieur brut est passé de 369,6 millions de livres rhodésiennes en 1967 au niveau record de 389,9 millions de livres rhodésiennes en 1968, soit une augmentation de 5,5 p. 100 aux prix courants. On trouvera dans le tableau ci-après la répartition, par secteur d'activité, du produit intérieur brut en 1968 ainsi que de 1965 à 1967.

Tableau 1

Produit intérieur brut par secteur d'activité

	1965	1966	1967	1968
	(En millions de livres sud-rhodésiennes)			
Agriculture :				
Secteur européen	45,7	44,5	44,0	34,7
Secteur africain	20,3	22,6	26,8	24,7
Total	66,0	67,0	70,8	59,4
Mines et carrières	24,1	22,1	22,7	22,2
Manufactures	66,6	60,8	69,5	79,0
Bâtiment et construction	15,9	15,8	18,8	23,1
Eau et électricité	14,6	15,7	16,4	17,4
Distribution	49,6	42,9	47,9	52,2
Banques, compagnies d'assurances et établissements financiers	5,5	6,1	7,3	7,9
Affaires immobilières	5,7	6,5	7,1	7,9
Propriété de maisons d'habitation	10,1	10,2	11,2	12,5
Transports et communications	30,9	28,2	27,3	32,4
Administration publique et défense	16,4	18,5	19,3	21,0
Education	11,6	12,4	12,7	13,5
Santé publique	4,1	4,6	4,8	5,4
Services domestiques	10,1	10,2	10,7	11,4
Services des "ménages ruraux" africains	4,3	4,6	5,0	5,2
Autres services	16,6	16,8	18,1	19.6
Produit intérieur brut	352,1	342,7	369,6	389,9

d/ Les tableaux contenus dans l'Economic Survey for 1968 et les chiffres se rapportant aux années antérieures ont été modifiés lorsque cela s'est avéré nécessaire. Dans certains cas, les chiffres pour 1968 ne sont que des estimations provisoires.

5. L'augmentation du produit intérieur brut est en grande partie imputable à l'activité accrue enregistrée dans l'industrie manufacturière, le bâtiment et la construction. La part relative de ces deux secteurs a augmenté au cours de l'année de 13,8 millions de livres rhodésiennes et a plus que compensé le recul de 11,4 millions de livres rhodésiennes enregistré dans la part relative de l'agriculture. En 1968, elle était de 59,4 millions de livres rhodésiennes, chiffre le plus bas atteint depuis 1960. Ce recul était dû en partie aux conditions météorologiques défavorables mais il résultait également d'une diminution de la production de tabac fixée à un volume plus faible dans le cadre d'un système de contingentement. La part relative des industries extractives dans le produit intérieur brut a légèrement baissé, à savoir de 2 p. 100. Des augmentations ont été enregistrées dans la part relative de tous les autres secteurs.

6. Le produit national brut est passé de 387,4 millions de livres rhodésiennes en 1967 à 408 millions de livres rhodésiennes en 1968. On trouvera au tableau 2 ci-après des données plus détaillées sur le revenu national de 1965 à 1968.

Tableau 2

Revenu national

(En millions de livres rhodésiennes)

	1965	1966	1967	1968 (chiffres provisoires)
Traitements et salaires :	195,2	200,2	207,1	223,5
Européens, Asiatiques et métis	115,1	119,1	123,8	133,9
Africains	80,1	81,1	83,4	89,6
Revenu brut des entreprises non constituées en sociétés :	54,2	55,6	63,7	55,0
Des Européens, des Asiatiques et des métis	25,7	24,7	28,0	20,9
Des ménages ruraux africains :				
pour l'autoconsommation	20,9	23,1	27,4	27,0
pour la vente	3,7	4,2	4,4	2,9
Des autres Africains	3,9	3,6	3,9	4,2
Bénéfices bruts d'exploitation :	88,4	72,4	82,8	94,0
Entreprises d'Etat	8,0	9,0	9,3	9,4
Entreprises publiques	14,4	9,0	5,1	10,7
Sociétés	66,0	54,3	68,4	73,9
Revenus des propriétés :	14,4	14,5	16,0	17,4
Du gouvernement	4,3	4,3	4,8	4,9
Des particuliers	10,1	10,2	11,2	12,5
PRODUIT INTERIEUR BRUT AU COUT DES FACTEURS	352,1	342,7	369,6	389,9
A déduire : Revenu net payé à l'étranger	14,8	8,4	7,7	12,1
Produit national brut au coût des facteurs	337,3	334,3	361,9	377,9
A ajouter : Montant net des impôts indirects	26,6	23,4	25,5	30,2
Produit national brut aux prix du marché	363,8	357,7	387,4	408,0

7. Le tableau relatif au revenu national indique les bénéfices bruts d'exploitation des intérêts économiques étrangers et des colons blancs : en 1968, les bénéfices bruts d'exploitation des sociétés - qui sont virtuellement aux mains des colons blancs et d'intérêts économiques étrangers - s'élevaient à 73,9 millions de livres rhodésiennes contre 68,4 en 1967; en outre, le revenu brut des entreprises non constituées en sociétés, qui sont également toutes aux mains des mêmes intérêts, s'est chiffré à 20,9 millions de livres rhodésiennes en 1968, contre 28 millions en 1967.

8. On trouvera dans le tableau indiquant le revenu national le montant comparatif du revenu brut des ménages ruraux africains. Par "ménages ruraux africains" on entend tous les Africains qui vivent de cultures de subsistance et d'autres emplois traditionnels par opposition aux Africains touchant des traitements et salaires. Environ 60 p. 100 de la population africaine constituent des ménages ruraux. En 1968 le revenu brut total des ménages ruraux africains s'est élevé à 34,1 millions de livres rhodésiennes contre 35,7 millions en 1967. Cependant, 27 millions de livres rhodésiennes de la production totale des ménages ruraux africains étaient destinés à la consommation familiale. Le revenu brut réel que les ménages ruraux africains tiraient de la vente de leurs produits s'élevait à 2,9 millions de livres rhodésiennes en 1968, contre 4,4 millions en 1966. Les 4,2 millions restants du revenu brut des ménages ruraux africains pour 1968 et les 3,9 millions restants pour 1967 représentent la valeur de services tels que la mouture du grain et le stockage des produits.

B. COMMERCE EXTERIEUR ET BALANCE DES PAIEMENTS

9. D'après les chiffres publiés par le régime illégal, en dépit des problèmes posés par les sanctions et les conditions climatiques, la valeur des exportations a été maintenue à 87,4 millions de livres rhodésiennes, contre 88,4 millions de livres rhodésiennes l'année précédente. Les réexportations ont continué à diminuer en raison de la réduction du commerce de réexportation avec la Zambie, et sont tombées de 6 millions de livres rhodésiennes en 1967 à 4,2 millions de livres rhodésiennes. La production d'or a été légèrement inférieure à celle de 1967, et sa valeur s'est élevée à 5,8 millions de livres rhodésiennes.

10. Bien que le montant total des exportations ait diminué, les importations ont augmenté de 10 millions de livres rhodésiennes et ont été portées à 103,5 millions de livres rhodésiennes afin de satisfaire la demande accrue de biens de production et d'investissement pour les usines et l'équipement. Les importations de ces produits ont augmenté de presque 20 p. 100. Il n'y a eu qu'un léger accroissement des importations de biens de consommation.

11. La balance commerciale, qui s'élevait à 8,5 millions de livres rhodésiennes en 1967, a accusé un déficit de 7,7 millions de livres rhodésiennes en 1968, en grande partie à cause de la forte augmentation des importations. La balance des paiements courants fait apparaître un léger accroissement du déficit net des

invisibles, qui, ajouté à celui de la balance commerciale, s'élève au total à 26,8 millions de livres rhodésiennes. Les entrées nettes de capitaux ont été de 25,2 millions de livres rhodésiennes de sorte que le déficit total de la balance générale des paiements s'est élevé à 1,6 million de livres rhodésiennes, contre un excédent de 3,3 millions de livres rhodésiennes en 1967.

12. Le tableau ci-dessous indique le bilan de la balance des paiements en 1967 et 1968.

Tableau 3

Balance des paiements de la Rhodésie du Sud en 1967 et 1968

	1967	1968
	(En millions de livres rhodésiennes)	
Echanges visibles :		
Exportations de produits d'origine nationale	88,4[a/]	87,4
Réexportations	6,0	4,2
Or	6,2	5,8
Importations	-93,5	-103,5
Reports et autres ajustements	1,4	-1,6
Balance commerciale	8,5	-7,7
Invisibles, montant net	-17,9	19,1
Balance des paiements courants	-9,4	-26,8
Opérations en capital	12,7	25,2
Total des opérations courantes et des opérations en capital	3,3	-1,6
Financement compensatoire :		
Créanciers/débiteurs à court terme	1,7	..
Soldes disponibles	-1,0	..
Réserves bancaires; erreurs et omissions	2,6	-1,6
Total du financement compensatoire	3,3	-1,6

a/ Les chiffres pour 1967 ont fait l'objet d'une revision.

C. TERRES ET AGRICULTURE

13. Depuis 1930, année où le Land Apportionment Act a été promulgué, l'ensemble du territoire de la Rhodésie du Sud est divisé en plusieurs catégories de terres, la division principale étant celle qui existe entre la zone africaine et la zone européenne. Conformément à la "Constitution" de 1965 et en application du Land Apportionment Act /article 257/, cette répartition est la suivante (d'après les données les plus récentes publiées le 29 février 1968) :

	Acres[a/]
Zone affectée aux tribus (appelée précédemment réserves autochtones)	40 127 600
Zone des terres acquises par des Africains	4 276 700
Terres non réservées	5 961 900
Zone européenne	35 660 900
Terres du domaine (parcs nationaux et réserves de gibier	10 497 400
	96 524 500

a/ Rapport de la Commission constitutionnelle pour 1968, par. 519.

D'après les chiffres cités ci-dessus, la superficie totale des terres réservées à l'usage exclusif de la population africaine - soit 4,5 millions d'habitants en 1968 - est de 44,4 millions d'acres, tandis que la superficie totale des terres réservées à la population européenne - soit 241 000 habitants en 1968 - est de 35,6 millions d'acres. En pourcentages, les terres africaines comprennent 55 p. 100 des terres cultivables et la zone européenne 44,5 p. 100. La valeur des ventes des principaux produits agricoles, ainsi que leur importance respective en 1965, dernière année pour laquelle on dispose de tels renseignements, ressort des chiffres suivants :

	1965
	(En millions de livres rhodésiennes)
Tabac	32,7
Sucre	9,6
Bétail	9,4
Céréales	7,3
Produits laitiers	2,5
Porcs	1,3

14. Les exportations de la Rhodésie du Sud se sont chiffrées au total en 1965 à 142 455 433 livres rhodésiennes; la valeur des exportations des principaux produits agricoles, qui ont représenté à peu près la moitié de ce montant, s'est établie comme suit :

	Millions de livres rhodésiennes
Tabac non manufacturé	47,0
Viandes fraîches, réfrigérées et congelées	4,2
Sucre brut	3,5

Environ six mille exploitations agricoles appartenant à des Européens fournissent, à elles seules, les deux tiers de la valeur totale de la production agricole, le dernier tiers étant constitué par la valeur totale de la production d'environ 7 000 exploitants agricoles de la zone des terres acquises par des Africains, d'environ 12 500 exploitants africains de la zone affectée aux tribus, de 12 000 petits propriétaires africains, ainsi que des 111 000 Africains, membres de coopératives établies dans ces zones tribales. On estime officiellement que la productivité des exploitations agricoles appartenant à des Européens est six fois supérieure à la moyenne actuelle des exploitations africaines.

15. En 1966, la contribution des zones africaines, qui comprennent 55,5 p. 100 des terres cultivables, s'est élevée à 27 p. 100 de la production agricole brute, mais seulement à 7 p. 100 de la production mise en vente. La contribution de la zone européenne, qui s'étend sur 44,5 p. 100 des terres cultivables, s'est élevée à 73 p. 100 de la production agricole brute et à 93 p. 100 de la production agricole mise en vente sur les marchés.

16. Le tableau ci-après indique la production agricole pour le secteur européen et pour le secteur africain pour la période comprise entre 1965 et 1967 :

Tableau 4

Production agricole[a/]

(En millions de livres rhodésiennes)

	Secteur européen			Secteur africain		
Année	Ventes brutes	Production non commercialisée	Production totale	Ventes brutes	Consommation locale	Production totale
1965	66,4	5,3	71,7	4,5	16,3	20,8
1966	64,7	5,8	70,4	5,1	18,0	23,1
1967	65,7	6,0	71,6	5,4	22,0	27,4

a/ Monthly Digest of Statistics, février : 1969 Central Statisticians Office, Salisbury, tableau 18.

La production brute du secteur africain pour 1967 s'est élevée à 27,4 millions de livres rhodésiennes mais, sur ce montant, 5,4 millions de livres rhodésiennes seulement ont été commercialisées - le reste n'étant qu'une production de subsistance qui a été consommée par les agriculteurs africains et leurs familles. En comparaison, la production brute du secteur européen pour la même période s'est élevée à 71,6 millions de livres rhodésiennes, dont 6 millions de livres rhodésiennes correspondent à la partie de la production consommée sur place dans les exploitations agricoles, de sorte que la valeur brute des ventes a atteint 65,7 millions de livres rhodésiennes.

17. En 1967, la valeur de la production agricole a atteint 92,5 millions de livres rhodésiennes, ce qui constitue une augmentation de 5,2 p. 100 par rapport à l'année précédente. En raison des conditions climatiques défavorables, la valeur de la production agricole est tombée du niveau record de 92,5 millions de livres rhodésiennes atteint en 1967 à 81,5 millions en 1968 e/. Sur ce montant, d'après les statistiques provisoires, la production totale du secteur africain s'est élevée à 27 millions de livres rhodésiennes, soit 2,9 millions de livres rhodésiennes représentant les ventes brutes et le reste la partie consommée sur place.

18. La valeur de la production de maïs a fortement diminué et la production de tabac n'a pu atteindre l'objectif de 132 millions de livres. La production de sucre n'a pas été affectée par la sécheresse, étant donné que la canne à sucre est cultivée sous irrigation et sa valeur a augmenté de 4 p. 100. La valeur du bétail abattu a augmenté de 8 p. 100. L'une des raisons de cette augmentation a été la sécheresse dont ont beaucoup souffert certaines régions de pâturage. La valeur des produits laitiers qui avait augmenté de 10 p. 100 en 1966 s'est encore accrue de 16 p. 100.

Récolte de tabac

19. En 1965, avant la déclaration illégale d'indépendance, les planteurs de tabac de la Rhodésie du Sud ont produit près de 300 millions de livres de tabac à un prix moyen de 33 pence la livre. Les recettes en devises provenant du tabac se sont élevées à un montant total de 47 millions de livres rhodésiennes en 1965, ce qui représente de loin le poste le plus important des exportations, qui se sont élevées au total à 165 millions de livres rhodésiennes. Par suite de l'imposition des sanctions, la récolte de 1966/1967 a été ramenée à 200 millions de livres au prix minimum de 24 pence par livre garanti par le gouvernement; la récolte de 1967/1968

---

e/ En 1967 également, l'économie de la Rhodésie du Sud a souffert d'une terrible sécheresse. Les chutes de pluie dans de nombreuses parties du pays ont été inférieures à la moitié des précipitations tombant au cours d'une saison normale. Ultérieurement, la sécheresse a été suivie par des gelées aux conséquences particulièrement graves. Ces deux facteurs ont eu des répercussions défavorables sur les fournitures de produits agricoles pour l'exportation et la consommation intérieure.

a encore été réduite à 132 millions de livres et le prix moyen porté à 28 pences. Pour venir en aide aux exploitants agricoles touchés par la réduction, le régime a acheté des "contingents" à 6 pence la livre (en d'autres termes, les planteurs ont reçu une prime pour n'avoir pas planté de tabac). En même temps, de nouveaux avantages leur étaient accordés sous la forme de prêts à l'irrigation et à la diversification des cultures.

20. Les renseignements relatifs à la récolte de tabac pour la campagne en cours indiquent que la tendance à la baisse se maintient depuis l'imposition des sanctions. Le 7 mars 1968, le régime a annoncé que l'objectif de la production de tabac traité en séchoir pour 1968/1969 serait maintenu au même niveau qu'en 1967/1968, c'est-à-dire à 132 millions de livres, mais que le prix moyen payé au producteur serait de 22 pence la livre, alors qu'il avait été de 28 pence la livre pour la récolte de l'année précédente. Le niveau maximum de la récolte de tabac Burley a également été maintenu au niveau de 1967/1968, soit 5 millions de livres pour la campagne en cours, mais aux prix moyens de 22 pence la livre, contre 26 pence la livre pour la récolte de l'année précédente; et le niveau de la récolte de la variété "Oriental Samsum" a été ramené de 1,5 million de livres à 1 million de livres, mais le prix en a été maintenu à 26 pence la livre comme en 1967/1968. Le régime a reconnu qu'à la suite de l'application des sanctions, il existe en Rhodésie du Sud un "stock important" de tabac estimé à 200-250 millions de livres. En outre, le nombre des planteurs est passé de 2 600 en 1965 à 1 700. Pour la campagne en cours, les exploitants agricoles ont été invités à vendre leurs contingents aux pouvoirs publics à 4 pence la livre et, pour les inciter encore à abandonner la culture du tabac, des prêts destinés à financer la diversification des cultures leur seront offerts aux mêmes conditions qu'en 1967/1968.

21. A la fin du mois de juin 1968, le régime a annoncé que le coût cumulatif des stocks de tabac provenant des campagnes de 1966 et 1967 qui étaient détenus par la société des producteurs de tabac, et des pertes sur les ventes consécutives aux sanctions, atteignait 34 millions de livres rhodésiennes. Il a estimé que, même si les sanctions étaient suspendues immédiatement, la société connaîtrait malgré tout un déficit d'au moins 12 millions de livres rhodésiennes.

Autres cultures

22. La culture de sucre, la plus importante après celle du tabac qui avait rapporté 4 millions de livres rhodésiennes en 1965, aurait également été sérieusement touchée par les sanctions. Des quantités importantes auraient été stockées. Le régime pratique une politique de soutien des prix en versant des subventions aux planteurs, afin d'assurer la survie de cette industrie.

23. Le régime déploie des efforts accrus afin d'encourager les exploitants agricoles à diversifier leurs cultures afin de combattre les effets produits par les sanctions sur le tabac et le sucre. Il encourage les agriculteurs, au moyen de subventions, de primes et de prêts, à cultiver davantage de coton, de blé, de maïs, de fèves de soya et d'arachides, cultures dont le rendement à l'hectare est inférieur à celui du tabac et à élever davantage de bovins. Depuis la déclaration illégale d'indépendance, le régime a entrepris un vaste programme d'irrigation, en particulier dans les régions productrices de tabac, pour rendre la terre propre à la culture de ces produits.

D. INDUSTRIES MANUFACTURIERES ET INDUSTRIES CONNEXES

24. Les activités manufacturières en Rhodésie du Sud portent essentiellement sur la fabrication des biens de consommation bon marché, comme la confection, les textiles, les chaussures et le traitement des denrées alimentaires, ainsi que sur les industries lourdes telles que les industries métallurgiques et la sidérurgie. Les intérêts économiques étrangers et les intérêts des colons blancs prédominent dans le secteur non agricole de l'économie. Trois études antérieures préparées en 1965, 1967 et 1968 pour le Sous-Comité I passaient en revue l'importance et les activités des principales compagnies dans le secteur des industries manufacturières et connexes. On y trouvait en outre des renseignements, dans la mesure où ils étaient disponibles, sur la production et les bénéfices d'exploitation des compagnies en question. La plupart de ces grandes compagnies représentent des intérêts britanniques et sud-africains dont les activités sont, dans une très large mesure, étroitement liées. Des intérêts américains et européens sont également représentés, mais à un degré moindre, dans les industries manufacturières et connexes de Rhodésie du Sud.

25. En 1965, la part de l'industrie manufacturière dans le produit intérieur brut a été la même que celle de l'agriculture, soit 19 p. 100. A la suite de l'imposition des sanctions, les fabricants de Rhodésie du Sud, encouragés par le contingentement des importations, ont fait porter leurs efforts sur les produits de remplacement à fournir au marché intérieur. Le développement de l'industrie manufacturière a été particulièrement remarquable dans le domaine de l'outillage agricole. Ainsi, un ensemble très complet d'outils et de matériel a été spécifiquement créé et mis au point pour les besoins de l'agriculture en Rhodésie du Sud, notamment des instruments aratoires, des planteuses, des égrenoirs pour le maïs et l'arachide, des trieuses de graines et du matériel permettant de pulvériser les herbicides et les pesticides. En outre, des progrès énormes ont été réalisés dans la fabrication des denrées alimentaires - mise en conserves et traitement des fruits et des légumes, céréales et viandes, soupes, confiserie et boissons, et autres produits spécialisés. L'industrie des plastiques a pris un grand essor et satisfait la demande du pays dans de nombreux domaines.

26. Une analyse du produit intérieur brut pour 1966 indique que dans les secteurs des industries extractives, du bâtiment, des industries secondaires, du commerce de détail, de la banque, des assurances, des crédits, des transports, de l'administration publique, etc., les salaires des quelque 365 000 Africains, y compris les Africains travaillant pour leur propre compte, représentaient 66 millions de livres rhodésiennes, soit 24 p. 100 du produit intérieur brut de ces secteurs, tandis que les salaires des quelque 90 000 Européens employés dans ces domaines représentaient 134,3 millions de livres rhodésiennes, soit 49 p. 100 du produit intérieur brut des secteurs en question. A ce chiffre, il faut ajouter un montant de 47,5 millions de livres rhodésiennes qui correspond aux bénéfices des compagnies qui sont toutes pratiquement contrôlées par les Européens ou qui leur appartiennent. Ceci fait passer la part des Européens à 67 p. 100 du total, contre 24 p. 100 pour les Africains. Les 9 p. 100 restants du produit intérieur brut ne peuvent pas être répartis facilement car ils proviennent des activités des entreprises publiques, des entreprises relevant des autorités gouvernementales et locales et autres entreprises similaires.

27. Selon l'étude économique effectuée pour 1968, les bénéfices bruts d'exploitation des compagnies (qui sont toutes pratiquement contrôlées par les colons blancs et par les intérêts économiques étrangers) se sont élevés à 68,4 millions de livres rhodésiennes en 1967, et à 73,9 millions de livres rhodésiennes en 1968. Il faut ajouter à ces chiffres le revenu brut des entreprises non constituées en sociétés qui appartiennent en général à des Européens (également à quelques Asiatiques et à quelques personnes de couleur) et qui a été de 23 millions de livres rhodésiennes en 1967 et de 20,9 millions en 1968.

28. Pendant la même période, compte non tenu des traitements et des salaires versés aux Africains, la participation de ceux-ci au secteur non agricole de l'économie a été négligeable, puisque celui-ci est presque totalement contrôlé par les Européens.

29. La production industrielle totale s'est élevée à 194 millions de livres rhodésiennes en 1967, soit une augmentation de 5,5 p. 100 par rapport à 1966. A la fin de 1967, les trois industries qui continuaient à se ressentir le plus gravement des sanctions étaient le triage et l'emballage du tabac, les produits chimiques et pétroliers, les transports et les petites industries mécaniques. L'industrie du triage et de l'emballage du tabac a subi une baisse de production de 21,1 p. 100 et les transports et les petites industries mécaniques une baisse de 4,8 p. 100. La production de l'industrie chimique et pétrolière a augmenté de 32 p. 100 pendant l'année, mais elle est restée bien en dessous du niveau atteint en 1965. Les trois industries susmentionnées représentaient 21 p. 100 de la production manufacturière totale en 1965. La production des industries manufacturières représentant les 79 p. 100 restants a augmenté en moyenne de 10,6 p. 100 entre 1965 et 1967. L'industrie textile et l'industrie de la confection ont enregistré un accroissement de 17,1 p. 100. La production de l'industrie métallurgique, qui a augmenté de 15,9 p. 100, a également été satisfaisante. L'industrie du bâtiment et de la construction a bénéficié de conditions très favorables pendant toute l'année 1967, et sa production est passée à 35,1 millions de livres rhodésiennes, soit une augmentation de 8,7 p. 100. La construction dans le secteur privé, dont la situation avait commencé à s'améliorer à la fin de 1966, a atteint 9,1 millions de livres rhodésiennes, ce qui représente une augmentation de 26 p. 100. On ne dispose pas encore des statistiques de la production industrielle pour 1968 et on ne sait donc pas dans quelle mesure la tendance de 1967 se maintient, tant sur le plan général qu'en ce qui concerne chaque industrie; toutefois, des rapports préliminaires indiquent que la tendance générale est à l'expansion continue.

30. En 1968, la production manufacturière a augmenté de 13 p. 100 par rapport à 1967. A la suite de la diminution de la récolte de tabac, Le volume de la production de l'industrie du triage et de l'emballage du tabac a diminué de près de 40 p. 100. A l'exception de cette industrie et de celle des textiles et de la confection, dont la production a diminué de moins de 1 p. 100, les niveaux de production ont augmenté dans tous les autres secteurs. L'accroissement de la production dans l'industrie des produits minéraux non métalliques a atteint 41 p. 100 à la suite de l'expansion qu'a connue le secteur de la construction. Les industries chimiques et les fabricants du matériel de transport ont également enregistré un accroissement de la production de l'ordre de 16 p. 100 et de 14 p. 100 respectivement.

31. La production totale de l'industrie du bâtiment et de la construction est passée de 35,7 millions à 46,8 millions de livres rhodésiennes, soit une augmentation de plus de 30 p. 100.

E. MINERAUX

32. Le tableau ci-après (voir p. 125) indique la production minière de Rhodésie du Sud pour la période 1963-1965 (dernière année pour laquelle on dispose de données).

33. Etant donné que l'exploitation des mines nécessite des capitaux très importants, la participation européenne locale dans ce secteur de l'économie est très modeste. Les intérêts économiques étrangers représentés principalement par le Royaume-Uni, l'Afrique du Sud et, dans une moindre mesure, par les Etats-Unis, prédominent dans ce secteur par l'intermédiaire de filiales qui, pour la plupart, sont liées les unes aux autres en un réseau complexe. Les principales compagnies dont les intérêts économiques sont diversifiés en Rhodésie du Sud et qui portent notamment sur les mines, sont l'Anglo-American Corporation of South Africa, la Charter Consolidated (compagnie soeur de l'Anglo-American dont le siège est à Londres), la Lonrho Ltd. (Royaume-Uni) et la Rio Tinto (Royaume-Uni).

34. Il existe en Rhodésie du Sud d'autres compagnies dont les intérêts sont plus limités et plus spécialisés. Ce sont notamment la Turner and Newall Ltd. dont le siège est au Royaume-Uni et dont la production représente 63 p. 100 de la production totale d'amiante de la Rhodésie du Sud, la Rhodesia Chrome Mines, Ltd. et l'Union Carbide Rhomet of Que Que, trois mines appartenant à l'Union Carbide Company of the United States et associées à une société "holding" de Londres, la Chrome Company Ltd. à participation anglo-américaine; la Rhodesia Vanadium Corporation, filiale appartenant entièrement à la Vanadium Corporation of America, qui produit environ 30 p. 100 de la totalité des minerais de chrome du territoire; la M.T.D. (Mangula) Ltd. qui produit plus de 85 p. 100 de la production totale des concentrés de cuivre de Rhodésie du Sud et qui est une filiale de la Messina (Transvaal) Development Company Ltd. d'Afrique du Sud, la Kamativi Tin Mines, principal producteur d'étain du territoire dont le président directeur général est néerlandais; et la Bikita Minerals Ltd. qui a pratiquement le monopole de la production de lithium de Rhodésie du Sud. Les actionnaires de la Bikita Minerals Ltd. sont notamment le Selection Trust qui contrôle indirectement 40 p. 100 des actions, la Treselca Ltd., l'American Metal Climax Inc. et l'American Potash and Chemical Corporation.

35. La production minière, qui avait atteint un chiffre record de près de 28 millions de livres rhodésiennes en 1961, a baissé au cours des deux années suivantes pour tomber à 23,5 millions de livres rhodésiennes en 1963. Depuis lors, la production a augmenté régulièrement; 1965 a été une année record, la production dépassant 32 millions de livres rhodésiennes et le volume de la production atteignant l'indice 110,7 (1964 = 100). Depuis 1965, le régime n'a pas publié les chiffres de la production minière pour les différents minéraux communs. Toutefois, depuis 1965 et malgré les sanctions, la valeur de la production minière totale a battu chaque année de nouveaux records, augmentant de 600 000 livres rhodésiennes en 1966 et à nouveau de 1 200 000 livres rhodésiennes en 1967 où elle a atteint un montant total de 33,5 millions de livres

Tableau 5

Production minière, 1963-1965

	Production			Valeur (en livres rhodésiennes)		
	1963	1964	1965	1963	1964	1965
Métaux précieux (en onces)						
Or	566 277	575 386	543 681	7 101 167	7 228 659	6 894 521
Argent	83 742	88 463	96 563	38 283	41 108	44 721
Minéraux communs (en tonnes courtes)						
Amiante	142 255	153 451	176 151	5 996 760	6 348 018	8 525 431
Cuivre	18 489	18 341	19 819	3 233 624	4 156 957	6 235 665
Charbon	3 020 889	3 047 124	3 868 385	3 077 556	3 432 176	3 871 723
Minerai de chrome	412 394	493 371	645 501	1 984 868	2 218 789	2 623 316
Minerai de fer	722 428	908 299	1 419 109	466 863	584 045	973 889
Etain	600	613	609	456 606	651 433	733 574
Minéraux de lithium	49 556	67 164	59 376	327 602	463 386	400 660
Chaux	587 726	595 525	668 004	320 569	315 402	366 765
Nickel (concentrés)	594	863	4 153	24 543	38 250	209 010
Pyrites de fer	72 862	90 865	85 898	127 508	159 013	152 871
Phosphate	-	2 200	20 968	-	11 000	150 344
Minerais de tantale	76	71	43	99 252	74 706	29 330
Sables de silice	2 927	3 602	9 927	1 098	10 688	25 966
Antimoine	110	80	278	7 456	10 293	21 257
Corindon	5 941	2 871	4 458	48 817	24 187	39 260
Magnésite	12 068	42 411	39 251	18 101	70 399	63 358
Mica (sous diverses formes)	142	115	2 118	22 863	24 413	25 932
Quartz	21 004	31 208	33 080	11 729	18 222	19 159
Pollucite	-	26	134	-	2 277	10 108
Tungstène (trémies)	3	-	32	589	-	16 075
Baryte	1 953	1 561	1 689	7 332	7 805	8 445
Bauxite	2 030	2 731	1 780	7 525	10 318	6 491
Béryl	249	182	92	20 611	13 270	6 073
Arsenic	605	206	51	2 833	1 653	1 660
Argile	-	-	29 464	-	-	2 946
Columbite	-	-	2	-	-	350
Feldspath	-	-	194	-	-	1 066
Argile réfractaire	14 528	13 729	19 832	6 515	5 982	9 023
Spath-Fluor	343	77	196	1 018	564	1 009
Kaolin	12 240	21 000	-	1 224	2 100	-
Cyanite	60	258	1 196	375	1 540	2 422
Manganèse	-	160	460	-	278	1 430
Quartz	221	240	272	1 436	1 682	1 904
Talc	21	16	476	179	141	1 236
Tripoli	301	347	392	301	347	547
Autres minéraux, y compris les pierres précieuses				319 614	325 212	441 027
TOTAL				23 734 817	26 754 313	31 974 114

rhodésiennes. Un nouveau record a été atteint en 1968, la valeur de la production minérale ayant été de 33,7 millions de livres rhodésiennes. M. Ian Dillon, "Ministre des mines", a déclaré que la Rhodésie du Sud devrait parvenir d'ici 1975 à l'objectif de 100 millions de livres rhodésiennes qu'elle s'est fixé pour la production des minéraux.

36. Depuis la déclaration illégale d'indépendance, l'exploration et la prospection ont pris une très grande extension. En 1968, 44 autorisations de prospection exclusive ont été accordées contre six seulement en 1967 et 25 en 1966. La plupart de ces autorisations de prospection concernent le nickel et le cuivre. Les compagnies autorisées, qui, d'après les renseignements, dépenseraient environ 2 millions de livres rhodésiennes par an, comprennent l'Anglo-American Corporation Ltd. (Afrique du Sud), la Roan Selection Trust (Royaume-Uni), South African Manganese (Afrique du Sud), la Messina (Transvaal), la Johannesburg Consolidated Investment (Afrique du Sud), la Rhodesian Chrome (Etats-Unis), la Rio Tinto et la Lonrho (Royaume-Uni), l'Anglovaal (Afrique du Sud) et la General Mining (Afrique du Sud). La majorité des activités d'exploration et de prospection concernent le nickel et le cuivre bien que le platine suscite également un intérêt considérable. L'or, l'aluminium, la scheelite et le chrome sont également recherchés.

37. Le 3 février 1968, M. Dillon alors "Ministre adjoint des mines" a déclaré que l'industrie minière de la Rhodésie du Sud était sur le point d'entrer dans l'une des phases les plus dynamiques de son histoire. Son développement toucherait surtout le cuivre et le nickel mais, d'après M. Dillon, le gisement de platine découvert dans le Great Dyke était "absolument fantastique". Deux importants gisements de cuivre avaient été découverts. L'un d'eux, dans la zone des Headlands, était déjà exploité et l'on envisageait d'y investir d'importants capitaux. L'autre grand gisement de cuivre se trouvait à environ 90 miles de Bulawayo. Cinq compagnies internationales, dont deux sud-africaines (la General Mining et la S.A. Manganese), avaient annoncé leur intention de mettre en valeur et d'exploiter ces nouveaux gisements. Une seule de ces deux compagnies avait déjà travaillé en Rhodésie du Sud. Outre le cuivre, le nickel et le platine, M. Dillon a déclaré que d'importants filons d'or et des anomalies indiquant la présence de zinc avaient été découverts. Le régime encourageait les petits travailleurs à abandonner la prospection et l'extraction de l'or pour se consacrer à celles du cuivre actuellement plus rentables.

38. En mai 1968, on a appris que la General Mining Finance Corporation de Johannesburg et la Mining Promotion Corporation Ltd. (filiale de l'Industrial Development Corporation de la Rhodésie du Sud) prospectaient conjointement les gisements minéraux de la vallée de Penhalonga. Cette entreprise commune a pour but d'exploiter la vallée de Penhalonga qui est jalonnée de dizaines de petites mines dont beaucoup sont abandonnées, et de fusionner toutes ces petites entreprises en une seule affaire importante. Le coût éventuel de ce projet a été estimé à 1 million de livres rhodésiennes. Selon des estimations antérieures, cette zone posséderait des réserves d'or, de plomb et d'argent d'une valeur de 20 millions de livres rhodésiennes.

39. Le fait le plus spectaculaire en matière d'extraction de minéraux communs depuis la déclaration illégale d'indépendance concerne l'exploitation du nickel. Environ 15 millions de livres rhodésiennes, provenant de sources rhodésiennes, ont été investis pour mettre en exploitation les gisements de nickel qui se trouvent à l'ouest de Gatooma et dans la zone de Bindura/Shamva. Les compagnies qui ont entrepris d'exploiter ces gisements sont l'Anglo-American Corporation, qui a investi 10 millions de livres rhodésiennes dans la mine de Hadzi à Shamva et dans la mine et la fonderie de nickel de Trojan à Bindura, et la Rio Tinto dont les investissements effectués actuellement dans la mine de nickel Empress à l'ouest de Gatooma, qui devrait atteindre sa pleine capacité de production en 1972, sont évalués à 5 millions de livres rhodésiennes. On pense que lorsqu'elles fonctionnent à pleine capacité, ces trois mines auront une production annuelle d'une valeur supérieure à 10 millions de livres rhodésiennes (voir A/7320/Add.1, par. 37 à 40).

F. TRAVAIL ET MAIN-D'OEUVRE

Emploi

40. Le nombre d'Européens, d'Asiatiques et de personnes de couleur employés en 1968 a augmenté de 4 p. 100, passant à 94 500 alors qu'en 1967, ce nombre avait diminué de 1,7 p. 100. Les seuls secteurs où l'emploi ait diminué sont les transports, les communications et l'agriculture. Dans chacun de ces secteurs, le nombre des personnes employées a diminué de 110.

41. Le nombre des Africains employés est tombé de 626 000 en 1965 à 607 000 en 1967; toutefois, en 1968, il a augmenté de 2,5 p. 100, passant à 622 000. Il convient à ce propos de noter que le nombre des Africains recherchant un emploi s'accroît chaque année de 35 000 et que la plupart ne peuvent trouver à s'employer dans les circonstances actuelles.

42. L'agriculture absorbe 39 p. 100 des effectifs de la main-d'oeuvre africaine. Depuis 1965, le nombre des Africains employés dans l'agriculture a beaucoup diminué en raison de la réduction de la main-d'oeuvre agricole.

Salaires

43. Les gains moyens annuels des employés européens, asiatiques et des employés de couleur ont augmenté de 3,9 p. 100 en 1968 contre 2,2 p. 100 en 1967. Les gains des Africains ont augmenté de 4,3 p. 100 en 1968 contre 4,5 p. 100 l'année précédente. Compte tenu de l'augmentation du coût de la vie, l'accroissement réel des gains moyens a été de 1,7 p. 100 pour les Européens, les Asiatiques et les personnes de couleur et de 2 p. 100 pour les Africains. Les gains annuels moyens des employés africains sont passés de 138 livres rhodésiennes en 1967 à 144 livres rhodésiennes en 1968. Pendant la même période, les gains annuels moyens des employés européens sont passés de 1 351 livres rhodésiennes à 1 414 livres rhodésiennes.

APPENDICE IV

ILES GILBERT ET ELLICE

TABLE DES MATIERES

		Paragraphes
INTRODUCTION		1
A.	TERRITOIRE ET POPULATION	2 - 3
B.	SITUATION ECONOMIQUE GENERALE	4 - 10
C.	FINANCES PUBLIQUES ET FISCALITE	11 - 25
D.	MONNAIE ET BANQUE	26 - 29
E.	COMMERCE EXTERIEUR	30 - 31
F.	AGRICULTURE	32 - 42
G.	PECHERIES	43 - 46
H.	INDUSTRIE MINIERE	47 - 57
I.	MAIN-D'OEUVRE	58 - 65
J.	CORPORATIONS COMMERCIALES	66 - 70

INTRODUCTION

1. Les renseignements de base concernant la situation économique dans les îles Gilbert et Ellice, eu égard notamment aux intérêts économiques étrangers, figurent dans le rapport du Sous-Comité I du Comité spécial, contenu dans le document A/7320/Add.1 qui sera publié dans les annexes aux documents officiels de la vingt-troisième session de l'Assemblée générale. On trouvera ci-après des renseignements complémentaires sur les faits récents.

A. TERRITOIRE ET POPULATION

2. En décembre 1967, la population du Territoire était estimée à 55 050 habitants. En outre, 1 780 Gilbertiens et Elliciens environ vivent à Nauru. D'après un recensement effectué en 1968, la population est de 55 185 habitants, soit environ 1 000 de moins que le chiffre estimatif.

3. D'après le rapport sur l'enquête socio-économique (voir par. 9 ci-dessous) entreprise dans le Territoire en 1967, la population s'accroît rapidement depuis quelques années et d'après les prévisions du recensement de 1963, elle aura augmenté de plus de 50 p. 100 entre cette date et 1978. La population masculine en âge de travailler s'accroît de 5 à 600 par an. On lit ce qui suit dans le résumé des conclusions et recommandations du rapport. "Si la population continue à croître au rythme actuel, aucune mesure ne pourra permettre l'autonomie économique des îles Gilbert et Ellice. Les îles elles-mêmes offrent peu de possibilités de réinstallation, et les possibilités d'émigration et de réinstallation en dehors des îles - ou d'emploi à l'étranger - ne sont pas encourageantes. Les efforts faits pour encourager la planification familiale n'ont eu jusqu'ici que des résultats décevants, et il faudrait entreprendre une campagne concertée à une échelle plus large. Cependant, même une réduction appréciable de la dimension des familles ne permettra pas d'assurer avant longtemps la stabilité de la population."

B. SITUATION ECONOMIQUE GENERALE

4. Les recettes importantes provenant de l'augmentation des exportations de phosphate et des exportations records de coprah, ainsi que des subventions pour le développement, expliquent les progrès remarquables de la situation financière du Territoire pendant la période considérée. Selon la Puissance administrante, les perspectives économiques du Territoire sont très inquiétantes étant donné que les gisements de phosphate seront épuisés dans dix ans, ce qui réduira les recettes du Territoire de plus de moitié, et aura pour conséquence la perte de 600 emplois pour la main-d'oeuvre locale.

5. En 1967, les British Phosphate Commissioners ont exporté 444 700 tonnes de phosphate, contre 375 000 l'année précédente. L'accroissement de la production résulte de l'accord provisoire conclu en 1965 entre les trois gouvernements associés, au titre duquel la production annuelle a été portée de 310 000 tonnes à 450 000 tonnes, et des bénéfices plus élevés sont versés au gouvernement du Territoire et aux Banabans grâce aux économies ainsi réalisées sur les coûts de production.

6. Les exportations de coprah se sont élevées à 10 841 tonnes en 1967, contre 8 975 tonnes en 1966. Grâce à des conditions atmosphériques favorables et à l'introduction d'un système de primes versées au gouvernement local des îles qui dépassent leur objectif de production, la production a atteint le chiffre record de 11 199 tonnes, le plus élevé depuis 1959 (9 859 tonnes).

7. Selon les renseignements communiqués par la Puissance administrante, l'évolution la plus remarquable pendant la période considérée a peut-être été la poussée d'activité dans les îles extérieures. On peut mesurer l'étendue de cette activité au fait que l'on a terminé la construction de 9 493 pieds de routes reliant les îles. Ces travaux, pour lesquels il a fallu déplacer 1,5 million de pieds cubes de corail, ont été effectués uniquement par des bénévoles.

8. Un accord de principe a été donné en 1967 à un grand projet du Colonial Development and Welfare, qui vise à développer les services d'information et de radiodiffusion en fournissant du personnel supplémentaire et en installant de nouveaux studios de radiodiffusion et un émetteur plus puissant à Tarawa. Dès la fin de l'année, on avait reçu les prix du nouveau matériel et des arrangements étaient conclus pour le recrutement du personnel technique et d'encadrement nécessaire.

9. En octobre-novembre 1967, cinq experts britanniques se sont rendus dans le Territoire pour y effectuer une enquête socio-économique a/. Ils avaient reçu le mandat suivant :

"a) Etudier les ressources humaines et physiques de la colonie des îles Gilbert et Ellice, et les perspectives de mise en valeur de ces ressources; à la lumière de ces perspectives, recommander des principes directeurs pour la mise en valeur de la colonie, et étudier les incidences financières.

---

a/ Royaume-Uni : Ministère du développement d'outre-mer, A socio-economic Survey of the Gilbert and Ellice Islands (Enquête socio-économique sur les îles Gilbert et Ellice), Londres, mai 1968.

b) Etudier la politique et les pratiques du Gouvernement de la colonie des îles Gilbert et Ellice en ce qui concerne l'administration, les finances, l'enseignement, les questions sociales et d'autres questions; étudier également l'organisation du gouvernement de la colonie et formuler des recommandations relatives aux politiques de développement à court terme et à long terme;

c) Etudier les politiques et pratiques de la Wholesale Society et ses rapports avec le gouvernement et les organes qui en dépendent, et formuler des recommandations relatives à ces politiques et pratiques."

10. En ce qui concerne le développement économique du Territoire, il ressort du rapport sur l'enquête socio-économique qu'il faut intensifier le développement économique, en concentrant notamment les efforts sur l'amélioration de l'agriculture, la pêche, les possibilités de développement industriel et les progrès économiques et sociaux, de manière à ce que l'augmentation de la production suive l'accroissement démographique. Le système d'enseignement doit également préparer les Gilbertiens à diriger leur propre pays avec le moins possible d'aide extérieure. Le rapport souligne que, étant donné qu'on dispose de peu de capitaux de développement, il faut utiliser le plus possible la main-d'oeuvre locale et les matériaux locaux, et que, dans les îles où le secteur de subsistance de l'économie est très important, le travail peut être fait par des travailleurs bénévoles organisés par les conseils des îles, sans versement en espèces. Le rapport indique que la Wholesale Society, qui doit être transformée en société de développement (voir par. 70 ci-dessous) peut fournir un encadrement moderne et peut aider à exploiter de nouvelles entreprises et services publics.

C. FINANCES PUBLIQUES ET FISCALITE

11. Généralités. Au cours des dernières années, et en particulier depuis 1965, les revenus et les dépenses ont augmenté très rapidement.

12. Le tableau ci-après présente les recettes et les dépenses pour la période 1964-1968 :

(en millions de dollars australiens)

	1964	1965	1966	1967 (montant revisé)	1968 (prévisions)
Total des recettes intérieures renouvelables	0,75	1,01	1,16	1,41	1,43
Total des recettes renouvelables	1,48	1,81	2,27	3,45	3,11
Total des dépenses renouvelables	1,21	1,31	1,53	1,87	1,95
Total des dépenses (y compris les travaux publics extraordinaires financés au moyen de recettes renouvelables)	1,57	1,65	1,98	2,54	3,73

13. Les dépenses financées par des subventions du Colonial Development and Welfare Fund au cours de la même période ont été les suivantes : en 1964, 100 000 dollars australiens; en 1965, 220 000 dollars australiens; en 1966, 470 000 dollars australiens; en 1967 (montant revisé), un million de dollars australiens; en 1968 (prévisions), 750 000 dollars australiens.

14. Les principales recettes fiscales en 1966 et 1967 se sont réparties comme suit :

	1966	1967
	(dollars australiens)	
Taxes sur les phosphates	1 036 214	1 946 921
Droits d'exportation sur le coprah	271 463	290 569
Droits d'importation	348 478	470 727
Impôt sur le revenu	69 313	146 046

15. D'après l'enquête socio-économique, les dépenses renouvelables ont augmenté d'environ 62 p. 100 entre 1964 et 1968, en raison de l'augmentation du coût de tous les services, et notamment de l'enseignement. Au cours de cette période, les dépenses consacrées à l'enseignement ont augmenté de 146 p. 100. Le montant global

pour les trois ministères dont les dépenses sont les plus élevées (enseignement, santé, travaux publics - non compris les travaux extraordinaires) représentait en 1964 48 p. 100 du total des dépenses renouvelables; en 1968, il a représenté 55 p. 100 du total des dépenses renouvelables (non compris le déficit d'exercice du Ministère de la marine).

16. L'augmentation importante des sommes consacrées au développement a été possible grâce aux subventions plus élevées versées au titre du Colonial Development and Welfare. Ces subventions sont de 600 000 livres sterling pour la période biennale 1968-1970, soit une augmentation de 25 p. 100 par an par rapport à la période triennale 1965-1968, où elles s'élevaient à 720 000 livres sterling.

17. L'augmentation importante des dépenses renouvelables a été possible du fait que les taxes sur les phosphates ont produit beaucoup plus de recettes à partir de 1965, et en particulier en 1967, où il y a eu paiement rétroactif des augmentations décidées en 1966. Les revenus provenant des taxes sur les phosphates doivent continuer d'augmenter, en raison de l'accroissement de la production et du relèvement du taux de la taxe, à la suite des Accords de Wellington de 1967.

18. Les recettes supplémentaires provenant des taxes sur les phosphates ont cependant été utilisées pour couvrir les dépenses budgétaires. On trouvera ci-après un tableau des recettes et des dépenses renouvelables, qui montre dans quelle proportion les recettes provenant des taxes sur les phosphates sont utilisées pour couvrir l'augmentation des dépenses renouvelables :

	1964 (effectives)	1965 (effectives)	1966 (effectives)	1967 Montant estimatif revisé	1968 Montant estimatif
	(En millions de dollars australiens)				
Recettes intérieures renouvelables	0,75	1,01	1,16	1,41	1,43
Recettes provenant des phosphates	0,73	0,80	1,11	2,02	1,68
Total des recettes	1,48	1,81	2,27	3,43	3,11
Dépenses renouvelables	1,38	1,42	1,68	2,07	2,23
Travaux publics extraordinaires	0,19	0,23	0,30	0,47	0,50
Total des dépenses couvertes par des recettes renouvelables	1,57	1,65	1,98	2,54	2,73
Montant dépensé des recettes provenant des phosphates	0,73	0,64	0,82	1,13	1,40
Montant épargné des recettes provenant des phosphates a/	(0,09)	0,16	0,29	0,89	0,28

a/ Excédent des dépenses renouvelables sur les recettes renouvelables.

19. L'enquête socio-économique indique que de 1956 à 1962, conformément à des directives du Secrétaire d'Etat du Royaume-Uni pour les colonies, des sommes considérables provenant des taxes sur les phosphates ont été mises en réserve dans un fonds appelé Fonds de péréquation des recettes. Toutefois, cette politique n'a pas été poursuivie de façon stricte après 1962, et tous les excédents budgétaires ont été inscrits au solde général des recettes, qui a continué de s'accroître et dépasse maintenant largement le niveau requis comme garantie contre les fléchissements périodiques des recettes. Le Fonds de péréquation des recettes, qui est investi au nom du Territoire par les représentants de la Couronne pour les colonies (pour le moment entièrement en actions du Gouvernement du Royaume-Uni et du Commonwealth) continue à croître, à mesure que les intérêts sont réinvestis.

20. L'enquête socio-économique conclut notamment que si les dépenses renouvelables continuent d'augmenter au taux des dernières années, elles absorberont d'ici quatre ou cinq ans la totalité des recettes provenant des taxes sur les phosphates. Les dépenses de développement ont essentiellement été consacrées à des travaux d'infrastructure, et n'ont contribué que dans une faible mesure à accroître la capacité de production. D'après l'enquête, il faut maintenant procéder à un examen global de la politique financière, et en élaborant la politique pour l'avenir, il faudra s'efforcer de maintenir le secteur des services à un niveau raisonnable dans le Territoire et tenir compte du montant des crédits disponibles et de la nécessité de prévoir de nouvelles recettes renouvelables pour remplacer, du moins dans une certaine mesure, celles qui disparaîtront avec l'épuisement des gisements de phosphate. Le rapport indique également que les services et "l'infrastructure" ont maintenant atteint un niveau raisonnable et ne devraient pas dans l'ensemble être développés beaucoup plus. Les recettes non dépensées provenant des phosphates et inscrites au solde général des recettes devraient être transférées au Fonds de péréquation des recettes et, à l'avenir, un quart des recettes des taxes sur les phosphates devrait être placé en réserve chaque année.

21. D'après les conclusions du rapport, les recettes permettront sans doute, pendant les quatre ou cinq années à venir, un taux de croissance des dépenses renouvelables de 4 à 5 p. 100 par an; il existe d'autre part quelques possibilités d'augmenter les impôts, probablement sous forme d'un impôt "de base" sur les salaires et les traitements. Il faudra reviser les dépenses renouvelables en donnant la priorité aux dépenses qui contribuent directement ou indirectement au développement économique, et on pourrait transférer aux conseils des îles de nouvelles responsabilités en matière d'autorisation des dépenses. Lorsque les revenus provenant des phosphates auront disparu, les intérêts des réserves investies compenseront cette perte, mais en partie seulement. Il faudra chercher des capitaux de développement essentiellement en dehors du Territoire; toutefois, à condition que des garanties suffisantes soient fournies, il sera peut-être possible d'envisager certains projets dans le cadre desquels les réserves provenant des phosphates pourront être investies. Il existe quelques sources d'épargne intérieure pouvant fournir des capitaux d'investissement.

22. Droits de douane. Le seul droit à l'exportation est celui qui frappe le coprah et qui, en 1967, a encore été prélevé au taux de 20 p. 100 ad valorem calculé d'après la valeur f.o.b. La même année, les droits d'importation sur les

boissons alcooliques, le tabac et les cigarettes ont été augmentés, mais un certain nombre d'autres articles ont été exonérés.

23. Impôt sur le revenu. En 1967, l'impôt sur le revenu a été perçu sur les particuliers, qu'ils résident ou non dans le Territoire, à raison de 8 cents (en monnaie australienne) pour 2 dollars australiens, pour les 400 premiers dollars australiens de revenu imposable, et son taux s'élevait, selon un barème progressif, à 1,50 dollar australien pour 2 dollars pour les revenus imposables dépassant 20 000 dollars australiens.

24. Impôts sur les sociétés. L'impôt sur les sociétés est perçu aux taux suivants : compagnies d'assurance, 7,2 cents australiens pour 2 dollars australiens de revenu imposable; sociétés de transports maritimes, 5,6 cents australiens pour 2 dollars australiens de revenu imposable et autres sociétés, 22,5 p. 100 du total du revenu imposable.

25. Taxes sur les phosphates. Selon les renseignements communiqués par la Puissance administrante, un accord a été conclu en septembre 1967, aux termes duquel l'extraction du phosphate serait intensifiée à partir du 1er juillet 1967 pour atteindre le niveau de rentabilité maximale (estimé à 550 000 tonnes par an environ); l'accord prévoit également qu'après déduction des coûts de production d'un prix f.o.b. estimatif, fixé à l'origine à 11 dollars australiens la tonne, l'intégralité des revenus de l'extraction serait répartie entre les propriétaires Banabans, sous forme de redevances, et le gouvernement du Territoire, sous forme d'impôts, dans des proportions à fixer en accord avec le Gouvernement du Royaume-Uni.

D. MONNAIE ET BANQUE

Banque

26. La Banque d'épargne du gouvernement, ses cinq succursales et les représentants itinérants qui font fonction de représentants de la Banque d'épargne ont poursuivi leurs activités dans le Territoire. La Banque verse un intérêt de 2 p. 100 sur les dépôts de 2 à 5 000 dollars australiens; elle accepte les dépôts supérieurs à 5 000 dollars australiens mais ne verse pas d'intérêts au-delà de ce montant. La Puissance administrante indique que l'on s'est efforcé en 1967 de recruter un Directeur de la Banque d'épargne qui aurait été chargé des fonctions, intéressant la Banque d'épargne, dont s'acquittait le Directeur des postes et l'on pensait qu'il serait désigné au milieu de 1968.

27. Au 31 décembre 1967, les dépôts acceptés par la Wholesale Society s'élevaient à un total de 71 000 dollars australiens environ, contre 73 500 dollars australiens en 1966.

28. Facilités légales de crédit. Un Office du crédit agricole et industriel créé par une ordonnance de 1959 fonctionne avec un capital de 110 000 dollars australiens fournis par l'Office du coprah et le gouvernement central. Douze demandes de

prêts, pour un montant total de 37 700 dollars australiens, ont été acceptées en 1967. Toutefois, sur cette somme, 8 000 dollars australiens seulement avaient été effectivement versés à la fin de l'année. Le montant des capitaux remboursés pendant l'année s'est élevé à 6 540 dollars australiens et le montant des intérêts à 763 dollars australiens.

29. Le nombre et le montant des prêts consentis par l'Office et le montant total des capitaux remboursés et des intérêts versés pendant la période 1963-1967 ont été les suivants :

	Nombre de prêts consentis	Montant	Capitaux remboursés	Intérêts
		(En dollars australiens)		
1963	4	5 140	1 666	171
1964	2	6 000	2 106	158
1965	-	-	-	-
1966	7	18 600	3 270	552
1967	3	8 000	5 540	763

I. COMMERCE EXTERIEUR

30. Le tableau ci-après indique la valeur des importations et le volume et la valeur des exportations pendant les années 1966 et 1967 :

	1966	et	1967
	Valeur (en dollars australiens)		
Importations	2 694 568		3 942 689
Exportations :			
Phosphate	3 078 280		4 447 000
Coprah	1 227 063		1 584 749
	Volume (en tonnes)		
Phosphate	375 400		444 700
Coprah	8 973		10 841

31. Les principales importations sont les denrées alimentaires, les combustibles, le bois, les machines et les articles vestimentaires, qui proviennent surtout d'Australie, du Royaume-Uni, des îles Fidji et du Japon. Les exportations étaient destinées au Royaume-Uni (phosphates essentiellement), à l'Australie et à la Nouvelle-Zélande (coprah essentiellement).

F. AGRICULTURE

32. Les experts qui ont procédé à l'enquête socio-économique dans le Territoire ont été d'avis que "avec leur population en voie d'accroissement rapide et la perspective de la disparition des ressources provenant des phosphates, les îles Gilbert et Ellice ont besoin de mettre le plus possible en valeur leurs propres ressources. Ces ressources ne sont pas très abondantes : la superficie des terres est très limitée; les sols ne sont pas fertiles et il semble que peu de cultures y donnent des résultats satisfaisants".

33. Le rapport cite la bonification des terres comme un moyen possible de mettre en valeur les ressources naturelles et il y est dit, au sujet du Projet de bonification des terres qui doit être entrepris en 1966 dans l'île de Maiana pour un coût total estimé à 25 000 dollars australiens : "On n'a pas encore étudié les éléments économiques du projet et l'on devra probablement attendre, pour savoir si la bonification des terres rapportera suffisamment par rapport au capital investi à cette fin, que le projet pilote soit achevé, de façon à disposer de plus de renseignements sur le coût de la bonification elle-même comme sur les possibilités de cultiver les terres qui en auront fait l'objet. Mais si les terres permettent de récolter une quantité raisonnable de noix de coco ou d'autres produits, et si l'on peut maintenir un coût peu élevé, compte tenu de la densité croissante de la population et la difficulté de trouver un emploi ailleurs, les dépenses consenties pour la bonification des terres devraient se justifier par l'accroissement de la production."

34. Les divers projets agricoles qui avaient été entrepris séparément par les services s'occupant de questions d'agriculture ont été pour la première fois réunis sous une autorité unique avec la création du Département de l'agriculture, en janvier 1967, et la nomination d'un Directeur principal de l'agriculture en novembre de la même année.

35. La Puissance administrante indique que la campagne d'amélioration de l'exploitation de la noix de coco a permis de réaliser des progrès notables, surtout dans les îles de Tarawa, Arorae, Makin et Kuria, où un nombre total de 88 950 plants de cocotier avaient été transplantés à la fin de 1967. On a continué à expérimenter diverses cultures vivrières à Bikenibeu, dans le cadre du Projet d'introduction de cultures nouvelles et d'amélioration de l'élevage qui a été entrepris en 1965 et qui est financé grâce à des fonds de la campagne contre la faim du Royaume-Uni.

36. Au sujet du Projet d'introduction de cultures nouvelles et d'amélioration de l'élevage, l'enquête socio-économique indique que "pour assurer la réussite des campagnes de production de noix de coco et du nouveau programme de plantation et permettre le développement des recherches, études et travaux de vulgarisation intéressant la noix de coco, l'élevage et les fruits et légumes, il est indispensable de considérablement renforcer et élargir le Département [de l'agriculture]".

37. Le rapport appelle l'attention sur un projet de programme visant à élargir les activités du Département de l'agriculture, qui a été soumis par le Directeur principal de l'agriculture. Il est proposé dans ce programme que quatorze des seize îles Gilbert et trois des neuf îles Ellice disposent en permanence de personnel de vulgarisation, et que toutes les îles bénéficient des services assurés par ce personnel. Après avoir donné les grandes lignes des propositions contenues dans le programme, le rapport sur l'enquête socio-économique indique : "Ces éléments semblent comprendre presque tout ce qui est nécessaire à l'étude et à l'amélioration pratique de l'agriculture au cours des prochaines années, et l'on peut dire maintenant qu'il existe une base sur laquelle fonder une politique agricole. L'important est d'obtenir le personnel nécessaire et d'exécuter sans retard des programmes d'amélioration et de développement de l'agriculture sur une échelle suffisante, car beaucoup de ces programmes ne donneront de résultats tangibles qu'après un certain nombre d'années et la population continue d'augmenter de façon constante, si bien que l'on doit utiliser le plus complètement possible les terres disponibles."

38. Production de coprah. En 1967, des conditions météorologiques favorables ont permis à la production de coprah d'atteindre le record de 11 199 tonnes, soit 2 752 tonnes de plus que l'année précédente. Sur ce total, 3 683 tonnes provenaient de producteurs autochtones (contre 6 176 tonnes en 1966) et 2 516 tonnes de la Line Islands Plantation (contre 2 273 tonnes en 1966). Les exportations de coprah, d'un volume total de 10 841 tonnes, ont été évaluées à 1 584 749 dollars australiens en 1967, contre 8 973 tonnes pour une valeur de 1 227 063 dollars australiens en 1966.

39. Il n'y a pas eu de changement dans la commercialisation du coprah du Territoire par l'intermédiaire de l'Office du coprah qui a continué à verser une subvention de 22 dollars australiens par tonne pendant la première moitié de 1967. Toutefois, à la fin de l'année, avec le relèvement marqué du prix du coprah sur le marché mondial, la situation s'était grandement améliorée et l'Office du coprah a pu réaliser un excédent de 32 dollars australiens par tonne sur le prix payé à son agent, la Wholesale Society. Le prix payé par les Island Co-operative Societies aux producteurs locaux en 1967 est resté sans changement, soit 3 cents (australiens) par livre pour le coprah de première qualité et 2,5 cents (australiens) par livre pour le coprah de deuxième qualité, ce qui correspond respectivement à 67,20 dollars australiens et 56 dollars australiens par tonne.

40. Les activités de l'Office du coprah et les questions connexes sont en partie décrites et analysées dans le rapport sur l'enquête socio-économique. Selon cette étude, le prix f.o.b. de chaque cargaison de coprah varie, et les prix à la production varient aussi très fréquemment, parfois deux ou trois fois par an, mais lorsque les prix à l'exportation ont baissé, les réserves de l'Office du coprah ont souvent servi, ces dernières années, à assurer que le prix à la production subisse une réduction moindre que le prix f.o.b.; à l'heure actuelle, le prix à la production du coprah de première qualité est subventionné à raison de 8,70 dollars australiens par tonne. L'Office du coprah a commencé ses opérations avec des réserves de fonds considérables, qui s'élevaient à environ

650 000 dollars australiens au début de 1956, et qui provenaient d'une taxe dont les achats de coprah ont été frappés entre 1948 et 1959. Jusqu'à 1960, les réserves ont continué à s'accroître sans qu'on les utilise, et à la fin de 1960 elles atteignaient 1 073 000 dollars australiens. Depuis cette date, toutefois, les prix à la production ont été subventionnés chaque année, et les réserves ont baissé progressivement pour s'élever à 941 000 dollars australiens au 31 mars 1965. Par la suite la baisse a été beaucoup plus rapide : 116 000 dollars australiens ont été consacrés aux subventions aux prix en 1965-1966 et 137 000 dollars australiens en 1966-1967, et au 31 mars 1967 les réserves étaient tombées à 487 000 dollars australiens. Comme on estime que l'Office du coprah a besoin d'un capital de roulement d'environ 500 000 dollars australiens, essentiellement pour financer le coprah à partir du point d'achat jusqu'au moment où il est chargé à bord des navires pour être exporté, cela signifie en pratique que l'Office du coprah ne disposera pas de réserves jusqu'à ce qu'il puisse les reconstituer en retenant une partie du montant reçu par les producteurs pour le coprah expédié.

41. Il était indiqué dans le rapport, au sujet des activités entreprises ces dernières années par l'Office du coprah, que celui-ci ne semblait pas avoir suivi pendant cette période de politique claire ni constante en matière de prix subventionnés, ni avoir essayé de stabiliser les prix à la production. Il était souligné que les fluctuations du revenu des producteurs de coprah d'une année à l'autre étaient considérables, et créaient une instabilité dans toute l'économie et dans les recettes de l'Etat, en même temps qu'elles provoquaient une profonde inquiétude chez les producteurs. Ces fluctuations résultent à la fois des variations des prix et des variations de la production, ces dernières dépendant principalement des pluies au cours des années précédentes et différant beaucoup d'une île à une autre. Il était dit dans le rapport qu'une politique de stabilisation des prix et, plus particulièrement, des revenus provenant du coprah, serait d'une grande utilité pour les producteurs de coprah et les zones rurales en général, surtout lorsque les gisements de phosphate de l'île de l'Océan cesseraient de fournir emploi et recettes et que la vente du coprah serait pratiquement la seule source de revenus financiers. L'élaboration d'un programme de stabilisation présentait quelques problèmes difficiles. De plus, on ne pouvait entreprendre un tel programme dans l'avenir immédiat, avant de disposer à nouveau de réserves en sus de celles qui constituaient le capital de roulement.

42. Le rapport indiquait également que les contributions fournies par l'Office du coprah aux fins de l'amélioration de l'industrie avaient été très peu élevées. La somme de 100 000 dollars australiens avait été accordée à l'Office du crédit agricole et industriel, et une contribution annuelle s'élevant en moyenne à 5 000 dollars australiens était versée depuis 1965 aux fins du projet d'amélioration de l'exploitation de la noix de coco entrepris par le Département de l'agriculture. Une somme de 8 000 dollars australiens par an, devant servir à un programme de dératisation, avait été promise et devait être versée quand ce programme serait entrepris. Le rapport recommandait que ces contributions soient augmentées de sorte qu'elles puissent couvrir des activités plus diverses touchant l'amélioration de la culture, de la manutention et du transport.

G. PECHERIES

43. La pêche en canot, à la fois dans le lagon et en mer, est une activité importante dans toutes les îles et fournit une proportion considérable des ressources alimentaires des habitants. On pêche également au moyen de pièges utilisant la marée et beaucoup d'îles ont des viviers qui peuvent fournir des poissons lorsque le mauvais temps interdit la pêche en mer. Ces dernières années, on a mis dans ces viviers des tilapies, mais ces poissons ne sont pas appréciés des habitants, et on se propose actuellement de les remplacer par le hareng (Chanos) traditionnel.

44. Après s'être rendu dans le Territoire en 1966, le Directeur des pêches de la Commission du Pacifique sud a confirmé qu'il était possible de créer une industrie de la pêche au thon dans les eaux du Territoire. Par la suite, à la fin de 1966, le Directeur des pêches des îles Salomon britanniques s'est rendu dans le Territoire pour donner au Gouvernement des îles Gilbert et Ellice des avis sur les mesures à prendre pour encourager le développement d'une petite industrie de la pêche à Tarawa. Il a conclu que l'intensité actuelle de la pêche de subsistance dans le lagon de Tarawa n'était pas suffisante pour en faire une source d'approvisionnement pour une entreprise commerciale. Il a proposé que l'on prévoie à la place de créer de petites installations permettant de traiter et de conserver au débarcadère le poisson pris, et que l'on encourage les pêcheurs locaux à exploiter le thon et les poissons nageant en eau profonde qui se trouvent au large de Tarawa. La Puissance administrante indique que le gouvernement du Territoire examine actuellement ces propositions et étudie les moyens d'obtenir un appui financier pour les appliquer.

45. Le Groupe d'experts qui a effectué l'enquête socio-économique a indiqué qu'en 1967 un entrepreneur local avait déjà prévu d'installer une petite usine frigorifique à Tarawa pour répondre aux besoins des salariés qui s'y trouvent.

46. Le rapport sur l'enquête appuyait, d'une façon générale, les recommandations figurant dans le rapport du Directeur des pêches de la Commission du Pacifique sud, notamment la nomination d'un directeur des pêches. "Les ressources de l'océan voisin sont, de toute évidence, l'une des principales richesses de la colonie des îles Gilbert et Ellice, et l'on doit étudier avec la plus grande attention les possibilité qu'il y a de les exploiter. Cela ne peut être fait que par un fonctionnaire se trouvant sur les lieux et se consacrant à cette tâche, qui puisse effectuer les diverses recherches et expériences qui seront nécessaires. Le marché local sur lequel pourra se vendre le poisson ne semble pas être très vaste, et l'on doit viser à développer l'exportation, si possible; il peut également y avoir des possibilités d'exportation pour d'autres produits de la mer tels que le tripang, les ailerons de requin, la laitance et les coquillages de collection. On peut également s'efforcer d'améliorer la pêche locale de subsistance, c'est-à-dire les méthodes de conservation du poisson telles que la salaison, ainsi que les méthodes de pêche elles-mêmes. Si l'on pouvait créer des usines de farine de poisson, elles pourraient fournir des engrais et de l'alimentation pour le bétail. Il est évident qu'un vaste champ s'offre tant aux recherches qu'aux activités."

H. INDUSTRIE MINIERE

L'industrie du phosphate

47. Les gisements de phosphate de l'île de l'Océan sont exploités depuis 1900. La production de phosphate est aux mains des British Phosphate Commissioners qui sont responsables devant les Gouvernements du Royaume-Uni, de l'Australie et de la Nouvelle-Zélande. Les bénéfices nets provenant de l'exploitation des phosphates sont partagés entre les Banabans, qui possèdent les droits miniers, et le Gouvernement des îles Gilbert et Ellice dans la proportion de 15 p. 100 contre 85 p. 100. Les Banabans sont les premiers habitants de l'île de l'Océan mais la plupart d'entre eux habitent actuellement dans l'île Rabi au large de Vanua Levu (Fidji). Depuis l'automne 1968 seize Banabans sont employés par l'industrie du phosphate dans l'île de l'Océan et y vivent donc avec leur famille.

48. En 1967 les exportations de phosphate se sont élevées à 444 700 tonnes dont la valeur était estimée à 4 447 000 dollars australiens, contre 375 000 tonnes estimées à 3 078 280 dollars australiens en 1966. Le taux d'imposition du phosphate pour l'exercice allant du 1er juillet 1966 au 30 juin 1967 était de 3,51 dollars australiens par tonne de phosphate exporté. Le taux maximum d'extraction autorisé pendant cette période était de 450 000 tonnes mais, par accord entre les gouvernements associés, il a été décidé en septembre 1967 que le taux d'extraction serait porté si possible à 500 000 tonnes en 1967-1968 et qu'on s'efforcerait par la suite d'atteindre 600 000 tonnes par an sous réserve de la nécessité de maintenir les coûts à un niveau aussi bas que possible. On ferait ainsi des économies qui se traduiraient par une augmentation des recettes fiscales du Gouvernement des îles Gilbert et Ellice ainsi que des redevances payées aux Banabans.

49. D'après le rapport, pendant la période allant de 1960 à 1967, la moitié environ des recettes budgétaires ordinaires du Territoire sont provenues chaque année des impôts sur les phosphates bien que pendant la plupart des exercices au cours de cette période une part importante des revenus provenant des phosphates ait été mise en réserve. Les revenus provenant des phosphates variaient entre 650 000 dollars australiens et 700 000 dollars australiens par an entre 1960 et 1964; ils ont été de 800 000 dollars australiens en 1965, de 1,1 million de dollars australiens en 1966 et de 1,95 million de dollars australiens en 1967.

50. Dans l'île de l'Océan, les recettes fiscales ordinaires du Territoire dépassent les dépenses locales étant donné que les British Phosphate Commissioners et leurs employés paient la totalité des impôts qui y sont perçus. Les recettes locales en 1966 se sont chiffrées à 120 787 dollars australiens dont 87 365 dollars australiens représentaient les droits de douane et 14 442 dollars australiens, les impôts directs tandis que les dépenses locales se chiffraient à 49 449 dollars australiens.

51. L'industrie des phosphates emploie directement environ 700 Gilbertiens et Elliciens. Les salaires gagnés par ces travailleurs se sont élevés à 692 609 dollars australiens en 1967; en outre, les employés et leur famille

(environ 2 000 personnes) reçoivent gratuitement des logements meublés et des vivres dont la valeur totale se chiffrait à 34 dollars australiens par mois civil et par employé. Quoique l'on ne dispose pas de statistiques qui permettent d'établir quelle proportion de ces salaires est envoyée aux îles dont sont originaires les travailleurs, on estimait que ces traitements apportaient une contribution importante aux recettes liquides des îles en question.

Négociations récentes concernant l'industrie du phosphate

52. En octobre 1968, des négociations ont eu lieu à Londres entre des représentants des îles Gilbert et Ellice, des représentants des Banabans et des fonctionnaires du Royaume-Uni au sujet de l'exploitation des phosphates dans l'île de l'Océan.

53. D'après les renseignements que l'on possède, les représentants des Banabans ont formulé les demandes suivantes : octroi immédiat de l'indépendance à l'île de l'Océan afin que les Banabans soient mieux à même de sauvegarder leur identité propre et d'obtenir ce qui leur revient sur le plan financier; réduction du taux annuel d'extraction de 600 000 tonnes, chiffre actuel, à 450 000 tonnes, afin de reculer de 1977 à 1981 la date à laquelle les gisements seront épuisés, ce qui permettrait aux Banabans de mieux préparer leur avenir; remise en état des terres qui ont été exploitées dans l'île de l'Océan, opération dont le coût est estimé à 80 millions de dollars australiens à fournir par les trois gouvernements associés; versement par le Royaume-Uni d'une indemnité amiable au titre du développement de l'île de Rabi n'impliquant aucune obligation en contrepartie; jouissance, pour les Banabans, de tous les bénéfices provenant de la vente de leurs phosphates. En présentant ces demandes, les représentants des Banabans ont fait observer qu'au taux actuel de l'impôt, les Banabans interviennent pour 50 p. 100 dans le total des recettes des îles Gilbert et Ellice.

54. D'après les mêmes sources, le Gouvernement du Royaume-Uni a rejeté les demandes des représentants des Banabans mais a déclaré une fois de plus qu'il était prêt à renouveler l'offre d'une subvention d'un montant de 80 000 livres sterling qu'il a faite en 1967 en fixant pour seule condition qu'il puisse en contrôler l'utilisation aux fins de la mise en valeur de l'île de Rabi.

55. Le Gouvernement britannique a proposé d'aider les Banabans à mettre en valeur l'île de Rabi, où ils habitent actuellement, et il a viré au Banaban Development Fund 80 000 livres sterling immédiatement utilisables pour des projets qui ont été élaborés par des experts de l'assistance technique et que les chefs des Banabans ont examinés avec le Gouvernement de l'île Fidji.

56. D'après la Puissance administrante (A/AC.109/SC.3/SR.90), les représentants du Gouvernement des îles Gibert et Ellice ont insisté sur le fait que la redevance de 15 p. 100 constituait pour les Banabans une indemnité suffisante et qu'étant donné la rareté des ressources naturelles du Territoire il fallait faire d'importants investissements dans l'infrastructure, dans les projets de diversification de l'économie et dans les services sociaux, ce qui n'était possible que grâce au 85 p. 100 restants. Compte tenu de ce que, relativement, les revenus

et les ressources des 2 000 Banabans étaient infiniment plus importants que ceux des 50 000 habitants des îles Gilbert et Ellice, et compte tenu aussi de l'épuisement progressif des gisements de phosphate, le niveau d'imposition ne pouvait être considéré comme injuste. Ayant examiné tous les éléments, le Gouvernement du Royaume-Uni, dont la décision avait été acceptée par la délégation des Banabans, avait estimé qu'il n'y avait pas de raison de modifier la formule actuelle.

57. En février 1969, le Sous-Secrétaire d'Etat aux affaires étrangères et au Commonwealth du Royaume-Uni a été interrogé à la Chambre des Communes sur l'indépendance des Banabans qui, "pouvait-on supposer, envisageaient la constitution au sein du Commonwealth d'un Etat indépendant composé de deux petites îles distantes de mille miles". Le Sous-Secrétaire a répondu en appelant l'attention sur un document qui se trouvait dans la bibliothèque du Parlement depuis les négociations qui avaient eu lieu à Londres en octobre 1963 au sujet des phosphates de l'île de l'Océan. Il a dit : "Au cours de ces négociations, mon distingué ami le Ministre d'Etat aux affaires étrangères et aux affaires du Commonwealth a déclaré : 'A cet égard, je dois vous rappeler un principe fondamental que la Grande-Bretagne a strictement respecté dans le passé dans ses relations avec ses territoires dépendants et auquel nous continuons de rester fidèles, à savoir que toute mesure doit répondre avant tout aux voeux de la population du Territoire. Il est arrivé que sa fidélité à ce principe soit une source de difficultés pour la Grande-Bretagne. Il n'en demeure pas moins que nous devons nous laisser guider par les voeux de la totalité de la population dans le cadre des frontières existantes des territoires. Dans ce cas particulier, ceux des membres de la délégation de la colonie des îles Gilbert et Ellice qui sont des membres élus de la Chambre des représentants /y compris le Chief Elected Member du Conseil de gouvernement (Governing Council)/ et qui représentaient donc la population de la colonie des îles Gilbert et Ellice, ont déclaré de façon formelle qu'ils ne consentiraient pas à ce que l'île de l'Océan soit exclue du Territoire de la colonie des îles Gilbert et Ellice soit maintenant, soit par la suite, lorsque cette colonie aurait un statut autre que celui qui la lie actuellement à la Grande-Bretagne. Ceci étant, je dois déclarer qu'il est impossible que le Gouvernement de Sa Majesté envisage de séparer l'île de l'Océan de la colonie des îles Gilbert et Ellice en octroyant l'indépendance à l'île de l'Océan et en l'attribuant à la communauté banabane.' Il est complètement hors de question de considérer l'île de Rabi comme distincte de l'archipel des Fidji. Les habitants de Fidji n'envisageront pas que l'île puisse être coupée de Fidji. Si nous laissions entendre d'une façon ou d'une autre que cela est possible les hommes politiques de Fidji réagiraient certainement. Il semble hors de question qu'un accord intervienne tendant à ce que Rabi soit constituée en un Etat distinct qui serait indépendant des îles Fidji et de l'île de l'Océan ou de la colonie des îles Gilbert et Ellice."

I. MAIN-D'OEUVRE

58. En 1967, l'administration centrale employait en permanence 796 personnes (sans compter près de 300 travailleurs manuels) dont 77 étaient des personnes

expatriées; les conseils insulaires employaient environ 130 fonctionnaires supérieurs et 240 fonctionnaires subalternes qui étaient tous des Gilbertiens ou des Ellíciens.

59. La même année, les British Phosphate Commissioners dans l'île de l'Océan employaient 525 Gilbertiens et Ellíciens, 47 Européens et 37 Chinois. De plus, les Commissioners employaient 819 travailleurs autochtones à Nauru.

60. Les plantations de coprah des îles Line (à savoir les Christmas Island Plantations, appartenant au gouvernement du Territoire et exploitées par celui-ci, et les Fanning Island Plantations, Ltd., entreprise privée) employaient environ 269 travailleurs autochtones et six Européens ou Eurasiens.

61. A Tarawa, la Wholesale Society, qui est la principale organisation commerciale, comptait parmi son personnel permanent 242 salariés locaux et 11 salariés expatriés, et employait à titre permanent 144 personnes. Elle avait une réserve de 100 à 150 travailleurs manuels non spécialisés qu'elle employait de façon plus ou moins continue pendant l'année et elle en a recruté 240 autres pour desservir les trois navires étrangers qui viennent chercher le coprah à Tarawa.

62. En 1967, les coopératives du Territoire employaient 233 travailleurs gilbertiens et ellíciens. Un grand nombre de travailleurs non spécialisés sont recrutés de temps à autre pour la manutention des cargaisons et du coprah tant à Tarawa que dans les îles extérieures.

63. A Santo, aux Nouvelles-Hébrides, la South Pacific Fishing Company emploie encore les 30 travailleurs manuels originaires des îles Gilbert et Ellice qu'elle a recrutés en 1964, tandis que 50 autres Gilbertiens travaillent encore aux Nouvelles-Hébrides où ils sont employés par une organisation de planteurs.

64. Les salaires mensuels de base des employés des British Phosphate Commissioners dans l'île de l'Océan en 1966 et 1967 s'établissaient comme suit :

	1966	1967
	(En dollars australiens)	
Salaire européen moyen	299	367
Salaire de base pour les :		
Mécaniciens chinois	44	46-60
Travailleurs manuels chinois	26	28-60
Travailleurs manuels gilbertiens et ellíciens	26	28-60
Employés de bureau gilbertiens et ellíciens	41	43-60
Travailleurs spécialisés gilbertiens et ellíciens	44	46-60

65. Le taux de rémunération des heures supplémentaires a été relevé en 1967. Les travailleurs manuels reçoivent 0,54 dollar australien par heure les jours ouvrables (contre 0,29 dollar en 1966), et 0,72 dollar les dimanches et jours fériés officiels (contre 0,39 dollar en 1966); les travailleurs spécialisés et les travailleurs de niveau équivalent reçoivent 0,70 dollar (contre 0,49 dollar en 1966) et 0,93 dollar (contre 0,66 dollar en 1966).

J. CORPORATIONS COMMERCIALES

66. La Puissance administrante indique que la Wholesale Society a vendu au début de 1967 le bateau qu'elle possédait et en a acquis un nouveau, plus grand et dont l'exploitation est plus économique, ce qui a permis à la société d'étendre ses opérations de transport maritime jusqu'a Majuro et d'assurer ainsi le transbordement des cargaisons en provenance de l'Australie. Le bénéfice net de la société sur l'ensemble de ses opérations s'est chiffré à 165 000 dollars australiens en 1967 (contre 141 842 dollars australiens en 1966), mais il a été réduit à 120 000 dollars australiens (impôts déduits) (contre 113 120 dollars australiens en 1966).

67. A la fin de 1967 il y avait vingt-six entreprises de commercialisation et de vente aux consommateurs, six entreprises de commercialisation et de vente aux consommateurs au niveau du village affiliées à l'Island Co-operative Wholesale Society, deux entreprises indépendantes de commercialisation et de vente aux consommateurs et quatre sociétés de commercialisation, une société d'épargne et de crédit et la Gilbert and Ellice Co-operative Federation (Fédération des coopératives des îles Gilbert et Ellice) à laquelle toutes les entreprises commerciales sont affiliées.

68. Le chiffre d'affaires total des entreprises de commercialisation et de vente aux consommateurs enregistrées a été de 1 558 325 dollars australiens pendant l'exercice financier 1966-1967, contre 1 507 984 dollars australiens pour l'exercice 1965-1966. Pour le même exercice, le chiffre d'affaires total des sociétés de commercialisation fonctionnant sur l'île centrale de Tarawa s'est chiffré à 327 691 dollars australiens, contre 305 230 dollars australiens en 1965-1966. Outre le versement de 56 124 dollars australiens à titre de primes d'intérêts sur les parts, les sociétés coopératives ont versé 51 072 dollars australiens aux réserves. En 1966 et 1967 les sociétés coopératives ont dépensé environ 75 000 dollars australiens pour la construction de nouveaux bâtiments en matériaux durables.

69. La Wholesale Society effectue la majeure partie des opérations et des transactions commerciales du Territoire, fournit les sociétés coopératives de détail, effectue les transports intérieurs et la manipulation du coprah pour le compte de l'Office du coprah, possède des bateaux, un atelier de construction et de réparation des bateaux, des entrepôts de pétrole et des installations de distribution de carburant, et gère un hôtel local et une agence de voyages. Les auteurs de l'enquête socio-économique étaient notamment chargés "d'étudier la politique et les pratiques de la Wholesale Society ainsi que les liens de celle-ci avec le gouvernement et les autres activités gouvernementales, et de faire des recommandations à ce sujet".

70. Dans le résumé des conclusions et recommandations de l'enquête socio-économique, qui comporte également une étude détaillée de la Wholesale Society, on lit :

"La Wholesale Society a constamment étendu ses activités au cours des six dernières années et étant donné que celles-ci couvrent un champ de plus en plus important, la société devrait être reconstituée sous forme d'une Statutory Development Corporation qui, par l'intermédiaire de filiales, pourrait s'occuper d'activités agricoles et industrielles, exploiter des services publics et des services de transport et gérer des hôtels, entreprendre des opérations bancaires, assurer et faire fonctionner des ateliers de construction et de mécanique. Les entreprises existantes de la Wholesale Society et du gouvernement ainsi que leurs avoirs dans ces domaines - c'est-à-dire, les navires appartenant au gouvernement et à la Wholesale Society ainsi que les autobus appartenant au gouvernement - devraient être transférées à la Development Corporation. La fusion du Département des travaux publics et de la Section mécanique de la Wholesale Society supprimerait beaucoup de doubles emplois du point de vue des installations et des magasins mais ne peut être pleinement réalisée jusqu'à la construction de la route de Bairiki à Betio, et il faudra que le gouvernement maintienne un bureau de consultant pour les travaux.

Pour le moment, les sociétés filiales devraient appartenir complètement à la Development Corporation, mais il pourrait y avoir par la suite une certaine participation des capitaux privés dans certaines d'entre elles. La participation que les sociétés coopératives ont actuellement dans la Wholesale Society et qui se chiffre à 30 100 dollars australiens en actions d'une valeur de un dollar chacune, devrait être remboursée à sa valeur nominale mais la Fédération des coopératives devrait être représentée au conseil d'administration de la Corporation et dans les conseils d'administration de certaines de ses filiales. Les filiales devraient réaliser des bénéfices ou du moins subvenir à leurs propres frais et le gouvernement devrait subventionner les services nécessaires qui ne peuvent être gérés sans perte financière. La Corporation devrait être en mesure d'utiliser les bénéfices réalisés par ses filiales pour financer de nouveaux projets et aider des projets qui promettent d'être rentables. Au début, le gouvernement devrait être représenté au Conseil d'administration de la Corporation surtout par des fonctionnaires, mais des non-fonctionnaires pourraient être introduits par la suite; dans les conseils d'administration des filiales, divers intérêts extérieurs pourraient être représentés.

Il existe depuis longtemps des dispositions pour la mise en commun du coût du transport du coprah entre les îles et Tarawa de façon à ce que les prix payés aux producteurs de coprah soient les mêmes dans toutes les îles et la Wholesale Society suit la même politique touchant la fourniture de marchandises aux coopératives de vente au détail des îles qui paient toutes le même prix. On s'est récemment heurté à des difficultés dans l'application de cette politique à cause de la croissance du commerce privé dans le Tarawa méridional

et de l'augmentation du coût des transports maritimes mais ce système présente de nombreux avantages et devrait être conservé. Pour cela, le meilleur moyen serait de frapper d'un droit toutes les marchandises importées (avec quelques exceptions) et d'utiliser le produit de ces droits pour payer le coût du transport par mer entre Betio et les îles quel que soit le destinataire - la Wholesale Society, le gouvernement ou des entreprises privées - de façon à ce que les prix soient égalisés et la concurrence assurée partout."

APPENDICE V

ILES SALOMON

TABLE DES MATIERES

		Paragraphes
INTRODUCTION		1
A.	TERRITOIRE ET POPULATION	2
B.	SITUATION ECONOMIQUE GENERALE	3 - 6
C.	FINANCES PUBLIQUES ET FISCALITE	7 - 10
D.	MONNAIE ET SYSTEME BANCAIRE	11
E.	COMMERCE	12 - 15
F.	AGRICULTURE	16 - 37
G.	PRODUITS DE LA MER	38 - 40
H.	SYLVICULTURE	41 - 50
I.	INDUSTRIE MINIERE	51 - 53
J.	MAIN-D'OEUVRE	54 - 60
K.	SOCIETES COOPERATIVES	61 - 63

INTRODUCTION

1. Les renseignements de base concernant la situation économique aux îles Salomon britanniques, eu égard notamment aux intérêts économiques étrangers, figurent dans le rapport du Sous-Comité I du Comité spécial publié sous la cote A/7320/Add.1. On trouvera ci-dessous de nouveaux renseignements sur l'évolution récente.

A. TERRITOIRE ET POPULATION

2. En 1967, la population totale était estimée à 145 630 habitants contre 142 740 en 1966. Elle se répartissait comme suit : Mélanésiens, 136 000; Polynésiens, 5 340; Micronésiens, 1 960; Européens, 1 340; Chinois, 640; divers, 350. A la fin de 1967, on estimait à 7 500 le nombre des habitants de Honiara, où se trouve la concentration de population la plus importante.

B. SITUATION ECONOMIQUE GENERALE

3. Bien qu'on ait signalé, dans le territoire, pour la deuxième année consécutive, des conditions météorologiques inhabituelles, la production de coprah, qui est la principale richesse agricole, s'est élevée au total à 23 517 tonnes en 1967, soit une augmentation de 211 tonnes par rapport à 1966. Les autochtones des îles Salomon ont produit 56,6 p. 100 de ce coprah, contre 54,1 p. 100 en 1966. La production de cacao, qui a sérieusement souffert des dommages causés par les cyclones ainsi que des difficultés auxquelles l'introduction de cette culture continue à se heurter, est tombée de 96 tonnes en 1966 à 60 tonnes en 1967. La production de riz, qui est une nourriture de base dans le territoire, a considérablement baissé en 1967 où l'on a produit au total 203 tonnes de paddy contre 400 tonnes en 1966. Par contre, en 1968, la production de riz s'est élevée à 2 000 tonnes, ce qui représente environ les deux tiers de la consommation locale. Jusqu'alors, presque tout le riz dont le territoire a besoin, soit environ 3 200 tonnes par an, avait été importé. Les expériences portant sur le soja ont été poursuivies en 1967 mais en 1968, la culture du riz ayant pris une extension sans précédent, celle du soja a été provisoirement abandonnée.

4. Les exportations de bois ont plus que doublé en 1967. Elles ont au total dépassé 2,8 millions de pieds cubes (80 000 mètres cubes) contre environ 1,15 million de pieds cubes (33 000 mètres cubes) en 1966. D'après les renseignements reçus, la production de grumes a atteint environ 4,5 millions de pieds cubes (127 000 mètres cubes) en 1968 et l'intérêt porté à cette industrie a été tel que quatre importantes sociétés d'exploitation forestière et 10 sociétés opérant des scieries se sont adonnées activement à la sylviculture. Selon les indications de la Puissance administrante, l'industrie du bois a connu une expansion considérable due aux progrès réalisés dans la construction des routes ainsi qu'à la planification à long terme de l'exploitation.

5. Une usine de traitement du tripang et une manufacture de tabac - qui produit environ 300 kg de tabac traité par semaine - ont commencé à fonctionner en 1967 et on a annoncé des projets pour l'élevage et l'exportation de l'huître perlière pinctada maxima sur une base commerciale. En outre, une usine de meubles de rotin a produit cent sièges par mois.

6. Parmi les autres faits intéressant l'année 1968, il faut citer la création d'une liaison maritime avec la Nouvelle-Zélande; la réfection de l'aérodrome d'Henderson, qui doit être rouvert à la fin de 1969 et qui doit pouvoir recevoir des appareils DC 6 à partir du mois d'août; et plusieurs activités de moindre importance, telles que la création d'un service d'autobus à Honiara et la multiplication des hôtels pour automobilistes.

C. FINANCES PUBLIQUES ET FISCALITE

7. Un résumé des recettes et des dépenses pour les exercices 1967 à 1969 figure ci-dessous :

(En dollars australiens)[a/]

	Recettes autres que les subventions	Subventions	Dépenses
1967 (montant effectif)	6 704 162	1 605 917	8 311 856
1968 (estimation revisée)	6 218 326	2 181 574	8 702 090
1969 (estimation)	6 707 270	2 331 584	9 038 854

a/ La monnaie australienne est utilisée dans le territoire. Un dollar australien vaut 1,12 dollar des Etats-Unis.

8. Les recettes proviennent surtout des droits d'importation et d'exportation, de l'impôt sur le revenu et d'un impôt sur les sociétés. Le budget est équilibré grâce à une subvention du Royaume-Uni.

Pendant la période 1967-69, les recettes se sont réparties comme suit :

(En dollars australiens)

Chapitre	1967	1968 (Estimation revisée)	1969 (Estimation)
Total des recettes renouvelables locales	3 012 040	3 278 406	3 536 930
Subventions	1 605 917	2 181 574	2 331 584
Colonial Development and Welfare	438 289		
Plan d'assistance pour le service d'outre-mer	734 819	———	———
Total des recettes renouvelables locales	5 791 065	5 459 980	5 876 914
Total des recettes du compte capital	2 519 014	2 939 920	3 161 940
RECETTES TOTALES	8 319 079	8 399 900	9 038 854

Principales recettes fiscales

9. Les principaux impôts et leurs rendements respectifs pour 1966 et 1967 sont indiqués ci-dessous :

	1966	1967 (Estimation)
	(En dollars australiens)	
Droits d'importation	1 012 774	1 160 000
Droit d'exportation, coprah	453 783	550 000
Droit d'exportation, bois	29 196	60 000
Autres droits d'exportation	10 580	15 600
Impôt sur le revenu	242 136	305 000
Redevances, bois	6 030	15 000

10. Selon les renseignements communiqués, le Secrétaire aux finances du territoire a annoncé, en présentant en décembre 1968 le budget de 1969 à la législature, que l'impôt sur les sociétés était passé de 7,5 à 25 p. 100, mais que les restrictions concernant les dividendes des actionnaires résidant dans le territoire avaient été supprimées. L'impôt personnel maximum a atteint 35 p. 100 pour les revenus supérieurs à £ 100 dollars australiens, mais l'assujettissement ne dépassera pas 25 p. 100 du revenu brut individuel. Selon ces renseignements, le Secrétaire aux finances du territoire estime que le nouveau système fiscal "établit un équilibre entre les dures réalités que sont les besoins du pays en matière de dépenses publiques, la possibilité qu'ont les particuliers de payer un impôt raisonnable et la nécessité de conserver un climat encore favorable aux investissements".

D. MONNAIE ET SYSTEME BANCAIRE

11. Dix-huit paiements au titre de prêts s'élevant au total à 58 254 dollars australiens ont été effectués en 1967 par l'intermédiaire du Agricultural and Industrial Loan Board. Au cours de la même année, les remboursements au titre des emprunts de capitaux se sont élevés à 62 364 dollars australiens et le montant total des intérêts versés a été de 11 622 dollars australiens.

Le tableau suivant donne une ventilation des activités du Loans Board pendant les années 1963 à 1967 :

	Nombre de paiements effectués au titre de prêts	Montant	Remboursements de capital	Paiements d'intérêts
		(En dollars australiens)		
1963	11	29 658	50 252	8 526
1964	15	83 156	54 730	8 572
1965	19	51 396	62 446	10 446
1966	18	123 506	62 832	8 515
1967	18	58 254	62 364	11 622

Le Loans Board a estimé qu'une somme de 141 000 dollars australiens pourrait être utilisée pour des prêts en 1968.

E. COMMERCE

12. En 1967, les exportations ont été évaluées à 4 911 927 dollars australiens, les réexportations à 189 680 dollars australiens et les importations à 8 198 347 dollars australiens, contre, respectivement, 3 570 510 dollars, 186 617 dollars et 8 522 506 dollars en 1966. En 1967, les exportations de coprah ont été évaluées à 3 628 731 dollars australiens, soit une augmentation de 600 000 dollars par rapport à 1966 et les exportations de bois à 1 079 081 dollars australiens, soit une augmentation de 680 000 dollars par rapport à 1966. L'augmentation de valeur dans les deux cas a été due à l'accroissement des quantités exportées.

13. Les importations ont été évaluées à 8 198 347 dollars australiens en 1967, contre 8 522 506 dollars en 1966. La Puissance administrante signale que la baisse en valeur totale des importations en 1967, par rapport à 1966, est due au fait que du matériel spécial, évalué à 500 000 dollars australiens, a été importé en 1966 pour une entreprise de camionnage, ce qui a faussé les statistiques concernant les importations de cette année-là. Comme l'expansion des activités du secteur primaire s'est poursuivie, la valeur des machines, du matériel et des tracteurs importés utilisés pour l'agriculture et pour l'exploitation des forêts a dépassé 950 000 dollars australiens en 1967.

14. En 1967, la structure des exportations a subi des modifications; plus de 90 p. 100 du bois et 30 p. 100 du coprah ont été achetés par le Japon, dont la part sur le marché est passée de 27,9 p. 100 des exportations du territoire à 40 p. 100. En revanche, la part du Royaume-Uni est tombée à 42,8 p. 100. En 1968, la part du Royaume-Uni a augmenté, passant à 47,4 p. 100 et celle du Japon est tombée à 30,2 p. 100.

15. L'Australie est restée le principal fournisseur du territoire, puisqu'elle a fourni 44,6 p. 100 des importations en 1967 et 42,4 p. 100 en 1968. Le Royaume-Uni a fourni 15,8 p. 100 en 1967 et 21,4 p. 100 en 1968, et les Etats-Unis 10,3 p. 100 en 1967 et 10,6 p. 100 en 1968.

F. AGRICULTURE

16. La culture principale reste le coprah. En 1967, la production a été de 23 517 tonnes, soit seulement 211 tonnes de plus qu'en 1966. La production de cacao s'est élevée à 60 tonnes, soit 38 tonnes de moins qu'en 1966. En 1967, 335 acres (371 acres en 1966) mis en culture à des fins commerciales dans les plaines de Guadalcanal, ont produit 203 tonnes de paddy, contre 400 tonnes en 1966. En 1968, par contre, la production de riz s'est élevée à 2 000 tonnes, c'est-à-dire 1 000 tonnes de moins que la consommation locale. Les expériences portant sur le soja se sont poursuivies en 1967, mais la culture du soja a été temporairement abandonnée en 1968, tandis que la culture du riz prenait une extension sans précédent. On expérimente actuellement d'autres cultures secondaires dans le territoire. Les conclusions ayant été favorables concernant des échantillons de piments envoyés au Royaume-Uni pour évaluation, on a encouragé les membres d'une société coopérative de Malaita à en entreprendre la culture sur quelques hectares et des échantillons commerciaux sont rassemblés en vue de la commercialisation au Royaume-Uni. La demande de produits locaux, tels qu'ignames, taro, patates douces, et de légumes des régions tempérées s'est accrue en raison de l'accroissement de la population dans les zones urbaines, notamment à Honiara.

17. Les données de base concernant l'évaluation et l'utilisation des sols ne sont connues que pour une partie des plaines de Guadalcanal. En 1967, deux fonctionnaires de la Division des ressources foncières à la Direction des études d'outre-mer ont commencé une étude, qui doit durer cinq ans, des régions qui paraissent propres à l'agriculture ou à la sylviculture.

18. Quatre mille six cents acres de terres d'affermage appartenant à la Couronne dans les plaines de Guadalcanal ont été cédés à bail. Elles seront utilisées pour l'agriculture et l'élevage des bovins.

L'industrie du coprah

19. En 1967, la production totale de coprah s'est élevée à 23 517 tonnes. Bien que ce chiffre représente une augmentation de 211 tonnes par rapport à 1966, il s'en faut cependant de 1 735 tonnes pour qu'il égale le chiffre record qui était de 25 252 tonnes en 1964. La production a surtout été affectée par les deux cyclones de novembre 1966 et mars 1967; des deux branches de cette industrie, c'est celle des plantations qui a le plus souffert. La sénescence croissante des palmiers, notamment dans le secteur des plantations et les bocages du district occidental des îles Salomon, a continué de causer des préoccupations et dans les derniers mois de 1967, on a annoncé un projet de subventions afin d'encourager le replantage en cinq ans de 10 000 acres de palmeraies vieillies.

20. La production des autochtones des îles Salomon a atteint le niveau le plus élevé, soit 13 770 tonnes, c'est-à-dire 1 165 tonnes de plus qu'en 1966 et 601 tonnes de plus que le précédent chiffre record, qui était de 13 169 tonnes en 1964. En pourcentage, elle est passée de 54,1 p. 100 en 1966 à 58,6 p. 100 en 1967. La production des plantations a atteint 9 747 tonnes, soit 953 tonnes de moins qu'en 1966 et 2 620 tonnes de moins que le chiffre le plus élevé enregistré depuis la guerre, 12 367 tonnes en 1963.

21. On trouvera ci-après le volume de la production de coprah entre 1961 et 1967 :

	Production des plantations (en tonnes)	Production des autochtones des îles Salomon (en tonnes)	Total (en tonnes)
1961	12 257	11 629	23 886
1962	11 821	11 869	23 690
1963	12 367	12 832	25 199
1964	12 083	13 169	25 252
1965	11 850	12 693	24 543
1966	10 700	12 605	23 305
1967	9 747	13 770	23 517

22. Le coprah est resté la seule culture importante destinée à l'exportation. En 1967, les exportations se sont élevées à 3 623 731 dollars australiens, soit 73,8 p. 100 de la valeur totale des exportations de produits intérieurs, contre 85 p. 100 en 1967. Cette baisse est due à un accroissement notable de la valeur des exportations de bois en 1967.

Les exportations de coprah en 1966 et 1967 se sont réparties comme suit :

Destination	1966	1967
Europe	13 369	15 637
Australie	4 609	3 511
Japon	3 913	5 241
Total	21 891	24 389

23. En 1967, l'Office du coprah a maintenu les prix d'achat suivants dans les trois ports principaux de Gizo, Yandina et Honiara : 120 dollars australiens la tonne pour le coprah de première qualité; 115 dollars la tonne pour la deuxième qualité et 106 dollars australiens la tonne pour la troisième qualité. La qualité du coprah offert à la vente par l'Office du coprah s'est maintenue au niveau plus élevé atteint en 1966. En pourcentage, la répartition par qualité et par origine pour les années 1966 et 1967 est la suivante :

	Coprah produit par les autochtones des îles Salomon			Coprah produit par les plantations		
Année	Première qualité	Deuxième qualité	Troisième qualité	Première qualité	Deuxième qualité	Troisième qualité
1966	37,7	15,6	46,7	77,3	16,4	6,3
1967	39,2	13,1	47,7	76,9	17,2	5,9

24. En 1967, 5,3 p. 100 de la production totale de coprah ont été refusés, contre 5,9 p. 100 en 1966 La principale cause de refus était l'humidité, qui ne doit pas dépasser 6,5 p. 100. Le coprah refusé est habituellement traité et soumis de nouveau à l'Office et une part infime de la production est définitivement refusée.

Recherches portant sur la noix de coco

25. La Lever's Pacific Plantations Pty. Ltd. et le Département de l'agriculture ont poursuivi les recherches sur la noix de coco dans les îles Russell. Dans les plantations Lever, le cyclone de mars 1967 a causé d'importants dommages dans l'une des principales planches expérimentales. Celle-ci avait été prévue pour six ans et commençait à fournir des renseignements utiles sur les récoltes précoces de coprah en fonction de la variété et de la densité des plants. Aucune des autres expériences, parmi lesquelles une importante expérience de replantage qui avait également atteint une phase critique, n'a sérieusement souffert.

Industrie du cacao

26. La production de cacao s'est élevée à 59,8 tonnes en 1967, contre 95,5 tonnes en 1966. Malaita a produit 28 tonnes, le District occidental 22,7 tonnes et le District central 9,1 tonnes. Le volume des exportations a été de 63,2 tonnes dans l'année, contre 76,9 tonnes en 1966; les destinations étaient les suivantes : Royaume-Uni et Europe, 46,1 tonnes; Japon, 16,7 tonnes; Australie, 0,4 tonne.

27. La Puissance administrante signale qu'en 1967, on a continué à encourager les fermiers à améliorer les plantations existantes plutôt qu'à en créer de nouvelles. Le problème du faible rendement a continué à se poser et la situation a été aggravée cette année par les conditions atmosphériques, notamment à Malaita. Le Département de l'agriculture a continué à traiter le cacao produit par les fermiers de Malaita bien que le but cherché soit de confier cette tâche aux producteurs dès que possible. Les coopératives du District occidental en sont déjà chargées et onze sociétés de traitement du cacao disposant chacune d'installations de fermentation et de séchage fonctionnaient en 1967.

28. A la station de recherche sur le cacao de Dala, à Malaita, on a poursuivi l'enregistrement des résultats des expériences portant sur l'espacement, le traitement, les variétés et, plus récemment, sur la phytogénétique. Le sol a été préparé au cours de l'année pour de nouvelles expériences en vue d'étudier des combinaisons d'ombre, d'espacement et d'engrais et on a planté des rhizomes Amelonado qui recevront des greffes importées d'espèces hybrides qui ont réussi dans d'autres pays. Cependant, tant que de nouvelles recherches n'auront pas permis d'obtenir un rendement élevé à peu de frais dans les conditions locales, le cacao ne pourra certainement pas devenir une importante culture d'exportation.

Riz

29. Des expériences portant sur le riz irrigué, le riz non irrigué et le soja se sont poursuivies dans le secteur expérimental d'Ilu. Il est apparu que la variété de riz qui a été mise au point aux Philippines par l'Institut international de recherche sur le riz et introduite aux îles Salomon en 1966 s'adaptait parfaitement aux conditions des plaines de Guadalcanal. Cette variété a été cultivée dans des conditions plus ou moins favorables, avec et sans irrigation. Les récoltes de paddy ont varié de une à 5 tonnes par acre, ce qui représente 50 p. 100 de plus que les variétés précédemment cultivées. On a planté des variétés de sorgho, de maïs et d'orge dans des planches d'observation. En 1968, on a temporairement abandonné la culture du soja.

30. En 1967, 335 acres mis en culture à des fins commerciales dans les plaines de Guadalcanal ont produit 203 tonnes de paddy, contre 400 tonnes en 1966 et acres supplémentaires ont été mis en culture dans la région. En 1968, la superficie totale en culture était de 4 500 acres et on a récolté 6 700 tonnes de paddy. Cette récolte a fourni 2 000 tonnes de riz traité. D'après les renseignements communiqués, il était prévu qu'en 1969 ces 4 500 acres donneraient plus de 4 000 tonnes de riz traité, ce qui suffirait aux besoins locaux, qui sont de 3 000 tonnes, et fournirait un excédent pour l'exportation.

31. La Société Guadalcanal Plains Ltd., qui a récolté du riz commercialement pour la première fois (en 1968) dans le territoire, aurait commencé à exporter du riz et du sorgho à destination de deux marchés d'outre-mer et aurait reçu des demandes de près de 10 autres pays intéressés par le riz des îles Salomon.

Autres récoltes

32. On n'a porté qu'une attention limitée aux cultures vivrières et autres, la politique de l'administration étant de concentrer les efforts sur les principales cultures marchandes. Autour des centres de peuplement, Honiara en particulier, on

s'est notamment efforcé de développer la production des principales racines comestibles et des légumes, qui sont devenus des cultures marchandes. Dans la plupart des districts, on fournit une aide aux fermiers pour la culture du tabac et des arachides, ces deux produits étant faciles à écouler sur les marchés locaux. Les arachides sont de plus en plus estimées, notamment dans le District central. On encourage certains groupes de fermiers de Malaita et du District central à consacrer de petites superficies à la culture du piment qui paraît avoir un certain avenir comme culture d'exportation secondaire.

33. En 1967, des crédits ont été ouverts en vue de l'expansion de la station agricole de Dala qui, outre les recherches sur le cacao, effectuera des études sur les cultures vivrières et les cultures marchandes secondaires.

Expériences portant sur le palmier à huile

34. D'après les renseignements communiqués, on doit décider avant la fin de 1969 si un important projet portant sur le plamier à huile est rentable dans le territoire.

Elevage

35. En 1967, il y avait en tout 9 000 bovins, contre 7 500 en 1966. Il n'y a pas eu d'importations en 1967 aux termes du plan de subvention aux transports de bétail du Département de l'agriculture. Un accord était cependant en cours d'élaboration pour importer d'Australie 402 bovins au cours du premier semestre de 1968.

36. Les fermes gérées par le Département de l'agriculture ont trois petits troupeaux, utilisés pour les démonstrations et les fermiers peuvent acheter des bêtes excédentaires. En 1966, 266 porcs, 33 bovins, 2 chèvres, 235 poules et coqs et 126 canards ont été vendus par les centres de distribution de Barakoma, Asaj et Kukum.

37. Grâce au programme australien d'assistance technique dans le Pacifique sud, un vétérinaire est entré au Département de l'agriculture au début de 1967. Son premier souci a été de contrôler l'état de santé du bétail local, de dépister la tuberculose et la brucellose, de fournir de nombreux conseils aux fermiers concernant le traitement et l'exploitation du bétail, la chirurgie vétérinaire et la façon de gérer un élevage.

G. PRODUITS DE LA MER

38. En 1967, en raison de difficultés d'organisation et de réfrigération, seulement 17 500 livres de poisson (contre 59 000 livres en 1966) ont été mises en vente au marché aux poissons d'Honiara. La section des pêches du Département a ralenti considérablement ses activités. On a cependant continué à utiliser son bateau pour les travaux de vulgarisation parmi les pêcheurs autochtones et comme navire-atelier. En 1967, le bateau a pris et transporté au marché 12 900 livres de poisson pour les sociétés de pêche locale. La société d'outre-mer qui avait commencé à acheter et exporter des langoustes en 1966 a cessé de fonctionner après quelques mois, surtout parce qu'il était difficile de se procurer des quantités suffisantes de langoustes.

39. L'usine locale de traitement du tripang a commencé à fonctionner en 1967. Cette industrie a été déclarée protégée aux termes de la Protected Industries Ordinance.

40. On a continué à exporter des petites quantités de troches, de turbo-armoratus et de coquilles nacrées. On a annoncé des projets d'élevage et d'exportation de l'huître perlière pinctada maxima sur une base commerciale.

H. SYLVICULTURE

41. La Puissance administrante indique qu'aucune terre nouvelle n'a été acquise en 1967 pour être consacrée en permanence à la production de bois et que la superficie des terres forestières appartenant au gouvernement est toujours d'environ 17 700 ha, dont approximativement 58 300 sont constituées par des terres qui seront probablement utilisables en permanence pour la production. Un accord de principe a été atteint avec des particuliers pour le transfert au gouvernement de terres leur appartenant à Kolombagara et à Shortland Island, et il est prévu d'incorporer une grande partie de ces terres au domaine forestier. Il n'a pas été possible de poursuivre en 1967 les négociations relatives à l'acquisition, à Shortland Island, de terres appartenant traditionnellement aux autochtones, mais des négociations ont été entamées à Vanikoro en vue de l'acquisition de terres analogues situées à Kolombangara.

42. Selon les renseignements communiqués, la zone forestière, dont la superficie totale est de 124 575 ha, contient 345 millions de pieds cubes (9,77 millions de mètres cubes) de bois commercialisable, dont 165 millions (4,67 millions de mètres cubes) sont exploités ou doivent l'être. Si la politique forestière de l'administration territoriale demeure sans changement, la production de bois devrait atteindre 10 millions de pieds cubes (environ 300 000 m^3); les mesures visant à la conservation des ressources ont pour but d'assurer le maintien de cette production annuelle optimum. Expliquant cette politique, le conservateur des forêts du territoire aurait dit : "Notre but va au-delà de l'idée centrale de rendement soutenu. Nous envisageons d'améliorer la productivité en plantant des arbres sur les terres inutilisées. Le bois peut être la plus importante de nos industries.". Cette politique a été exposée dans le Forestry Draft White Paper que le conservateur a présenté au Conseil législatif du territoire à la fin de 1968. Ce mémoire proposait la création de zones forestières qui permettraient d'assurer l'existence de sources d'approvisionnement en bois pour les 35 prochaines années ou jusqu'à ce que les arbres nouvellement plantés aient atteint une taille suffisante pour être abattus.

43. Les membres mélanésiens du Conseil législatif se sont vigoureusement élevés contre la proposition contenue dans le Forestry Draft White Paper qui, selon eux, constituait une violation des droits de propriété. Après discussion, les membres du Conseil sont tombés d'accord pour que les zones forestières soient supprimées dès qu'il serait possible de les remplacer par des mesures de contrôle portant sur les quantités de bois importé et par l'octroi de permis d'abattage et de débitage, de façon que le nombre et la répartition géographique des arbres puissent être contrôlés, et par l'achat ou la location par le gouvernement de terres forestières.

44. Bien que le Département des forêts ait fonctionné, pendant la période considérée, dans des conditions très difficiles en raison du manque de personnel, les activités de recherche et les expériences pratiques relatives à l'industrie du bois ont été poursuivies. Soixante-dix espèces d'arbres (40 espèces importées et 30 espèces locales) seraient actuellement à l'étude.

45. L'une des questions principales qui se posent aujourd'hui au territoire, en ce qui concerne l'exploitation forestière, est le choix du type de production le plus avantageux et le mieux adapté aux conditions locales. Etant donné que la production serait principalement destinée à l'exportation, ce problème intéresse l'évolution du commerce et du marché du bois dans toute l'Asie et la région du Pacifique et peut-être même au-delà. Des services consultatifs d'experts ont été sollicités auprès de l'Organisation pour l'alimentation et l'agriculture à la suite de la visite effectuée, en 1967, par l'administrateur régional des forêts de la Commission des forêts pour l'Asie et le Pacifique de la FAO; la fourniture d'une assistance dans le cadre du Programme des Nations Unies pour le développement a été approuvée.

46. La production de bois a considérablement augmenté à la suite des progrès accomplis dans les domaines de la construction routière et de la planification à long terme de l'industrie forestière. Le nombre de travailleurs locaux qualifiés est insuffisant et, en 1967, plus de 100 travailleurs étrangers étaient employés dans cette industrie. Les exportations de bois, effectuées en majeure partie sous forme de grumes et surtout destinées au Japon, se sont élevées à 2,8 millions de pieds cubes (mesures réelle) (soit 80 000 m^3) en 1967, contre 1,15 million de pieds cubes (33 000 m^3) en 1966. En outre, l'industrie locale a produit environ 170 000 pieds cubes (4 800 m^3) de bois débité en 1967, contre 180 517 pieds cubes (5 000 m^3) en 1966. En 1967, seules de très faibles quantités de bois débité ont été importées ou exportées mais, selon la Puissance administrante, il semble qu'on puisse s'attendre à une utilisation accrue du bois débité par rapport aux matériaux importés dans le territoire. En dépit des difficultés rencontrées en 1968 en matière de commercialisation, la production de bois aurait dépassé de 500 000 pieds cubes (14 000 m^3), pour le mois de novembre de cette année, le chiffre prévu pour la fin de l'année de 4,5 millions de pieds cubes (127 000 m^3). La production envisagée pour 1969 est de 6 millions de pieds cubes (196 200 m^3).

47. Les statistiques relatives à la production du bois pour les années 1966 et 1967 sont les suivantes :

	1966	1967	1967
	(En pi^3, mesure réelle)		(En dollars australiens)
Exportations			
Expéditions de grumes :			
Bois tendre	-	-	-
Bois dur	1 143 453	2 819 087	1 127 635
Total	1 143 453	2 819 087	1 127 635
Bois débité (bois dur exclusivement)	3 244	3 169	5 510
Importations			
Bois débité :			
Bois tendre	2 849	1 600	5 250
Bois dur	1 082	170	750
Total	3 931	1 770	6 000
Production locale			
Bois débité (bois dur exclusivement)	180 517	170 000	300 000
Consommation locale			
Bois débité (bois tendre et bois dur)	181 304	179 000	300 000

Grâce à l'augmentation de la production et des exportations, les recettes provenant directement de l'industrie du bois ont atteint les montants ci-après, qui sont plus de deux fois supérieurs aux chiffres records de 1966 : redevance d'abattage, 15 354 dollars australiens; droits d'exportation sur le bois, 71 136 dollars australiens; soit, au total, 86 490 dollars australiens. La Puissance administrante signale qu'il s'agit là des recettes inscrites dans les comptes de 1967. Les recettes provenant directement de la production et des exportations de l'année se sont donc élevées à 93 295 dollars australiens. Les recettes et les dépenses afférentes à l'industrie du bois au cours des années 1963-1967 ont été au total les suivantes :

	1963	1964	1965	1966	1967
	Effectives	Effectives	Effectives	Effectives	Prévues
	(En dollars australiens)				
Recettes	13 968	35 794	20 500	35 239	75 000
Dépenses	117 378	85 942	102 943	117 804	149 373

48. Au cours de la période examinée, les prix f.o.b. sont demeurés sensiblement inférieurs aux prix du bois en grumes provenant des sources principales d'approvisionnement des Philippines et de Bornéo, et les conséquences de l'engorgement à court terme du marché japonais ont paru se faire sentir en premier lieu, et de la manière la plus sévère, dans la région des Îles Salomon et de la Nouvelle-Guinée. Les sociétés de production de bois cherchent donc activement à élargir leurs débouchés commerciaux. A cette fin, elles examinent notamment la possibilité de construire des scieries ou d'autres types d'usines locales de transformation. La Puissance administrante signale qu'une société australienne s'est vu offrir des droits d'abattage à Vangunu, à la fin de 1967, et qu'une autre société envisageait fermement de construire en 1968 une scierie de grandes dimensions.

49. La société Lever's Pacific Timber, Ltd., qui est associée à la United Africa Company (Timba), Ltd. et à Unilever, a transféré son siège social de Gizo Island à Kolombangara où elle a fait construire un centre d'habitation et d'autres installations pour 300 membres de son personnel. La compagnie possède à Kolombangara une réserve d'arbres qui pourra assurer son approvisionnement pendant 20 ans et qui a été mise en exploitation au mois de juin 1968, au rythme de 2 000 grumes de bois dur par mois. On indique que la société emploie des Ghanéens, qui retourneront en Afrique après avoir formé dans leur spécialité des habitants des Îles Salomon.

50. Selon divers rapports, l'intérêt que suscite actuellement l'industrie du bois est tel que 4 sociétés d'abattage et 10 sociétés de sciage importantes travaillent actuellement dans cette industrie, les exportations étant principalement destinées au Japon et accessoirement à l'Australie. La plus grande société d'abattage est la Lever's Pacific Timber, suivie de la Kalena Timber Company, à Viru Harbour, New Georgia. Cette dernière société a été créée en 1967 et serait une succursale d'une société philippine appartenant à des intérêts américains. Les deux autres sociétés d'abattage sont l'Allardyce Lumber Company, société australienne fondée en 1965 à Santa Isabel Island, et la Shortlands Development Company, fondée en 1966 à Shortlands Island. Parmi les sociétés de sciage, figurent deux sociétés privées : la B.S.I. Timbers, à Tenaru, à Guadalcanal, et la Mounga Saw Mill, à Kolombangara. Les autres sociétés de sciage sont une société appartenant aux missions catholiques et une société appartenant aux missions évangéliques des Mers du Sud, l'une et l'autre situées à Malaita Island, et une société, située à Vangunu, appartenant aux missions des Seventh-Day Adventists. Selon les renseignements communiqués, il existe également cinq petites scieries mobiles sur le territoire.

I. INDUSTRIE MINIERE

51. Aucune activité minière importante n'a été entreprise en 1967, bien que les habitants des Îles Salomon se soient livrés, à une petite échelle, à la prospection de l'or en utilisant la technique du lavage à la batée. Les achats d'or sont contrôlés par l'octroi de permis et les seuls organismes d'exportation sont dirigés par les deux banques locales. Tout le minerai alluvial est essayé en Australie et titre de 81 à 90 p. 100 d'or. La production d'or s'est élevée à 672 onces en 1967, contre 349 onces en 1966.

52. Le Bureau des mines a octroyé 39 permis de prospection individuels en 1967. Deux sociétés minières ont reçu des permis de prospection (pour les minerais et les métaux précieux), portant respectivement sur des superficies de 42 366 ha à Malaita et de 316 800 ha à San Cristobal.

53. En novembre 1967, un permis provisoire d'un an a été accordé à l'International Southern Exploration, Ltd. pour l'extraction du nickel et de minerais voisins près de Suma, à Santa Isobel. La prospection de cette région avait commencé il y a 10 ans.

J. MAIN-D'OEUVRE

Généralités

54. En 1967, le nombre de personnes employées dans l'agriculture, la sylviculture et l'abattage a augmenté pour la première fois depuis 1962, date à partir de laquelle il avait commencé à subir un fléchissement annuel. Pour 1966 et 1967, la répartition de la main-d'oeuvre était la suivante :

	1966	1967
Agriculture	2 188	2 281
Sylviculture	298	550
Administration centrale	3 552	3 565
Administration locale	297	244
Toutes autres activités	5 351	5 450
	11 686	12 090

55. La Puissance administrante signale que, la grave pénurie d'ouvriers qualifiés se prolongeant, le nombre de travailleurs immigrants s'est accru, passant de 765 en 1966 à 950 à la fin de juin 1967. Le chiffre de 1967 comprend 197 immigrantes qui n'avaient pas, auparavant, été comptées. En 1967 également, on signalait que 428 habitantes des îles Salomon occupaient un emploi rémunéré.

Salaires et conditions de travail

56. Sauf les manoeuvres non qualifiés et certaines catégories d'employés du gouvernement, qui sont payés à la journée, les ouvriers sont rémunérés au mois. Quelques employeurs versent les salaires tous les 15 jours. Le salaire de base initial, pour le personnel non qualifié employé par le gouvernement, est resté à 19,50 dollars australiens par mois en 1967, tandis que les artisans gagnaient entre 22,36 et 52 dollars australiens par mois. Ces chiffres seraient tout à fait comparables aux salaires versés dans le secteur privé.

57. La Puissance administrante signale que les conditions d'emploi ont continué à s'améliorer, bien que le service d'inspection du Département du travail ait découvert un certain encombrement des logements tant dans les zones urbaines que dans les plantations. La réglementation du travail (normes d'habitation) faisait en 1967 l'objet d'une réévaluation.

58. En janvier 1969, on a signalé l'achèvement des travaux de construction du premier ensemble important d'habitations préfabriquées, qui contient 78 maisons destinées à des familles de fonctionnaires de l'administration locale.

Relations du travail

59. La Puissance administrante signale que le Département du travail a encouragé un recours plus fréquent au système des consultations paritaires, lequel a pris une importance croissante en raison de l'absence de syndicats pour défendre les intérêts des ouvriers. En 1967, il y avait 13 commissions consultatives paritaires contre 7 en 1966.

Administration du travail

60. En 1967, un Limited Employment Exchange Service a été ouvert : 371 personnes ont été placées par l'intermédiaire du bureau d'Honiara (contre 418 en 1966) et 53 autres par le bureau d'Auki.

K. SOCIETES COOPERATIVES

61. Le nombre de sociétés de producteurs primaires en activité est passé de 89 à 92. Dix sociétés, dont la création est envisagée, font à l'heure actuelle l'objet d'une étude en vue de déterminer leur viabilité. Le nombre total de sociétés primaires en activité à la fin de 1967 était de 104; elles se répartissaient de la manière suivante : sociétés polyvalentes, 69; sociétés de producteurs, 9; sociétés de consommateurs, 11; sociétés de pêche, 3; établissements d'épargne et de prêts, 12.

62. La Puissance administrante signale qu'en 1967 les efforts ont porté sur l'amélioration et la consolidation des sociétés existantes plutôt que sur la création de nombreuses sociétés nouvelles.

63. Les excédents nets des sociétés primaires ont diminué de 36 p. 100, passant de 54 039 dollars australiens à 34 764 dollars australiens, et les excédents distribuables ont diminué de 19 p. 100, passant de 39 203 dollars à 30 860 dollars pendant l'année. Les pertes commerciales se sont élevées à 5 994 dollars pour 21 sociétés totalisant 1 670 membres. Les sociétés d'investissement ont enregistré une augmentation de 14 p. 100 du montant [illegible]urs parts, lesquelles ont atteint 182 403 dollars, dont 122 465 dollars [illegible] employés dans les sociétés primaires et 59 938 dollars dans les sociétés secon[illegible]res.

APPENDICE VI

FIDJI

TABLE DES MATIERES

		Paragraphes
INTRODUCTION		1
A.	LE PAYS ET LES HABITANTS	2 - 3
B.	SITUATION ECONOMIQUE GENERALE	4 - 20
C.	FINANCES PUBLIQUES ET FISCALITE	21 - 24
D.	MONNAIE ET BANQUES	25 - 26
E.	COMMERCE	27 - 45
F.	AGRICULTURE	46 - 88
G.	PRODUITS DE LA MER	89
H.	SYLVICULTURE	90 - 94
I.	MINES	95 - 106
J.	MAIN-D'OEUVRE	107 - 117

INTRODUCTION

1. Les principaux renseignements concernant la situation économique dans les îles Fidji, eu égard notamment aux intérêts économiques étrangers, figuraient dans le document de travail établi par le Secrétariat en 1967 pour le Sous-Comité I du Comité spécial a/. Le rapport du Sous-Comité I publié sous la cote A/7320/Add.1 contenait des renseignements supplémentaires. On trouvera ci-dessous des renseignements supplémentaires sur l'évolution récente.

A. LE PAYS ET LES HABITANTS

2. A la fin de 1968, la population des îles Fidji était estimée à 512 062 habitants, contre 502 956 à la fin de 1967. D'après les renseignements communiqués, elle se répartissait comme suit pendant ces deux années :

Race	1967	1968
Fidjiens	208 468	214 948
Indiens	250 513	256 152
Européens	13 499	12 284
Métis	10 414	10 128
Chinois	5 716	5 388
Autres races des Iles du Pacifique	14 346	13 162
	502 956	512 062

3. Selon les indications reçues, le taux de natalité aux îles Fidji était tombé à 29,76 p. 1 000 en 1968. Il est en deçà du chiffre de 30 p. 1 000 que l'Association pour la planification de la famille et le Département médical avaient fixé comme objectif pour 1970. Malgré la baisse du taux de natalité, la population a continué de s'accroître et on prévoit qu'elle doublera d'ici la fin du siècle.

B. SITUATION ECONOMIQUE GENERALE

4. L'économie des îles Fidji est essentiellement agricole et elle est étroitement tributaire du commerce extérieur. Il existe quatre industries principales : le sucre, le coprah, l'exploitation des mines d'or et le tourisme. En 1967, le cours mondial du sucre a enregistré un fort mouvement de hausse, passant de 12 livres sterling 5 shillings la tonne en janvier à 32 livres au moment de la crise du Moyen-Orient en juin. Lorsque la menace d'une guerre et d'un arrêt des livraisons de sucre s'est écartée, le cours mondial du sucre est retombé à un niveau variant entre 16 et 22 livres sterling. Juste avant la dévaluation monétaire au Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, le cours mondial du sucre était de 22 livres sterling 10 shillings la tonne. Après la dévaluation, le cours du jour de Londres s'est plus ou moins maintenu à 25 livres sterling la tonne.

a/ Documents officiels de l'Assemblée générale, vingt-deuxième session, Annexes, point 24 de l'ordre du jour (A/6868/Add.1), appendice IV.

5. Conformément au Commonwealth Sugar Agreement, les îles Fidji ont de nouveau écoulé en 1967 140 000 tonnes de sucre au prix de 47 livres sterling 10 shillings la tonne. Au cours de la même année, les exportations totales ont atteint 318 142 tonnes, d'une valeur de 11 559 058 livres fidjiennes b/. Le sucre a constitué 55,7 p. 100 du total des exportations du Territoire.

6. Le prix du coprah a augmenté régulièrement et, à la faveur de la dévaluation, il a atteint 88 livres fidjiennes la tonne de coprah de première qualité à la fin de 1967. Toutefois, la production a continué de diminuer; 24 441 tonnes ont été produites en 1967, contre 25 335 tonnes en 1966.

7. L'or a conservé la deuxième place parmi les exportations en 1967 (voir par. 37 ci-après).

8. Selon la Puissance administrante, le développement du tourisme a incontestablement contribué à compenser en partie la situation défavorable des exportations. En 1967, 56 021 visiteurs ont séjourné aux îles Fidji au moins 24 heures et ont dépensé environ 7 millions de livres fidjiennes, ce qui constitue un chiffre record. On signale qu'en 1968, 66 458 personnes se sont rendues dans le Territoire et ont dépensé un total de 17,7 millions de dollars fidjiens. Selon les chiffres publiés par le Bureau de statistique du Territoire, 32 p. 100 des touristes étaient australiens; 25 p. 100 citoyens des Etats-Unis; 19 p. 100 néo-zélandais; 9 p. 100 des ressortissants des Iles du Pacifique, et les 15 p. 100 restants de nationalités diverses. On a également enregistré un accroissement considérable du nombre de passagers en croisière, qui est passé à 31 554.

9. On a calculé qu'à la fin de 1968, le Territoire disposerait de 1 541 chambres d'hôtel (dont 648 à Souva, la capitale), et que la demande annuelle serait de 1 348 chambres. Il en a résulté dans le Territoire une controverse sur la nécessité d'accroître davantage la capacité hôtelière.

10. La décision de relever de 10 p. 100 la taxe d'atterrissage à l'aéroport international de Nadi, applicable à partir de février 1969, a donné lieu à une autre controverse qui intéresse l'industrie touristique. Cet aéroport deviendrait ainsi l'un des trois aéroports les plus chers du monde pour les compagnies d'aviation et l'Association du transport aérien international a prévenu que celles-ci envisageraient peut-être de ne plus faire escale aux îles Fidji.

11. La Puissance administrante a indiqué que, du point de vue économique, 1967 a été une meilleure année que 1966 bien que les recettes provenant de la campagne sucrière de 1966 aient été faibles par suite de conditions défavorables et du niveau très bas des cours mondiaux. Les autres principales exportations agricoles n'ont guère été meilleures, le cours élevé du coprah à la fin de l'année ayant été compensé par la faiblesse de la production. Le montant estimatif revisé des recettes pour 1967 a été de 14 151 614 livres fidjiennes, contre 12 503 590 livres fidjiennes pour 1966. Le montant estimatif revisé des dépenses pour 1967 a été de 14 584 860 livres fidjiennes, contre 12 584 805 livres fidjiennes pour 1966.

---

b/ Les îles Fidji ont adopté en janvier 1969 une nouvelle monnaie reposant sur le système décimal. Pour des précisions sur les équivalences entre monnaies fidjiennes anciennes et actuelles, voir par. 25 ci-après.

12. Le montant des exportations de produits locaux et celui des réexportations pour 1967 s'établit provisoirement à 16 805 126 livres fidjiennes et à 3 872 517 livres fidjiennes respectivement, contre 16 126 984 livres fidjiennes et 3 330 019 livres fidjiennes pour 1966. Le montant total des importations pour 1967 a été provisoirement évalué à 28 145 348 livres fidjiennes contre 25 272 382 livres fidjiennes pour 1966.

13. Financement du développement

La dette publique pour l'exercice se terminant le 31 décembre 1967 était de 14 327 060 livres fidjiennes et se composait de 2 420 365 livres fidjiennes correspondant à des emprunts contractés outre-mer et 11 906 695 livres fidjiennes correspondant à des emprunts locaux. Le montant total de la dette publique au 31 décembre 1968 était de 32 173 820 dollars fidjiens.

14. On a indiqué que le nombre considérable de prêts relativement petits consentis par l'Agricultural and Industrial Loans Board de Fidji et la Fidji Development Bank qui lui a succédé pour aider à la mise en oeuvre du programme national de développement agricole était en grande partie responsable du déficit net de 23 754 dollars fidjiens enregistré au cours de la première année de fonctionnement de la Banque. L'actif et le passif de l'Agricultural and Industrial Loans Board ont été pris en charge le 1er juillet 1967 par la Fidji Development Bank. La loi a octroyé à la Banque des pouvoirs pratiquement illimités pour favoriser la mise en valeur des ressources naturelles, aider au développement des transports et des autres industries à Fidji. Au cours de l'exercice finissant le 30 juin 1968, la banque a prêté en tout 510 758 dollars fidjiens pour financer diverses entreprises de caractère industriel. En outre, des prêts se montant à 230 218 dollars fidjiens ont été octroyés pour le développement agricole.

15. Dans le rapport de la banque sur l'exercice se terminant le 30 juin 1968, le déficit était imputé essentiellement aux prêts à l'agriculture qui nécessitaient la création de services de crédit importants et l'emploi d'un personnel de supervision considérable. Les dépenses d'administration étaient nettement supérieures aux intérêts que la banque pouvait espérer retirer de ces prêts. La situation était encore aggravée du fait que beaucoup d'agriculteurs nouvellement installés ne pouvaient verser qu'une partie des intérêts qu'ils devaient durant les premiers stades de la mise en valeur de leur exploitation.

16. Selon le rapport, le déficit enregistré pour ces opérations était compensé dans une certaine mesure par les activités de soutien plus profitables dans le domaine du développement industriel. En moyenne, le montant des prêts destinés à financer l'industrialisation était considérablement supérieur à celui des prêts consentis aux agriculteurs et les frais d'administration étaient nettement inférieurs.

17. Lorsqu'il a présenté le budget pour 1969 au Conseil législatif en novembre 1968, M. H. P. Ritchie, Ministre des finances, a déclaré que Fidji s'apprêtait à financer en 1969 les dépenses les plus élevées de son histoire sans pour autant anticiper l'augmentation des impôts. Les dépenses d'équipement pour des projets touchant au développement étaient estimées à 9 899 973 dollars fidjiens. La situation économique

et les perspectives d'avenir paraissaient alors plus favorables qu'elles ne l'avaient été par le passé. L'agriculture avait bénéficié de conditions climatiques favorables. L'emploi et le commerce continuaient à se développer et les nouveaux investissements privés s'étaient maintenus à un niveau satisfaisant. Le Ministre des finances a annoncé que l'on envisageait de modifier les lois sur l'impôt sur le revenu afin d'instituer des stimulants supplémentaires à la création de nouvelles industries. Il a informé le Conseil que des travaux préliminaires avaient été entrepris en vue de l'élaboration d'un nouveau plan de développement pour la période 1971-1975, qui serait présenté au cours de l'année 1970.

18. Il a également exprimé l'espoir qu'en 1970 il serait possible, en contractant un emprunt auprès de Nauru et d'autres sources, de réduire considérablement le déficit. Le Gouvernement de Nauru avait recommandé aux administrateurs de ses fonds de consentir au Gouvernement fidjien un prêt de 2 250 000 dollars australiens en 1970. Si les administrateurs donnaient leur accord, cette opération aiderait considérablement au financement du plan de développement.

19. A la suite de la visite à Fidji d'une commission économique de la Banque internationale pour la reconstruction et le développement (BIRD), le Ministre espérait obtenir de celle-ci un prêt en vue d'aider à la construction d'une route qui coûterait 12 millions de dollars fidjiens entre Souva, la capitale, et l'aéroport international de Nadi.

20. Lors de sa réunion de février 1969, le Conseil des chefs a adopté un rapport recommandant la création de la Fijian Investment and Development Corporation, Ltd au capital social de 2 millions de dollars fidjiens. L'objectif essentiel de cette société serait de favoriser la participation des Fidjiens à tous les domaines de l'activité économique. Parmi les méthodes proposées pour le financement de cette société, on peut citer l'émission d'actions ouvertes à la souscription des Fidjiens et du Fijian Affairs Board, des placements sous forme d'achats d'actions ou l'octroi de prêts par le Fijian Development Fund Board et l'assistance du gouvernement. On envisageait que le capital social de cette société, qui s'élèverait à 2 millions de dollars fidjiens, pourrait être divisé en 2 millions d'actions d'une valeur de 1 dollar fidjien chacune. Il a été suggéré de n'entreprendre aucun projet tant que le capital versé n'aurait pas atteint 500 000 dollars fidjiens.

C. FINANCES PUBLIQUES ET FISCALITE

Généralités

21. Les principaux chapitres de recettes entre 1967 et 1969 s'établissaient comme suit :

	1967 (recettes effectives)	1968 (prévisions revisées)	1969 (prévisions)
		(Dollars fidjiens)	
Droits de douanes	12 764 281	13 940 000	14 608 000
Droits de port, droits de quai, etc.	437 933	481 000	536 000
Patentes, impôts et recettes intérieures ne figurant pas sous d'autres rubriques	8 850 645	9 480 250	9 945 110
Droits, redevances, ventes et remboursements	2 588 116	2 449 022	2 210 856
Services postaux	1 812 913	2 130 000	2 396 700
Revenus du domaine public	406 259	430 000	450 000
Intérêts	451 128	477 000	480 000
Recettes diverses	1 054 820	1 074 620	1 088 520
Total	28 366 095	30 461 892	31 715 186

22. On trouvera ci-après un état comparatif des prévisions de dépenses courantes pour les exercices 1968 et 1969.

	1968 (prévisions approuvées)	1969 (prévisions)
	(Dollars fidjiens)	
Traitements du personnel	11 317 916	12 354 096[a/]
Charges de la dette publique	2 528 280	2 798 396
Pensions	1 189 214	1 238 014
Défense	284 990	314 000
Travaux renouvelables sur une base annuelle	3 454 200	3 801 810
Contributions au revenu du budget d'investissement	1 000 000	1 100 000
Autres dépenses	9 814 482[b/]	10 529 139
Total	29 589 082	32 135 455

a/ Non compris les traitements du personnel de la défense qui figurent dans le chapitre de la défense.

b/ Dont 500 000 dollars fidjiens pour les dépenses extraordinaires (Fijian Development Bank).

23. Lors de l'examen du budget de 1969 au Conseil législatif en novembre 1968, le Ministre des finances a estimé que les recettes renouvelables s'élèveraient à 31,7 millions de dollars fidjiens, soit environ 3 millions de dollars fidjiens de plus qu'en 1968, et que les dépenses seraient de 32,1 millions de dollars fidjiens. Le déficit serait donc d'environ 400 000 dollars fidjiens.

24. Les principaux impôts entre 1965 et 1967 sont indiqués ci-après :

	1965	1966	1967 (prévisions revisées)
		(Livres fidjiennes)	
Droits de douanes, y compris les droits d'importation, les droits de port et de services douaniers, les droits de quai, les droits de phare et de tonnage	6 024 021	5 438 984	6 717 200
Impôt sur le revenu	3 264 779	3 485 326	3 745 723
Patentes, etc.	338 509	361 306	398 175
Drcits de timbres	74 665	78 765	80 000
Droits de succession et impôts sur les donations	113 133	112 374	154 774

D. MONNAIE ET BANQUES

25. En 1967, la circulation fiduciaire du Territoire s'élevait à 5 044 433 livres fidjiennes 15 shillings et 10 pence contre 4 772 004 livres fidjiennes 15 shillings et 10 pence en 1966. Le 27 novembre 1967, à la suite de la dévaluation de la livre sterling, la livre fidjienne a été réévaluée au taux de 1,045 livre fidjienne pour une livre sterling. La livre fidjienne, après la dévaluation, valait 2,30 dollars des Etats-Unis. Le 13 janvier 1969 a été introduite une nouvelle monnaie utilisant le système décimal. La nouvelle monnaie s'appelle le dollar fidjien. Les équivalences entre la nouvelle et l'ancienne monnaie sont les suivantes : une livre fidjienne vaut 2 dollars fidjiens et un shilling vaut 10 cents.

26. Un Decimal Currency Board a été créé pour surveiller la conversion au nouveau système monétaire. Par l'intermédiaire de cet office, le gouvernement a apporté une aide financière aux propriétaires de certains appareils qui fonctionnent à l'aide de pièces de monnaie pour les aider à convertir ces appareils ou à les remplacer en vue de l'utilisation de la nouvelle monnaie. L'Office a également organisé un programme d'éducation publique pour familiariser les habitants du Territoire avec le fonctionnement du nouveau système.

E. COMMERCE

27. Dans son rapport pour l'année 1967 c/, la Puissance administrante a fait savoir que la valeur des importations et des exportations fidjiennes était supérieure aux chiffres de l'année précédente. Le commerce total (importations plus exportations) s'est chiffré à 48,8 millions de livres fidjiennes en 1967 contre 44,7 millions de livres fidjiennes l'année précédente et 50,3 millions de livres fidjiennes en 1965. Ainsi, le déficit commercial des îles Fidji qui s'élevait en 1965 à 7 833 361 livres fidjiennes, a connu en 1966 un redressement avec 5 815 379 livres fidjiennes, mais s'est à nouveau accru en 1967 avec 7 467 746 livres fidjiennes.

28. En 1967, la valeur totale des exportations de produits locaux s'est chiffrée à 16 805 126 livres fidjiennes contre 16 126 984 livres fidjiennes en 1966 et 17 805 875 livres fidjiennes en 1965. Les réexportations se sont accrues; en 1967, elles se sont élevées à 3 872 517 livres fidjiennes contre 3 330 019 livres fidjiennes en 1966 et 3 441 783 livres fidjiennes en 1965.

29. Les importations qui avaient considérablement diminué en 1966 se sont élevées en 1967 à 28 145 389 livres fidjiennes contre 25 272 382 livres fidjiennes en 1966 et 29 081 019 livres fidjiennes en 1965.

30. Selon le rapport, le Bureau de statistiques avait publié pour le commerce en 1968 des chiffres provisoires selon lesquels le déficit commercial s'était élevé à 9 974 000 livres fidjiennes, les importations à 34 195 000 livres fidjiennes, ce qui représentait un record (soit 6,05 millions de livres fidjiennes de plus qu'en 1967) et les exportations à 24 221 000 livres fidjiennes (soit une augmentation de 2,89 millions de livres fidjiennes). On estimait à 19 285 000 livres fidjiennes la valeur des exportations de produits locaux.

31. Le Bureau de statistiques qui a publié ces chiffres provisoires a signalé qu'il fallait mettre en parallèle le déficit commercial de près de 10 millions de livres fidjiennes avec la balance nette des ressources d'outre-mer du Territoire qui était positive pour les îles Fidji quoiqu'à un moindre degré qu'en 1967. Cet afflux de capitaux et les recettes invisibles provenant du tourisme montraient que la balance des paiements du Territoire pour 1968 était nettement meilleure qu'on ne pouvait le penser à en juger par le déficit commercial.

Orientation du commerce

32. Pour la sixième année consécutive, l'Australie est restée le principal fournisseur des îles Fidji. La valeur des importations totales en provenance de ce pays a été de 7 655 615 livres fidjiennes en 1967 contre 6 999 640 livres fidjiennes en 1966 et 8 294 186 livres fidjiennes en 1965. Les importations en provenance du Royaume-Uni ont continué à diminuer : 4 829 421 livres fidjiennes en 1967 contre 5 180 196 livres fidjiennes en 1966 et 6 535 464 livres fidjiennes en 1965. Le Japon est resté le troisième fournisseur des îles Fidji dont les importations en provenance de ce pays ont encore augmenté par rapport à l'année précédente : 4 315 733 livres fidjiennes en 1967 contre 3 613 575 livres fidjiennes en 1966 et 3 593 748 livres fidjiennes en 1965.

---

c/ Les chiffres pour 1967 sont provisoires.

33. On trouvera au tableau suivant une liste des principaux fournisseurs pour la période allant de 1965 à 1967 :

(En livres fidjiennes)

Pays	1965 Valeur	1965 Pourcentage	1966 Valeur	1966 Pourcentage	1967[a/] Valeur	1967[a/] Pourcentage
Australie	8 294 136	28,52	6 999 646	27,70	7 655 615	27,20
Royaume-Uni	6 585 464	22,64	5 180 196	20,50	4 829 421	17,16
Japon	3 593 748	12,35	3 613 575	14,30	4 315 733	15,33
Nouvelle-Zélande	2 231 215	7,84	1 987 573	7,83	2 215 737	7,87
Iran	1 440 720	4,95	488 521	1,93	662 803	1,64
Etats-Unis d'Amérique	1 113 392	3,82	1 386 517	5,47	1 604 281	5,70
Inde	879 489	3,02	720 781	2,85	719 972	2,56
Hong-kong	780 891	2,68	819 686	3,24	1 068 343	3,80
Canada	671 188	2,30	420 931	1,66	537 264	1,90
Malaisie et Singapour	598 891	2,05	985 770	3,90	1 306 448	4,64
Ceylan	260 757	0,89	237 360	0,94	240 219	0,85
France	97 462	0,34	324 487	1,28	369 159	1,31
Thaïlande	440 421	1,51	250 317	0,99	142 149	0,51

a/ Chiffres provisoires.

34. Le principal client des îles Fidji est resté le Royaume-Uni qui en 1967 a acheté des marchandises pour un montant total de 8 573 984 livres fidjiennes, ce qui représente une légère diminution par rapport aux 8 803 921 livres fidjiennes en 1966 et 8 826 309 livres fidjiennes en 1965. Les Etats-Unis ont été une fois de plus le deuxième acheteur de produits fidjiens pour un montant de 2 669 008 livres fidjiennes, contre 2 559 428 livres fidjiennes en 1966 et 2 568 058 livres fidjiennes en 1965. L'Australie a conservé la troisième place comme débouché des exportations fidjiennes : 2 606 765 livres fidjiennes en 1967, contre 2 260 435 livres fidjiennes en 1966 et 2 051 356 livres fidjiennes en 1965.

35. On trouvera au tableau suivant une liste des principaux pays vers lesquels les Fidji ont exporté leurs produits pendant la période allant de 1965 à 1967 :

(En livres fidjiennes)

Pays	1965 Valeur	1965 Pourcentage	1966 Valeur	1966 Pourcentage	1967[a] Valeur	1967[a] Pourcentage
Royaume-Uni	8 826 309	41,94	8 803 921	45,24	8 573 394	41,64
Etats-Unis	2 568 058	12,08	2 559 428	13,15	2 669 008	12,90
Australie	2 051 356	9,65	2 260 435	11,61	2 606 765	12,60
Canada	1 849 675	8,70	1 208 996	6,21	1 228 247	5,94
Nouvelle-Zélande	1 347 943	6.34	654 503	3,36	1 102 504	5,33
Japon	542 [illegible]	2,55	326 977	1,68	868 [illegible]55	4,20
République fédérale d'Allemagne	289 165	1,36	246 927	1,28	125 9[illegible]	0,60
Malaisie et Singapour	285 422	1,34	279 187	1,43	12[illegible] 888	0,62
Tonga	317 967	1,49	331 411	1,70	494 645	2,39
Samoa-Occidental	295 367	1,39	248 671	1,27	294 586	1,42

a/ Chiffres provisoires.

Exportations

36. Les exportations de sucre en 1967 se sont chiffrées à 31[illegible] 142 tonnes contre 236 904 tonnes en 1966 et 305 166 en 1965. La valeur des exportations de sucre en 1967 a été de 11 959 05[illegible] livres fidjiennes, contre 10 873 904 livres fidjiennes en 1966 et 12 492 0[illegible]3 livres fidjiennes en 1965. Ces exportations totales se ventilaient comme suit : 140 000 tonnes au Royaume-Uni, 60 500 tonnes au Canada, 42 000 tonnes au Japon, 36 500 tonnes aux Etats-Unis, 23 500 tonnes à la Nouvelle-Zélande et 11 500 tonnes à Singapour. La valeur f.o.b. moyenne a été toutefois de 37 livres fidjiennes 7 shillings et 5 pence par tonne contre 45 livres fidjiennes 10 shillings et 4 pence en 1966. Les exportations de sucre auraient atteint en 1968 un niveau record d'environ 343 000 tonnes. Sur ce total, 156 300 tonnes ont été expédiées au Royaume-Uni, 70 800 tonnes au Canada, 38 200 tonnes aux Etats-Unis, 23 600 tonnes en Nouvelle-Zélande, 23 100 tonnes en Malaisie, 18 700 tonnes au Japon et 11 500 tonnes à Singapour.

37. Les exportations d'or fin se sont chiffrées en 1967 à 112 69[illegible] onces contre 109 732 onces en 1966 et 112 060 onces en 1965. La valeur de ces exportations a été de 1 573 000 livres fidjiennes contre 1 515 000 livres fidjiennes en 1966 et 1 544 494 livres fidjiennes en 1965.

38. En 1967, les exportations d'huile de coco ont continué à décroître légèrement : 14 160 tonnes contre 14 469 tonnes en 1966 et 14 775 tonnes en 1965. En même temps, leur valeur a légèrement diminué n'atteignant que 1 426 224 livres fidjiennes en 1967 contre 1 439 [illegible]07 livres fidjiennes en 1966. Le gros des exportations en 1967 est allé vers le Royaume-Uni (14 154 tonnes d'une valeur de 1 426 224 livres fidjiennes).

39. Selon les renseignements communiqués, en 1968 les principales exportations ont été les suivantes : 341 326 tonnes de sucre pour une valeur de 12 153 000 livres fidjiennes, 17 165 tonnes d'huile de coco, pour une valeur de 2 385 000 livres fidjiennes, et du poisson pour une valeur de 936 000 livres fidjiennes.

Réexportations

40. Les réexportations ont atteint à nouveau un chiffre record en 1967 : 3 872 517 livres fidjiennes contre 3 330 019 livres fidjiennes en 1966 et 3 441 783 livres fidjiennes en 1965. On signale qu'en 1968, elles ont atteint un nouveau chiffre record de 4 936 000 livres fidjiennes. Les principales réexportations pendant la période allant de 1965 à 1967 ont été les suivantes :

Produits	(Valeur f.o.b. en livres fidjiennes) 1965	1966	1967 a/
Carburants pour turbomoteurs d'avions	1 441 492	1 085 657	1 254 418
Textiles, filés, étoffes, articles travaillés et produits connexes	361 443	380 011	393 439
Véhicules à moteur	138 770	118 783	160 174
Vêtements	121 413	105 640	116 012
Produits métalliques	105 366	75 038	78 616
Essence pour moteurs d'avions .	72 572	64 652	80 272

a/ Chiffres provisoires.

Importations

41. En 1967, les importations se sont accrues de 11,4 p. 100 pour atteindre 28 145 livres fidjiennes. Cet accroissement a affecté tous les groupes de produits mais dans des proportions plus ou moins grandes. Les importations de produits alimentaires, qui se sont élevées à 6 325 000 livres fidjiennes, soit 22,5 p. du total, ont connu une augmentation de 483 000 livres fidjiennes par rapport à l'année précédente. On citera tout particulièrement le remoulage du blé (céréale traitée) (818 000 livres fidjiennes); le riz (776 000 livres fidjiennes); la farine (480 000 livres fidjiennes); les conserves de poissons (433 000 livres fidjiennes); le lait et la crème (272 000 livres fidjiennes); et le thé (264 000 livres fidjiennes).

42. Pour encourager l'industrie, on a autorisé l'importation dans le Territoire de machines industrielles et agricoles, en franchise de droits de douane si elles viennent de la zone de tarif préférentiel, et à un faible taux de droits de douane si elles proviennent d'autres sources. Des matériaux utilisés dans certaines branches approuvées de l'industrie peuvent également être importés à des taux de faveur et certains matériaux destinés à l'emballage des produits de l'industrie locale bénéficient d'un traitement analogue.

43. A ce propos, les importations d'outillage et de matériel de transport qui représentent une forte proportion des biens d'équipement se sont accrues de 1 078 000 livres fidjiennes, soit de 21,6 p. 100 par rapport à l'année précédente. Les importations d'articles manufacturés ont également augmenté, passant de 4 933 000 livres fidjiennes à 5 547 000 livres fidjiennes. Elles comprennent un grand nombre de biens de consommation et d'équipement ainsi que de matériel industriel.

44. La valeur totale des marchandises admises en franchise de douane a été en 1967 de 2 003 500 livres fidjiennes contre 1 504 000 livres fidjiennes l'année précédente. Elles ont donc marqué une augmentation de 33 p. 100, soit considérablement plus que pour l'ensemble des importations qui a été de 11,4 p. 100. Il est évident qu'une forte proportion de ces importations "en franchise de douane" ont été vendues à des touristes et représentaient donc des exportations "invisibles", ou plus exactement des réexportations. Il y avait également d'autres marchandises qui ne figuraient pas sur la liste des marchandises admises en franchise de douane mais que les touristes achètent ou consomment habituellement. Si ces marchandises ont accru le niveau des importations, elles ont aussi constitué une source importante de devises étrangères. La Puissance administrante a signalé que ces recettes ont été prises en considération dans la balance des paiements qu'elle estime être un indicateur économique plus valable que la balance commerciale pour évaluer la situation des îles Fidji par rapport au reste du monde.

Termes de l'échange

45. Les indices des valeurs unitaires, tant en ce qui concerne les importations que les exportations, et les termes de l'échange en résultant pour l'exercice 1967 ont été les suivants :

Valeur unitaire des importations	Valeur unitaire des exportations	Termes de l'échange
(Indice 100 en 1960)		(Exportations / Importations) x 100
105,7	94,7	89,6

F. AGRICULTURE

Généralités

46. En 1967, le sucre et le coprah ont continué d'être deux plus importantes cultures du Territoire. La saison anormalement sèche dans les principales régions de culture a eu des effets néfastes sur le rendement de et de l'autre. Au mois d'avril, une tempête d'une force voisine à celle d'un ouragan, si elle n'a guère causé de dommages à ces deux cultures, en a causé d'importants à la récolte de bananes et elle a réduit la production de riz.

47. En 1968 cependant, les conditions météorologiques ont été favorables à l'agriculture. Dans la déclaration sur le budget qu'il a faite devant le Conseil législatif en novembre 1968, le Ministre des finances a dit qu'une récolte sucrière record était prévue et que les prix du sucre sur le marché libre s'étaient raffermis à la suite d'un nouvel accord international sur le sucre; les ventes des produits dérivés de la noix de coco ont bénéficié à la fois d'une production accrue et des conditions exceptionnelles du marché mondial des huiles au début de l'année; les ventes de bananes au cours des neuf premiers mois de 1968 ont été près de trois fois plus importantes qu'au cours de la même période de l'année précédente.

48. La constitution de la Fiji Cooperative Wholesale Union, Ltd., société à responsabilité limitée, au capital nominal de 2 millions de dollars fidjiens, a été approuvée par une conférence de délégués représentant près de 200 coopératives de consommation, tenue à Suva en janvier 1969. Un conseil d'administration composé de 12 membres a été élu et le Directeur de l'enregistrement des coopératives devait en désigner six autres. La Cooperative Wholesale Union a pour objectif essentiel de commander et d'acheter en gros les marchandises auprès des producteurs locaux en vue d'approvisionner les coopératives sur l'ensemble du Territoire. L'Union achètera également auprès des coopératives de production du coprah, des plantes sarclées et des produits artisanaux notamment pour les vendre en gros sur les marchés locaux et les marchés d'exportation.

49. A la première réunion du Conseil d'administration de l'Union, un comité de trois membres a été désigné afin de déterminer, après enquête, quels produits les coopératives désirent se procurer auprès de l'Union à des prix de gros.

50. Le chiffre d'affaires des coopératives de consommation aux Fidji s'est élevé en 1967 à environ 1,5 million de livres fidjiennes.

L'industrie du sucre

51. En mars 1966, le Sugar Board a approuvé un contingent de 2 970 000 tonnes de canne à sucre et de 385 000 tonnes de sucre pour la campagne de 1967. La Puissance administrante a indiqué qu'en avril 1967, le Président indépendant de la Fiji Sugar Industry avait autorisé les industriels à acheter et à utiliser au cours de la campagne de 1967 toute la récolte des producteurs sous contrat. Cette autorisation a été donnée en considération des dernières estimations qui prévoyaient que, par suite d'une longue période de sécheresse, la récolte serait bien inférieure au contingent approuvé pour la canne à sucre. Le Sugar Board a approuvé un contingent de 385 000 tonnes de sucre pour la campagne de 1968.

52. La production de sucre en 1967 a été d'environ 291 000 tonnes contre 303 000 tonnes en 1966. On a signalé que la quantité totale de canne broyée au cours de la campagne de 1968, qui s'étend normalement d'avril à décembre, a été de 2 826 136 tonnes, ce qui est le chiffre le plus élevé qu'ait jamais atteint l'industrie fidjienne du sucre - contre 2 162 625 tonnes l'année précédente. Dans son discours d'ouverture au Conseil législatif en avril 1969, le nouveau Gouverneur, sir Robert Foster, a déclaré qu'en 1968, la production de sucre s'était élevée à 393 593 tonnes.

53. La Puissance administrante a indiqué qu'en 1967, de vigoureux efforts ont été déployés afin de faire appliquer à nouveau l'Accord international sur le sucre ainsi que les dispositions relatives aux contingents qui avaient été suspendues en 1962. L'on a estimé qu'un nouvel accord contribuerait beaucoup à stabiliser les cours mondiaux du sucre qui, en 1967, étaient en général inférieurs au coût de production. Cette conférence s'est tenue à Genève en avril 1968 sous les auspices de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED). L'Accord international sur le sucre dont le texte a été adopté par la Conférence le 24 octobre 1968 (voir TD/SUGAR.7/10) portait création de l'Organisation internationale du sucre chargée d'assurer la mise en oeuvre des dispositions de l'Accord et d'en contrôler l'application. L'Organisation qui doit établir son siège à Londres, succède au Conseil international du sucre qui fonctionnait en vertu de l'Accord international sur le sucre de 1956.

54. L'un des délégués à la Conférence sur le sucre était le Ministre principal des îles Fidji, Ratu K. K. T. Mara.

55. Aux termes de l'article 40 de l'Accord, Fidji dispose, au cours des trois premières années d'application de l'Accord, d'un contingent d'exportation de base de 155 000 tonnes. Selon l'article 35, toutefois, les exportations vers le Royaume-Uni effectuées dans le cadre du Commonwealth Sugar Agreement de 1951 jusqu'à concurrence du montant des contingents à prix négociés en vigueur conformément audit Accord ne seront pas comprises dans le contingent d'exportation de base; de même, qu'en vertu de l'article 36, les exportations vers les Etats-Unis destinées à la consommation intérieure.

56. Le nouvel Accord sur le sucre est entré provisoirement en vigueur le 1er janvier 1969 conformément à l'alinéa 2 de l'article 63 de l'Accord. On signale que dans son rapport de 1968 le Président indépendant de la Fiji Sugar Industry a exprimé l'espoir que le nouvel Accord international sur le sucre mettrait un terme à l'"angoissante série" de fluctuations des cours des marchés mondiaux. Il en est résulté que le cours à Londres a été à une époque bien inférieur à la moitié du coût de la production dans n'importe quel pays du monde. Bien que l'Accord limite la production de sucre de Fidji à une quantité inférieure à sa capacité, lorsque les conditions climatiques sont favorables, le revenu que les îles retireront de la vente du sucre devrait augmenter. Il était indiqué, dans le rapport, que les cours mondiaux seraient maintenus à un niveau suffisamment élevé pour que l'industrie sucrière mondiale ne connaisse pas de crises. Le bas niveau des prix précédents était dû presque entièrement à une surabondance de sucre sur le marché libre. Une année où les contingents seraient égaux aux tonnages d'exportation de base, la production autorisée à Fidji serait d'environ 339 000 tonnes couvrant les ventes locales, les contingents à prix négociés avec le Royaume-Uni et le contingent des Etats-Unis.

57. Il a été indiqué que les conditions auxquelles Fidji vend son sucre en vertu du Commonwealth Sugar Agreement seraient maintenues jusqu'en 1977, sous réserve de l'entrée en vigueur éventuelle d'une disposition concernant la demande d'admission à la Communauté économique européenne présentée par le Royaume-Uni. En faisant cette déclaration au mois de décembre 1968, le Directeur général de la South Pacific Sugar Mills, Ltd., a annoncé que le contingent à prix négocié de 140 000 tonnes serait maintenu et qu'aucune modification ne lui serait apportée au cours des trois prochaines années. En 1968, le prix de base était de 43 livres 10 shillings la tonne, avec paiement d'une prime spéciale variant entre une livre 10 shillings et 4 livres, selon le cours mondial.

58. Ainsi qu'il avait été annoncé l'an dernier, les discussions en vue de négocier un nouveau contrat sur le sucre entre les industriels et les planteurs des Fidji ont commencé. Le contrat actuel expire le 31 mars 1970 et, aux termes du décret de 1961 sur l'industrie sucrière, la question d'un nouveau contrat doit être soulevée au Conseil consultatif deux ans avant l'expiration du contrat en cours. Le contrat a trait au paiement de la canne à sucre vendue aux industriels par les quelque 15 000 planteurs. Il a été indiqué que le prix payé en 1967 était de 63,95 shillings par tonne. On ne connaît pas encore le prix final payé pour la campagne de 1968.

59. Il a été déclaré que le Président indépendant du Conseil consultatif sur le sucre a réuni le Conseil le 20 février 1968 conformément aux dispositions du décret sur l'industrie sucrière afin d'entreprendre les négociations pour un nouveau contrat sur le sucre. D'autres réunions ont eu lieu en octobre et en décembre 1968. Il a aussi été indiqué que les membres du Conseil ont présenté plusieurs projets de contrat ou proposé certaines conditions pour le nouveau contrat. Il semble que ces conditions aient suscité d'ores et déjà de violentes dissensions entre les planteurs et les membres du Sugar Industry Board.

60. En juin 1968, la composition du Sugar Industry Board était la suivante : le juge C. C. Marsack, président indépendant; M. A. J. N. Deoki, vice-président indépendant; M. J. D. Rodger, comptable indépendant et M. R. M. C. Sulsh, secrétaire du Board, qui assume également les fonctions de secrétaire du Conseil consultatif sur le sucre. A la même date, le Conseil consultatif sur le sucre se composait de trois membres du Sugar Industry Board - le juge Marsack, M. Deoki et M. Rodger - ainsi que des membres suivants : représentants du gouvernement : M. R. C. G. Strick, secrétaire aux ressources naturelles et M. K. J. Garnett, directeur de l'agriculture; représentants du South Pacific Sugar Mills, Ltd. : M. A. S. Hermes, M. B. J. Robertson, M. J. M. Aitken, M. G. M. R. Day, M. L. P. Maharaj; représentants des planteurs : Swami Rudrananda, M. Y. S. Maniyam, M. Tomasi Vunasina, M. G. R. Bhola, M. Silas Raniyam; représentants des industriels : M. J. J. Pickering, M. Ram Dayal, M. Deo Narayan.

South Pacific Sugar Mills Ltd.

61. La South Pacific Sugar Mills Ltd., filiale de la Colonial Sugar Refining Co., Ltd. (C.S.R.Co.) d'Australie, a indiqué dans son rapport pour l'exercice se terminant au 31 mars 1968 qu'elle avait un capital social de 20 millions de livres fidjiennes, soit 80 millions d'actions de 5 shillings chacune. Les bénéfices de la société ont continué de baisser au cours de la période examinée et sont passés à 644 612 livres fidjiennes contre 745 459 livres fidjiennes l'année précédente. Le dividende proposé par le Conseil d'administration de la société sera le même que celui de l'année précédente (903 750 livres fidjiennes) mais 150 000 livres fidjiennes seront versées au fonds de réserve contre 50 000 livres l'année précédente, les bénéfices non distribués reportés à l'exercice suivant étant de 643 284 livres (contre 771 431 livres en 1967).

62. Au mois de juin 1968, la composition du Conseil d'administration de la South Pacific Sugar Mills Ltd. était la suivante : MM. J. C. Potts, directeur général, Fiji Division of C.S.R.Co., Sydney, président; A. S. Hermes, directeur général et administrateur à Fidji de la C.S.R.Co., Sidney; G. M. R. Day, directeur de l'usine

de Suva; J. M. Aitken, directeur de l'usine de Lautoka; G. F. Adams, directeur de l'usine de Rarawai; K. P. Mishra, avoué à Ba; R. G. Q. Kermode, avoué à Lautoka. La South Pacific Sugar Mills Ltd. possède quatre usines à Fidji situées à Rarawai, Labasa, Lautoka et Penang. La sucrerie de la Reva Rice, Ltd., est également une filiale de la Colonial Sugar Refining Company, Ltd.

63. On a annoncé le 10 janvier 1969 que la Colonial Sugar Refining Company avait donné un préavis de six mois au Gouvernement fidjien et au Native Land Trust Board (Conseil de gestion des terres autochtones) les informant de son intention de restituer près de 20 000 acres de terres appartenant aux Fidjiens et à la Couronne qu'elle avait affermés dans les îles de Viti Levu et de Vanua Levu. Lorsque cette restitution aura été faite, le Native Land Trust Board gérera les terres et traitera directement avec environ 3 000 fermiers. La société aurait déclaré qu'elle avait rempli son rôle qui consistait à entreprendre la mise en valeur des terres et qu'elle estimait que continuer à occuper les terres serait contraire à l'Agricultural Landlord and Tenant Ordinance.

Produits dérivés de la noix de coco

64. La production de coprah a baissé en 1967 (voir également par. 5 ci-dessus). Toutefois, dans son premier discours au Conseil législatif, en avril 1969, le nouveau Gouverneur de Fidji a annoncé qu'elle avait légèrement augmenté en 1968, pour atteindre 27 970 tonnes.

65. La classification du coprah par qualité a été introduite en mars 1966. Le prix moyen du coprah de première qualité était de 59 livres fidjiennes 15 shillings en 1967, contre 55 livres fidjiennes 4 shillings en 1966. La proportion de coprah de première qualité a augmenté considérablement en 1967, par rapport aux deux autres qualités. Elle est passée de 45 p. 100 en moyenne de la production totale en 1966 à 67 p. 100 en 1967, tandis que le coprah de deuxième qualité tombait de 38 à 29 p. 100 et que le coprah de troisième qualité tombait de 17 à 4 p. 100 au cours de la même période.

66. L'industrie de la noix de coco, qui depuis quelques années a remplacé l'or au deuxième rang des exportations, est l'une des plus anciennes industries de Fidji. C'est la seule industrie de plantation qui ait survécu, le sucre étant maintenant produit par des fermiers sur de petits lopins de terre affermés et la production de bananes étant surtout aux mains de villageois fidjiens. Les plantations de cocotiers se trouvent sur les côtes humides de Vanua Levu, de Tavenui et dans les îles Lau. Elles sont souvent petites bien qu'il en existe quelques importantes. Elles appartiennent à des sociétés - européennes, métisses ou indiennes - souvent depuis plusieurs générations. Il faut également mentionner les plantations naturelles qui fournissent plus de 50 p. 100 de la production totale du Territoire.

67. En 1967, les exportations d'huile de coco se sont montées à 14 150 tonnes pour une valeur de 1 426 224 livres fidjiennes, contre 14 469 tonnes pour une valeur de 1 439 807 livres fidjiennes en 1966. Le Territoire a exporté en 1967 1 756 tonnes de coprah pour une valeur de 110 553 livres fidjiennes, contre 2 098 tonnes pour une valeur de 137 839 livres fidjiennes en 1966. Les exportations de farine de coco se sont élevées à 5 034 tonnes pour une valeur de 115 814 livres fidjiennes en 1967, contre 5 230 tonnes pour une valeur de 145 998 livres fidjiennes en 1966.

68. Le programme de subventions à la noix de coco entrepris en 1963 a permis d'améliorer la qualité du coprah grâce à des méthodes de production perfectionnées. Trois sortes de subventions ont été versées au titre de ce programme : la subvention A, d'une valeur de 2 livres fidjiennes par acre, plus une livre fidjienne 10 shillings par acre pour l'entretien pendant deux ans, est payable aux planteurs fidjiens qui éclaircissent et défrichent les palmeraies existantes (cette tranche du programme est achevée); la subvention B, d'une valeur de 3 livres fidjiennes 10 shillings par acre, plus 1 livre fidjienne 10 shillings par acre pour l'entretien pendant six ans, est payable pour le remplacement d'arbres trop vieux; la subvention C s'applique au défrichage de nouvelles terres et à la plantation sur des terres détenues en propriété libre (freehold) ou à bail, elle est de 2 livres fidjiennes 10 shillings par acre pour le défrichage et peut atteindre 3 livres fidjiennes 10 shillings par acre pour la plantation, plus 1 livre fidjienne 10 shillings par acre pour l'entretien pendant six ans.

69. A la fin de 1967, 113 076 acres avaient été défrichées dans le cadre de la tranche A du programme; 3 136 acres avaient été replantées dans le cadre de la tranche B; et 52 059 acres avaient été défrichées et plantées dans le cadre de la tranche C. Au 31 décembre 1967, le total des paiements effectués au titre de ce programme de subventions était de 900 000 livres fidjiennes.

70. En 1967, la composition du Coconut Board, qui réglemente la délivrance de licences, détermine la qualité et fixe les prix, était la suivante : MM. H. G. Nicholls, président; P. B. Matasau et C. D. Aidney. M. Aidney ayant été absent de Fidji pendant deux mois à partir de décembre 1967 et M. Nicholls pendant sept mois en 1968, le Gouverneur a nommé M. Ratu Jone Kikau membre du Board du 11 décembre 1967 au 30 septembre 1968.

71. Le Coconut Advisory Council représente les pouvoirs publics et tous les secteurs de cette branche d'activité. A la fin de 1967, il était présidé par M. H. G. Nicholls, et avait pour membres MM. C. D. Aidney, P. B. Matasau, J. W. Gosling, W. G. Johnson, Ratu Wiliame Maivalili, L. R. Martin, L. H. Simpson, A. R. Tarte, Maikeli Tuitoga, H. Wooley, Aisaka Matanisiga ainsi que le Directeur de l'agriculture et le Directeur de l'enregistrement des coopératives. Le Secrétaire du Board et du Council, M. J. S. Matheson a démissionné à la fin de l'année et M. S. J. Gammon a été désigné pour lui succéder à partir du 7 décembre 1967. M. R. B. Ackland a fait fonction de secrétaire pendant trois mois à partir de septembre pendant l'absence de M. Matheson.

72. D'après les renseignements reçus, l'oryete a continué d'être une menace pour l'industrie du coprah. Il a infesté les îles principales au point que l'on a reconnu qu'il était impossible de l'éliminer totalement. Les pouvoirs publics se sont donc surtout efforcés de l'empêcher d'envahir les îles extérieures qui produisent la plus grande partie du coprah. On signale cependant qu'il est apparu dans l'une des deux îles du groupe Yasawa qui n'avaient pas encore été infestées et qu'on en a trouvé des spécimens à Laucala et Qamea ainsi que dans les îles Cakaudrove, où on n'en avait jamais vu auparavant. Des mesures sont prises en vue de l'éliminer de ces îles.

73. En février 1969, on a signalé que les planteurs de Vanua Levu avaient critiqué la politique gouvernementale en matière de coprah. Ils estimaient qu'il leur fallait "rechercher une solution en essayant par tous les moyens disponibles de faire modifier la Coconut Marketing Ordinance ou alors de changer de gouvernement". Le Coconut Board, conjointement avec le Coconut Advisory Council avait décidé de déduire 14 dollars fidjiens du prix de la tonne payée aux planteurs afin de compenser les pertes subies par les broyeurs locaux sur le marché de Londres. Le porte-parole des planteurs a allégué que la Coconut Marketing Ordinance "allait injustement à l'encontre" des intérêts des producteurs. Ceux-ci ont estimé que la composition de l'organe de commercialisation donnait une majorité "écrasante" aux représentants des usines de broyage et de leurs filiales. A leur avis, l'Ordinance mettait les broyeurs à l'abri de toute concurrence et éliminait "impitoyablement" du marché tous acheteurs éventuels.

74. On a indiqué récemment qu'une firme londonienne de consultants, P. A. Management Consultants Ltd., avait été chargée d'effectuer une enquête objective sur la commercialisation et la transformation du coprah fidjien. Quatre consultants spécialisés dans des domaines tels que l'économie, la commercialisation et la technique procéderont à cette étude et présenteront leur rapport final au début d'octobre 1969.

Autres produits agricoles

75. Pour ce qui est des fruits, le Territoire exporte surtout des bananes mais aussi des melons, des mangues etc. L'industrie de la banane a continué de décliner en 1967. En avril une tempête presque aussi violente qu'un ouragan a causé d'importants dégâts; elle est en grande partie responsable de la baisse des exportations cette année. En outre, la Puissance administrante a indiqué que la plantation d'arbres fruitiers à flanc de coteau pour éviter les crues avait posé des problèmes en ce qui concerne la fertilité des sols dont on avait sous-estimé la complexité. On trouvera ci-après les chiffres relatifs aux exportations de bananes pendant les années 1965 à 1967 :

Année	Quantité (en livres)	Valeur (en livres fidjiennes)
1965	3 638 000	68 000
1966	8 316 000	162 000
1967	3 478 000	67 000

On signale en 1968 une reprise des exportations de bananes qui ont dépassé 102 000 caisses, contre 48 000 en 1967. Malheureusement, des crues au début de 1969 ont coupé les routes et retardé les envois de bananes sur Suva. Mille cinq cents caisses en auraient souffert et le prix est tombé à 50 cents la caisse, ce qui a entraîné des pertes pour les cultivateurs.

76. D'après les renseignements reçus, la culture de la passiflore dans la vallée de Sigatoka, presque entièrement détruite par les crues vers 1965, essayait de retrouver son ancienne importance. Jusqu'à ces crues, les fermiers expédiaient chaque année aux deux usines de la région, la South Pacific Foods Pty. Ltd. et la Cottees (Fiji) Ltd., 2 millions de livres de fruits pour une valeur de 200 000 dollars fidjiens (recettes d'exportations brutes). Avec la baisse de la production, Fidji a été remplacé en Australie et aux Etats-Unis d'Amérique par le Brésil et la Chine et la Cottees'Fiji Ltd. a fermé ses portes.

77. En 1966 et 1967 d'importantes quantités de passiflore ont été expédiées en Nouvelle-Zélande pour approvisionner le marché de fruits frais. En 1968, on a relevé des signes d'une reprise des ventes et un nouveau programme de plantation a été entrepris. L'usine de Cottees' a été rachetée par l'ancien président de la société mère et rouverte sous le nom de Tropic Fruits Ltd. A la fin de janvier 1969, des contrats avaient été signés avec près de 400 cultivateurs, dont la plupart exploitent des parcelles d'un quart d'acre. Les nouvelles plantations commenceront presque toutes à produire en 1970 et on espère obtenir alors

30 000 à 40 000 gallons de jus de fruits pour une valeur de 90 000 à 120 000 dollars fidjiens. Si en 1970 la production totale n'atteindra pas le niveau de 1966, elle aura des débouchés assurés en Australie et en Nouvelle-Zélande.

78. La consommation de riz dans le Territoire est d'environ 20 000 tonnes par an, dont 12 000 tonnes sont généralement produites sur place. Le reste est importé de Thaïlande et des Etats-Unis, ainsi que d'Australie. L'une des conditions de la vente de sucre fidjien aux Etats-Unis est que les îles Fidji achètent en échange des produits agricoles excédentaires aux Etats-Unis. Le Territoire a choisi le riz et il en a acheté environ 7 500 tonnes en 1967. Près de 21 663 acres étaient cultivées en riz en 1967 contre 20 680 acres l'année précédente. La production totale a été estimée à 7 979 tonnes de paddy, contre 10 340 tonnes en 1966. Cette mauvaise récolte s'explique notamment par l'exiguité des fermes, par de mauvaises méthodes d'exploitation qui en résultent ainsi que par la violente tempête d'avril déjà mentionnée.

79. Les fermiers fidjiens qui possèdent la plus grande partie des terres propres à la culture du cacao, dans le sud-est de Viti Levu et dans la province de Cakaudrove à Vanua Levu ont eu tendance à négliger la culture du cacaoyer en faveur de celle du bananier et du cocotier. On a cependant noté en 1967 un regain d'intérêt pour la remise en culture de plantations de cacaoyers laissées à l'abandon et de nouvelles plantations ont été créées. Il reste cependant beaucoup de recherche fondamentale à faire sur cette culture.

80. En 1967, les subventions versées pour les cultures du cacaoyer ont porté sur 261 acres et elles se sont élevées à 782 livres fidjiennes. La production a atteint environ 25 tonnes de cacao brut. Quatre usines de fermentation du cacao ont été construites pour desservir les plantations de Viti Levu, Vanua Levu et Taveuni. On indique que la production de cacao dans le district central de Viti Levu a doublé entre 1967 et 1968. Le prix de la tonne de cacao à Londres est passé de 422 livres fidjiennes en novembre à 460 livres fidjiennes en décembre 1968.

81. Le marché d'exportation pour le gingembre vert a continué de s'affermir et les fermiers s'intéressent de plus en plus à ce produit. En 1967, les exportations se sont réparties comme suit (en caisses de 50 livres) : Nouvelle-Zélande, 1 759; Etats-Unis et Canada, 19 500, Royaume-Uni, 1 350.

82. Parmi les autres produits cultivés en petites quantités et destinés à la vente on peut citer les ananas, les oignons, le blé, le maïs, les pommes de terre, les arachides et le caoutchouc.

83. En 1967, le Territoire a produit 20 000 livres de tabac traité et 311 430 000 cigarettes.

84. Elevage et industries connexes. L'élevage de bovins à la fois pour la viande et pour le lait est prospère dans le Territoire qui peut suffire à ses propres besoins en produits laitiers. Une société laitière - la Rewa Dairy - produit du beurre et du lait pour la consommation locale. L'excédent de beurre était dû à la concurrence du beurre importé, mais depuis quelques années, la production locale prend une place de plus en plus importante sur le marché intérieur. Bien que le

Territoire ait produit en 1967 1 203 000 livres de beurre, les importations se sont élevées à 230 843 livres. Elles étaient de 412 496 livres en 1965 et 251 980 livres en 1966. A la suite d'une mesure visant à écouler à bon marché du beurre hollandais aux Fidji au milieu de 1966 le gouvernement a mis fin aux importations de beurre sauf en provenance de l'Australie et de la Nouvelle-Zélande. Malgré les frais de transport et les droits d'importation, le beurre hollandais pouvait être vendu à un prix inférieur au prix de vente du produit local.

85. La production locale de ghee s'élève à quelque 50 000 livres par an. En 1967, les importations étaient de 764 370 livres pour une valeur de 146 354 livres fidjiennes. Environ 500 000 livres étaient importées de Nouvelle-Zélande; l'Australie et les Pays-Bas en ont également fourni des quantités importantes. Au cours de la même année, 165 836 livres de succédané, d'une valeur de 13 754 livres fidjiennes, ont été importées, surtout de Singapour.

86. Le Département de l'agriculture a entrepris des expériences portant sur l'élevage du bétail à la fois pour la production du lait et pour la production de la viande nécessaire à la consommation locale afin de déterminer les espèces et les méthodes d'exploitation les mieux adaptées aux conditions locales. Depuis quelques années, on a importé et élevé des bêtes de Sainte-Gertrude, dont le croisement avec des Hereford et des frisonnes a donné des résultats satisfaisants. D'après le recensement du bétail en 1966, il y avait 156 778 têtes dans le Territoire. Le nombre d'animaux abattus sur place augmente régulièrement depuis quelques années, en 1967, 10 956 bovins ont été tués, donnant 5 577 502 livres de viande.

87. Les chèvres, qui s'acclimatent bien, sont élevées uniquement pour la boucherie; le Territoire ne produit pas de lait de chèvre. Il y a environ 70 000 chèvres dans le Territoire et on en abat environ 1 000 par an dans les abattoirs enregistrés. La Puissance administrante indique qu'à la fin de 1967, on élevait 400 ovins en tout à la ferme expérimentale près de Nadi. Selon un communiqué de presse récent, un fermier de Bua a commencé l'élevage des ovins et il a maintenant un troupeau de plus de 150 têtes.

88. L'élevage de la volaille, qui vient compléter d'autres types de production agricole, se développe. Deux entreprises, l'une près de Lautoka et l'autre à Lami, près de Suva, produisent des poulets tout préparés pour la cuisine. En 1967, une maladie de la volaille a entraîné une baisse sensible (32 133) de la production de poussins âgés d'un jour qui est tombée à 206 515 et une augmentation des importations qui sont passées à 59 720. La Puissance administrante a signalé que la maladie a été enrayée.

G. PRODUITS DE LA MER

89. En 1963, une petite section des pêches a été créée au Département de l'agriculture afin d'encourager certains pêcheurs locaux à travailler sur une base commerciale. La Section des pêches a un bateau entièrement équipé pour la recherche et la formation et deux bateaux pour les patrouilles et la surveillance. Il y avait en 1967 585 pêcheurs autorisés. Une petite station de culture de perles a été créée dans l'île de Gau, à Lomaiviti, en 1966, afin d'étudier les possibilités

de production d'huîtres perlières et en 1966 une étude sur les huîtres comestibles a été entreprise près de Suva. On a récolté en 1967 un premier lot de perles baroques à la station de Gau et 1 140 perles étaient en train de se former à la fin de cette année. Près de 5 607 livres de bêche-de-mer, d'une valeur de 3 935 livres fidjiennes ont été exportées en 1967, surtout à destination de Singapour et de Hong-kong.

H. SYLVICULTURE

90. Selon la Puissance administrante, en 1967 la constitution de zones boisées posait un problème dans l'île de Vanua Levu, tandis que la situation sur l'île de Viti Levu était satisfaisante du moins à court terme. Le National Land Trust Board (Conseil national de gestion des terres) a autorisé l'affermage de 571 acres. D'autres terres, d'une superficie totale de 26 000 acres, ont été réservées à l'affermage par le gouvernement, cette décision étant soumise à l'approbation du National Land Trust Board.

91. L'année 1967 a été marquée par le reboisement d'environ 4 517 acres. Ceci représente un excédent de 967 acres par rapport à l'objectif du plan de développement pour 1966-1970. Environ 2 854 366 pieds carrés de bois de construction, estimés à 152 939 livres fidjiennes ont été exportés en 1967 contre 4 733 854 pieds carrés, estimés à 261 041 livres fidjiennes en 1966 et 3 068 412 pieds carrés, estimés à 154 543 livres fidjiennes en 1965. Toutefois, on continue à importer le bois d'oeuvre et la valeur de ces importations s'élevait en 1967 presque à 200 000 livres fidjiennes. On trouvera au tableau suivant une ventilation des importations pour 1967 :

	Quantité (en pieds carrés)	Valeur (en livres fidjiennes)
Bois de construction, bois scié, raboté ou dégrossi - résineux		
Australie	5 100	548
Canada	2 775 246	170 071
Nouvelle-Zélande	137 427	7 706
Etats-Unis d'Amérique	226 480	13 641
Total	3 144 653	191 966
Bois de construction, bois scié, raboté ou dégrossi - non résineux		
Australie	70 345	7 307

A l'avenir, les exportations seront limitées aux bois de sciage, le gouvernement ayant interdit en 1965 d'exporter les bois de grume. La lécythide tombe sous le coup de cette interdiction et seules les dosses peuvent être exportées. En 1967, 40 000 pieds cubes ont été exportés à Hawaï (Etats-Unis).

92. Outre les concessions forestières citées dans un rapport antérieur (A/6868/Add.1), on mentionnera la concession Savatu qui couvre 13 000 acres à Nararivadu et la concession Buca de 16 000 acres à Vanua Levu. Trois autres concessions faisaient au début de 1969 l'objet de négociations, deux à Vanua Levu et une à Viti Levu. La Division des ressources du sol du Directorate of Overseas Survey (Royaume-Uni) a effectué au deuxième semestre de 1968 une enquête sur les ressources forestières au titre du plan d'assistance technique (Technical Assistance Aid Scheme) du Royaume-Uni. Aucune nouvelle concession ne devait être accordée jusqu'à la présentation du rapport final en 1970.

93. Des redevances (aux propriétaires terriens autochtones) et des droits (à l'Etat) sont prélevés sur tout bois de construction provenant des forêts. Le montant des redevances varie selon la qualité du bois et il est calculé, pour le bois non équarri, par 100 Hoppus superficial feet et, pour le bois de sciage, par 100 superficial feet, volume net. Le montant de la redevance pour 100 superficial feet varie de 25 shillings pour la lécythide à un shilling pour certains bois de qualité médiocre. Les droits sur 100 superficial feet sont les mêmes pour toutes les qualités de bois, soit quatre shillings pour le bois de sciage et deux shillings pour le bois non équarri.

94. Au début de 1969 on a signalé qu'une école de formation avait été ouverte à Lololo pour le Département des forêts. Lors de l'ouverture de la nouvelle école, le Gouverneur du Territoire a souligné que 25 000 acres de forêt avaient été ouverts à l'exploitation jusque là et que le programme du Département prévoyait que 4 000 à 5 000 acres, et bientôt 6 000 acres, commenceraient à être exploités chaque année.

I. MINES

Généralités

95. La Couronne est le propriétaire de tous les minerais des Fidji, conformément à une loi qui remonte à 1908. Depuis 1966, un directeur des mines contrôle l'industrie minière. Auparavant, cette industrie relevait d'un conseil des mines, mais ses attributions ont été modifiées en 1966 et il remplit les fonctions d'organisme d'appel pour les décisions prises par le Directeur.

96. En 1967, 43 privilèges de prospection ont été octroyés, contre 33 en 1966 et 24 en 1965. A la fin de 1967, 13 permis de prospecter, visant une superficie de 1 283 248 acres, avaient été accordés. L'accroissement considérable de la superficie ouverte à la prospection (467 193 acres en 1966 et 1 283 248 acres en 1967) s'explique essentiellement par le fait qu'une société des Etats-Unis, la Crawford Marine Specialists, Inc. a obtenu l'autorisation de prospecter des zones se trouvant au large des côtes. Cette société a reçu un permis spécial pour 18 zones situées le long des côtes des deux îles principales. Ce permis a été octroyé sous condition que la société dépenserait un certain montant aux Fidji lors de la prospection de ces zones.

Prospection et exploitation minières

97. La société japonaise Bank Mining Company, Ltd est propriétaire de la mine de cuivre d'Udu, à Udu Point (Vanua Levu). Cette société a commencé l'exploitation mais prévoit que le minerai de cuivre sera épuisé avant 1972. En 1968, elle a prospecté la région environnante. Un premier chargement d'environ 500 tonnes de cuivre concentré a été expédié au Japon en 1968. La même année, la société Placer Development, Ltd a été autorisée à prospecter le cuivre sur une superficie de 238 miles carrés au nord de Suva.

98. Du minerai de fer a été extrait sous forme de magnétite mais les gisements dans la zone de la concession sont maintenant épuisés. Le Japon s'est intéressé à l'extraction du fer des sables noirs que l'on trouve près de Sigatoka, mais cette région a été fermée à la prospection en 1965. Toutefois, en 1967, sur l'invitation du gouvernement, une société des Etats-Unis devait examiner les possibilités d'exploitation des sables de magnétite à l'embouchure du Sigatoka.

99. Il a été indiqué que le Gouvernement fidjien avait donné son accord à une demande présentée par une société à capital japonais, la Bauxite Fiji, Ltd.; celle-ci avait demandé qu'une concession spéciale d'exploitation des gisements de bauxite de Wainunu (Vanua Levu) lui soit accordée. Le Président de la société a déclaré que c'est à partir des résultats de l'enquête actuellement effectuée dans cette zone par des géologues et des ingénieurs des mines japonais que l'on déciderait d'y entreprendre ou non l'exploitation minière. On pensait que la région recelait un gisement de bauxite de six millions de tonnes et que la société espérait extraire et expédier au Japon environ 250 000 tonnes par an, probablement à partir du début de 1972. Après avoir extrait le minerai par abattage à ciel ouvert, la société le traiterait dans une usine de clairage pour ensuite l'expédier au Japon où il serait transformé en lingots d'aluminium. La société construirait un port comportant des

installations pour le chargement en vrac, sur l'un des sites que l'on est en train d'étudier à Wainuna Bay. De 150 à 170 hommes travailleraient à la mine. La société comptait obtenir une tonne d'aluminium pour quatre tonnes de minerai et espérait que les investissements nécessaires à ce projet ne dépasseraient pas 5 millions de dollars des Etats-Unis.

100. L'extraction du manganèse est en déclin. La plupart des sites les plus faciles à exploiter sont épuisés - ils ont été le plus souvent mis en valeur par des méthodes primitives là où les affleurements ne présentaient aucune difficulté. Une des causes de la diminution de la production a été la baisse du prix mondial du manganèse. En 1957, année de production record, 27 415 tonnes évaluées à 449 635 livres fidjiennes ont été exportées. En 1966, les exportations étaient tombées à 5 242 tonnes évaluées à 45 908 livres fidjiennes; en 1967, les exportations ont été de 5 845 tonnes évaluées à 64 176 livres fidjiennes.

101. En mars 1969, on a annoncé qu'une société canadienne, la Barringer Research, Ltd., de l'Ontario, avait signé un accord avec le Gouvernement fidjien en vue d'entreprendre la plus importante prospection de minerais qui ait jamais eu lieu dans les îles Fidji. Le coût de cette prospection, pour laquelle des techniques aériennes et au sol doivent être utilisées, atteindrait 2 millions de dollars fidjiens. Le Gouvernement fidjien doit apporter une contribution de 37 000 dollars fidjiens pour la location d'un avion et fournir des locaux administratifs. Pendant les recherches, Viti Levu et Vanua Levu seront totalement interdits aux prospecteurs, à l'exception des régions déjà couvertes par des concessions minières. Toutefois, on a signalé que cette mesure d'interdiction ne portait pas sur le manganèse, la bauxite, le phosphate et certains autres minerais. Si le gouvernement estime que les travaux de prospection sont correctement menés et que le montant des dépenses effectuées à cette fin n'est pas trop élevé, il fournira à la société Barringer des permis initiaux de trois ans.

102. Les recherches effectuées en 1967 et en 1968 dans la région de Tavua par l'Emperor Gold Mining Company et le Fiji Geological Survey Department ont confirmé la présence de minerais aurifères dans deux sites, mais on ne sait pas encore si ce minerai est commercialement exploitable. Comme la plupart des sociétés d'extraction de l'or, l'Emperor a dû faire face à un accroissement des coûts, mais depuis le début de 1968 l'or peut être vendu sur le marché libre. Il en est résulté une augmentation considérable de la valeur boursière des actions de cette société. Les mines de Vatukoula emploient environ 1 500 personnes, dont la plupart sont des Fidjiens, et constituent à ce titre une industrie importante pour le territoire. Le gouvernement a de temps en temps fourni une aide matérielle à cette industrie. En septembre 1967, le Conseil législatif a approuvé une subvention d'un million de livres fidjiennes qui sera versée à la société Emperor, sur une période de trois ans, pour la mise en valeur et l'exploitation systématique des ressources souterraines.

103. On a annoncé qu'une demande présentée par l'opposition, sous la conduite de M. R. D. Patel, tendant à ce que les Emperor Gold Mines de Vatukoula, à Viti Levu, soient nationalisées, a été rejetée par le Conseil législatif en janvier 1969 par 28 voix contre 8. M. Patel a affirmé que les Emperor Mines avaient lésé les contribuables fidjiens et causé du chômage sous le prétexte qu'elles perdaient de l'argent et devaient fermer. Il a déclaré que les comptes de la société montraient

que ses actionnaires n'y avaient investi que 500 000 dollars fidjiens alors que les sommes investies depuis 1951 dans la société par le Gouvernement fidjien, sous forme de subventions et d'avantages fiscaux, se montaient à quatre millions de dollars fidjiens. Après avoir cité le montant des bénéfices et des pertes de la société entre 1951 et 1967, M. Patel a déclaré que, pour la plupart de ces années, celle-ci avait réalisé des bénéfices appréciables, alors qu'elle prétendait connaître des difficultés financières et avoir besoin d'être aidée. En réponse, les membres du gouvernement auraient dit que les chiffres cités par M. Patel ne tenaient compte ni des sommes importantes que la société avait réinvesties dans des activités de développement, ni des salaires qu'elle avait payés et des dividendes qu'elle avait distribués.

104. En 1968, les responsables de l'Emperor Gold Mining Company et de sa filiale, la Tavua Power, Pty., Ltd., étaient MM. N. E. Nilsen, président directeur général; A. Watson, directeur général; E. B. Turner, secrétaire et directeur administratif et D. J. Schmidt, directeur de la production.

105. Le tableau suivant indique le volume et la valeur estimatifs de la production de minerai pour 1966 et 1967 :

	1966		1967	
		(Livres fidjiennes)		
	Quantité	Valeur	Quantité	Valeur
Or (onces)	112 567	1 544 179	115 000	1 600 000
Argent (onces)	67 499	31 164	70 000	32 000
Minerai de manganèse (tonnes)	5 242	45 908	5 500	70 000
Minerai de cuivre (tonnes)	322	235	-	-
Pierre à chaux (chaux vive) (tonnes)	2 406	22 158	3 000	25 000
Sable et gravier (yards cubes)	478 328	191 873	400 000	180 000
Sable alluvial (yards cubes) (fabrication de ciment)	14 335	5 380	14 000	7 000
Sable corallien (yards cubes) (fabrication de ciment)	49 897	15 000	40 000	20 000
Sable corallien (yards cubes)	1 875	500	935	300
		2 104 977		2 184 300

106. Des redevances sont prélevées sur tous les minerais exportés des îles Fidji. Pour tous les minerais, à l'exception du minerai de fer et de la bauxite, ces redevances représentent 20 p. 100 de la valeur des minerais à l'exportation; pour le minerai de fer et la bauxite, la redevance est de 3 p. 100 de la valeur à l'exportation. Les redevances provenant de l'industrie minière ont augmenté le revenu du Territoire de 7 628 livres fidjiennes en 1966 et de 3 451 livres fidjiennes en 1967.

J. MAIN-D'OEUVRE

Généralités

107. Au 30 juin 1967, on comptait 30 698 salariés, contre 28 522 l'année précédente. Ces chiffres ne concernent que les travailleurs manuels exerçant régulièrement un métier rémunéré. Les personnes ayant un emploi indépendant, telles que les dockers et les coupeurs de canne à sucre, les gens de maison, les employés de bureau, le personnel de supervision et les femmes mariées engagés à titre permanent ne sont pas compris dans ces chiffres. Au 30 juin 1967, 1 510 femmes occupaient un emploi, contre 1 290 en 1966 et il y avait 379 jeunes travailleurs âgés de moins de 18 ans, contre 545 l'année précédente.

Salaires et conditions de travail

108. Les salaires et les conditions de travail de près des deux tiers des travailleurs sont régis par un système de conventions collectives conclues à l'issue de négociations entre les syndicats et les associations d'employeurs. En outre, la Puissance administrante évalue à 7 500 le nombre des personnes auxquelles s'appliquent les règlements sur les salaires, pris en vertu de l'ordonnance relative aux conseils des salaires pour les personnes employées dans l'hôtellerie et la restauration, le bâtiment, le génie civil et la construction électrique, l'industrie des transports routiers et le commerce de gros et de détail. Pour les autres catégories, les salaires sont fixés par accords entre l'employeur et le travailleur. En 1967, des règlements sur les salaires ont été publiés par le Conseil des salaires pour les transports routiers et le Conseil des salaires pour l'hôtellerie et la restauration qui prévoient notamment, dans les deux cas, une rémunération minimum de 2 shillings 2 pence l'heure pour les ouvriers adultes. Le salaire de base moyen prévu dans les conventions collectives pour les ouvriers non qualifiés est d'environ 2 shillings 4 pence l'heure, les taux variant selon les qualifications du travailleur.

109. Un conseil de la main-d'oeuvre a été créé par le Conseil législatif en 1967. Il comprend 11 membres, dont la majorité ne sont pas des fonctionnaires. Le Président est également président de la Commission de la fonction publique. Le Conseil est chargé de trouver aux travailleurs des emplois qui correspondent à leurs aptitudes de façon que la main-d'oeuvre qualifiée soit utilisée de la manière la plus efficace possible dans l'intérêt des travailleurs et des employeurs intéressés; il doit aussi s'assurer que la main-d'oeuvre qualifiée nécessaire à la mise en oeuvre des plans de développement présents et futurs soit disponible en nombre suffisant, de manière que les objectifs de ces plans puissent être atteints dans la plus large mesure possible.

110. Le Conseil est également un organe de coordination chargé d'évaluer, de concert avec le gouvernement et le secteur privé, les besoins en main-d'oeuvre des entreprises publiques et privées. Il doit également veiller à ce qu'une coopération étroite s'instaure entre les divers organes chargés de l'enseignement et de la formation dans les îles Fidji de façon que le programme de bourses et les cours de formation générale et professionnelle soient toujours établis en fonction des besoins du pays.

Syndicats

111. En 1967, quatre nouveaux syndicats ont été enregistrés conformément aux dispositions de la Trade Unions Ordinance : la Viti Registered Nurses' Association; la Printing and Allied Trades'Union; la Suva City Council Staff Association et la Native Land Trust Employees'Association. Un autre syndicat, la Fiji Cinema Workers'Union aurait été enregistré en mai, de sorte qu'il y a maintenant 26 syndicats enregistrés.

Bourse du travail

112. Le Département du travail dirige un service de placement dans ses bureaux de Suva, de Lautoka et de Labasa. Les personnes qui résident en dehors de ces centres peuvent s'inscrire pour trouver du travail au bureau de district le plus proche. En 1967, 3 688 personnes se sont inscrites pour trouver du travail et 369 personnes ont été placées contre 2 544 personnes inscrites et 332 personnes placées en 1966. L'inscription en vue de trouver un emploi n'est pas obligatoire; les statistiques disponibles ne donnent donc aucune indication sur l'importance du chômage aux îles Fidji, quoique l'accroissement du nombre des inscriptions - près de 50 p. 100 par rapport au chiffre comparable pour l'année précédente - montre que le chômage a augmenté en 1967, notamment dans les zones urbaines. Pour les deux années au cours desquelles un recensement de la population a été effectué (1956 et 1966), le nombre total de personnes qui ont déclaré être en chômage s'est respectivement s'est respectivement élevé à 1 180 et à 5 210. Ces chiffres ne tiennent pas compte du sous-emploi qui, d'après la Puissance administrante, est particulièrement important dans les zones rurales.

113. En vertu d'un accord conclu avec le Gouvernement néo-zélandais, de nouvelles dispositions régissant l'entrée de résidents de Fidji en Nouvelle-Zélande pour y trouver un emploi temporaire sont entrées en vigueur le 15 janvier 1967. Ces dispositions prévoyaient que la liste des emplois disponibles en Nouvelle-Zélande serait communiquée au Département du travail fidjien, que les personnes cherchant du travail en Nouvelle-Zélande devaient se faire inscrire et que des permis de travail seraient délivrés aux candidats fidjiens remplissant les conditions voulues. La mise en oeuvre de ce programme a été suspendue le 8 juin 1967 sur la demande du Gouvernement néo-zélandais qui désirait procéder à une évaluation de la situation de l'emploi en Nouvelle-Zélande. Au cours de la péricde où ce programme a été appliqué, 1 136 emplois disponibles ont été signalés, 1 762 demandes d'emploi ont été déposées et 881 personnes se sont rendues en Nouvelle-Zélande pour y travailler.

114. La Puissance administrante a déclaré qu'à la suite essentiellement des conflits de travail décrits dans le rapport de l'année précédente (A/7320/Add.1, App. XI, par. 151 à 160), le nombre de jours de travail perdus en 1967 pour cause de grève a nettement augmenté par rapport à 1966. Au cours de l'année, on a compté 12 grèves qui ont affecté 1 421 salariés et qui ont entraîné une perte de 7 308 journées de travail, alors qu'en 1966 on avait enregistré deux grèves qui avaient fait perdre 101 journées de travail. Outre les conflits du travail officiellement signalés conformément aux dispositions de l'ordonnance sur les conflits du travail (Arbitrage, enquête et règlement) /Trade Disputes Ordinance (Arbitration, Inquiry and Settlement)/, un total de 1 286 différends d'importance secondaire dans lesquels étaient impliqués des individus ou de petits groupes de travailleurs, ont été réglés cas par cas par des fonctionnaires du Département du travail.

115. Au début de 1969, on a signalé que les conducteurs d'autobus de Suva et Nausori, membres de la Transport Workers'Union, étaient entrés en grève contre 16 compagnies d'autobus auxquelles ils avaient présenté un ensemble de revendications afin de les obliger à conclure un accord avec le syndicat. Certains employés du Conseil municipal, membres de la Fiji Municipal Workers'Union se seraient mis en grève par solidarité avec la Transport Workers'Union, ce qui par la suite a été démenti. La raison invoquée par les grévistes a été le retard apporté à la mise en oeuvre d'un système d'évaluation des postes.

116. Les conducteurs d'autobus auraient, à Suva et à Nausori, repris le travail deux jours plus tard, après que les transporteurs leur eurent accordé une augmentation de salaire. Les 300 employés du Conseil municipal de Suva ont mis fin à leur grève officieuse et ont repris le travail sur les conseils du président de la Fiji Municipal Workers'Union qui leur a donné l'assurance que la direction examinerait leurs doléances concernant le système d'évaluation des postes et tiendrait compte de leur solidarité avec la Transport Workers'Union.

Droit du travail

117. En 1967, les lois et règlements suivants ont été promulgués dans le domaine du travail :

1) Le règlement sur les salaires (hôtellerie et restauration) de 1967, qui fixe les salaires minimums et définit les conditions d'emploi des travailleurs dans cette industrie.

2) Le règlement sur les salaires (transports routiers) de 1967 qui fixe également les salaires minimums et définit les conditions d'emploi des travailleurs dans l'industrie des transports routiers.

3) La réglementation (amendement) de la formation professionnelle de 1967, qui apporte une modification d'importance secondaire à la forme prescrite pour les contrats d'apprentissage.

4) L'ordonnance sur les usines (amendement) de 1967, qui élargit notamment le champ d'application de l'ordonnance et comporte des dispositions concernant la tenue de registres d'usine par les employeurs.

APPENDICE VII

PAPUA ET TERRITOIRE SOUS TUTELLE DE LA NOUVELLE-GUINEE

TABLE DES MATIERES

		Paragraphes
INTRODUCTION	.....	1
A.	TERRES	2 - 5
B.	AGRICULTURE ET ELEVAGE	6 - 21
C.	INDUSTRIE DU BOIS	22 - 28
D.	INDUSTRIES MINIERES	29 - 41
E.	PRODUITS DE LA MER	42 - 44
F.	INDUSTRIES MANUFACTURIERES	45 - 50
G.	EMPLOI	51 - 53

INTRODUCTION

1. Les renseignements de base concernant la situation économique au Papua et dans le Territoire sous tutelle de la Nouvelle-Guinée, eu égard notamment aux intérêts économiques étrangers, figurent dans le rapport du Sous-Comité I du Comité spécial, publié sous la cote A/AC.109/L.506, dont la version définitive (A/7320/Add.1) sera publiée dans les annexes aux documents officiels de la vingt-troisième session de l'Assemblée générale. Des renseignements plus récents sur la situation économique générale du Papua et du Territoire sous tutelle de la Nouvelle-Guinée sont contenus dans le document de travail du Secrétariat (voir A/7623/Add.6 (deuxième partie), chap. XX, annexe I) et sous forme plus détaillée, dans le rapport du Conseil de tutelle à l'Assemblée générale, à sa vingt-quatrième session a/. On trouvera ci-après des renseignements suplémentaires concernant le rôle des intérêts étrangers.

A. TERRES

2. D'après des renseignements communiqués en novembre 1968, des délégués à la conférence territoriale des conseils administratifs locaux ont fait état d'un amendement à la Land Ordinance présenté à la première Chambre d'assemblée qui aurait constitué un code de mise en valeur des terres détenues en pleine propriété (freehold). La conférence a décidé de demander au Directeur du Département de l'administration des districts de présenter à nouveau ce projet d'amendement à la Chambre d'assemblée. Il a été soumis à la Chambre d'assemblée par l'Administration en novembre 1967 mais n'a pas été adopté, l'Assemblée s'étant ajournée avant d'avoir pris une décision. En vertu des amendements proposés, si l'Administrateur considérait que des terres détenues en pleine propriété n'avaient pas été mises en valeur comme il convenait, il pouvait sommer le propriétaire des terres de le faire. Le refus d'exécuter un projet de développement approuvé pouvait entraîner l'expropriation des terres par l'Administration, avec versement d'un dédommagement.

3. A la même conférence, 13 délégués auraient décidé de faire examiner par l'Assemblée un projet de loi qui imposerait une limite au prix des terres détenues en pleine propriété non mises en valeur. Selon un conseiller, le prix élevé des terres détenues en pleine propriété inquiétait la population Tolai dans la péninsule de Gazelle, où beaucoup de terres entrent dans cette catégorie. Les sociétés qui possèdent les terres demandaient des prix très divers et même si celles-ci n'étaient pas mises en valeur, leur prix était trop élevé pour les autochtones.

4. La Puissance administrante signale qu'en mars 1969, le Residence (Land Titles) Bill a été déposé à la Chambre d'assemblée. Le but de cette loi était d'établir la

---

a/ Voir Documents officiels de l'Assemblée générale, vingt-quatrième session, Supplément No 4 (A/7504).

propriété de la terre au Papua et en Nouvelle-Guinée en assurant que l'Administration avait des titres de propriété en bonne et due forme sur les terres qu'elle détenait. Les zones visées par le projet de loi étaient situées à des endroits très variés du Papua et de la Nouvelle-Guinée. Certaines étaient utilisées dans le cadre du projet de production d'huile de palme au cap Hoskins, du projet de production de thé dans la vallée Wahgi, du projet de production de noix de coco à Sowan et du projet d'exploitation agricole du Sepik.

5. D'après les renseignements communiqués, le projet de loi, qui avait été conçu pour éviter que les terres de l'Administration ne soient réclamées successivement par plusieurs clans, a soulevé l'inquiétude de la population locale, notamment dans la péninsule de Gazelle et dans le sous-district de Port Moresby.

B. AGRICULTURE ET ELEVAGE

6. Les autochtones cultivent la moitié environ des terres sous cultures commerciales et leurs propriétés fournissent quelque 40 p. 100 de la valeur totale de la production agricole. L'Administration affirme que ces proportions augmenteront sensiblement dans le cadre du programme de développement agricole prévu pour la période s'achevant en 1972-1973.

7. Les principaux objectifs du programme d'agriculture, d'élevage et de pêche sont de développer et diversifier la production, d'accroître la participation des autochtones à la production commerciale, de créer des emplois, d'élever le revenu des fermes et le niveau de vie à la campagne et d'encourager l'adoption de méthodes agricoles plus rationnelles afin d'améliorer la productivité. Lorsque les nouveaux plants qui auront été plantés au cours de la période sur laquelle porte le programme auront poussé, on estime que la valeur de la production des principales récoltes de plantations - noix de coco, cacao, caoutchouc, thé et huile de palme - dépassera 70 millions de dollars australiens. La valeur de la production agricole commerciale, y compris le café, devrait de son côté atteindre 70 millions de dollars d'ici 1972-1973.

Coprah

8. Les agriculteurs autochtones du Papua et de Nouvelle-Guinée ont produit au total 34 504 tonnes de coprah pour l'année s'achevant au 30 juin 1967, contre 36 991 tonnes au 30 juin 1966. Les agriculteurs non autochtones ont produit 85 855 tonnes au 30 juin 1967, contre 95 332 tonnes au 30 juin 1966.

Cacao

9. Les agriculteurs autochtones ont produit un total de 5 032 tonnes de cacao pour l'année 1966-1967, contre 4 132 tonnes en 1965-1966. Les agriculteurs non autochtones ont produit 16 068 tonnes en 1966-1967 contre 15 316 tonnes en 1965-1966.

Caoutchouc

10. Sur les 5 462 tonnes de caoutchouc produites au total par le Papua et la Nouvelle-Guinée pendant l'année 1966-1967, les agriculteurs autochtones n'en ont produit que 24 tonnes.

11. Dans le cadre du plan quinquennal de développement économique, on prévoit la création de petites parcelles et de plantations pour la production du caoutchouc à l'échelle du village. En 1972-1973, les plantations des autochtones représenteraient 38 p. 100 des 62 000 acres plantées en hévéas.

Café

12. Les agriculteurs autochtones ont produit un total de 10 567 tonnes de café pendant l'année 1966-1967, contre 6 791 tonnes en 1965-1966 et les agriculteurs non autochtones un total de 5 577 tonnes en 1966-1967, contre 4 235 tonnes en 1965-1966.

Production d'huile de palme

13. En janvier 1969, l'Association internationale pour le développement a annoncé qu'elle avait consenti un prêt de 1,5 million de dollars des Etats-Unis à l'Administration du Papua et de la Nouvelle-Guinée pour l'aider à développer son industrie d'huile de palme. Le coût total du projet a été évalué à 3,3 millions de dollars des Etats-Unis, le reste devant être financé par l'Administration.

14. Un projet relatif à la production d'huile de palme au cap Hoskins a été mis en route en 1967; il s'agit d'une entreprise commune à laquelle participent une société privée étrangère et l'Administration. Celle-ci détient 50 p. 100 des actions de la société au nom du peuple du Territoire de manière qu'ultérieurement la population autochtone puisse disposer de la moitié des actions de cette entreprise. Dans l'intervalle, l'Administration percevra la moitié des bénéfices. Au début de 1968, on a invité des autochtones à occuper 258 des parcelles et l'on a reçu 722 demandes. En juin 1969, il y avait environ 290 colons papouans et néo-guinéens installés dans cette exploitation b/.

Autres cultures

15. La production de riz dans les districts de Madang, de Sepik et de Gulf a atteint 1 330 tonnes en 1966/1967. Actuellement, la production locale ne représente qu'une très faible contribution à la consommation totale qui a atteint 34 000 tonnes en 1966-1967. On espère que la production locale, qui est essentiellement entre les mains des autochtones, passera à 5 000 tonnes d'ici à 1972.

---

b/ Pour de plus amples détails, voir A/7504.

16. La production d'arachides est restée sensiblement la même. Dans le secteur non autochtone, les rendements moyens ont considérablement baissé. La production totale a atteint 1 260 tonnes (cacahuètes) en 1966/1967. La production autochtone destinée à la vente a atteint 391 tonnes.

17. Le fruit de la passion est produit dans les hautes Terres orientales et occidentales. La production qui augmente lentement était de 710 tonnes pour la campagne 1966/1967. On prévoit que, dans le cadre du programme quinquennal de développement économique cette production passera à 800 tonnes pour la campagne 1968/1969 et augmentera à nouveau les années suivantes à condition que l'on trouve des marchés d'exportation appropriés.

18. La production de pyrèthre qui est assurée uniquement par les exploitants autochtones est passée de 140 tonnes en 1964 à 252 tonnes en 1966 et à 551 tonnes en 1967. On prévoit que la production diminuera légèrement en 1968 et en 1969, mais les efforts entrepris pour accroître la superficie plantée devraient permettre à cette production d'atteindre au moins 800 tonnes par la suite.

Elevage

19. Les principaux produits d'élevage sont les porcins appartenant en majeure partie aux autochtones et les bovins appartenant surtout à des agriculteurs non autochtones.

20. On trouvera ci-après les statistiques sur l'élevage des bovins dans le Territoire :

	1965/1966	1966/1967	1967/1968
Cheptel (en milliers de têtes)			
Agriculteurs autochtones	2,9	3,9	4,6
Agriculteurs non autochtones	41,8	46,4	52,0
Total	44,7	50,3	56,6

21. L'objectif principal du programme quinquennal dans le domaine de l'élevage est de développer l'industrie de production de viande de boeuf le plus rapidement possible et d'accroître la participation des autochtones. L'on espère que d'ici à 1972-1973 le nombre de bovins appartenant à des autochtones dépassera 31 000 têtes et celui des non-autochtones 105 000 têtes.

C. INDUSTRIE DU BOIS

22. Les forêts du Papua et de la Nouvelle-Guinée couvrent les trois quarts de la superficie du Territoire et 20 à 30 millions d'acres au moins (soit 8 à 12 millions d'hectares) représentent un potentiel considérable sur le plan commercial.

23. La production de bois de grume a augmenté de 16,6 p. 100 par an en moyenne depuis 1960-1961. En 1966-1967, 43 p. 100 de la production ont été exportés, principalement sous forme de bois en grume. Alors que les exportations de bois en grume ont augmenté rapidement pendant la période allant jusqu'à 1967-1968, les exportations de bois scié, de contreplaqué et de bois de placage sont demeurées plutôt stationnaires.

24. La Puissance administrante rapporte que l'augmentation considérable de la demande locale en bois scié a fortement contribué au développement de l'industrie en général. Toutefois, il ne s'agissait là que d'une phase passagère qu'il fallait attribuer à un programme accéléré de construction de logements et de vastes installations militaires.

25. En 1967-1968, il y avait 67 scieries commerciales (compte non tenu des scieries non associées aux travaux forestiers) dans le Territoire. Le nombre de personnes employées dans ces scieries et dans les établissements forestiers s'élevait à 4 602 autochtones, 416 Européens et 21 non-autochtones.

26. Au cours de l'année, on a acheté dans 17 secteurs des droits d'exploitation sur 149 783 hectares. Il s'agit de cinq secteurs totalisant 3 923 hectares dans le district de Morobe, de six secteurs totalisant 129 092 hectares dans les districts de la Nouvelle-Bretagne orientale et occidentale, de cinq secteurs totalisant 16 160 hectares dans le district des Hautes Terres occidentales, et d'un secteur de 608 hectares dans le district des Hautes Terres orientales.

27. La Puissance administrante rapporte que les propositions qui ont été reçues relativement à la mise en valeur des ressources en bois du Vanimo ont été décevantes et que l'on poursuivait les négociations en vue d'attirer dans cette région un exploitant qui en vaille la peine.

28. La première partie du rapport d'un consultant sur la possibilité de créer une industrie du bois utilisant les ressources forestières d'un secteur couvrant 168 000 hectares dans les districts de la Bretagne occidentale et orientale a été acceptée et le consultant a été engagé pour étudier la deuxième phase de cette opération.

D. INDUSTRIES MINIERES

29. L'industrie minière a été marquée par le déclin de la production de l'or, par une faible production d'argent et d'autres sous-produits d'importance secondaire des mines d'or, par une production également faible de minerais de cuivre et de manganèse et par l'extraction de divers agrégats destinés à l'industrie de la construction. Soixante-dix pour cent de la valeur totale de la production minière du Territoire ont été extraits avant 1952/1953. Puis la production de métaux a baissé de 5,2 millions de dollars australiens en 1951/1952 à 0,9 million de dollars australiens en 1966/1967. Toutefois, les activités de prospection minière se sont considérablement intensifiées au cours des dernières années et bien que les ressources minières du Papua et de la Nouvelle-Guinée soient encore mal connues, les perspectives de développement d'une industrie minière prospère fondée sur l'extraction du cuivre sont encourageantes. Les perspectives sont bonnes aussi,

à plus longue échéance, en ce qui concerne l'exploitation des ressources en chaux et l'extraction de nickel. L'exploitation des réserves de gaz naturel, dans la région du golfe du Papua, a également de bonnes chances de succès. Les droits de prospection minière des grandes sociétés internationales qui portaient sur quelque 926 miles carrés en 1963 s'étendaient en 1966 sur environ 6 600 miles carrés et sur 32 000 miles carrés en 1967.

30. Dans ce domaine, le programme quinquennal a pour objectif essentiel d'attirer de toujours plus grands investissements privés pour la prospection et l'exploitation à grande échelle des minerais et du pétrole dans le Territoire; d'encourager l'emploi et la formation des autochtones dans les activités de prospection et d'exploitation; d'encourager le traitement sur place et d'accroître la participation des autochtones aux activités d'exploitation et de prospection à petite échelle.

31. Cuivre. L'intensification des activités de prospection a eu pour principal résultat la découverte par le groupe de la Conzinc Riotinto of Australia d'un important gisement de minerai à faible teneur dans l'île de Bougainville. Des sondages effectués il y a longtemps à l'aide de foreuses à diamants avaient révélé la présence de 500 millions de tonnes de minerai à faible teneur en cuivre mais à forte teneur en or. En 1967, la Bougainville Copper Pty., Ltd. a conclu un accord avec le Gouvernement australien. Cette société appartient pour les deux tiers à la Rio Tinto Zinc et pour un tiers à la New Broken Hill, qui a son siège à Londres. La Rio Tinto Zinc est une filiale de la Conzinc Riotinto of Australia qui possède 85 p. 100 des actions. L'accord, qui a été entériné par la Chambre d'assemblée du Territoire, prévoit la création d'une importante entreprise minière à Bougainville si la société décide d'entreprendre l'exploitation, ce qu'elle ferait au cours du deuxième semestre de 1969. Les clauses de cet accord portent notamment sur l'exonération d'impôts au cours des trois premières années de fonctionnement et le paiement d'un impôt sur le revenu pouvant atteindre jusqu'à 50 p. 100 du revenu annuel imposable par la suite. L'Administration a la possibilité d'acquérir 20 p. 100 du capital social de la Bougainville Copper Pty., Ltd. à sa valeur nominale. Cette acquisition serait effectuée soit au nom de la population du Territoire soit par la population elle-même, lorsque la société aura décidé d'entreprendre l'exploitation sous réserve que le gouvernement se soit convaincu que l'entreprise est viable et qu'on peut raisonnablement espérer en retirer des bénéfices. L'accord prévoit en outre l'emploi et la formation de 1 500 autochtones et l'achat de matériel et de fournitures d'origine locale dans la mesure où cela est économiquement rentable.

32. En août 1968, on a signalé que la Conzinc Riotinto of Australia avait annoncé qu'il était possible d'exploiter à ciel ouvert 500 millions de tonnes de minerai d'une teneur moyenne en cuivre de 0,51 p. 100 et d'une teneur de 0,4 pennyweights d'or par tonne. Des forages effectués récemment avaient en outre révélé la présence de 400 millions de tonnes de minerai de cuivre à faible teneur et la Conzinc Riotinto of Australia (CRA) avait procédé à des sondages dans des réserves évaluées à 230 millions de tonnes de minerai à teneur un peu plus élevée.

33. En novembre 1968, on a appris que les réserves de cuivre de Panguna, dans l'île de Bougainville, étaient estimées à près d'un milliard de tonnes de minerai à faible teneur, soit quatre fois plus que les chiffres initialement indiqués.

34. En février 1969, la Bougainville Copper Pty., Ltd. a annoncé la signature d'un accord prévoyant la livraison de cuivre de Bougainville à sept sociétés de raffinage japonaises. Dans la lettre où elle précisait ses intentions, la société indiquait qu'elle fournirait au moins 950 000 tonnes de concentrés de cuivre au Japon en quinze ans, sous reserve des études de factibilité qui seraient effectuées. Les mines et l'usine de concentrés à l'île de Bougainville doivent entrer en service au deuxième semestre de 1972, les frais de premier établissement s'élevant de 116 à 140 millions de livres. Ce capital serait constitué pour les deux tiers par des prêts et pour un tiers par des actions. Le Japon pourrait accorder un prêt d'environ 23 millions de livres pour l'achat de matériel, selon les besoins de la mine. Les expéditions à destination du Japon - qui auraient lieu franco de port - seraient effectuées à raison de 60 000 tonnes (teneur en cuivre du minerai) par an pendant dix ans et de 30 000 tonnes pendant les cinq dernières années. Elles représenteraient environ la moitié de la production de Bougainville.

35. En juillet 1969, on apprenait que la Bougainville Copper Pty., Ltd. avait annoncé que 760 millions de tonnes de minerai d'une teneur moyenne en cuivre de 0,47 p. 100 et d'une teneur de 0,4 pennyweights d'or par tonne pouvaient être exploitées à ciel ouvert à Bougainville.

36. Le même mois, la société a signé avec deux consortiums financiers internationaux des accords de crédit concernant la fourniture de 246,4 millions de dollars australiens pour financer ses opérations. Ces accords ont été passés avec la Bank of America qui est à la tête de deux consortiums financiers regroupant 27 établissements financiers et bancaires du Royaume-Uni, d'Europe et du Canada. Un consortium de 22 banques fournirait 154 millions de dollars australiens, à partir de la fin de 1970, le taux de l'intérêt étant fixé tous les six mois. L'autre consortium, qui groupe 14 banques, fournirait la différence, soit 92,4 millions de dollars australiens, sous forme d'un prêt à long terme au taux pratiqué qui serait remboursé en 1978.

37. L'octroi de ces prêts était lié à deux conditions : l'acceptation par la Bank of America du rapport d'évaluation du projet, établi par un bureau d'étude indépendant, et la conclusion de contrats de vente portant sur au moins 135 000 tonnes (teneur en cuivre du minerai) par an pendant dix ans. Selon les mêmes sources, la Bougainville Copper Pty., Ltd. a conclu d'autres accords, l'un avec une fonderie allemande concernant la vente de 52 500 tonnes (teneur en cuivre du minerai) par an et un autre avec une société espagnole concernant la vente de 15 000 tonnes par an.

38. La Puissance administrante a indiqué que les forages de prospection effectués par une autre société australienne, la Kennecott Exploration (Australia), Ltd. dans le district de Madang, ont donné des résultats positifs et qu'une étude géologique en vue de déterminer si d'autres forages se justifiaient était en cours. Le même groupe a également pris une option de trois ans sur une autre région susceptible de contenir des gisements de cuivre et d'or dans les Hautes Terres orientales, où l'Administration a effectué des forages à faible profondeur. Parmi les autres sociétés prospectant des gisements de cuivre, on peut citer la Placer Prospecting (Australia) Pty., Ltd. et la Mt. Isa Mines, Ltd.

39. Prospection d'autres minéraux. Les travaux exploratoires ont révélé la présence de nickel dans de vastes régions, mais les quantités paraissent encore trop faibles pour que l'exploitation soit rentable. Il s'agit notamment d'Adau River, au Papua oriental (où opère le groupe Conzinc Riotinto), du Sepik occidental et oriental, de Madang et des districts du centre et du nord. Deux importantes sociétés australiennes (la Broken Hill Pty., Ltd. et l'Australian Consolidated Industries, Ltd.) opéraient par l'intermédiaire de filiales du Territoire qui possédaient des titres de prospection de chaux.

40. On a effectué des recherches pétrolières au Papua occidental et dans le nord-ouest de la Nouvelle-Guinée. En 1967, 16 sociétés recherchaient du pétrole. Depuis que l'Australasian Petroleum Co., Ltd. a découvert d'importantes réserves de gaz naturel et des traces de pétrole (en 1956 et en 1960), elle a enregistré des épanchements de gaz d'une moyenne de 33,5 millions de pieds cubes par jour à des profondeurs allant de 4 000 à 6 000 pieds. Si la plupart des gisements de pétrole découverts avant 1967 se trouvaient à l'intérieur des terres, dans des régions assez écartées, un gisement en mer découvert par la Phillips Australian Oil Company Ltd. offre de meilleures perspectives d'exploitation. En 1965, cette société a effectué de nouveaux forages dans ce secteur. La société Esso Exploration and Production Australia, Inc. en a également à proximité du gisement qu'elle a découvert à l'île d'Ini effectué dans le cadre de l'accord d'affermage passé avec la Oil Search.

41. En juin 1969, on a signalé que le Land Board du Territoire avait décidé de recommander que des terres soient cédées à bail à la British Petroleum Company pour l'exécution de deux projets : la construction d'installations portuaires complètes à proximité de Port Moresby et la construction d'une station service d'une valeur de 50 000 dollars australiens à Boroko. La société prévoit notamment, pour les installations portuaires, la pose d'un pipe-line de 6 000 pieds, qui amènerait les produits pétroliers depuis les navires-citernes; le coût en serait d'environ 100 000 dollars australiens.

E. PRODUITS DE LA MER

42. Le développement de la pêche commerciale a été important surtout le long de la côte du Papua où la flotille autochtone comprend plus de 100 embarcations équipées d'un moteur. La Federation of Native Associations possède deux bâtiments dotés d'équipements frigorifiques d'une capacité de 8 tonnes. Des installations frigorifiques appartenant soit à des particuliers soit à des coopératives sont mises en place en divers endroits. En 1967/1968, la production totale de poisson et de crustacés a atteint environ 16 000 tonnes.

43. Les exportations de poisson au Papua se sont élevées à 1 021 902 livres, pour une valeur de 1 030 336 dollars australiens en 1967/1968, contre 144 131 livres, pour une valeur de 75 743 dollars australiens en 1966/1967. Les exportations de coquillages du Papua et de la Nouvelle-Guinée se sont chiffrées à 102 381 dollars australiens en 1967/1968, contre 87 961 dollars australiens en 1966/1967.

44. Les principaux problèmes auxquels se heurte la pêche locale sont l'absence d'investissements nouveaux, les difficultés de transport du poisson depuis les ports

jusqu'aux principaux centres et l'insuffisance des moyens de commercialisation. La Puissance administrante signale que des mesures ont été prises en vue de résoudre ces difficultés. On encourage les pêcheurs australiens et autres à demander des permis de pêche et à effectuer des études; on a proposé de créer des entreprises mixtes avec des intérêts japonais notamment pour l'étude des ressources, la pêche au thon, l'entraînement des équipages autochtones et la construction d'une usine de congélation et d'une conserverie sur la côte. On prévoit la création de 42 communautés de pêcheurs, en plus des 18 existantes afin d'approvisionner le marché local.

F. INDUSTRIES MANUFACTURIERES

45. Les industries manufacturières, qui commencent à peine à se développer dans le Territoire, sont presque entièrement entre les mains d'étrangers; cependant, la population autochtone a des intérêts dans des scieries, une fabrique de meubles et de petites industries artisanales. Si les industries mécaniques sont passées au premier rang des industries manufacturières, les scieries, fabriques de contre-plaqué et menuiseries continuent néanmoins à employer le plus grand nombre de personnes, soit pour 1966/1967 37 p. 100 des 10 034 personnes travaillant dans les industries manufacturières. Les industries mécaniques en employaient 33 p. 100, les industries alimentaires, fabriques de boissons et fabriques de tabac 17 p. 100 et les autres industries 13 p. 100. Les industries manufacturières employaient 6,3 p. 100 du total des personnes ayant un emploi dans le Territoire en 1966/1967, et les autochtones représentaient plus de 90 p. 100 de ce pourcentage.

46. Au 30 juin 1968, il y avait 1 340 sociétés enregistrées conformément aux dispositions de l'Ordonnance sur les sociétés du Papua et de la Nouvelle-Guinée, dont 1 532 étaient des sociétés locales et 308 étaient enregistrées comme sociétés étrangères.

47. En 1965/1966, il y avait 43 fabriques employant 50 personnes ou plus (15 d'entre elles avaient plus de 100 employés). La plupart comptaient 20 employés ou moins. Les entreprises les plus importantes se trouvent dans les secteurs suivants : traitement du bois, industrie du tabac, boulangerie, brasserie, construction navale et réparations.

48. On trouvera au tableau ci-après des statistiques sur les industries manufacturières.

INDUSTRIES MANUFACTURIERES[a/]

	Valeur des produits fabriqués	Matériaux et électricité utilisés	Valeur de la production	Nombre de fabriques	Nombre d'employés	Accroissement annuel moyen de la production
	(En milliers de dollars australiens)					(En pourcentage) b/
Industries mécaniques	14 638	6 942	7 696	215	3 347	24,0
Industries alimentaires, boissons, tabac	10 325	5 620	4 705	54	1 730	37,0
Scieries, menuiseries	11 597	5 391	6 206	122	3 707	12,0
Autres industries	11 358	47	3 511	48	1 250	14,0
Total	47 918	25 800	22 118	439	10 034	27,0

a/ Estimations préliminaires. Il n'est pas tenu compte de la production d'électricité ni du traitement du café et du cacao.

b/ Accroissement annuel moyen au cours d'une période de cinq ans.

49. Parmi les mesures destinées à favoriser le développement de l'industrie, on peut citer l'octroi de concessions tarifaires sur la plus grande partie du matériel importé pour la construction d'usines et des matières premières utilisées dans les industries manufacturières, celui de protections tarifaires pour les biens produits localement lorsque cette mesure semble s'imposer et des taux spéciaux de dépréciation pour le calcul de l'impôt sur le revenu; en outre, les biens produits sur le plan local bénéficient de la préférence dans les achats du gouvernement. Une exonération de l'impôt territorial sur le revenu peut être accordée à une société qui monte des industries nouvelles avec l'approbation des autorités, au cours des cinq années qui suivent leur installation. En outre, les dividendes payés par les sociétés sont également exonérés de l'impôt territorial sur le revenu. Le Gouvernement australien peut également exonérer de l'impôt australien sur le revenu les dividendes payés par ces sociétés à des résidents australiens. Les concessions dont il est possible de bénéficier en vertu de l'Ordonnance sur le développement industriel (1965-1967) continuent à susciter un intérêt très vif chez les investisseurs éventuels.

50. En mars 1969, la Chambre d'assemblée a adopté une loi relative à la création d'un Comité consultatif sur les tarifs douaniers qui sera chargé d'étudier en séances publiques les demandes de protections tarifaires présentées par des entreprises du Territoire

G. EMPLOI

51. Au 31 mars 1967, 100 895 autochtones occupaient des emplois rémunérés dans le Territoire du Papua et de Nouvelle-Guinée (y compris 3 313 membres de la police, mais non compris les membres des forces de défense). Le secteur privé employait 70 139 personnes; l'Administration et le Gouvernement du Commonwealth en employaient 30 756, y compris les membres de la police. Il y avait 19 682 travailleurs "occasionnels" (c'est-à-dire employés sans contrat) de plus que de travailleurs "contractuels" (c'est-à-dire employés en vertu d'un accord écrit); cette situation traduit la préférence que les travailleurs du secteur privé continuent de marquer pour de telles conditions d'emploi.

52. Les chiffres indiquant le nombre de personnes occupant un emploi rémunéré ne comprennent pas les gens de maison dont le nombre était évalué à 5 000 en 1967.

53. En 1967/1968, il n'y a eu aucun changement dans les salaires des travailleurs autochtones.

كيفية الحصول على منشورات الامم المتحدة

يمكن الحصول على منشورات الامم المتحدة من المكتبات ودور التوزيع في جميع انحاء العالم . استعلم عنها من المكتبة التي تتعامل معها أو اكتب الى : الامم المتحدة ،قسم البيع في نيويورك او في جنيف .

如何购取联合国出版物

联合国出版物在全世界各地的书店和经售处均有发售。请向书店询问或写信到纽约或日内瓦的联合国销售组。

HOW TO OBTAIN UNITED NATIONS PUBLICATIONS

United Nations publications may be obtained from bookstores and distributors throughout the world. Consult your bookstore or write to: United Nations, Sales Section, New York or Geneva.

COMMENT SE PROCURER LES PUBLICATIONS DES NATIONS UNIES

Les publications des Nations Unies sont en vente dans les librairies et les agences dépositaires du monde entier. Informez-vous auprès de votre libraire ou adressez-vous à : Nations Unies, Section des ventes, New York ou Genève.

КАК ПОЛУЧИТЬ ИЗДАНИЯ ОРГАНИЗАЦИИ ОБЪЕДИНЕННЫХ НАЦИЙ

Издания Организации Объединенных Наций можно купить в книжных магазинах и агентствах во всех районах мира. Наводите справки об изданиях в вашем книжном магазине или пишите по адресу: Организация Объединенных Наций, Секция по продаже изданий, Нью-Йорк или Женева.

COMO CONSEGUIR PUBLICACIONES DE LAS NACIONES UNIDAS

Las publicaciones de las Naciones Unidas están en venta en librerías y casas distribuidoras en todas partes del mundo. Consulte a su librero o diríjase a: Naciones Unidas, Sección de Ventas, Nueva York o Ginebra.

Litho in United Nations, New York

Price: $U.S. 6.00
(or equivalent in other currencies)

04499 - November 1974 - 800